

CONGRÈS
DE
L'ALLIANCE FRANÇAISE
ET
DES SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

Tenu à Marseille du 10 au 15 Septembre 1906

SOUS LA PRÉSIDENTE D'HONNEUR DE

M. LE MINISTRE DES COLONIES

ET LA PRÉSIDENTE DE

M. J. CHARLES-ROUX, Commissaire général de l'Exposition Coloniale

COMPTE RENDU
DES
TRAVAUX DU CONGRÈS

MARSEILLE
SECRÉTARIAT DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE ET DU COMITÉ DE L'ALLIANCE FRANÇAISE
5, Rue Noailles, 5
1908

CONGRÈS

DE

L'ALLIANCE FRANÇAISE ET DES SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

INTRODUCTION

ORGANISATION DU CONGRÈS

Afin de concourir à l'éclat de l'Exposition Coloniale, la « Société de Géographie et d'études coloniales » et le Comité marseillais de « l'Alliance française pour la propagation de la langue nationale dans les colonies et à l'étranger » décidèrent, en décembre 1905, la réunion à Marseille, pour le mois de septembre suivant, d'un Congrès de l'Alliance française et des Sociétés de géographie.

En vue de préparer le Congrès, une Commission générale d'organisation fut élue et un Comité d'action constitué dans son sein. Dès l'abord, il fut décidé que le Congrès serait international et comprenait deux sections (I. Alliance française; II. Sociétés de géographie). Il fut également arrêté que la convocation serait adressée aux Comités de l'Alliance française et aux Sociétés géographiques de France et de l'Étranger.

M. Georges Leygues, ministre des colonies, voulut bien accorder son haut patronage au Congrès et accepta la présidence d'honneur.

M. Jules Charles-Roux, l'éminent commissaire général de l'Exposition coloniale, président honoraire de la Société de Géographie de Marseille, marqua l'intérêt qu'il témoignait à ce Congrès en acceptant la présidence effective.

De son côté, le Conseil d'Administration de l'Alliance française à Paris donna sa complète approbation à une idée qui ne

tarda point à réunir de précieux concours. Le Commissariat général de l'Exposition et le Conseil municipal de Marseille accordèrent, avec leur appui moral, de généreuses subventions.

Les bases de l'organisation ainsi jetées, les membres des sociétés-sœurs et ceux des associations organisatrices furent invités à la préparation des travaux en vue du Congrès. L'accueil empressé qui fut fait à cette invitation assura la présentation de nombreux et intéressants mémoires.

Les Compagnies françaises de chemins de fer et de navigation, désireuses de s'associer à l'œuvre projetée, accordèrent des réductions de transport au profit des congressistes. A son tour, la Direction de l'Exposition leur concéda libéralement l'entrée gratuite dans le parc de l'Exposition pendant la durée de la session.

C'est également dans cette enceinte, au Grand-Palais, que furent tenues les séances générales, les séances de travail ayant lieu dans les amphithéâtres de la Faculté des Sciences, que M. le Doyen mit obligeamment à la disposition du Comité d'organisation. De son côté, l'Administration municipale accorda la salle de l'Opéra municipal pour les conférences publiques. Enfin, les administrateurs des grandes usines de Marseille donnèrent toutes facilités pour les visites industrielles.

A l'époque projetée pour la tenue du Congrès de Marseille, devait se réunir à Bruxelles le Congrès international pour l'étude des régions polaires. Une entente avec les organisateurs de ce dernier Congrès fut arrêtée pour qu'une importante délégation vînt se joindre à nos assises et visiter le Palais de la Mer à l'Exposition.

La Société de Géographie de Marseille, qui a célébré, à cette occasion solennelle, son 30^e anniversaire, et le Comité Marseillais de l'Alliance française tiennent à honneur de constater que l'éclat et le succès du Congrès ont répondu à leurs efforts. Les deux associations adressent leurs sincères remerciements aux autorités, aux corps élus, aux compagnies et enfin à tous ceux — particulièrement aux collègues des pays étrangers — qui par leur appui, leurs encouragements et leurs travaux ont concouru à la pleine réalisation, à la réussite parfaite de l'œuvre scientifique et patriotique du Congrès.

Commission générale d'organisation

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE MARSEILLE

<i>Président</i>	MM. Ernest DELIBES.
<i>Vice-Présidents</i>	Frédéric BOHN.
»	le docteur HECKEL.
»	Lucien ESTRINE.
<i>Secrétaire général</i>	Jacques LÉOTARD.
<i>Secrétaires</i>	Hubert GIRAUD.
»	Joseph FOURNIER.
»	Raymond TEISSEIRE.
<i>Trésorier</i>	Adrien FRAISSINET.
<i>Bibliothécaires</i>	Henri BARRÉ.
»	Louis LAURENT.
<i>Président de la Section coloniale</i>	Paul GAFFAREL.
<i>Secrétaire de la Section coloniale</i>	Hipp. BARDON.

COMITÉ MARSEILLAIS DE L'ALLIANCE FRANÇAISE

<i>Président</i>	MM. Adrien ARTAUD.
<i>Vice-Présidents</i>	Ernest DELIBES.
»	le colonel FAURE-DURIF.
<i>Secrétaire général</i>	Jacques LÉOTARD.
<i>Secrétaire</i>	Maurice DURAND.
<i>Trésorier</i>	Louis BORTOLI.

COMITÉ DE DAMES

<i>Présidente</i>	M ^{mes} MASTIER.
<i>Vice-Présidente</i>	E. LAMOUREUX.
<i>Secrétaire</i>	A. VAYSSIÈRE.

Comité d'Action

<i>Présidents</i>	MM. E. DELIBES, A. ARTAUD.
<i>Vice-Président</i>	F. BOHN.
<i>Secrétaire général</i>	J. LÉOTARD.
<i>Secrétaires</i>	H. BARDON, J. FOURNIER.
<i>Trésorier</i>	A. FRAISSINET.
<i>Trésorier-adjoint</i>	L. BORTOLI.

Lettre d'invitation :

EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE

CONGRÈS DE L'« ALLIANCE FRANÇAISE » ET DES SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

SOCIÉTÉ
DE
GÉOGRAPHIE

ET
D'ÉTUDES COLONIALES
DE
MARSEILLE

Fondée en 1876

Rue Montgrand, 21

SEPTEMBRE 1906

Marseille, le 31 janvier 1906.

ALLIANCE FRANÇAISE

ASSOCIATION NATIONALE

pour la
PROPAGATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

dans

LES COLONIES & A L'ÉTRANGER

COMITÉ DE MARSEILLE

Rue Montgrand, 21

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous organisons un *Congrès de l' « Alliance Française » et des Sociétés de Géographie*, qui se réunira à Marseille, en *mi-septembre prochain*, à l'occasion de l'Exposition Coloniale, sous la présidence de M. J. CHARLES-ROUX, ancien député, président de l' « Union Coloniale » et de la Compagnie Générale Transatlantique, commissaire général de l'Exposition.

Les séances du Congrès, qui sera international, auront lieu dans la salle des fêtes du *Grand-Palais*. Les travaux s'effectueront en *deux Sections* : l'une pour les Sociétés de Géographie, présidée par M. LE MYRE DE VILERS, ambassadeur honoraire et ancien député, président de la « Société de Géographie de Paris » ; et l'autre pour les Comités de l'Alliance Française, présidée par M. Pierre FONCIN, inspecteur général de l'Instruction publique, président du Conseil d'Administration de l' « Alliance Française » à Paris.

Nous vous serions donc reconnaissants, Monsieur le Président, d'accueillir favorablement la présente invitation et de nous accorder votre adhésion. Nous vous prions également de vouloir bien engager vos Membres à venir prendre part aux travaux de ce Congrès et resserrer ainsi les liens qui nous unissent.

En outre, nous vous serions obligés de nous faire connaître avant le *15 avril* prochain, en vue de la rédaction du *Programme*, les ques-

tions que vous auriez l'intention de soumettre aux discussions du Congrès, et qui pourraient porter spécialement sur les moyens de développer d'une part la diffusion et les progrès des sciences géographiques, et d'autre part l'extension de l'influence française aux Colonies et à l'Étranger.

Les Congressistes peuvent être assurés de trouver auprès de nous l'accueil le plus cordial. Nous nous efforcerons de rendre leur séjour intéressant et agréable, et nous serons heureux de leur faire les honneurs, non seulement de l'Exposition Coloniale, mais aussi de notre grand port et de notre pittoresque Provence.

Nous vous prions, Monsieur le Président, de vouloir bien nous faire connaître le plus tôt possible les *noms et adresses* de ceux de vos Membres qui auront l'intention de venir assister au Congrès; ils jouiront de la réduction d'usage (50 o/o) sur les chemins de fer français. En outre, des réductions seront demandées aux compagnies de navigation françaises.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

*Le Président,
de la Société de Géographie,*

ERNEST DELIBES.

*Le Président,
du Comité de l'Alliance Française,*

ADRIEN ARTAUD.

*Le Secrétaire Général
de la Société de Géographie et du Comité de l'Alliance Française,*

JACQUES LÉOTARD.

Chaque adhésion adressée au Secrétariat Général devra être accompagnée du montant du *droit d'inscription* (dix francs) au nom de M. A. FRAISSINET, trésorier. Les Dames peuvent être inscrites.

Les Congressistes jouiront de l'*entrée gratuite* à l'Exposition Coloniale pendant la durée de la session.

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

ARTICLE PREMIER. — Il est institué à Marseille, à l'occasion de l'Exposition coloniale de 1906, un Congrès de l'Alliance Française et des Sociétés de Géographie.

ART. II. — Le Congrès se réunira du 10 au 15 septembre. Il sera international.

ART. III. — Ne pourront prendre part au Congrès que les membres des Comités de l'Alliance française et ceux des Sociétés de Géographie ou assimilées.

Les membres résidant hors Marseille devront acquitter un droit d'inscription de dix francs.

ART. IV. — Les membres du Congrès recevront une carte qui leur sera délivrée par les soins du Comité d'organisation.

Ces cartes seront strictement personnelles. Toute carte prêtée sera immédiatement retirée.

ART. V. — Le bureau du Congrès sera composé d'un Président, du président de la Section de l'Alliance française, du président de la Section des Sociétés de Géographie et du bureau du Comité d'organisation.

ART. VI. — Le questionnaire et le programme du Congrès seront fixés par le Comité d'organisation. Aucune question non inscrite à l'avance ne pourra être soulevée.

ART. VII. — Le Congrès comprend des séances générales et des séances de section. Celles-ci sont au nombre de deux : l'une pour l'Alliance française, l'autre pour les Sociétés de Géographie.

Tout membre pourra se faire inscrire aux deux sections, mais ne pourra faire qu'une seule communication à chacune.

ART. VIII. — Chaque section aura son bureau, composé du président de droit, de vice-présidents et de secrétaires élus.

ART. IX. — Chaque section pourra émettre des vœux. Ces vœux seront votés à la majorité des membres présents.

Les vœux émis par les sections ne deviendront définitifs qu'après approbation par le Congrès en séance générale, également à la majorité des membres présents.

ART. X. — Un orateur ne pourra garder la parole plus de quinze minutes, ni parler plus de deux fois dans une même séance sur le même sujet.

ART. XI. — Sont formellement interdites toutes discussions politiques ou religieuses, toutes appréciations portant sur des faits qui seraient de nature à froisser des susceptibilités ou des intérêts, ainsi que toutes attaques, critiques et polémiques, ayant un caractère personnel.

ART. XII. — Les membres du Congrès qui auront pris la parole auront à remettre au secrétaire, à la fin de chaque séance, un résumé de leurs observations pour la rédaction du procès-verbal.

Dans le cas où le résumé n'aurait pas été remis, le texte rédigé par le secrétaire en tiendra lieu.

ART. XIII. — Le Comité d'organisation pourra demander des réductions aux auteurs des mémoires ou résumés ; il pourra effectuer lui-même les réductions ou décider qu'une simple mention sera insérée au procès-verbal, si l'auteur n'a pas remis le résumé modifié.

ART. XIV. — Les procès-verbaux des séances seront imprimés et réunis en volume par les soins du Comité d'organisation, pour être distribués gratuitement aux adhérents, avec le texte *in-extenso* ou le résumé des mémoires qui auront été remis au secrétariat général.

QUESTIONNAIRE DU CONGRÈS

COMMUNICATIONS

SECTION DE L'ALLIANCE FRANÇAISE

1. — *Le rôle de l'Alliance Française.* (M. Léon DUFOURMANTELLE, secrétaire général de l'Alliance française, Paris).
2. — *Du rôle comparé des écoles françaises et des écoles indigènes dans les Colonies.* (M. Paul GAFFAREL, professeur à la Faculté des Lettres, Marseille).
3. — *De l'instruction et de l'éducation des indigènes en vue de leur participation plus effective à l'administration des Colonies.* (M. Georges GARROS, délégué de la Cochinchine à l'Exposition coloniale de Marseille).
4. — *Des situations à réserver aux indigènes connaissant le français dans les services publics et les compagnies privées.* (M. Paul MASSON, professeur à la Faculté des Lettres, Marseille).
5. — *La propagation de la langue française et l'extension du Commerce : utilité de relations entre adhérents français et étrangers de l'Alliance française.* (M. Adolphe FOUQUE, président du Syndicat d'Initiative de Provence, Marseille).
6. — *Encouragement au maintien de la pureté de la langue française : 1° auteurs français ; 2° auteurs étrangers écrivant en français.* (M. Adrien ARTAUD, président du Comité de l'Alliance française de Marseille).

7. — *Les moyens d'extension et de culture de la langue française dans les pays bilingues et particulièrement en Belgique.* (M. Maurice WILMOTTE, président de l'Association internationale pour l'extension et la culture de la langue française, Liège).
 8. — *L'utilité de la langue internationale auxiliaire Esperanto et la propagation du français.* (M. G. MOCH, secrétaire général du Bureau permanent de l'Esperanto, Monaco).
 9. — *L'interéchange scolaire.* (M. TOUTEX, inspecteur primaire Marseille).
 10. — *Organisation de caravanes scolaires indigènes d'Algérie-Tunisie en France.* (M. Gaston VALRAN, professeur au Lycée d'Aix).
-

II. — Colonies et Étranger

11. — *L'influence française en Orient.* (M. Gaston BORDAT, chargé de missions, Paris).
12. — *L'influence française en Asie-Mineure.* (M. Eugène GALLOIS, chargé de missions, Paris).
13. — *L'influence française au Canada.* (M. SALONE, professeur au Lycée Condorcet, Paris).
14. — *La Fédération de l'Alliance française aux Etats-Unis.* (M. L.-V. GOFFLOT, secrétaire général de la Fédération, New-York).
15. — *La langue française en Australie, en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides.* (M. Georges BOURGE, commandant aux Messageries Maritimes, Marseille).
16. — *La langue française à Madagascar.* (M. A. JULLY, président de l'Alliance française à Tananarive).
17. — *La langue française au Tonkin.* (M. SCHNEIDER, président de l'Alliance française à Hanoï).
18. — *La langue française en Cochinchine.* (M. le huyen NHUT, délégué cochinchinois).

19. — *La pénétration française en Chine.* (M. E. IZARD, secrétaire général de l'Institut international de la Paix, Monaco.)
-

SECTION DES SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

I. — Généralités et Etranger

1. *Les ports francs et l'autonomie des ports à l'Etranger et en France.* (M. Lucien ESTRINE, vice-président de la Société de Géographie de Marseille).
 2. — *L'Orthographe des noms géographiques.* (M. Joseph FOURNIER, archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône, Marseille).
 3. — *De l'enseignement de la Géographie dans les Lycées et Collèges* (M. Joseph THOMAS, professeur au Lycée de Marseille).
 4. — *De la diffusion de la Géographie parmi les femmes.* (M. le D^r Gilbert LASSERRE, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux).
 5. — *De l'utilisation des aérostats dans l'exploration.* (M. Paul MARCILLAC, rédacteur au Service technique des Télégraphes, Marseille).
 6. — *Considérations sur la forme de la Terre et sur la théorie de l'attraction des corps célestes.* (M. le D^r C. IWANOFF, médecin supérieur de l'Armée, Saint-Petersbourg).
 7. — *Méthode d'enseignement familier de la Géographie,* (M. A. GUMMA Y MARTI, délégué de la Société de Géographie de Madrid).
 8. — *La superficie de la Russie d'Asie et les méthodes de mesure.* (M. le colonel Jules DE SCHOKALSKY, président de section à la Société de Géographie de Saint-Péterbourg).
 9. — *La Corée et son avenir.* (M. le lieutenant de vaisseau Carlo ROSSETTI, secrétaire général de l'Institut colonial italien, Rome).
-

II. — France et Colonies

10. — *Des réformes à introduire dans la Géographie administrative de la France.* (M. Paul GAFFAREL, professeur à la Faculté des Lettres, Marseille, et M. Henri BARRÉ, bibliothécaire de la Ville, Marseille).
11. — *La publication de la carte de France au 1/50.000^e du service géographique de l'Armée.* (M. E. MARGUERY, avocat, Marseille).
12. — *De la participation de la France aux recherches du Comité international permanent pour l'étude scientifique des pêches.* (M. G. DARBOUX, professeur à la Faculté des Sciences, Marseille).
13. — *Les irrigations en Provence.* (M. Henri DE MONTRICHER, ingénieur civil, et M. J. GAVET, publiciste, Marseille).
14. — *Etude rationnelle des courants du Golfe de Gascogne, 1901-06.* (M. Charles BÉNARD, président de la Société d'Océanographie du Golfe de Gascogne, Bordeaux).
15. — *L'Enseignement colonial.* (M. le D^r Ed. HECKEL, vice-président de la Société de Géographie, et M. MANDINE, instituteur, Marseille).
16. — *Le dessèchement de l'Afrique française est-il démontré ?* (M. le D^r J.-E. LAHACHE, pharmacien-major, Versailles).
17. — *Le développement économique de l'Algérie.* (M. E. GÉRARD, commissaire à l'Exposition coloniale de Marseille).
18. — *La question du Transsaharien.* (M. Victor DEMONTÈS, secrétaire général de la Société de Géographie, Alger).
19. — *Urgence du Chemin de fer Béja-Mateur.* (M. Paul BONNARD, président de la Société de Géographie commerciale, Tunis).
20. — *De la nécessité d'arrêter le déboisement de l'Afrique occidentale.* (M. Frédéric BOHN, vice-président de la Société de Géographie de Marseille).
21. — *Les Pêcheries de l'Afrique occidentale française.* (M. le

professeur GRUVEL, directeur de l'Office des pêcheries du Gouvernement général, Paris).

22. — *De la diffusion des renseignements économiques sur l'Afrique occidentale française.* (M. Jacques LÉOTARD, secrétaire général de la Société de Géographie, Marseille).
23. — *Un chemin de fer colonial : la ligne de la Guinée française.* (M. le commandant ALMAND, sous-directeur du chemin de fer, Conakry).
24. — *De l'amélioration de la navigation dans le bassin du Congo.* (M. A. BAUDON, commissaire à l'Exposition coloniale, Marseille).
25. — *De la variété des ressources naturelles de l'Indo-Chine.* (M. Henri BRENIER, directeur-adjoint de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce de l'Indo-Chine, Hanoï).
26. — *La situation de nos colonies d'Océanie.* (M. Eugène GALLOIS, chargé de missions, Paris).
28. — *Ethnographie coloniale :*
Tonkin, avec projections lumineuses (M. le commandant A. BONIFACY, de l'infanterie coloniale).
Laos (M. A. RAQUEZ, commissaire à l'Exposition coloniale).
Plateau du Niger, avec projections lumineuses (M. le lieutenant L. DESPLAGNES, chargé de missions).
Madagascar (M. A. JULLY, commissaire à l'Exposition coloniale.)
-

PROGRAMME DU CONGRÈS

Lundi 10 Septembre.

4 heures précises : Séance solennelle d'ouverture du Congrès, dans la Salle des fêtes du Grand Palais de l'Exposition coloniale.

Discours de M. J. CHARLES-ROUX, Commissaire général de l'Exposition, président du Congrès.

Après la séance, Visite à l'Exposition spéciale de l'Alliance française et des Sociétés de Géographie, Palais du Ministère des Colonies. — Lunch.

9 heures précises du soir : Conférence publique au Grand-Théâtre sur *La Spéléologie, science des cavernes, et le Grand Cañon du Verdon*, par M. E.-A. MARTEL, vice-président de la Société de Géographie de Paris, directeur de *La Nature* (Avec projections lumineuses).

Mardi 11 Septembre.

9 heures précises du matin, à la Faculté des Sciences, allées des Capucines : Réunion des deux Sections.

2 h. 1/2 précises : Visite des Ports et installations maritimes. Musée colonial. (Rendez-vous au Pavillon flottant de la Société Nautique, au bas de la Cannebière).

Mercredi 12 septembre.

9 heures précises du matin, à la Faculté des Sciences : Réunion des deux Sections.

2 h. 1/2 précises, Visites industrielles en deux groupes :

I. Raffineries de sucre de Saint-Louis, Huileries Rocca Tassy et de Roux, Stéarineries Fournier. — II. Filatures et Tissages (Capelette), Usine Rivoire et Carret, Savonnerie de la Boucle.

(Rendez-vous place de la Bourse, au garage des tramways).

Jeudi 13 Septembre.

9 heures précises du matin, à la Faculté des Sciences : Réunion des deux Sections.

3 heures précises, Salle des Fêtes de l'Exposition : Assemblée générale, conférences sur l'Alliance française et sur l'Ethnographie coloniale.

9 heures du soir, Fête de nuit à l'Exposition.

— Excursion à la Sainte-Baume (Forêt et Grotte). Départ à 7 heures précises du matin, de la gare Noailles par le tramway électrique d'Aubagne. En voiture jusqu'à Sainte-Baume : déjeuner. Retour à Marseille à 9 heures du soir. Prix total : 6 francs.

Vendredi 14 Septembre.

Fusion avec les Membres du Congrès international pour l'étude des régions polaires, venus de Bruxelles.

10 heures précises du matin : Visite du Palais de la Mer (Section internationale d'océanographie et des explorations polaires à l'Exposition).

4 heures précises : Conférence publique au Grand-Théâtre sur *l'Exploration des régions polaires*, par MM. l'amiral WANDEL, président de la Commission danoise pour l'étude du Groënland ; le professeur Von DRYGALSKI, chef de l'Expédition antarctique allemande ; et le D^r J. CHARCOT, chef de l'Expédition antarctique française (Avec projections lumineuses).

7 h. 1/2 précises, au Casino de la Plage du Prado : Banquet par souscription. Prix : 10 francs. Les Dames sont admises.

— Le samedi 15 et le dimanche 16 septembre, fêtes en l'honneur du Président de la République.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Messieurs les Congressistes sont invités à passer au Secrétariat du Congrès, 21, rue Montgrand (coin rue Paradis), de 10 heures à midi et de 3 à 6 heures :

Pour retirer tous documents utiles et obtenir des renseignements ;

Pour remettre leur lettre d'invitation du chemin de fer, afin qu'elle soit visée ;

Pour s'inscrire aux promenades et au banquet ;

Pour indiquer l'hôtel où ils sont descendus.

Il est rappelé que la Carte de Membre du Congrès assure l'entrée gratuite à l'Exposition coloniale du 10 au 15 septembre.

Les Congressistes pourront recevoir et faire leur correspondance au Secrétariat.

Le Secrétaire général,

Jacques LÉOTARD.

Le Président,

J. CHARLES-ROUX.

LISTE DES MEMBRES DU CONGRÈS

SECTION DE L'ALLIANCE FRANÇAISE

Congressistes étrangers à Marseille

- MM. ANDRÉ, Tony, président du Comité de l'A. F., *Florence*.
ARNAUD, L., notaire, président du Comité de l'A. F., *Arles*.
AVON (général), président du Comité de l'A. F., *Lille*.
M^{me} AVON, *Lille*.
M^{me} BEER, Mathilde, *Maisons-Laffitte* (Seine-et-Oise).
MM. BOURGE, Georges, commandant aux Messageries Maritimes,
Sydney.
CAPLAIN, Albert, avoué, *Compiègne*.
CHAMP (baron de), président du Comité de l'A. F., *Toronto*
(Canada).
CLAVEL, Marcellin, avocat à la Cour, président du Comité
de l'A. F., *Nîmes*.
COLLARD, E., pharmacien, *Montpellier*.
M^{lle} COLLARD, E., *Montpellier*.
MM. COLLINET, P., professeur à la Faculté de Droit, *Lille*.
CUVELIER, Ernest, négociant, *Rambouillet*.
DUFOURMANTELLE, Léon, secrétaire général du Conseil
d'Administration de l'A. F., *Paris*.
FONCIN, Pierre, inspecteur général de l'Instruction publi-
que, président de l'A. F., *Paris*.
GARROS, G., avocat, délégué de la Cochinchine à l'Expo-
sition coloniale de Marseille, *Saïgon*.
M^{lle} GEORGES, Raymonde, *Bordeaux*.
MM. GOFFLOT, L.-V., secrétaire général de la Fédération de
l'A. F. aux États-Unis et au Canada, *New-York*.

M^{me} GOFFLOT, *New-York*.

MM. HYDE, James-H., président honoraire de la Fédération de l'A. F. aux États-Unis (*New-York*), *Paris*.

IZARD, E., secrétaire général de l'Institut international de la Paix, *Monaco*.

JOUBE, Auguste, vice-consul de France, *Galveston* (Texas).

JULLY, A., architecte en chef des Bâtiments civils de Madagascar, président du Comité de l'A. F., *Tananarive*.

LE FEBVRE (baron), président du Comité de l'A. F., *Moulins*.

LEPEL-COINET, André, agent de change, président du Comité de l'A. F. du 2^e arrondissement, membre du Conseil d'Administration de l'A. F., *Paris*.

MALAVIALLE, L., professeur de l'Université, secrétaire général du Comité de l'A. F., *Montpellier*.

MARQUINEZ, Louis, négociant, *Blidah* (Algérie).

MOCH, Gaston, secrétaire général du bureau permanent de l'Espéranto, *Monaco*.

MUTEAU, Alfred, député, vice-président du Conseil d'Administration de l'A. F., *Paris*.

OUIZILLE, Georges, *Lorient*.

OUIZILLE, Auguste, *Lorient*.

PARAGES, Pierre, président de la Chambre de Commerce française, *Madrid*.

PETIT, Auguste, président du Comité de l'A. F., *Rio de Janeiro*.

RIVIÈRE, Jules, architecte, président du Comité de l'A. F., *Toulon*.

SALONE, Emile, professeur de l'Université, secrétaire général adjoint de l'A. F., *Paris*.

SCHNEIDER, E., libraire, président du Comité de l'A. F., *Hanoï*.

SEVÈNE, Henri, ingénieur en chef de la Manufacture des Tabacs, *Paris*.

SIEGFRIED, Jules, député, membre du Conseil d'Administration de l'A. F., *Paris*.

VALRAN, Gaston, professeur au Lycée, *Aix*.

WENGER, Tony, vice-président du Comité de l'A. F., *Luxembourg*.

- M. WILMOTTE, Maurice, professeur à l'Université, président du bureau permanent des Congrès pour l'extension et la culture de la langue française, *Liège*.

Congressistes de Marseille

- M^{me} ARRÉAT.
 M^{lle} ARRÉAT.
 M. ARTAUD, Adrien, négociant, membre de la Chambre de Commerce, président du Comité marseillais de l'A. F.
 M^{mes} ARTAUD, A., membre du Conseil de l'A. F.
 AUBERT, L.
 BARDON, H.
 BERTHON.
 M^{lle} BERTRAND, directrice du Lycée de jeunes filles, membre du Conseil de l'A. F.
 M^{me} BLANC, J.
 MM. BLANC-CASSAN, F.
 BOHN, F., administrateur-directeur de la Compagnie Française de l'Afrique occidentale, membre du Conseil de l'A. F.
 M^{me} BOHN, F.
 MM. BORTOLI, L., négociant, trésorier du Comité de l'A. F.
 BOUBILA, H. (D^r), médecin en chef de l'Asile des Aliénés.
 M^{me} BOUBILA, membre du Conseil de l'A. F.
 M. BRIÈRE, P., agent général de la Caisse d'Épargne, membre du Conseil de l'A. F.
 M^{mes} BRION, C.
 CANAPLE, Ch., membre du Conseil de l'A. F.
 MM. CAUSERET, Ch., inspecteur d'Académie.
 DEGAYE, L., assureur.
 DELIBES, E., président de la Société de Géographie, vice-président du Comité de l'A. F.
 DESBIEF, Paul, président de la Chambre de Commerce, président honoraire du Comité de l'A. F.
 M^{me} DOMERGUE.

- MM. DU MORIEZ (général), gouverneur militaire.
 DURAND, M., professeur au Lycée, secrétaire du Comité de l'A. F.
 FAURE-DURIF (colonel), vice-président du Comité marseillais de l'A. F.
 FOUQUE, A., président du Syndicat d'Initiative de Provence.
 GAFFAREL, Paul, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, membre du Conseil de l'A. F.
- M^{mes} GUILLAUMET, A.
 KOCH.
- M. LACHAMBRE, J. directeur des contributions indirectes.
- M^{me} LAGET (de).
- M. LAMOUREUX, E., agent de change.
- M^{mes} LAMOUREUX, E., vice-présidente du Comité de Dames de l'A. F.
 LAMOUREUX, H.
- M. LÉOTARD, Jacques, secrétaire général du Comité marseillais de l'A. F. et du Congrès.
- M^{mes} MONOD.
 MASSEBIAUX.
- M. MASSON, Paul, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, membre du Conseil de l'A. F.
- M^{me} MASTIER, présidente du Comité de Dames de l'A. F.
- M. PARIS, Ed., instituteur.
- M^{mes} PENCHINAT, membre du Conseil de l'A. F.
 POUILLAIN.
 REYNÈS.
- M^{mes} RIVALS, membre du Conseil de l'A. F.
 ROUBION.
 ROUX.
- M^{mes} SILBERT, José, membre du Conseil de l'A. F.
 SUGDURY, membre du Conseil de l'A. F.
 TOUTEY, inspecteur primaire.
- M^{me} VAYSSIÈRE, secrétaire du Comité de Dames de l'A. F.
- M. VINCENS, Ch., assureur, membre du Conseil de l'A. F.

SECTION DES SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

Congressistes étrangers à Marseille

- MM. ACHALME, Pierre (D^r), directeur du Laboratoire colonial du Muséum, membre de l'Union coloniale française, *Paris*.
- ALMAND, Victor, chef de bataillon du génie, directeur-adjoint du chemin de fer de la Guinée, membre de la Société de Géographie de Paris, *Conakry*.
- AVON (général), délégué de la Société de Géographie de *Lille*.
- BAILLAUD, Émile, explorateur, membre de la S. G. de *Paris, Toulouse*.
- BAUDON, A., administrateur colonial, délégué du *Congo français* à l'Exposition coloniale de Marseille.
- BÉNARD, Charles, président de la Société d'Océanographie du golfe de Gascogne, commissaire spécial de la section d'Océanographie à l'Exposition coloniale de Marseille, *Bordeaux*.
- BESSON (D^r) L., administrateur en chef des Colonies, M. S. G. M., *Madagascar*.
- BONIFACY (commandant), chef de bataillon d'infanterie coloniale, M. S. G. M., *Valréas (Vaucluse)*.
- BONIFACY, Gabriel, *Lyon*.
- BONNARD, Paul, avocat, président de la Section Tunisienne de la Société de Géographie commerciale de Paris, *Tunis*.
- BORDAT, Gaston, directeur de la « Revue pour les Français », M. S. G., *Paris*.
- BOULLAND DE L'ESCALE, publiciste, M. S. G., *Paris*.
- BRENIER, Henri, directeur-adjoint de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce de l'Indo-Chine, délégué à l'Exposition coloniale, M. S. G. M., *Hanoï*.
- BRUNET, J.-L., secrétaire général du Comité de Propagande de l'Afrique occidentale française, *Paris*.

- MM. BRUNIALTI, Attilio, professeur à l'Université, député, conseiller d'État, M. S. G., *Rome*.
- CAMENA D'ALMEIDA, professeur à l'Université, chef du secrétariat de la Société de Géographie commerciale, *Bordeaux*.
- CAPUS, G., directeur de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce de l'Indo-Chine, M. S. G. P., *Hanoi*.
- CAZEAU, L., planteur, directeur des Tramways, *Saigon*.
- CEULENEER (DE), Ad., professeur à l'Université, *Gand*.
- CHAIGNEAU, lieutenant de vaisseau en retraite, *Toulon*.
- CHAMBEYRON, E., président honoraire de la Société de Géographie, *Lyon*.
- CHARCOT, Jean (D^r), chef de l'expédition antarctique française, M. S. G., *Paris*.
- CHEVALIER, A., explorateur, M. S. G., *Paris*.
- CONTRERAS (DE), secrétaire général de l'Exposition de Chasse et de Pêche d'Anvers, *Bruxelles*.
- CRAVERI, Annibal, agent commercial du Peignage mécanique A. Motte et C^{ie}, M. S. G., *Roubaix*.
- M^{me} CRAVERI, *Roubaix*.
- MM. CROS (abbé), directeur de la Colonisation par les orphelins », *Frigolet* (Bouches-du-Rhône).
- DEMONTÈS, Victor, professeur au Lycée, secrétaire général de la Société de Géographie, *Alger*.
- DÉCHET, J.-B., agronome, M. S. G. P., *Brétigny-sur-Orge* (Seine-et-Oise).
- DECIANI, Vittorio (Comte), chef de section au Ministère des Affaires étrangères, membre de l'Institut colonial italien, *Rome*.
- DELHORBE, Cl., secrétaire général du Comité de Madagascar, directeur-adjoint de l'Exposition coloniale de Marseille, *Paris*.
- DELORT, Henry, inspecteur général d'assurances, M. S. G., *Alger*.
- DEPINCÉ, Ch., secrétaire général du Congrès colonial de Marseille, chef de service à l'Union coloniale française, *Paris*.

DESPLAGNES (lieutenant), explorateur, M. S. G. P., quai de l'Est, 15, *Lyon*.

DIGNARON, Jacobé, ingénieur civil des mines, M. U. C. F., cours Jovin-Bouchard, *Saint-Etienne*.

DRYGALSKI (prof.-doct.) Eric von, vice-président de la Société de Géographie de Berlin, chef de l'expédition antarctique allemande, *Munich*.

DUPUY, Martial, président de la Chambre de Commerce, délégué du Cambodge à l'Exposition coloniale de Marseille, *Pnom-Penh*.

EYSSÉRIC, J., explorateur, M. S. G. P., *Carpentras*.

M^{me} FABAS, *Mascara*.

MM. FITOUSSI, E., avocat, docteur en droit, M. S. G. C., *Tunis*.

FOWLER, H. (D^r), secrétaire du Comité de la section anglaise de l'Exposition internationale d'océanographie de Marseille, *Londres*.

GALLOIS, Eugène, publiciste, délégué des Sociétés de Géographie de Bourges et Nancy, *Paris*.

GAUDY, Édouard, trésorier-adjoint de la Société de Géographie commerciale de Paris, *Boulogne* (Seine).

M^{me} GAUDY, M. S. G. C. P., *Boulogne*.

MM. GRIFFINI, Eugène (D^r), délégué de la Société italienne d'explorations géographiques et commerciales, *Milan*.

GRIMAUD, François, conducteur principal des Ponts et Chaussées, *Alger*.

GRODET, Albert, gouverneur honoraire des colonies, *Paris*.

GRUVEL, Jean, professeur de l'Université, directeur de l'Office des pêcheries du Gouvernement général de l'A.O.F., *Paris*.

GUÉNOT, S., secrétaire général de la Société de Géographie, *Toulouse*.

GULICK (Van), Florimond, capitaine au long-cours, ancien président du Collège royal maritime belge, *Hove-les-Anvers*.

GUMMA Y MARTI, Alfred, avocat, délégué de la Société de Géographie de Madrid, *Barcelone*.

HALOT, A., avocat à la Cour d'Appel, M. S. G., *Bruxelles*.

HEGNER, Jean, docteur en médecine, M. S. G., *Zurich*.

- MM. HELLWIG, Fritz, consul d'Allemagne à Marseille, délégué de la Société coloniale allemande, *Berlin*.
- HERMANN, Et. (Prof. D^r), rédacteur des *Annalen der Hydrographie, Hamburg*.
- IWANOFF, Constantin, médecin principal de l'armée russe, M. S. G., *Saint-Pétersbourg*.
- JULLY, A., commissaire de Madagascar à l'Exposition coloniale de Marseille, M. S. G. M., *Tananarive*.
- KÖVESLIGETHY (D^r R. DE), secrétaire général de l'Association internationale de seismologie, *Budapest*.
- LABBÉ, Paul, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale, *Paris*.
- LABRY (comte DE), secrétaire général du Comité de l'Asie française, *Paris*.
- LAHACHE, J.-E., pharmacien-major de l'armée, M. S. G. M., *Versailles*.
- LAHOVARY, Georges-J., secrétaire général de la Société roumaine de Géographie, *Bucarest*.
- LASSERRE, Gilbert (D^r), secrétaire général de la Société de Géographie commerciale, *Bordeaux*.
- LECOINTE, G., directeur scientifique de l'Observatoire royal d'Uccle, ancien second de l'Expédition antarctique belge, vice-président de la S. G., *Bruxelles*.
- LE MYRE DE VILERS, ambassadeur honoraire, président de la Société de Géographie, *Paris*.
- LEQUIM, G., délégué du Comité exécutif de l'Exposition de Chasse et de Pêche, *Anvers*.
- LEVAT, David, ingénieur des Mines, M. S. G. M., *Paris*.
- LEVERD, Gaston, courtier-juré d'assurances près la Bourse, M. U. C., *Paris*.
- LORY, Pierre, maître de conférences de géologie à l'Université, *Grenoble*.
- MACKINDER, Halford-J., directeur de la London School of Economics, délégué de la R. G. S., *Londres*.
- MAIGRE, Étienne, capitaine de Port, M. S. G. M., *Philippeville*.
- MALAVIALLE, Léon, professeur de géographie à la Faculté des Lettres, secrétaire général de la Société languedocienne de Géographie, *Montpellier*.

- MM. MARTEL, E.-A., secrétaire général de la Société de Spéléologie, vice-président de la Société de Géographie, *Paris*.
- MÉGEMONT, J., trésorier de la Société de Géographie commerciale, *Paris*.
- MORICEAU, administrateur en chef des Colonies, M. S. G. M., *Madagascar*.
- NAUROIS, (comte Édouard de), M. S. G., *Toulouse*.
- OUTREY, E., administrateur de 1^{re} classe des Services civils de l'*Indo-Chine*, commissaire de la Cochinchine à l'Exposition coloniale de Marseille.
- PASQUIER, P., administrateur des Services civils de l'Indo-Chine, délégué à l'Exposition coloniale de Marseille.
- PAYELLE, René, administrateur-directeur de la Société des Mines de Sel et Salins de Rosières-Varangéville, *Nancy*.
- PEIX, E., secrétaire général de la Section stéphanoise de la Société de Géographie commerciale de Paris, *Saint-Etienne*.
- PÉREZ, professeur de Zoologie à la Faculté des Sciences, directeur des travaux de la Société d'Océanographie, *Bordeaux*.
- PIERRE, Eugène, adjoint au Maire, délégué du Club Alpin Français, *Marseille*.
- PINI, Edouardo, ingénieur, secrétaire général de la Société Italienne d'Explorations géographiques et commerciales, *Milan*.
- PONSINET, A., chef du Service colonial, délégué du Ministère des Colonies au Congrès, *Marseille*.
- RAOUL, Pierre, ingénieur-géographe, M. S. G. M., *Saint-Martin-en-Vercors* (Drôme).
- RAQUEZ, explorateur, délégué du Laos à l'Exposition coloniale.
- ROBERT, Louis, M. U. C. F., *Versailles*.
- ROBERT, Max, administrateur des Colonies, commissaire de l'*Afrique occidentale française* à l'Exposition coloniale.
- M^{me} RONDEAU, M. S. G. C. P., *Boulogne-sur-Seine*.
- M. ROSSETTI, Carlo, secrétaire général de l'Institut colonial italien, lieutenant de vaisseau R. N., attaché au Service Colonial près le Ministère des Affaires Étrangères, *Rome*.

- MM. RUCKER, délégué allemand à l'Exposition internationale d'Océanographie de Marseille, *Berlin*.
- SALMON, Georges, chef de la Mission scientifique française au Maroc, *Tanger*.
- SCHOKALSKY, Jules (de), colonel de l'amirauté russe, président de la Section de géographie physique à la Société Impériale Russe de Géographie, *Saint-Pétersbourg*.
- M^{me} SCHOKALSKY (de), *Saint-Pétersbourg*.
- M^{lle} SCHOKALSKY (de), *Saint-Pétersbourg*.
- MM. SLOOVERE, P. (de), *Gentbrugge-les-Gand*.
Société de Géographie, *Lisbonne*.
- SPEELMANN, J.-H.-M. (baronnet), membre du Comité de « Yszeefonds », *Blæmendael* (Pays-Bas).
- STUDER, Th. (D^r), professeur à l'Université, *Berne*.
- THYS, Albert (colonel), administrateur-directeur général du Chemin de fer du Congo, *Bruxelles*.
- TOLMACHEW, conservateur en chef du Musée géologique, chef de l'expédition polaire de Khatanga, délégué de l'Académie Impériale des Sciences, *Saint-Pétersbourg*.
- TURQUET, J. (D^r), membre de l'Expédition antarctique française, *Paris*.
- VILLEMEREUIL, A. (de), M. S. G. C., *Paris*.
- WANDEL (vice-amiral), président de la Commission danoise pour la direction des études géologiques et géographiques au Groënland, *Copenhague*.
- WEBER, C., délégué de la Société de Géographie et d'Ethnographie, *Zurich*.
- WESTRUP, F., vice-consul de Suède à Marseille, délégué de la Société de Géographie de *Stockholm*.

Congressistes de Marseille

- MM. ALLARD, G., directeur de l'Agence Havas.
- ANDUZE, J., chef du trafic de la Compagnie générale Transatlantique.
- ARLOZ, A. (d'), négociant.
- ARRÉAT, E., docteur en médecine.

- MM. ARTAUD, Adrien, membre de la Chambre de Commerce, président du Comité de l'Alliance française.
- BARDON, H., agent général de la Compagnie « Urbaine-Incendie », secrétaire de la Société de Géographie.
- BARRÉ, H., bibliothécaire de la Ville et de la Société de Géographie.
- BAYLE, G., inspecteur de la Compagnie d'Assurances « Le Phénix. »
- BERTHON, M., négociant.
- BESSON, L., directeur de la Compagnie Marseillaise de Madagascar.
- BOELL, L., professeur de sténographie.
- BOHN, administrateur-directeur de la Compagnie française de l'Afrique occidentale, vice-président de la Société de Géographie.
- BOISSEVAIN, inspecteur du Bureau Véritas.
- BORTOLI, L., négociant.
- BRION, C., photographe.
- CARTIER, Alphée, agent-voyer en chef honoraire du département.
- CHALLAN DE BELVAL (D^r), médecin principal de l'armée en retraite.
- CHARLES-ROUX, Jules, commissaire général de l'Exposition coloniale, président honor^{re} de la Société de Géographie.
- CHARVE, L., doyen de la Faculté des Sciences.
- COMBES, Ad., directeur de l'Ecole Supérieure de Commerce.
- CONSTANT, Ph., receveur principal des Postes et Télégraphes.
- CONTE, Léonce, juge au Tribunal civil.
- CRAVIO, Ch., architecte diplômé par le gouvernement.
- DARBOUX, G., professeur à la Faculté des Sciences.
- DELIBES, Ernest, professeur honoraire de l'Université, président de la Société de Géographie.
- DELMAS, J., professeur honoraire du Lycée.
- DENANS, L., bibliothécaire-adjoint de la Ville.
- DESBIEF, Paul, président de la Chambre de Commerce.
- DÉSORTIAUX, E., ingénieur-directeur de la Raffinerie nationale des poudres et salpêtres.

- DEVILLE, J.-A., négociant.
Directeur de la Compagnie de Navigation Mixte.
- DOMERGUE (D^r), professeur à l'École de Médecine.
- DOR, P., ingénieur.
- DUFOUR, A., industriel, juge au Tribunal de Commerce.
- DURANTY (marquis A. de).
- ECHENARD, L., directeur du Grand Hôtel du Louvre et de la Paix.
- ESTRINE, L., agent général de la Péninsular and Oriental Steam Navigation C^o, vice-président de la Société.
- FAURE-DURIF, colonel d'artillerie en retraite.
- FAYOL, E., docteur en médecine.
- FOUQUE, A., président du Syndicat d'Initiative de Provence.
- FOURNIER, Joseph, archiviste-adjoint du département, secrétaire de la Société de Géographie.
- FOURNIER, Paul, industriel.
- FRAISSINET, Ad., négociant, trésorier de la Société de Géographie.
- FRAISSINET, Albert, armateur.
- GAFFAREL, P., doyen honoraire, professeur à l'Université, président de la section coloniale de la Société de Géographie.
- GATZERT, G., négociant.
- GAVET, J., publiciste.
- GENOYER, A., industriel.
- GIRAUD, H., administrateur-délégué de la Société Générale de Transports Maritimes, secrétaire de la Société de Géographie.
- GRAVIER, G., armateur.
- GUÉRIN, J., ancien maire de Saïgon.
- GUILLAND, M., président de la Société pour la Défense du Commerce.
- GUILLAUMET, A., comptable.
- HABERER, G., capitaine d'infanterie coloniale.
- HECKEL (D^r-prof.), Ed., commissaire général adjoint de l'Exposition coloniale, vice-président de la Société de Géographie.

- MM. JOANNON, Ant., avocat, président de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Supérieure de Commerce.
- JULLIEN, M., négociant.
- LAGARDE, A., négociant.
- LAGET, G. (de), avocat.
- LAMBREGHTS-COULBAUT, assureur, consul de Belgique.
- LAMOUREUX, E., agent de change.
- LAURENT, L., docteur ès-sciences, professeur à l'Institut colonial, bibliothécaire de la Société de Géographie.
- LECAT, P., administrateur délégué des Messageries Maritimes.
- LÉOTARD, Jacques, secrétaire général de la Société de Géographie, rédacteur au *Sémaphore*.
- LÜZZATTI, H., fabricant d'huiles.
- MAILLAT, H., sous-directeur de la Compagnie française de l'Afrique occidentale.
- MANDINE, C., instituteur.
- MARCILLAC, Paul, rédacteur au service des études techniques des Télégraphes.
- MARGUERY, E., avocat.
- MASSON, P., professeur à l'Université et à l'Institut colonial.
- MATHON, E., agent général de Compagnie Française de l'Afrique Occidentale.
- MICHEL, G., ingénieur.
- MILLAUD, A., directeur du « Journal des Colonies ».
- MONTRICHER, H. (de), ingénieur civil des mines.
- MOREL, Victor, chef de bureau au Ministère des Colonies, directeur de l'Exposition coloniale.
- MOURET, L., capitaine au long cours aux Messageries Maritimes.
- MÜLLER, L., architecte en chef de la Ville.
- NUGUE, M., miroitier.
- OPPERMANN, A., ingénieur en chef des mines.
- RAMPAL, Auguste, avocat.
- RENAUDIN, V., négociant.
- REPÉLIN, docteur ès-sciences naturelles, chargé de cours à la Faculté des Sciences.

- ROLLAND, A., négociant.
ROLLAND, P., avocat.
ROMAN, A., capitaine en retraite.
SAUVAIRE-JOURDAN, F., ancien receveur municipal.
SÉLIAN, H., négociant.
SOLENTE, P., ingénieur des mines.
SPANJAARD, A., négociant.
STEPHAN, Ed. (Prof.), directeur de l'Observatoire.
TALON, E., avocat.
TEISSEIRE, R., avoué, secrétaire de la Société de Géographie.
THÉOLOGO, X., négociant.
THOMAS, J., professeur au Lycée.
TROTEBAS (M^{me}), S., agent d'émigration.
TURABIAN, H., négociant.
USSLAUB, L., négociant.
VAYSSIÈRE, A., professeur à la Faculté des Sciences.
VINCENS, Ch., président du Comité des Assureurs Maritimes,
VIRGITT, M., négociant.
WUST, H., agent de la Compagnie Française de l'Afrique occidentale.
-

SÉANCES DU CONGRÈS

PREMIÈRE JOURNÉE

Lundi 10 Septembre 1906

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

Présidence de M. J. CHARLES-ROUX

Le Congrès s'est ouvert à 4 heures, dans la Salle des fêtes de l'Exposition coloniale, avec beaucoup d'éclat et en présence d'une nombreuse assistance d'élite, comprenant une foule de dames élégantes.

Sur l'estrade d'honneur, se trouvaient M. Charles-Roux, commissaire général de l'Exposition et président du Congrès ; M Mastier, préfet des Bouches-du-Rhône, et M^{me} Mastier, présidente du Comité de Dames de l'Alliance française à Marseille ; le général du Moriez, gouverneur militaire ; M. P. Desbief, président de la Chambre de Commerce et président honoraire du Comité Marseillais de l'Alliance ; M. E. Delibes, président de la Société de Géographie de Marseille ; M. Martel, vice-président et délégué de la Société de Géographie de Paris ; M. Dufourmantelle, secrétaire général de l'Alliance française à Paris ; M. Ponsinet, directeur du service colonial, représentant le Ministre des colonies ; M. A. Artaud, président du Comité Marseillais de l'Alliance française ; MM. le docteur Heckel, F. Bohn et P. Gaffarel, vice-présidents de la Société de Géographie de Marseille ; le colonel Faure-Durif, vice-président du Comité Marseillais de l'Alliance française ; Jacques Léotard, secrétaire général des deux Sociétés et du Congrès ; M. Guillard, président de la Société pour la Défense du Commerce ; le colonel russe de Schokalsky, délégué de la Société Impériale de Géographie de Saint-Pétersbourg ; M. Hell-

vig, consul d'Allemagne, délégué de la Société Coloniale Allemande de Berlin, et plusieurs des délégués étrangers. De nombreuses notabilités françaises et locales se remarquaient dans l'assistance.

En ouvrant la séance, M. le Président J.-Charles Roux a prononcé le remarquable discours suivant :

Discours de M. J. CHARLES-ROUX

MESDAMES, MESSIEURS,

Je salue les honorables représentants des gouvernements étrangers.

Nous vous remercions d'avoir choisi notre ville pour y tenir votre Congrès de 1906 et de rehausser ainsi par votre présence l'éclat de notre Exposition coloniale.

Marseille a déjà été le siège d'un Congrès analogue en 1898, et notre Société de Géographie, qui célèbre aujourd'hui son trentenaire, était présidée à cette époque par votre serviteur. Je ne pouvais pas être plus avantageusement remplacé au fauteuil que par mon excellent maître et ami, M. Delibes, dont la laborieuse existence a été consacrée tout entière au bien public. Sous la robe du professeur, comme dans nos assemblées départementales, ce bon citoyen a toujours brillé par son érudition, son libéralisme et sa philanthropie. C'est une de nos plus complètes figures marseillaises, et la création de la société de secours mutuels « La Marseillaise » constitue pour lui, et pour nous ses compatriotes, un véritable titre de gloire.

Bien que cette réunion soit composée d'éléments de nationalités différentes, nous sommes ici en famille, Messieurs, poursuivant tous le noble but d'étendre, à travers les Océans et sur les divers points du globe, les bienfaits de la civilisation.

Au sujet des Sociétés de Géographie françaises, permettez-moi de vous répéter ce que j'avais l'honneur de dire en 1898, à savoir qu'elles ont été les plus précieuses collaboratrices de l'Œuvre coloniale au moment surtout où elle était battue en brèche, même au sein de notre Parlement. C'est grâce à l'appui persévérant qu'elles ont prêté à nos chefs, à l'active propagande à laquelle elles se sont livrées, c'est grâce à l'accueil chaleureux et cordial qu'elles ont toujours réservé à nos explorateurs civils et militaires, qu'elles ont su créer dans notre pays le courant favorable qui nous a conduits au succès.

Quant à l'Alliance française, qui, mieux que cette belle et patrioti-

que institution, nous a préparé le terrain ? En l'absence de l'honorable M. Foncin, retenu à Paris par une indisposition, je me fais un plaisir de saluer ici le secrétaire général, M. Dufourmantelle, que j'ai l'honneur de connaître de longue date, et dont j'ai pu apprécier déjà, à l'Exposition de 1900, la compétence et le dévouement.

A la séance d'ouverture du Congrès colonial, qui vient de terminer brillamment ses travaux, je faisais remarquer que les étrangers, après nos désastres de 1870, nous voyaient avec surprise rechercher une sorte de revanche morale dans l'expansion coloniale, et qu'ils semblaient douter de notre aptitude à coloniser. Il me semble, Messieurs, que cette opinion tend à se modifier, et que nos voisins commencent à nous rendre justice.

Pour ne parler que de l'Allemagne, cette Exposition a été, en effet, l'objet d'études approfondies parues dans la *Gazette de Cologne*, le *Weser Zeitung*, le *Kolonial-Blatt*, et d'autres journaux importants. Des personnalités telles que le docteur Klotz, le professeur docteur Schweinfurth, membre du Kolonial-Rath de Berlin, doyen des explorateurs et grands voyageurs africains, et l'ami personnel de mon éminent collègue le docteur professeur Heckel, en ont fait grand éloge.

Le *Weser Zeitung* déclare que, grâce à l'Exposition de Marseille, l'année 1906 marquera, pour les questions coloniales françaises, un succès aussi éclatant que complet, et il apprécie hautement l'ordre et la méthode qui ont présidé à l'installation de nos divers palais.

Le « Discours sur la Méthode » étant l'œuvre d'un Français, mais les Allemands l'ayant fort habilement mis en action, nous ne pouvons qu'être flattés de ce jugement, que M. Klotz accentue encore, en s'exprimant dans ces termes : « En voulant jeter un coup d'œil d'ensemble sur les pavillons que je viens de décrire, pour en tirer une leçon, il nous faut avouer, et non sans envie, que l'on doit s'incliner devant ce travail colonial. La France, ici, ne parle pas seulement aux Français, mais au monde tout entier ; ces pavillons suffisent à eux seuls pour assurer à l'Exposition coloniale une portée internationale. Nous avons trop l'habitude de considérer l'Angleterre comme l'alpha et l'oméga en matière coloniale, comme la puissance coloniale par excellence. C'est le plus grand titre de gloire de l'Exposition de Marseille de démontrer pratiquement qu'en France on sait aussi coloniser, et que, nous autres Allemands, nous pouvons encore apprendre énormément de la France, si nous voulons seulement nous en donner la peine ».

Tout récemment, dans son numéro du 7 septembre, *Le Petit Marseillais* a eu l'excellente pensée, — et ce journal est coutumier du fait, — de consacrer un article aux appréciations de la *Gazette de Cologne*, et j'en citerai deux passages :

« Il s'agissait, dit-elle, de montrer d'abord au visiteur ce que la

France et, avant toute ville, Marseille, étaient à même d'offrir aujourd'hui aux colonies françaises ; ensuite, ce que chacune de ces colonies pouvait déjà livrer au commerce et à l'industrie, et ce qu'une sage administration était susceptible de faire produire à chacune d'entre elles. On s'est ainsi efforcé de mettre le progrès accompli sous les yeux du public, afin d'éveiller chez chaque Français le désir de participer sérieusement à relever le commerce national ».

Et plus loin, la *Gazette de Cologne* apprécie en ces termes la situation du port de Marseille : « Mais si Marseille, comparée aux autres ports, demeure stationnaire, cela provient surtout de ce que le soutien nécessaire de la part du gouvernement lui a toujours manqué jusqu'à présent. En 1889, Marseille était encore à la tête de tous les ports de mer du continent. Hambourg ne l'a dépassé qu'en 1890 ; Anvers en 1894. C'est à l'extension des voies de communication avec l'intérieur de l'Europe, que ces ports doivent en grande partie leur développement. Exemple : les canaux à Hambourg, Anvers, Rotterdam, la canalisation des fleuves, les tunnels du Gothard, du Simplon et celui en projet du Loetschberg pour Gênes.

« De partout, les crédits nécessaires ont été accordés sans délai. De plus, les sacrifices sont faits dans les autres pays en vue d'un but unique et bien défini à atteindre. En France, par contre, ce sont des intérêts politiques mesquins qui ont toujours occupé le premier plan ».

Mais l'opinion de M. Schweinfurth mérite plus encore de fixer notre attention, à cause de la réputation internationale du savant professeur.

« Vous me demandez mes impressions, dit-il ? Eh bien, je suis enthousiasmé de tout ce que j'ai pu voir dans mes trop courtes visites, et il s'agit bien là d'une manifestation digne du premier port de France. Je ne m'explique pas le silence de la presse parisienne sur un événement aussi important et aussi national que celui-ci.

« Tenez, je me rappelle l'Exposition coloniale de Londres, qui eut lieu en 1885, s'il m'en souvient bien, et qui fut si intéressante, grâce aux admirables collections ethnographiques rapportées de l'Inde, de l'Australie, — cette colonie qui est un continent à elle seule déjà, — grâce encore aux Palais du Dominion of Canada, du Cap de Bonne-Espérance avec des Kaffres lavant des diamants, etc., etc. Eh bien ! je crois ne pas exagérer en disant que Marseille offre aujourd'hui bien plus de choses à l'admiration du visiteur, avec son Exposition nationale des colonies françaises que n'en offrait alors l'immense métropole anglaise avec les preuves de vitalité des colonies bien plus considérables encore. Il est vrai qu'il faut tenir compte de la différence d'époque, mais il n'y a pas de doute que Marseille a, à son actif, un effort vraiment sérieux et de la plus grande portée, et tel que Hambourg même ne saurait surpasser, eussions-nous d'abord à notre disposition un appui colonial équivalent.

« J'ai vu tant de choses intéressantes, que j'ai de la peine à souligner celles qui m'ont le plus frappé.

« La carte du Delta du Tonkin, les cartes exposées sur Madagascar, sont de bien belles choses pourtant ; puis la magnifique table des forêts d'Algérie, table dont parle Pline et qui avait une si grande valeur, et ces collections en pierres préhistoriques, dans la salle de la Guinée ; ces résultats de la mission du lieutenant Desplagnes dans la boucle du Niger au tumulus d'El Oualedji, aux environs de Bourem, de Loto-Roro, de Tolemsi, de Sansanding, qui sont exposés dans la salle de Mauritanie...

« Ce qui, vraiment, a grand air, ici, — continue le professeur Schweinfurth, — c'est le style de chacun des Palais, dont l'architecture désigne mieux que toute inscription le pays représenté. Ici, c'est bien l'évocation de la Tunisie, là-bas de l'Algérie, plus loin, les silhouettes bizarres de Cochinchine et d'Annam. Mais c'est surtout le Palais de l'Afrique Occidentale qui charme et attire les yeux avec sa majestueuse silhouette de Palais nègre, bien que jamais les solitudes d'Afrique n'en aient vu de pareilles. Par la simplicité des lignes, et surtout par l'aspect sauvage que lui donne la terre battue et les toits de chaume, il synthétise, en l'embellissant, tout le génie architectural de ces peuplades nègres... »

Je n'ai pas hésité à vous citer une partie de l'interview de M. Schweinfurth, publiée in-extenso dans le *Sémaphore* du 7 août, — le *Sémaphore*, ce doyen de nos journaux marseillais, fondé en 1828, qui, malgré vents et marées, n'a jamais cessé, depuis cette époque, de soutenir courageusement les vrais principes d'une saine doctrine économique.

L'interview de M. Schweinfurth, comme la série d'articles dont je viens de parler, établissent un contraste frappant avec l'indifférence peu explicable des grands journaux parisiens, à l'égard de l'Exposition coloniale de Marseille, indifférence à laquelle, heureusement, notre presse locale a largement remédié. Au nom des Colonies françaises, je suis heureux de lui en exprimer toute notre reconnaissance.

Puisque le Dr Schweinfurth a remarqué la carte du Delta du Tonkin, j'ai à cœur de rendre hommage aux modestes et courageux auteurs de ces remarquables et utiles travaux, non seulement en Indo-Chine, mais sur la Côte occidentale d'Afrique et dans notre plus récente conquête, à Madagascar où, sous l'habile direction du général Galliéni, des cartes scrupuleusement exactes ont été dressées par nos officiers, au fur et à mesure qu'avancait la pacification, et vous les avez certainement remarquées, Messieurs, sous la colonnade du Palais de Madagascar où M. Jully a eu le bon esprit de les exposer.

En thèse générale, nous devons à nos explorateurs les premières cartes de nos colonies ; ces cartes ont été améliorées, perfectionnées,

par les soins de nos officiers, et définitivement mises au point par les services géographiques créés par nos gouverneurs généraux.

Loin de moi la prétention, Messieurs, de revendiquer pour la France une suprématie en matière de science cartographique, et nous apprécions tous la perfection qu'ont atteinte les divers pays qui nous ont fait l'honneur de nous envoyer des représentants.

J'abuserais injustement de votre patience, si j'entreprenais d'envisager l'ensemble de l'œuvre cartographique exécutée dans notre domaine colonial ; je me bornerai donc à parler de l'Indo-Chine.

De tous les officiers qui se sont succédé dans le corps d'occupation depuis ces dernières années, il n'en est guère qui n'ait apporté sa contribution, petite ou grande, à ce travail considérable de la carte provisoire de l'Indo-Chine, véritable conquête scientifique du sol où se sont dépensées les plus grandes énergies et qui a consommé bien des dévouements et des existences.

Vous autres, Messieurs, à qui ces questions sont familières, vous vous rendez exactement compte de la somme de travail qu'elles entraînent, mais le public l'ignore. C'est pour cela que j'ai très fort approuvé les notices imprimées accompagnant la carte du Delta du Tonkin au 25 millième, ne comprenant pas moins de 72 feuilles trapézoïdales de $0,75 \times 0,50$ entre cadre, et la carte définitive de l'Indo-Chine au 100 millième. Il serait à souhaiter que nous eussions pour le Delta du Rhône une carte aussi complète que celle que nous possédons aujourd'hui pour le Delta du Tonkin, et cependant, il y a 2.500 ans que nous colonisons sur les rives du Rhône, tandis que la constitution de notre empire indo-chinois ne date que de vingt-cinq ans...

Rendons justice, Messieurs, à tous ceux qui ont accompli cette œuvre utile, depuis 1859, année de la prise de possession de la Cochinchine, depuis les premiers pionniers, les ingénieurs hydrographes Manen, Vidalon, Héraut, Bouillet, Hanusse, le chef d'escadron Foucault, le capitaine de frégate Bigrel ; les Doudart de Lagrée, Delaporte et Francis Garnier ; Jean Dupuis, docteur Harmand, lieutenant Septans, capitaine Rheinard, lieutenant de vaisseau d'Arfeuille, capitaine Aymonier, Dutreuil de Rhins ; le R. P. Favier ; rendons justice à la mission Pavie et, notamment, aux capitaines Cupet, de Malglaive, Rivière, Nicollon et Dugast, aux lieutenants de vaisseau de Tétigny, Le Vay et Simon.

Le 5 juillet 1899, M. Doumer crée le service géographique de l'Indo-Chine, successivement dirigé par les lieutenants-colonels Lubanski, Guéneau de Mussy et Friquignon.

Attaché, dès les premières années, à la mission Pavie, éditeur avec les capitaines Cupet et de Malglaive, de plusieurs grandes cartes d'ensemble au cent millième, qui traduisaient, au fur et à mesure, pour le public, les premiers résultats cartographiques de la mission, le

lieutenant-colonel Friquegnon, dirige depuis deux ans avec une compétence indiscutée et un dévouement, une activité que rien ne lasse, le service auquel ses travaux antérieurs sur le terrain avaient contribué à donner un grand relief.

L'Union Coloniale, que j'ai l'honneur de présider, s'est fait un devoir de lui rendre un témoignage public, mais je suis heureux, devant cette assemblée d'élite, de renouveler à ce vaillant serviteur de la France, l'hommage de toute notre gratitude. Je vous demande d'y associer les administrateurs, tels que le regretté Humann, cousin de l'amiral, enlevé à la fleur de l'âge, et ces modestes inspecteurs ou gardes principaux européens de la milice indigène, qui apportent, à travers de grosses difficultés de terrains et de climat, leur utile contribution à l'œuvre commune.

Je ne saurais passer sous silence les travaux économiques de M. Brenier et, au risque de blesser sa modestie, je tiens à lui exprimer combien nous apprécions sa compétence et son esprit méthodique.

Permettez-moi, Messieurs, de répéter que si je me borne à parler des progrès réalisés par l'Indo-Chine en cartographie, c'est qu'il m'est impossible de mentionner les résultats obtenus à ce point de vue dans chacune des parties de notre vaste empire colonial, sans sortir des limites ordinaires d'un discours comme celui-ci ; mais je me fais un devoir de reconnaître les efforts accomplis partout, notamment à Madagascar, et d'associer toutes nos possessions aux éloges que je viens d'adresser à nos colonies d'Asie.

Je n'ai plus qu'un mot à ajouter, Messieurs, sur une géographie à laquelle nous ne sommes pas encore très rompus dans notre pays, la géographie sous-marine, ou, pour mieux dire, l'océanographie. Grâce à l'appui de S. A. S. Monseigneur le prince de Monaco, et à la collaboration dévouée de M. Charles Bénard, président de la Société d'Océanographie du Golfe de Gascogne, nous avons réuni, dans le Palais de la Mer, une Exposition internationale où l'Allemagne, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, le Portugal, la Belgique, la Russie, les États-Unis, la Suède, le Danemark et aussi la France, nous ont envoyé de merveilleuses collections, les résultats d'importantes expéditions, le résumé de leurs diverses explorations.

Laissant de côté la partie biologique pour ne m'occuper que de ce qui concerne plus particulièrement les sciences géographiques, je me borne à mentionner : pour l'Allemagne, l'expédition de la *Valdivia* qui eut pour chef le professeur Chun, et la reconstitution exacte d'une chambre de cartes à bord d'un navire allemand, meublée de ses cartes bien entendu ; pour la Grande-Bretagne, la vitrine de la Société de Géographie de Londres, les cartes du bureau météorologique du *Challenger*, les cartes muettes si intelligemment dressées par la Challenger Society pour faciliter le progrès des études océanogra-

phiques, les cartes des réseaux des câbles sous-marins ; pour la principauté de Monaco, la très remarquable carte générale bathymétrique des Océans ; pour les Pays-Bas, une splendide collection de pièces uniques, atlas, mappemondes, globes terrestres datant pour la plupart du xvii^e siècle, à côté d'atlas modernes de haute valeur scientifique ; pour la Russie, l'exposition de la Société Impériale de Géographie et les cartes de la Mer Noire ; pour les États-Unis, les pilot-charts du North-Pacific, dressés par le laboratoire de San-Diego ; pour la France, enfin, les riches éditions d'atlas maritimes anciens envoyés par le Ministère de la Marine, et l'atlas océanographique du savant professeur Thoulet.

En dehors de la science pure, de l'intérêt qu'il y a à connaître la représentation de la faune et de la flore des profondeurs marines, que de conséquences pratiques à tirer au point de vue de la navigation, des courants, de la pose des câbles sous-marins, de la pêche, de la migration des poissons, etc., etc ! Peut-être nous sommes-nous laissés, en France, beaucoup trop distancer par nos voisins dans l'étude d'une science nouvelle, sans doute, mais dont les peuples riverains de la mer du Nord ont tiré déjà grand parti. Pourquoi notre gouvernement s'est-il tenu à l'écart du consortium qui s'est formé entre les nations du nord de l'Europe et dont le siège est à Copenhague ?

Messieurs, il est peu de points de notre vieille Terre qui aient échappé aux investigations de nos savants et de nos explorateurs depuis le grand mouvement d'expansion géographique commencé au xvii^e siècle et qui ne s'est guère ralenti depuis. Le sous-sol n'a même plus de secrets pour nous, puisque M. Martel s'est chargé de les dévoiler. Il en reste deux cependant, les plus âpres, les plus difficiles à atteindre, dont la conquête, vigoureusement poursuivie depuis quelques années, sera certainement couronnée de succès avant qu'il soit longtemps : ce sont les pôles.

Eh bien, au Palais de la Mer, vous trouverez réunies, par un heureux concours de circonstances, les plus récentes étapes de cette conquête : là se trouvent les résultats des expéditions arctiques de la *Princesse-Alice*, du *Windward*, de la *Pandora*, de la *Balena*, qui vont de 1896 à 1898 ; des expéditions antarctiques françaises du *Français*, allemande du *Gauss*, anglaise de la *Discovery*, écossaise de la *Scotia*, belge de la *Belgica*, et suédoise, de 1901 à 1904. Modèles de navires, cartes, documents photographiques, instruments, etc., etc., tous les principaux enseignements que l'on peut en déduire se trouvent ainsi groupés.

Si je n'ai pas mentionné dans cette énumération notre voisine l'Italie, avec laquelle nous entretenons des rapports si cordiaux, c'est que le grand et beau laboratoire de Naples, qui a lui-même un caractère international, a dû se faire une règle de ne participer à aucune exposition ; nous n'en tenons pas moins à ranger S. A. R. le duc des Abruzzes parmi les plus hardis des explorateurs polaires.

Je prends la liberté d'appeler toute votre attention sur cette Exposition, la première de cette espèce, et qui me paraît de nature à ouvrir de larges horizons et à provoquer d'utiles discussions, surtout en présence des explorateurs polaires qui viendront assister, le 14, à la clôture de vos travaux. M. le Président de la République nous honorera également, ce jour-là, de sa visite. Il se rendra naturellement à l'Exposition dans l'après-midi, et j'ai l'honneur, dès à présent, de vous inviter aux fêtes que nous donnerons en son honneur.

Messieurs, je tiens, en terminant, à remercier M. Jacques Léotard, secrétaire général de notre Société de Géographie et du Comité marseillais de l'Alliance Française, des soins qu'il a apportés à la préparation de ce Congrès; je vous remercie d'avoir répondu à notre appel avec autant d'empressement, et je déclare ouvert le Congrès international de l'Alliance française et des Sociétés de Géographie de 1906.

De chaleureux applaudissements ont salué le discours de l'éminent Président. M. L. DUFOURMANTELLE, prenant la parole au nom du Conseil d'Administration à Paris de l'«Alliance française pour la propagation de la langue nationale dans les colonies et à l'étranger», a prononcé ensuite l'allocution ci-dessous :

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai le grand honneur de représenter le Conseil d'Administration de l'Alliance française dans cette séance solennelle d'ouverture du Congrès de l'Alliance française et des Sociétés de Géographie. Un autre eût été mieux qualifié, notre président, M. Pierre Foncin, mais une indisposition sérieuse lui impose un repos qu'il déplore.

« Je me vois, m'écrivait-il il y a quelques jours, obligé de décliner l'honneur et de renoncer au plaisir de présider les séances de notre Congrès de Marseille. En votre qualité de secrétaire général, vous êtes tout désigné pour me remplacer. Permettez-moi donc de compter sur votre zèle et votre dévouement; je sais d'avance que vous serez vous-même très secondé par nos chers collègues et en particulier par l'excellent président de notre Comité marseillais, M. Artaud. Veuillez m'excuser auprès de M. Charles-Roux. J'ai réellement besoin de repos. »

Depuis, j'ai reçu des nouvelles meilleures et vous vous en réjouirez avec moi.

Je n'en reste pas moins avec la charge très honorable mais très lourde de diriger une de nos sections du Congrès. J'y mettrai toute ma bonne volonté et toute ma conviction.

M. Foncin ne se trompait pas quand il m'assurait par avance du concours de notre Comité marseillais. Un programme a été établi par lui, des plus intéressants et des plus attrayants, où se succèdent les séances d'étude et les instructives récréations.

Nous comptons sur la bienveillance de M. le Commissaire général de l'Exposition coloniale; M. Charles-Roux nous en donne des preuves effectives et nous lui présentons l'expression de notre sincère et profonde gratitude.

Sa sollicitude ne s'est pas bornée à faciliter l'organisation de notre Congrès et à lui donner son haut patronage; elle s'est étendue à l'Exposition de l'Alliance française elle-même, que nous allons visiter dans quelques instants.

Pour cette nouvelle marque de généreux intérêt, l'Alliance française contracte envers M. Charles-Roux une dette nouvelle de reconnaissance.

Je ne vous entretiendrai pas aujourd'hui de notre Association; vous savez son objet : la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger.

Je me bornerai à vous rappeler qu'elle est une œuvre exclusivement patriotique et de concorde; qu'elle ne s'occupe pas de politique; qu'elle reste étrangère aux passions religieuses, et qu'elle s'adresse avec confiance aux hommes de bonne volonté de toute opinion qui ont à cœur le bon renom de la France et son rayonnement intellectuel dans le monde.

Les réunions qui vont suivre, séances de section et assemblée générale, nous permettront de mettre en lumière son programme et ses méthodes, ses efforts et ses résultats.

Mais je tiens à rendre hommage, dès maintenant, à notre groupe marseillais.

Sa propagande, tâche ardue, est persévérante, et son action s'étend sur les écoles françaises du bassin de la Méditerranée, prolongement des bassins de notre grand port.

Le Comité a eu la bonne fortune de voir se succéder à sa tête des hommes d'intelligence et de cœur, hier M. Desbief, l'éminent président de la Chambre de Commerce, précédemment le regretté M. Arnauv.

Aujourd'hui, le Comité est dirigé par M. Artaud, membre de la Chambre de Commerce, qui joint à sa valeur professionnelle, à ses qualités d'économiste et de lettré délicat, le goût, la compétence et la conviction dans les questions qui intéressent l'influence française au dehors.

Un Comité de dames est présidé par M^{me} Mastier, que nous prions d'agréer nos plus respectueux hommages. Ayant avec nous les dames de Marseille, nous sommes assurés du succès.

Je n'oublie aucun des collaborateurs de M. Artaud; mais je dois une

mention toute spéciale à l'homme de dévouement qu'est M. Léotard, qui n'hésite pas à cumuler quand il y a des travaux utiles à entreprendre et à mener à bien.

M. Léotard est le bras droit à la fois du président du Comité Marseillais de l'Alliance française et du président de la Société de Géographie. Il est le secrétaire général du double Congrès et je me félicite que les deux groupements soient réunis dans une action commune ayant tant de points de contact.

Je salue respectueusement l'éminent président de la Société de Géographie de Marseille, M. Delibes, et je suis heureux d'avoir pour collaborateur dans la section géographique mon savant ami M. Alfred Martel.

Je prie les hautes personnalités qui ont bien voulu honorer cette réunion de leur présence de me permettre de joindre mes compliments à ceux que leur adressait M. Charles-Roux.

J'ai eu le regret de recevoir quelques excuses, notamment de M. Herbet, l'un de nos vice-présidents, retenu par un traitement aux eaux, mais qui nous envoie un mémoire dont il sera donné communication au Congrès.

Nous sommes réunis pour étudier ensemble la situation de la langue française au dehors et les meilleurs moyens de la développer.

A vous tous qui avez répondu à la Commission d'organisation, Mesdames et Messieurs du groupe de Marseille, Messieurs les représentants des Comités de France et de l'Étranger, M. Lepel-Cointet, mon cher collègue du Conseil d'Administration, merci pour votre concours à cette manifestation dont l'Alliance française tirera honneur et profit.

M. Le Myre de Vilers, ambassadeur honoraire et président de la Société de Géographie de Paris, qui devait présider la section de géographie du Congrès, s'étant excusé par lettre d'être retenu en Allemagne, avait délégué à sa place M. Martel, vice-président de la Société. L'éminent spéléologue, après avoir excusé M. Le Myre de Vilers, a très heureusement exprimé la confraternité de la Société de Géographie de Paris, la doyenne de celles de France, à la Société de Marseille, qu'il a félicitée de son initiative, et à celles de la province et de l'étranger; il a souhaité que le Congrès effectuât des travaux utiles à la science.

M. le colonel de Schokalsky, président de la section de géographie physique de la Société impériale russe de géographie de Saint-Petersbourg, au nom des délégués étrangers, a remercié

de leur accueil la Ville de Marseille, le président du Congrès, la Direction de l'Exposition coloniale et la Société de Géographie. Il a exprimé le vœu que, de l'ensemble des travaux du Congrès, résulte un nouveau progrès pour l'étude des sciences géographiques, dans laquelle la France occupe une place si estimée.

Les discours de MM. Dufourmantelle, Martel et de Schokalsky ont été vivement applaudis et la séance a été ensuite levée.

Visite aux Expositions spéciales

Après la séance d'ouverture, les congressistes et de nombreuses dames, sous la conduite des deux présidents, MM. E. Delibes et Ad. Artaud, se sont rendus dans la salle du Palais du Ministère des Colonies réservée à la double exposition de l'Alliance française et de la Société de Géographie de Marseille. Là, ils ont pu examiner et admirer, outre de nombreuses publications, d'une part les intéressants travaux scolaires des jeunes indigènes, des photographies d'écoles et les cartes coloniales apposées aux murs; d'autre part, de curieux documents sur la Provence et sur l'Afrique, les portraits des voyageurs célèbres et quelques touchants souvenirs rappelant les plus illustres explorateurs (Livingstone, Stanley, Marchand, etc.).

Un lunch a été ensuite servi. MM. Delibes et Artaud ont tour à tour pris la parole pour chaleureusement remercier les congressistes étrangers ou marseillais d'avoir répondu en aussi grand nombre à l'appel du Comité d'organisation. Ils ont réclamé plus que jamais leur fidèle concours à l'œuvre patriotique commune et sollicité, en particulier, l'active coopération des dames à l'Alliance française. La diffusion de la langue française au dehors, c'est l'expansion de notre génie national sous ses formes diverses, littéraire, scientifique et artistique, industrielle et commerciale; c'est le culte de la patrie française étendu au loin dans nos nouvelles possessions. Or, l'histoire nous montre qu'en matière de propagande, il ne saurait y avoir de missionnaires plus habiles et plus persuasives que les femmes.

M^{me} Mastier, présidente, et M^{me} Lamoureux, vice-présidente du Comité de Dames, ont été remerciées de donner l'exemple d'un dévoué concours. Le secrétaire général, M. Jacques Léotard, a été également félicité de la bonne organisation du Congrès. Ces allocutions ont été accueillies par d'unanimes applaudissements.

Conférence de M. E.-A. MARTEL

SUR LA SPÉLÉOLOGIE ET LE GRAND CAÑON DU VERDON

La conférence de M. Martel, l'éminent vice-président de la Société de Géographie de Paris, secrétaire général de la Société de Spéléologie et directeur de *La Nature*, faite au Grand-Théâtre, à 9 heures du soir, a obtenu un grand succès auprès d'un nombreux auditoire d'élite, sous la présidence de M. Delibes, président de la Société de Géographie, assisté du bureau du Congrès.

M. Martel, qu'accompagnait son collaborateur en explorations souterraines, M. Janet, a fait sur la « Spéléologie, sciences des cavernes, et le grand cañon du Verdon » une conférence extrêmement remarquable et instructive, avec une éloquence précise qui a charmé l'assistance autant que les merveilleux clichés photographiques projetés à la lumière électrique.

Le début de la conférence a été consacré à la source de Fontaine-l'Evêque, située dans le département du Var et dont l'étude offre un intérêt tout particulier, car il est question d'en capter les eaux pour l'alimentation des villes de Marseille et de Toulon et pour l'irrigation des terres dans le département du Var. M. Martel a exposé les conditions dans lesquelles il a rempli la mission dont il avait été chargé par le Ministre de l'Agriculture pour déterminer le régime de Fontaine-l'Evêque, mission qui a nécessité une exploration des plus périlleuses, au cours de laquelle M. Martel et ses collaborateurs ont parcouru, sur une longueur de 20 kilomètres, l'extraordinaire Grand Cañon du

Verdon, que personne n'avait encore pu visiter en raison des dangers à affronter.

M. Martel a décrit ensuite les gouffres du Plateau central, tels que ceux de Padirac et d'Armand, les grottes célèbres de France et d'Europe, dont il a fait lui-même, pour la plupart, l'exploration, les lacs et rivières des cavernes et tout ce monde souterrain mystérieux et fantastique. De nombreuses et superbes projections complétaient le récit de M. Martel, auquel les applaudissements ont été prodigués et sont devenus une ovation lorsque M. Delibes lui a remis, en le remerciant, le diplôme de membre d'honneur de la Société de Géographie de Marseille.

Voici un résumé de la conférence de M. Martel en ce qui a trait au grand cañon du Verdon :

Jamais on n'aura fini de révéler la *France inconnue* : voici que la Provence vient de nous livrer un secret de plus ; certes on le soupçonnait depuis longtemps, mais pas aussi fantastique qu'il s'est réellement dévoilé, dans la splendeur d'une des plus grandes curiosités du monde !

Le deuxième des quatre cañons du Verdon, séparant les départements du Var et des Alpes-Maritimes (entre Draguignan et Castellane) du village de Rougon à celui des Salles, n'avait jamais été parcouru d'un bout à l'autre, malgré la tentative de descente en bateau démontable effectuée par M. A. Janet en 1893. C'est chose accomplie maintenant et cette admirable *clue* éclipse toutes les beautés des autres sites analogues.

Jusqu'ici c'était seulement de l'entrée et de la sortie des gorges du Verdon, ou au-dessus du confluent (très pénible à atteindre) de l'Artuby à la Mescle, ou encore des crêtes qui en dominent les bords, de 300 à 700 mètres de hauteur, que l'on parvenait très incomplètement à vérifier la déclaration de E. Reclus en 1877 « qu'il n'est guère d'exemple plus remarquable, sur la terre, d'entaille pratiquée par les eaux dans l'épaisseur des roches ».

Depuis quatre ou cinq ans, une entreprise commencée par la Société des grands travaux de Marseille pour le percement d'un tunnel, qui doit mener les eaux du Verdon à une future usine électrique au Galetas (à la sortie même du grand cañon), avait quelque peu multiplié les points d'accès dans les gouffres de la grande crevasse ; une passerelle notamment traverse maintenant le torrent, à deux kilomètres aval de l'entrée du grand cañon, pour desservir, par les mauvais sentiers des deux rives (hautes ici de plus de 600 mètres), une baraque-abri pour les ouvriers du canal. Mais la visite intégrale du cañon d'un bout à l'autre et sa description précise continuaient à faire défaut.

C'est alors qu'au printemps de 1905 je fus chargé par le Ministre de l'Agriculture, M. Ruau, de l'étude géologique et hygiénique de Fontaine-l'Évêque et de l'exploration des avens des Plans de Canjuers. Pour beaucoup de raisons, trop longues à rapporter, cette étude impliquait forcément la reconnaissance nécessaire et complète du Grand Cañon du Verdon, si risquée qu'elle s'annonçât.

Sachant l'expérience que mon ami M. A. Janet avait faite, à ce sujet, lui étant redevable des seuls renseignements qu'il eût été possible de recueillir sur le problème, et pensant qu'il lui serait pénible de rester étranger à sa solution (si par hasard elle se montrait réalisable), je demandai et j'eus le plaisir d'obtenir qu'il fût adjoint à mes investigations, en raison de sa connaissance approfondie de la région.

Et c'est ainsi que du 11 au 14 août 1905 j'ai réussi à effectuer la descente *en bateaux démontables* et la première visite complète du célèbre et énigmatique *Grand Cañon du Verdon*, avec MM. A. Janet, Le Couppey de la Forest, L. Armand et dix auxiliaires des villages de Rougon et La Palud (MM. Blanc, instituteur, Audibert, Carbonel, etc.).

Cette expédition n'a pu être menée à bien que grâce aux ressources mises à notre disposition par le caractère officiel de nos recherches, — grâce aux réquisitions de toutes sortes qui nous étaient ainsi permises, — et aussi grâce au précieux concours de M. Teissier, ingénieur, à la Palud, de la Société des Grands Travaux de Marseille, et de son personnel.

Géographiquement je dirai tout de suite que le Grand Cañon du Verdon, du confluent du torrent du Baus au Galetas, a 21 kilomètres de longueur; cette portion de son cours, dessinée uniquement d'après ce qu'on pouvait en apercevoir d'en haut, est, plus qu'aucune autre vallée française du Jura, des Causses et même de toute l'Europe, un véritable cañon, semblable à ceux de l'Amérique du Nord. La hauteur des escarpements qui l'encaissent n'est jamais inférieure à 300 mètres; elle atteint par place 600 à 700 mètres et les cimes montagneuses qui forment les gradins supérieurs de la vallée la dominent même de 900 à 1100 mètres. La largeur au fond est parfois inférieure à 10 mètres. La dénivellation totale du courant atteint 153 mètres (de 603 à 450 mètres d'altitude), soit une pente de 7^m 33 pour 1000 (supérieure à celle du Rhône entre sa source et le lac de Genève, 6^m 40 pour 1000, et à celle du Tarn en Lozère, 2^m 71 pour 1000). La vitesse de l'eau n'est jamais inférieure à 2 mètres par seconde (aux très basses eaux que nous avons eu la chance de rencontrer).

C'était donc un vrai torrent de montagnes qu'il s'agissait de suivre ! Les deux passages qui, authentiquement, n'avaient pu encore être franchis (celui de l'entrée même et le Pas de l'Imbut, vers le milieu du cañon) ont requis une somme d'énergie terrible. Il a fallu l'endurance de nos courageux auxiliaires et l'habileté incomparable de mon con-

tremaître habituel, Louis Armand, pour nous faire triompher des obstacles semés sur la route. Une bonne moitié du temps a été employée au portage des barques. Il sera bien difficile de décrire les péripéties et les splendeurs de cette inoubliable équipée ; elle mérite la comparaison, toutes proportions de longueur gardées, avec celle du fameux grand cañon du Colorado. Je me bornerai à en énumérer ici les principales données : la course a demandé trois jours et demi de labeur pour 21 kilomètres de parcours (2 le premier, 10 le second, 5 le troisième et 4 dans la dernière matinée). Dès le premier rapide et contre le premier rocher un de nos trois bateaux démontables en toile fut mis hors de service ; il s'ensuivit que moi et Armand pûmes seuls continuer la descente en barque (aux points où l'on pouvait flotter), — que M. Janet et nos aides durent faire le voyage à pied (c'est-à-dire presque tout le temps dans l'eau jusqu'au ventre), — qu'en cinq endroits, de longues manœuvres de va-et-vient avec les deux bateaux épargnés furent nécessaires, pour faire franchir à l'équipe entière des passages d'eau trop profonde ou trop rapide pour être guéables ou traversés à la nage, — et surtout que M. Le Couppey eut le regret de renoncer dès le matin du deuxième jour à continuer l'entreprise et de remonter à la Palud par les précaires sentiers des ouvriers du canal. La première nuit, la cabane de l'Escalès nous recueillit au soir tombant, émerveillés du passage inédit de l'entrée du grand cañon, mais fort embarrassés de la longueur et de la difficulté des opérations de portage, et assez soucieux de ce que la suite nous réservait. Sans la perfection prolongée du temps et le faible volume du torrent (au minimum d'étiage, environ 8 à 10 mètres cubes sec.) nous n'aurions pu réussir. Le moindre orage, gonflant subitement le Verdon, nous eût mis en position ultra-critique.

La seconde nuit fut passée dehors, sous un auvent de roches, désigné par les coupeurs de buis comme étape du premier soir ; là, une escouade de ravitaillement, descendue de la Palud par des rochers garni de cordes et crampons, nous avait vainement attendus toute la nuit précédente, nous recherchant de son mieux, dès l'aube, dans les profondeurs de la gorge.

Après de multiples incidents de chavirement, de chutes périlleuses dans les cascates, de portages terribles, parfois à plus de 100 mètres au-dessus du torrent, la troisième nuit nous surprit, avec nos deux derniers bateaux crevés à leur tour, encore à trois heures de la sortie du cañon ; il fallut la passer à la belle étoile, sans couvertures ni provisions, autour d'un feu de broussailles, séchant nos vêtements et membres trempés. Mais la nuit parut courte, tant la scène fut sublime, au bord du Verdon rageur, en bas des falaises si hautes et si rapprochées, que pas un rayon de la pleine lune ne put nous atteindre, pardessus leur rempart et malgré l'impeccable pureté du ciel. Sensation

de magnificence sans égale, qui ne permettait point de percevoir la lassitude.

Les photographies, quoique impuissantes à traduire la réalité, montrent mieux que ne peut le faire aucune parole, ce qu'est cette stupéfiante gorge du Verdon, qui fait bien pâlir celle du Tarn dans la Lozère. Notre torrent des Basses-Alpes a dix *Étroits* comme ceux de la Malène et vingt *Pas de Souci* où l'eau s'engouffre écumante sous les blocs rocheux !

Je ne comprends pas encore comment nos porteurs ont pu franchir sans accidents, bateaux sur l'épaule, toutes ces digues. Mais Janet, Armand et moi nous *voulions* accomplir la chose et ils nous ont mis à même de le faire. Il y a des places, je le répète, où la cluse n'a pas 10 mètres de largeur entre parois à pic de 300 mètres, pareille alors aux *Klamme* du Fier, du Trient, de l'Aar ; à chaque tournant, des voûtes surplombent en *baumes* creusées par les remous, avec des reflets verts étincelants (Baume-aux-Pigeons, grotte d'émeraude, etc.) ; le courant s'y brise en tourbillons dangereux, difficiles à éviter. Deux d'entre eux furent bien près de nous être funestes : d'abord à Le Couppey et Blanc, lors de la rupture du premier bateau où ils se trouvaient ensemble, et que put seule retenir l'adresse d'Armand à jeter la corde propice puis à moi-même exactement au même endroit ; et enfin, beaucoup plus bas, à Armand à son tour qui, sous mes yeux, fut retourné dans l'eau avec sa barque, qu'il sut cependant tirer conjointement avec lui-même hors du courant furieux.

Le Grand Cañon du Verdon est une incomparable merveille, ce que je connais de plus admirable en France, beaucoup plus grandiose et plus extraordinaire que les cañons des Causses et de l'Ardèche. Pratiquement inaccessible en l'état actuel, il sera malheureusement (ou plutôt heureusement pour la préservation de ses beautés) impossible à aménager : ou bien les chemins et routes devraient être établis trop haut pour voir, ou bien ils seraient emportés par les crues ; il en coûterait des millions pour rendre ce grand cañon bien visitable *sans l'abîmer*.

Géologiquement, c'est l'abondance des diaclases verticales dans les calcaires du jurassique supérieur, qui a permis l'ouverture et l'approfondissement du cañon en aval de Rougon, bien plus que l'utilisation des joints de stratification, puisque la plupart du temps le torrent coule à contre-strates. La carte géologique (feuille de Castellane) établie par M. Zürcher en 1887-1894, a parfaitement bien figuré les trois premiers quarts environ du cañon dans le jurassique supérieur, et limité l'élément marneux (oxfordien) aux cinq derniers kilomètres. On peut ajouter seulement que les calcaires gris, très régulièrement stratifiés (et que des anticlinaux ont relevés sporadiquement jusqu'à plus de 1000 mètres d'altitude sur les plateaux encaissant la gorge), affleu-

rent en diverses parties du cañon : ces parties sont les moins étroites, parce que ces calcaires se sont prêtés, par suite de leur morcellement fissural, et bien mieux que les falaises compactes qui les surmontent, aux effets destructeurs de l'érosion; aussi forment-ils des talus à pentes raides, au lieu de murs verticaux; c'est pourquoi le cañon se montre alternativement rétréci (à l'entrée, aux Baumes-Fères, à la Mescle, de Guègues à Gabrielle, etc.) ou dilaté (à l'Escalès, sous Guègues, après Meyreste, etc.) conformément aux récurrences successives des deux sortes de calcaires; comme pour les gorges du Tarn et de la Jonte (Lozère, dolomies alternant avec des calcaires marneux) la morphologie est subordonnée à la lithologie.

L'observation la plus importante à retenir est relative au mode de creusement de ces sortes de vallées. En deux points au moins ce n'est pas seulement sous des amoncellements de blocs disjoints et éboulés (comme au Pas du Souci du Tarn) que le Verdon disparaît : au Pas de l'Imbut et au Grand Cavalet il passe complètement sous la roche en place, sur plusieurs décamètres de longueur; il y a là perte *absolue* à travers les assises fissurées du calcaire, qui n'ont pas encore été emportées, et plusieurs des écroulements constatés au fond de la gorge paraissent ne pas remonter à une époque reculée. Il en résulte qu'il faut, de ce chef, reprendre en considération (sans trop le généraliser cependant) le rôle des affaissements de passages souterrains, des véritables effondrements de cavernes, que j'ai jadis invoqués comme l'un des facteurs du creusement des cañons.

D'ailleurs nous avons reconnu, au confluent de l'Artuby, au point dit la Mescle (la mêlée des eaux), où les dislocations préexistantes font tourner brusquement la rivière à angle droit, une perte actuelle qui capture une partie de l'eau du Verdon : l'approfondissement par voie d'affouillement souterrain se continue donc activement de nos jours. Car il y a certainement, dans le lit, d'autres pertes que nous n'avons pu que pressentir. D'ailleurs le travail de creusement mécanique doit s'opérer encore sur une puissante échelle lors des crues terribles (6 m. c. à 1429 m. c. par seconde), qui entraînent après les orages d'énormes troncs d'arbres et des quartiers de rocs animés d'une colossale force de percussion. Les blocs roulés ou sculptés par le courant, les chapelets de marmites, les rainures, les saillies, les perforations, les baumes découpées à même le lit et les rives du torrent constituent la plus abondante et démonstrative collection de preuves du travail effectif des eaux courantes, et de la justesse de la théorie des tourbillonnements émise par M. J. Brunhes. C'est un vrai musée des actions hydrauliques, mécaniques et chimiques. Là digue naturelle creusée par en dessous, la cloison transversale, encore en place, du Pas de l'Imbut doit certainement relever de 20 à 30 mètres (comme le prouvent les amoncellements de vases à l'amont du Pas) le niveau des

eaux qui s'y heurtent lors des crues, jusqu'à ce qu'elles puissent se déverser en cascade par-dessus le barrage. Cette cloison, fissurée de diaclases qui en font une sorte de grille et que chaque crue élargit, finira par céder un jour sous l'assaut et les coups de bélier des roches et des rochers entraînés.

Tout l'aspect du lit et de ses rives démontre la grande jeunesse relative de ce cañon, cluse inachevée dont l'approfondissement se poursuit rapidement vers le niveau de base du bassin des Salles (400 à 450 m. d'altitude). Il se pourrait que le creusement du cañon n'eût commencé qu'au début du quaternaire ou à la fin du pliocène. Selon la remarque déjà faite par MM. le général de la Noë et de Margerie, les poudingues miocènes de Riez ont repoussé le cours du Verdon tertiaire vers le Sud ; or, ces dépôts s'avancent jusqu'à près de 900 mètres d'altitude à l'entrée Nord du grand Plan de Canjuers. Plus récents, certes, sont les amas d'alluvions anciennes, qui ont laissé de nombreux témoins sur les plateaux encaissants jusqu'à 900 et même 1000 mètres d'altitude ; enfin le figuré topographique achève d'établir que de grandes masses d'eau courantes (celles-là qu'ont peu à peu soutirées les avens de Canjuers) ont circulé sur les hauts fonds de la Palud, du Petit Canjuers, du Grand Canjuers, jusqu'à une époque bien voisine du pléistocène. Depuis cette époque, le creusement, facilité par les grandes cassures, qui en même temps changeaient la direction des courants, a atteint ou dépassé 300 et même 400 mètres (aux points extrêmes 200 et 500 m.) ; le grand cañon actuel et celui de l'Artuby se sont *inscrits* (avec notables déplacements de détail) dans une portion de leurs anciens lits, affectés au surplus d'une considérable réduction de puissance. Cette évolution est analogue à celle que M. G. Fabre a constatée (sans noter cependant toute l'importance du cavernement) pour les anciens thalwegs tertiaires et très élevés de la Jonte et du Tarn (sur les Causses Noir et Méjean), mais elle est, ici, bien plus nettement visible sur le terrain.

C'est la confirmation absolue et définitive de la déchéance hydrologique des terrains calcaires, de leur dessèchement progressif, par l'effet surtout des captures ou dérivations souterraines que nous y avons trouvées encore à l'œuvre !

Ainsi pour le spectateur comme pour le savant, le grand cañon du Verdon est un des plus importants phénomènes naturels connus. C'est un joyau de plus ajouté à l'écrin déjà si riche des curiosités de notre belle patrie. Et je ne puis imposer silence à ma gratitude envers M. le Ministre de l'Agriculture, qui a bien voulu me confier le soin et me fournir le moyen de révéler définitivement ce splendide et instructif fragment de la *France inconnue*.

DEUXIÈME JOURNÉE

Mardi 11 Septembre

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Section de l'Alliance Française

La séance est ouverte à 9 heures et demie du matin, à la Faculté des Sciences, sous la présidence de M. L. DUFOURMANTELLE, secrétaire général de l'Alliance Française à Paris, assisté de MM. A. Artaud, président du Comité marseillais de l'Alliance Française ; Lepel-Cointet, président de comité et membre du Conseil d'administration de l'Alliance Française à Paris ; le général Avon, président du comité de Lille ; Jacques Léotard, secrétaire général du comité de Marseille et du Congrès. Secrétaire : M. Gofflot, secrétaire général de la Fédération de l'Alliance Française à New-York.

M. DUFOURMANTELLE fait décider que sa communication inscrite en tête du questionnaire sur le *Rôle de l'Alliance Française* sera présentée à l'Assemblée générale du jeudi. Il en fait un rapide exposé à la section, en constatant que l'action générale de l'Alliance Française peut se diviser en trois parties : 1° dans les colonies ; 2° à l'étranger à l'égard des Français ; 3° à l'étranger sur les étrangers eux-mêmes. Il propose en conclusion le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu que, dans les colonies, l'enseignement du français soit favorisé par les pouvoirs locaux, concurrentement avec l'enseignement de la langue indigène, d'une façon élémentaire et pratique dans la masse de la population, d'une façon plus développée pour une élite, le tout selon les voies et moyens utiles et appropriés à chaque colonie et selon les res-

sources budgétaires établies le plus largement possible au chapitre de l'enseignement. »

Après un échange de vues, le vœu est adopté.

M. ARTAUD, président, communique une longue lettre adressée de Royat au Comité de Marseille par M. L. HERBETTE, conseiller d'État, vice-président de l'Alliance Française à Paris et président du Comité de propagande, qui exprime son vif chagrin de ne pouvoir, pour raison de santé, se rendre au Congrès de Marseille ainsi qu'il l'espérait. En envoyant ses sincères excuses et ses vœux chaleureux aux adhérents de l'Alliance Française si utilement réunis, M. Herbette tient à leur transmettre certaines des conclusions qu'il aurait été heureux de formuler dans un exposé général au Congrès. Voici des extraits de cette intéressante lettre :

Jamais l'utilité, la nécessité de la propagande et de l'action française au dehors ne s'est plus manifestement imposée. Et c'est bien dans l'admirable et puissante cité de Marseille, devant des groupes tels que les vôtres, au seuil d'une des plus larges portes, d'un des plus lumineux horizons ouverts en France sur le monde entier, — qu'il y a lieu de marquer cette démonstration. En sorte que la pensée même et les efforts des organisateurs du Congrès sont justifiés et glorifiés dans l'intérêt de la civilisation générale et pour le bien de notre patrie.

Les communications se font universelles et rapides entre tous les pays, entre tous ceux qui pensent et qui travaillent, qui produisent et qui consomment. La solidarité s'affirme entre tous les peuples, bon gré mal gré, en attendant la fraternité, que la France n'a jamais cessé de prêcher, de pratiquer, de soutenir au prix de tant de sacrifices et de souffrances. Car, ne faut-il pas payer tout le bien que l'on fait, comme le mal que l'on commet ? En attendant que les hommes sachent s'aimer les uns les autres, il faut qu'ils se comprennent. L'esprit, la langue de chaque grande nation entre donc en concours, on pourrait dire en lice avec les autres.

L'admirable langue française, — faite de raison et d'imagination, de chaleur et de lumière, de force et de grâce, de gaité et de fermeté, de netteté et de sincérité, — a succédé au grec et au latin, ses ancêtres, comme langue de la civilisation la plus géniale, de la diplomatie et de l'éloquence, de la science et des arts, de l'histoire et de la philosophie, des transactions claires et des affaires publiques internationales. Elle a son droit d'aïnesse, par les services qu'elle a rendus, par les éducations qu'elle a faites, parmi les autres peuples. Elle ne peut céder

sa place et abandonner sa tâche dans le monde. Elle se doit à la clientèle universelle qu'elle doit amener à nos arts comme à nos œuvres littéraires, à nos goûts, à nos productions en tous genres, à notre commerce ; et ce mot même de commerce ne s'applique-t-il pas à tous les genres de relations, même simplement intellectuelles ou sociales ?

Or, l'Allemand s'étend et pousse avec ténacité et hardiesse en tous pays, même en ceux qui étaient, pour ainsi dire, sous notre patronage. L'Anglais, qui a conquis l'Amérique du Nord, comme l'Afrique du Sud, l'Australie, les Indes et tant d'autres régions du globe, poursuit sa tâche d'absorption obstinée. Les Américains du Nord se préoccupent de simplifier, c'est-à-dire de fortifier encore la langue qu'ils ont reçue de l'Angleterre ; et il semble que, d'après leurs projets, la langue américaine, dérivée de l'anglais, doive devenir une réalité ; — ce qui amènerait sans doute les Anglais à faire de nouveaux efforts pour mettre au courant des besoins nouveaux leur propre idiome. Les peuples slaves — dont la formation, l'avènement à la vie moderne est accompagné de tant d'épreuves et présage une si puissante expansion préparée par tant de souffrances — vont apporter le contingent et les droits de leurs langues dans la communauté internationale universelle. Les peuples de race jaune se rénovent, et c'est une masse énorme de forces qui va entrer en concours avec la domination blanche. Les noirs, dans leur immense continent, s'éveillent à la vie nouvelle, et il faut les doter des instruments dont l'instruction fait partie.

Quels devoirs et quel rôle s'imposent donc à tous ceux qui cherchent à maintenir, à répandre la langue, la pensée, l'action, l'influence, la civilisation françaises !

Je ne doute pas que ces considérations, ces constatations frappent nos collègues et les adhérents du Congrès comme nous ; et c'est avec le plus vif regret que je me vois privé de venir entendre les observations, les propositions, les débats que provoquera cette réunion solennelle. Je compte bien, assurément, faire profit de la besogne à laquelle j'aurais tant voulu participer.

Tant de sujets peuvent être abordés, tant d'idées exposées, tant de besoins signalés, que la moisson sera précieuse, j'en ai l'assurance. Pour le rôle même de notre Société, de ses comités en France et au dehors, pour l'extension de ses moyens d'aide, — pour les relations et les courants à développer entre Paris et les foyers d'expansion extérieure, entre nous et nos amis ou clients du dehors, entre les membres de la grande famille française épars dans le monde, — bien des vœux peuvent être formulés. Que de bien à faire ! Quel champ ouvert aux initiatives, aux dévouements patriotiques !

Pas d'illusion ; c'est la grande émulation internationale, c'est la vie

internationale même, qui se crée. La civilisation serait incomplète si le plus ancien et le plus général de ses éléments modernes, le génie français, n'y prenait pas sa valeur et son rang. C'est plus qu'un droit, c'est un devoir pour les Français du xx^e siècle, de soutenir l'héritage des générations qui ont tant lutté, et de préparer l'existence et l'œuvre des générations à venir...

M. Georges GARROS, avocat, délégué de la Cochinchine à l'Exposition coloniale de Marseille, fait une communication intitulée : *De l'instruction et de l'éducation des indigènes en vue de leur participation plus effective à l'administration des colonies.*

En donnant une instruction et une éducation appropriées à l'indigène, en vue d'une participation plus effective à l'administration des colonies, nous nous engageons moralement ou, si l'on préfère, l'indigène nous estimera comme tenu à lui procurer un emploi dans l'administration, une fois ses études terminées. Il dira, non sans quelque raison, à l'autorité française : « Au lieu de me donner un métier, et d'avoir aiguillé mon éducation professionnelle vers l'industrie, le commerce ou l'agriculture, qui constituent de vastes débouchés à l'activité humaine, vous m'avez préparé à n'être qu'un fonctionnaire. Maintenant que j'ai terminé mes études, procurez-moi un emploi dans l'administration. » Et alors s'augmentera bientôt, dans des proportions plus grandes encore, l'encombrement des carrières administratives pour les indigènes, ainsi que cela existe déjà en Indo-Chine. Il est donc à craindre qu'en donnant aux indigènes une instruction et une éducation particulières en vue d'une participation plus effective à l'administration des colonies, nous n'augmentions dans l'avenir nos difficultés de gestion, au point de nous susciter des conflits avec les races indigènes, par la création d'un prolétariat intellectuel indigène.

La préparation des indigènes à l'administration coloniale devrait être assurée en la forme d'un *stage* administratif et non par une *école coloniale indigène*. Le stage administratif offrira moins d'inconvénients qu'une école spéciale et permanente, en ce sens que le nombre des stagiaires indigènes sera plus facilement limité par les besoins de l'administration. On aurait, paraît-il, l'intention de créer un lycée pour les indigènes en Indo-Chine, et d'y organiser l'enseignement secondaire. Pourrons-nous trouver à tous les bacheliers que formera cet enseignement un emploi dans les services de l'administration indo-chinoise, voire même dans nos industries naissantes, ou dans notre commerce, dont le développement est sensiblement contrarié par le commerce chinois et le commerce étranger, pourvus déjà de collaborateurs autres que des indigènes ?... Il est un fait notoire, c'est que l'indigène, à quelque latitude ou race qu'il appartienne, prend en

répulsion les travaux de la terre, dès qu'il a acquis une instruction et une éducation françaises. Jamais un bachelier indigène ne retournera, en Indo-Chine, au champ familial. Il préférera, même aux carrières commerciales, un emploi administratif. A défaut de cet emploi, s'il n'a pas de fortune, il vivra d'expédients.

Au lieu de généraliser l'instruction et l'éducation françaises chez les indigènes, en vue de leur participation plus effective à l'administration de nos colonies, contentons-nous de favoriser, par des bourses en France, les aptitudes exceptionnelles que nous pourrions constater chez certains jeunes indigènes. Donnons à tous les autres une instruction et une éducation appropriées, non pas en vue de leur accès dans l'Administration, mais en vue d'élever leur niveau intellectuel et moral, sans nous exposer à en faire des *déracinés*, je veux dire des êtres qui, ayant perdu les qualités morales de leur race, n'auraient pu arriver à acquérir les qualités de la nôtre. Il faut songer que, si une préparation spéciale, par l'instruction et l'éducation, est nécessaire à l'Européen qui se destine à la carrière administrative coloniale, cette préparation n'a plus sa raison d'être pour les indigènes, lesquels n'ont pas besoin des études spéciales que rendent obligatoires pour l'Européen son ignorance de la langue et des mœurs indigènes.

Notre politique coloniale nouvelle ne doit pas nous égarer vers des réformes qui, dépassant le but, nous entraîneraient vers des réactions opposées, et nous achemineraient encore vers l'erreur. Cette formule de l'*association*, dont nous avons tout récemment embelli notre programme colonial, sera féconde à la condition que nous en précisions nettement la portée. Déjà l'indigène, grand enfant et qui le sera longtemps encore, n'est pas loin de la traduire ainsi : Partage immédiat, en deux parts égales, de l'influence, de l'autorité et des profits. Cette prétention serait peut-être excessive. L'autorité — qui signifie ici presque souveraineté — ne peut et ne doit pas être partagée avec la race indigène. Notre présence en Indo-Chine implique logiquement, d'ailleurs, l'incompétence de la race indigène à s'administrer elle-même. Il ne saurait donc être question de partager avec elle, sur un pied d'égalité surtout, l'autorité souveraine de la gestion coloniale.

M. Garros propose, en terminant, l'adoption d'un vœu qui, après discussion, est voté dans la forme ci-dessous :

« Le Congrès émet le vœu : 1^o que l'instruction et l'éducation à donner aux indigènes, en vue d'une participation plus effective à l'administration des colonies, soient données, non par des établissements d'instruction spéciaux, mais par la voie du stage dans l'administration ; 2^o que, en cas d'aptitudes exceptionnelles

constatées chez de jeunes indigènes, la faculté leur soit accordée par l'Administration, au moyen de bourses, de poursuivre en France leurs études supérieures. »

M. Paul GAFFAREL, professeur à la Faculté des lettres, conseiller de l'Alliance Française à Marseille, expose le *Rôle comparé des écoles françaises et des écoles indigènes dans les colonies*.

Il ressort de sa communication que l'enseignement du français aux colonies, particulièrement en Indo-Chine, est déplorable. On y enseigne le français comme l'anglais et l'allemand dans nos lycées, où on apprend l'anglais de Shakespeare; nos élèves connaissent bien différentes choses, mais sont incapables de tirer un profit pratique de leurs études. C'est ce qui se passe en Indo-Chine où, chargé de mission, M. Gaffarel a visité diverses écoles et a constaté que les cours de français étaient mauvais. Quelques exemples : dans une école d'Hanoï, où avait lieu la leçon d'histoire de France, on enseignait l'histoire de Frédégonde ! A l'École des interprètes de Hanoï, on faisait une dictée et le texte était un morceau historique de Bossuet... On interrogeait en même temps des élèves sur les *anges gardiens* ! Et ce qui se fait dans les écoles d'Hanoï se passe dans tous les établissements d'instruction coloniaux : au lieu d'apprendre un français utile, courant, on applique purement et simplement les programmes des écoles de France. Il faudrait autant que possible donner à l'enseignement des indigènes un caractère pratique.

M. Gaffarel termine en proposant le vœu suivant, qui est adopté à la suite de diverses observations :

« Le Congrès émet le vœu que les programmes de l'enseignement français aux colonies soient appropriés aux besoins locaux, avec un caractère essentiellement pratique et technique. »

M. Adrien ARTAUD, président du Comité de Marseille, résume une communication sur *l'Encouragement au maintien de la pureté de la langue française* : 1^o auteurs français ; 2^o auteurs étrangers écrivant en français (1). Il fait adopter après discussion la motion suivante :

« Le Congrès émet le vœu que l'Alliance Française poursuive

(1) Voir aux *Mémoires*, n° III, le texte de cette communication.

ses investigations à l'égard des publications et des ouvrages en français paraissant tant en France qu'à l'étranger et émanant d'écrivains étrangers, de façon à en constituer la bibliographie et à en former une bibliothèque. »

M. G. BORDAT, de Paris, chargé de missions, présente ensuite une étude sur *l'influence française en Orient* (1). Il conclut par le vœu suivant, qui est voté après échange de vues :

« Le Congrès, rendant hommage à l'œuvre de propagande nationale accomplie en Orient par les établissements d'instruction de tous ordres, catholiques, de confessions diverses et laïques, affirme la nécessité de compléter cette œuvre par la diffusion de l'enseignement pratique commercial et professionnel et, en particulier, par la création immédiate d'une école supérieure de commerce. »

La séance est ensuite levée à midi.

Section des Sociétés de Géographie

La séance est ouverte à 10 heures du matin, à la Faculté des Sciences, sous la présidence de M. Ernest DELIBES, président de la Société de Géographie de Marseille, assisté de M. Bohn, vice-président de la même Société; Gumma y Marti, délégué de la Société Royale de Géographie de Madrid; Brenier, directeur-adjoint de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce de l'Indo-Chine; Jacques Léotard, secrétaire général de la Société de Marseille et du Congrès; secrétaire : M. J. Fournier, secrétaire de la Société de Géographie de Marseille.

Après une allocution de M. le président DELIBES, commencent aussitôt les travaux de la section.

M. Joseph FOURNIER, archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône, secrétaire de la Société de Géographie de Marseille, donne lecture d'une communication sur *l'orthographe des noms géographiques*.

(1) Voir *Mémoires*, n° V.

Quand un géographe est en présence d'une nomenclature de pays étrangers, écrite en lettres autres que celles dont ses concitoyens ont l'habitude, il se trouve dans la nécessité de transcrire les noms avec les caractères de sa langue maternelle, pour que tous ses lecteurs puissent les lire. Quand il s'agit pour nous autres, Européens occidentaux, de noms écrits en caractères latins, on peut les faire figurer tels quels dans le texte. Si le lecteur en écorche un peu la prononciation, il aura l'immense avantage de pouvoir consulter sans difficulté les documents originaux écrits dans les langues nationales des pays dont il s'occupe, documents qui sont toujours les premiers auxquels on doit recourir toutes les fois qu'on le peut.

Beaucoup de noms propres ont à tort une traduction, comme par exemple la ville italienne de *Livorno*, que les Français appellent *Livourne* et les Anglais *Leghorn* ; les villes allemandes de *Regensbourg* et d'*Aachen*, que les Français et les Wallons nomment *Ratisbonne* et *Aix-la-Chapelle*, ou la ville française de *Montbéliard*, appelée au-delà du Rhin *Mömpelgard*, etc. Mais, sauf exception, les noms propres, écrits en caractères latins, ne doivent pas se traduire, mais se transporter tels quels d'une langue dans une autre.

Dès qu'on a affaire à des caractères non latins, il ne peut en être de même. On fait alors prononcer à haute voix le nom à reporter et on l'écrit à l'aide de l'orthographe française aussi exactement que possible. Cette méthode présente un double inconvénient : elle n'est intelligible qu'aux Français ; si chaque peuple agit de même, à part les pays à écriture latine, on verra sur chaque atlas, selon la nationalité à laquelle il appartient, une orthographe différente, qui déroutera les non-nationaux, et ne permettra pas de se servir à Madrid d'un atlas rédigé à Berlin, ou à Londres d'une carte écrite à Paris. Or, une carte, comme un profil de machine, doit être comprise partout.

Si les divers états s'entendaient pour pratiquer ce sage internationalisme, les noms géographiques ne subiraient plus des déformations aussi variées. Chaque ville importante porterait partout le nom qui la désigne dans le pays qu'elle honore. Une convention postale, par exemple, pourrait entraîner l'usage et des décisions prises dans les divers pays devraient restituer aux grandes cités les noms qui leur appartiennent vraiment.

A la suite de sa communication, M. Fournier présente le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu que toutes les publications, cartes et ouvrages géographiques adoptent : pour les langues d'alphabet romain, l'orthographe nationale des noms de villes et lieux habités (exemple : Paris, London, München); pour les autres

langues, le nom national avec transcription de la prononciation locale. »

Après discussion, ce vœu est adopté.

M. Frédéric BOHN, vice-président de la Société de Géographie de Marseille, administrateur-directeur de la Compagnie française de l'Afrique occidentale, communique un mémoire sur *la nécessité d'arrêter le déboisement dans l'Afrique occidentale* (1).

Le vœu suivant, proposé par M. Bohn, est ensuite adopté, après discussion :

« Le Congrès émet le vœu que le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française fasse procéder le plus tôt possible à une enquête ayant pour but de rechercher les mesures les plus efficaces, à l'effet :

D'arrêter la destruction progressive des forêts et des riches et utiles essences qu'elles contiennent ;

De constituer, partout où il sera jugé nécessaire et praticable, des réserves forestières placées sous la surveillance immédiate de l'Administration ;

D'assurer le bon aménagement et l'écoulement régulier des eaux pluviales dans l'intérêt de la salubrité publique, de l'agriculture et de la navigation fluviale.

Le Congrès exprime le désir que les mesures précitées soient étendues à toutes les colonies françaises. »

M. Paul MARCILLAC, rédacteur au service technique des Télégraphes, membre de la Société de Géographie de Marseille, fait une communication sur *l'utilisation des aérostats dans l'exploration*.

Cette étude indique les services que peuvent rendre, en l'état actuel de la science aéronautique, les ballons non dirigeables. L'orateur rappelle les erreurs de tactique, les déviations de routes, les raids parfois infructueux, l'ignorance du pays ambiant, qui éprouvèrent si cruellement des armées, des explorateurs, des navigateurs, pendant des guerres modernes, des voyages au centre africain ou des recher-

(1) Voir *Mémoires*, n° XVIII.

ches sur les calottes polaires. Il insiste sur les services incontestés rendus par les ballons militaires de Coutelle, et par l'aérostat de l'expédition antarctique du *Gauss*, pour l'observation et pour les levés de plans soit directs, soit photographiques. Prenant pour thème une traversée du Sahara, devenant brusquement nécessaire par suite d'un soulèvement général des populations musulmanes, entre l'Algérie et nos établissements du Soudan et du Sénégal, M. Marcillac met d'abord en relief l'insuffisance des ressources matérielles au point de vue aérostatique, en ce qui concerne nos possessions d'Afrique. Il fait remarquer combien sont rudimentaires les moyens de transport (chameaux ou porteurs) du matériel de gonflement (fer, acides, générateurs d'hydrogène) et à quels prix excessifs reviendraient ces objets rendus à pied d'œuvre. Pour ces motifs, il croit devoir préconiser l'organisation de générateurs constitués, autant que possible, avec des matériaux faciles à trouver sur place et complétés, seulement pour la partie indispensable, par des organes provenant de la métropole. C'est ainsi qu'il a signalé les fours en briques, du type adopté par les aéroliers militaires de la première République, ainsi que les installations à gaz de bois et à gaz d'eau, comme pouvant largement et très économiquement suppléer les appareils à circulation d'acide sulfurique. Le tableau comparatif des prix de revient est, sur ce point, d'une incontestable éloquence.

M. Marcillac établit le bilan des recherches faites avec des ballonets non montés et des ballons sondes. Ces derniers jouent un rôle spécial dans l'exploration des hautes couches de l'atmosphère, les premiers restant plutôt réservés aux courses de distance. Il démontre que, d'une part, il faudrait des centaines de lancers pour arriver à recueillir seulement d'assez vagues données sur les parcours suivis, puisque personne n'accompagne l'aérostat et que, d'autre part, on dépenserait des sommes élevées, bien supérieures au coût d'une expédition sérieuse et puissamment outillée qui, en *une traversée*, recueillerait beaucoup plus de plans et de renseignements sûrs que n'en fournirait toute une série de ballonets aveugles et muets.

M. Marcillac, envisageant la nécessité d'un brusque départ entraîné par le cas de guerre, estime qu'il faut, dès maintenant, tracer la voie aux futurs aéroliers militaires, en opérant en Afrique une ou deux traversées préparatoires, au cours desquelles, disposant du temps voulu, des explorateurs aéronautes civils étudieront le terrain, en feront de multiples levés photographiques, noteront l'allure des vents dominants, combattront par des moyens appropriés la dilatation et la condensation du gaz, de manière à prolonger la sustentation de l'aérostat pendant de longs jours, et prépareront la besogne aux messagers militaires.

L'orateur cite de nombreuses traversées de longue durée effectuées

parfois avec du matériel déjà vieux et qui prouvent de façon indiscutable que des espaces de plusieurs centaines et même de plusieurs milliers de kilomètres peuvent, dès maintenant, être franchis sans trop de peine. La traversée fantaisiste de Jules Verne « Cinq semaines en ballon », utopie hier, est réalisable aujourd'hui. M. Marcillac explique au moyen de quels instruments on pourrait assurer la sustentation de l'aérostat pendant le temps nécessaire pour franchir l'espace qui sépare l'Algérie de Tombouctou, par exemple, en admettant une large marge de zigs-zags en cours de route. Il prévoit même l'emploi d'un moteur de faible puissance actionnant une hélice tractative, capable d'assurer la marche du ballon en cas de calme plat, en même temps que d'agiter l'air autour des aéronautes de façon à compenser un peu la fatigue due à la chaleur.

Concernant les dirigeables, dont il a parlé avec enthousiasme, M. Marcillac fait remarquer qu'en ce moment, malgré de brillantes promesses, l'aéronat n'est pas tout à fait en état d'entreprendre de telles traversées sans courir des dangers incessants. Aussi estime-t-il qu'en attendant la parfaite mise au point de ces nouveaux engins, il faut tirer tout ce qu'il peut donner du matériel connu, du ballon sphérique. Il exprime le désir que les ministères intéressés veuillent bien faire une avance commune de quelques milliers de francs pour permettre de tenter au plus tôt une traversée d'Algérie au Soudan. Il demande enfin que le gouvernement réserve surtout à nos nationaux son appui et ses subsides pour la réalisation de projets de cet ordre.

A la suite de diverses observations, la section adopte la motion ci-après, proposée par M. Marcillac :

« Le Congrès émet le vœu que pour les explorations géographiques au moyen de l'aérostation et notamment pour la traversée du Sahara, explorations entreprises par des Français, il soit accordé par les ministères de l'Instruction publique, des Colonies et de la Guerre un concours matériel. »

M. Eugène GALLOIS, chargé de missions, délégué des Sociétés de géographie de Nancy et de Bourges, développe une communication sur *la situation de nos colonies d'Océanie* (1). Ses aperçus provoquent une discussion et le vote d'un vœu ainsi conçu, présenté par MM. Gallois et de Villemereuil :

« Le Congrès émet le vœu : 1° Que le Gouvernement tienne toujours en grande considération l'importance de la possession

(1) Voir *Mémoires*, n° XXI.

de la Nouvelle-Calédonie et de nos autres établissements dans l'Océan Pacifique ;

2° Que pour garantir plus sûrement la défense de ces possessions, il utilise et fortifie au besoin les points les mieux qualifiés sous le rapport maritime et militaire. »

MM. Paul GAFFAREL, professeur à la Faculté des lettres de l'Université d'Aix-Marseille, et Henri BARRÉ, bibliothécaire de la Ville de Marseille, présentent respectivement des communications sur *les réformes à introduire dans la géographie administrative de la France* (1). Ils proposent conjointement au vote de la section le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu qu'une réforme de la géographie administrative de la France soit entreprise dans un esprit de décentralisation, en s'inspirant des conditions politiques, économiques et sociales. »

A la suite d'une discussion, ce vœu est adopté.

Après des remerciements de M. le Président Delibes, la séance est levée à midi.

VISITE DES PORTS

Dans l'après-midi, les Congressistes, partis du quai de la Fraternité, ont visité les ports, les Docks et les diverses installations maritimes de la Chambre de Commerce, à bord d'un excellent remorqueur de la Compagnie Chambon, sous la conduite expérimentée de M. Hubert Giraud, administrateur délégué de la Société Générale de Transports Maritimes, secrétaire de la Société de Géographie de Marseille.

Au retour, les membres du Congrès se sont arrêtés à la Joliette, pour visiter, boulevard des Dames, le remarquable Musée colonial de M. le D^r Heckel, professeur à la Faculté des Sciences, vice-président de la Société de Géographie de Marseille.

(1) Voir *Mémoires*, nos XIII et XIV.

TROISIÈME JOURNÉE

Mercredi 12 Septembre

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Section de l'Alliance Française

La séance, ouverte à 9 heures 1/2, a lieu sous la présidence successive de M. A. ARTAUD, président du Comité marseillais de l'Alliance Française, et de M. le général AVON, président du Comité de Lille, assistés de MM. Dufourmantelle, secrétaire général de l'Alliance Française et président de la section, et Tony André, président du Comité de Florence ; secrétaire, M. Gofflot.

M. G. VALRAN, professeur au Lycée d'Aix, présente une communication sur *l'organisation de caravanes scolaires indigènes d'Algérie-Tunisie en France* (1). Il fait voter, après discussion, la motion suivante :

« Le Congrès émet le vœu que l'Alliance Française, d'accord avec les sociétés de propagande françaises et coloniales et avec les chambres de commerce, encourage l'organisation de caravanes scolaires et commerciales indigènes de l'Algérie et de la Tunisie dans la métropole. »

M. Paul MASSON, professeur à la Faculté des lettres, conseiller de l'Alliance Française à Marseille, fait un exposé intitulé *Des situations à réserver aux indigènes connaissant le français dans les services publics et les Compagnies privées*. A la suite d'un échange d'observations, le vœu ci-après de M. Masson est adopté :

« Désireux de conserver à l'enseignement du français une place

(1) Voir *Mémoires*, n° IV.

aussi grande que possible dans les écoles de nos colonies, mais pénétré des idées nouvelles de la politique d'association, convaincu en même temps de la connexion qui existe entre ce problème d'éducation et celui de l'accession des indigènes aux fonctions publiques ; le Congrès émet le vœu que les gouvernements de nos diverses colonies étudient les moyens de donner accès, progressivement, dans les cadres de notre administration, aux indigènes connaissant le français et munis d'une instruction suffisante, tout en les encourageant à se diriger vers les carrières économiques. »

M. A. FOUQUE, trésorier du Syndicat des exportateurs de Marseille et président du Syndicat d'initiative de Provence, communique un mémoire sur la *propagation de la langue française et l'extension du commerce : utilité de relations entre adhérents français et étrangers de l'Alliance Française* (1). Il fait approuver après examen le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu que l'initiative prise par des comités de l'Alliance Française, d'accord avec des chambres de commerce, en vue de créer des musées commerciaux à l'étranger, soit encouragée et généralisée. »

M. TOUTEY, inspecteur primaire à Marseille, président de la Société d'interéchange, développe une communication sur *l'interéchange scolaire*.

L'étude des langues vivantes, assez longtemps négligée en France, ayant pris maintenant un essor vigoureux, le séjour à l'étranger s'imposait à nos écoliers d'élite comme corollaire indispensable. Les avantages qu'offre ce séjour ne sont plus à énumérer aujourd'hui. En outre de l'acquisition rapide de la langue courante, le jeune élève s'y crée des relations et même des affections précieuses ; son horizon s'élargit : il apprend une langue et un pays à la fois. C'est surtout l'échange des enfants de famille à famille qui réalise les conditions les plus avantageuses au point de vue intellectuel et moral. A Paris, sur l'initiative de M. Tony-Mathieu, une société était fondée en 1902, et faisait l'échange de jeunes Français avec des Allemands et des Anglais. A Marseille, ville de commerce, où la connaissance des langues vivantes est naturellement appréciée, une société d'interéchange des

(1) Voir *Mémoires*, n° II.

enfants et des jeunes gens a été également créée en 1904. Malgré les difficultés matérielles du début, grâce aux subventions de la Ville, du Département et de la Chambre de Commerce, M. Toutey et les instituteurs dévoués qui le secondent ont réussi à organiser des relations avec l'Italie et l'Angleterre et à y envoyer aussi des boursiers de l'enseignement primaire. Le nombre des sujets envoyés de Marseille à l'étranger, qui était de trois en 1904, passait à six en 1905 et à douze en 1906, dont six jeunes filles.

M. Toutey termine son exposé en soutenant la motion ci-dessous :

« Le Congrès émet le vœu que des organisations se forment en aussi grand nombre que possible et se mettent en relations, de chaque côté des frontières, pour interéchanger des jeunes garçons et des jeunes filles et pour leur procurer des bourses de séjour ; que l'Alliance Française donne son concours moral aux Sociétés d'interéchange pour le placement des jeunes gens dans des familles étrangères. »

Ce vœu est adopté après discussion.

Un mémoire est déposé par le Comité de Marseille, au nom de M. G. BOURGE, commandant aux Messageries Maritimes, sur *la langue française en Australie, en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides* (1).

La séance est ensuite levée à midi.

Section des Sociétés de Géographie

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. MALAVIALLE, secrétaire général de la Société de Géographie de Montpellier, assisté de MM. Delibes et Estrine, président et vice-président de la Société de Géographie de Marseille ; le colonel de Schokalsky, président de section à la Société impériale de Géographie de Saint-Pétersbourg ; le lieutenant de vaisseau Rossetti, secrétaire général de l'Institut colonial italien ; Demontès, secrétaire général de la Société de Géographie d'Alger ; secrétaire : M. J. Fournier.

(1) Voir *Mémoires*, n° VIII.

M. Lucien ESTRINE, vice-président de la Chambre de Commerce et de la Société de Géographie de Marseille, présente une communication sur *les ports francs et l'autonomie des ports à l'étranger et en France*.

M. Estrine fait valoir les importantes considérations qui militent en faveur de la création de zones franches dans les grands ports maritimes français, à l'exemple de l'étranger, pour compenser en partie les inconvénients du protectionnisme, et rappelle les projets de loi dans ce sens dont a été déjà saisi le Parlement. L'orateur réclame également l'autonomie des grands ports maritimes français, afin de permettre une réalisation plus rapide des travaux publics et des desiderata du commerce, ainsi que cela existe dans les principaux ports concurrents.

En conclusion, M. Estrine présente au vote de la section les deux vœux ci-après, qui sont adoptés à la suite d'un échange d'observations :

« Considérant qu'il est nécessaire de remanier dans ses principes primordiaux le système administratif actuellement adopté, pour permettre aux ports maritimes de la métropole de soutenir la concurrence de leurs voisins et de répondre aux besoins de la navigation ;

« Le Congrès émet le vœu que le Gouvernement soit autorisé à examiner et à négocier la création de ports francs ou zones franches avec les départements, communes et chambres de commerce qui en feront la demande. Des règlements d'administration publique détermineraient les conditions dans lesquelles seraient installés et gérés les ports francs ou zones franches. »

« Le Congrès émet le vœu que l'autonomie soit accordée à un certain nombre de ports maritimes ; que la gérance des ports maritimes devenus autonomes, tout en restant sous la surveillance des agents administratifs de l'État, soit placée sous la responsabilité effective des chambres de commerce, avec le concours des assemblées municipales et départementales. »

Au nom de M. Joseph THOMAS, professeur au Lycée de Marseille, M. Paul Masson, professeur à la Faculté des lettres, membre de la Société de Géographie de Marseille, présente

une étude sur l'*Enseignement de la géographie dans les lycées et collèges*.

De très grands progrès ont sans doute été réalisés dans l'enseignement de la géographie. Il y a beau temps que l'on a renoncé à ces énumérations fastidieuses, à ces sortes de litanies que l'élève récitait au maître somnolent : les principaux caps sont, les principales villes sont... Presque partout les professeurs ont adopté la véritable méthode scientifique que préconisa à la Sorbonne, avec tant d'ardeur et de talent, mon excellent maître M. Marcel Dubois, et qui est entrée, quelque peu modifiée, dans les nouveaux programmes. Dans une leçon de géographie, les faits sont maintenant liés aux faits, ils s'expliquent et s'enchaînent ; l'élève va de la cause à l'effet, il comprend, il s'intéresse, il retient. Difficilement trouverait-on peut-être encore aujourd'hui quelque professeur arriéré qui s'en tienne à l'aride nomenclature d'autrefois ; mais il y a certainement beaucoup d'élèves qui croient savoir la géographie, parce qu'ils savent quelques noms de ville, de rivière, de montagne..., sans rien connaître du régime de la rivière, de la forme de la montagne, de l'aspect de la ville. Un candidat corse au baccalauréat, interrogé sur son île, me répondait : les principales villes de la Corse sont Ajaccio, Bastia ; elle a pour principales rivières le Liamone, le Golo et pour principale montagne le mont Cinto ; je dois ajouter qu'il essaya de caractériser le régime des rivières, mais il n'en avait pas moins crû devoir commencer par une nomenclature absurde. C'était une exception et pour si nombreuses que soient les exceptions de ce genre, je crois que l'on peut dire que l'enseignement de la Géographie a beaucoup gagné de ce côté.

Cependant l'enseignement de la géographie dans les lycées, surtout dans un grand lycée, par exemple celui de Marseille, laisse beaucoup à désirer. Cet enseignement, qui a pris une si grande importance, — bien que le nombre d'heures qu'on y consacre soit bien minime, — et qui doit en prendre une plus grande encore, cet enseignement qu'on a complètement renouvelé, n'a pas de professeurs spéciaux. Et non seulement il n'y a pas de professeurs spéciaux de géographie, mais parfois, par pénurie de professeurs d'histoire et de géographie, — ou peut-être simplement par économie, — on confie l'enseignement de la géographie à des professeurs des classes élémentaires. Je sais bien que le fait ne se produit guère que pour les classes de 6^e et de 5^e, mais déjà ici il faut pouvoir faire preuve de connaissances solides, savoir choisir soi-même et ne pas se contenter du manuel, être assez exercé pour tracer au tableau un croquis rapide ou faire quelque coupe. Eh bien, beaucoup de ces professeurs élémentaires sont fort embarrassés ; j'en connais un, excellent professeur d'ailleurs pour toutes les autres

parties et qui se tire assez bien d'affaire même pour celle-là, qui se donne une peine inouïe et dont les plaintes sont navrantes. D'un autre côté, parmi les professeurs d'histoire et de géographie, il en est beaucoup à qui l'enseignement de la géographie pèse ; ils laisseraient volontiers à un collègue qui voudrait se spécialiser un enseignement qui leur paraît ingrat. Pourquoi ne pas leur donner satisfaction. Il ne s'agit pas de créer une agrégation spéciale de géographie, mais tout simplement de confier à des agrégés d'histoire et de géographie, l'enseignement exclusif de la géographie. Beaucoup s'en chargeraient volontiers, quoique leur service devint de ce chef plus pénible : ils auraient en effet une multitude de classes qu'ils ne verraient qu'une fois par semaine, mais on pourrait peut-être leur assurer quelques avantages. Aucun règlement, dans tous les cas, ne s'oppose à la réforme et il n'est pas besoin de règlement nouveau. Je l'ai demandée dans tous les collèges et lycées où j'ai passé et je n'ai pu l'obtenir nulle part, sauf à Narbonne, où mon collaborateur, qui était le professeur de philosophie, se débrouillait assez bien en histoire, mais était fort empêtré quant à la géographie. Je ne sais d'ailleurs ce qu'on fait maintenant dans ce collège. Les proviseurs ont peur d'une complication des services ; il est vrai que dans un lycée aussi vaste que celui de Marseille, le tableau des services est très difficile à dresser. Quant aux inspecteurs généraux, ils ne m'ont paru, M. Foncin lui-même, qui s'occupe plus spécialement de la géographie, que médiocrement disposés à faire aboutir une réforme qu'ils approuvaient en principe. C'est à tous ceux qui s'intéressent à la géographie, à créer un mouvement en faveur de cette petite réforme dont l'utilité est incontestable.

Je voudrais, d'autre part, attirer votre attention sur la défectuosité du matériel géographique. C'est quelque chose de pitoyable que de voir, dans les couloirs d'un grand lycée, un élève se promener une carte murale à la main, — et souvent quelle carte ! — qu'il a été chercher à la demande de son professeur dans les différentes classes de l'établissement. Bienheureux encore, le professeur, surtout le professeur élémentaire, qui peut se procurer la carte dont il a besoin, car souvent on ne peut la trouver, soit qu'un autre professeur ne s'en serve déjà, soit qu'elle n'existe pas dans l'établissement. C'est pitoyable encore que de voir dans les classes des loques qui pendent en guise de cartes, défraîchies, déchirées, trouées, lamentables... Oui, dans un grand lycée comme celui de Marseille, il n'y a pas de salles spéciales pour la géographie ; il me semble pourtant que des instructions ministérielles, qui remontent je crois, au temps où M. Bourgeois était ministre de l'Instruction publique, prescrivaient l'affectation d'une salle au moins, et de plusieurs s'il se pouvait, à la géographie. Comme il n'y a pas de salle de géographie, il ne peut y avoir de maté-

riel convenable. Non seulement les cartes, que l'on achète avec quelque parcimonie d'ailleurs, se détériorent facilement dans leurs pérégrinations trop fréquentes, mais les professeurs qui auraient des croquis particuliers, des tableaux, des gravures à montrer à leurs élèves, ne savent où les abriter. Que dire des projections géographiques que certains professeurs, mon excellent collègue M. Gascard, entre autres, rêvaient d'organiser. Comment oser les demander ? Où les faire ? Et pourtant de quelle utilité ne seraient-elles pas ? Quelle source d'enseignement, et, pour l'élève, quel attrait nouveau ! Il nous faudrait des salles spéciales et un matériel convenable. Notre enseignement ne peut être sans cela que sec et languissant.

Enfin, je voudrais dire un mot des nouveaux programmes. La dernière réforme a été à beaucoup d'égards excellente. On n'a plus à enseigner à des élèves de 6^e des choses qu'ils ne pouvaient guère entendre et on a placé avec raison la géographie générale en seconde. Cette classe reste très difficile pour le professeur ; il lui faudrait des connaissances scientifiques qui lui font parfois défaut (mathématiques, géologie, histoire naturelle...) et qu'il ne peut acquérir qu'avec le temps. Peut-être pourrait-on introduire ici quelques légères modifications. Le programme de 5^e est acceptable. Pour voir celui de 4^e (l'Europe) une heure est un peu insuffisante ; je crois toutefois qu'un bon professeur et surtout un professeur spécialiste, peut aisément se tirer d'affaire. Le programme de 3^e est plus long encore (la France et ses colonies) mais on le reprend en 1^{re}. Le professeur peut étudier la France dans ses grands traits en 3^e et reprendre l'étude par région en 1^{re}. Quant à l'introduction de la géographie en mathématiques et en philosophie (les grandes puissances actuelles du globe), elle a été très bien accueillie. Le professeur est heureux de traiter un programme si intéressant et l'élève écoute avec plaisir le maître parler avec compétence de pays dont on parle dans le monde et dans les journaux. Dans mes interrogations aux candidats au baccalauréat, j'ai obtenu cette année des réponses très satisfaisantes sur cette partie.

En somme, il serait à désirer que l'enseignement de la géographie fût exclusivement donné dans les lycées et collèges par un professeur spécialiste (agrégé ou licencié d'histoire et géographie), que celui-ci eût une salle à sa disposition uniquement affectée à l'enseignement de la géographie, un matériel convenable et s'il se pouvait un appareil à projections. On pourrait voir dans la suite s'il n'y aurait pas quelques modifications à apporter au programme.

Le vœu ci-après, présenté par M. Thomas, est ensuite adopté :

« Le Congrès émet le vœu : 1^o Que l'enseignement de la géographie soit exclusivement donné, dans les lycées et collèges, par un

professeur spécialiste ; 2° que ce professeur ait à sa disposition une salle uniquement affectée à l'enseignement de la géographie, un matériel convenable et, s'il se peut, un appareil à projections.»

M. G. DARBOUX, professeur à la Faculté des sciences de Marseille, membre de la Société de Géographie, fait une communication sur *la participation de la France aux recherches du Comité international permanent pour l'étude scientifique des pêches*. Il propose à la section le vote d'un vœu ainsi conçu :

« Le Congrès émet le vœu que le gouvernement français fasse les démarches voulues pour être représenté au sein du Bureau permanent international pour l'étude de la Mer et crée, en France, les organismes nécessaires à assurer la participation des savants français aux recherches poursuivies par ce Bureau. »

Ce vœu est adopté après discussion.

M. Henri de MONTRICHER, ingénieur civil, membre de la Société de Géographie de Marseille, présente une étude sur *les irrigations de Provence* (1), à la suite de laquelle M. Jules GAVET, membre de la même Société, formule diverses considérations.

Le vœu suivant, auquel se rallie M. Gavet, est présenté par M. de Montricher, et adopté par la section :

« Le Congrès émet le vœu que les pouvoirs publics procèdent au plus tôt aux études ayant pour objet l'accroissement du débit de la Durance, par l'effet combiné des reboisements et de barrages utilisables, d'autre part, pour la création de forces électriques. »

M. V. DEMONTÈS, secrétaire général de la Société de Géographie d'Alger, lit un mémoire sur *la question du Transsaharien* (2). Il dépose le vœu suivant :

« Considérant que, par suite du régime économique nouveau accordé par la France à ses colonies, l'établissement du Transsaharien, chemin de fer intercolonial et national, ne saurait ni empêcher, ni ralentir la construction des autres voies ferrées coloniales ;

(1) Voir *Mémoires*, n° XV.

(2) *Ibid.*, n° XVII.

« Considérant que la voie mixte du Niger, du chemin de fer de Kayes et du Sénégal, tant à cause de la navigabilité insuffisante de ces deux fleuves que de la multiplicité des transbordements, ne pourra jamais être une voie rapide, régulière et économique ;

« Considérant que les explorations récentes du Sahara n'ont révélé l'existence d'aucune difficulté matérielle insurmontable pour la pose de la voie ferrée et l'approvisionnement en eau ;

« Considérant que le coût de l'entreprise ne saurait dépasser cent millions, vu l'expérience acquise par la France dans la construction des chemins désertiques à voie de un mètre, le bon marché de la main-d'œuvre soudanaise ou marocaine, et le bas prix des fers et des aciers ;

« Le Congrès émet le vœu que soit décidé l'établissement à travers le Sahara du chemin de fer orano-nigérien, et que le premier tronçon Colomb-Taourirt soit entrepris le plus rapidement possible. »

M. P. BONNARD, président de la Société de Géographie commerciale de Tunis, formule diverses observations et communique une étude, imprimée à l'occasion du Congrès, sur le *Grand central africain (Méditerranée-Bilma-le Tchad)* (1). Il propose d'adjoindre au vœu de M. Demontès un paragraphe ainsi conçu : « Que soient faites l'étude immédiate et la recherche des moyens d'exécution du Grand Central Africain Bizerte et Bougrara-Bilma-Tchad, ainsi que la mise en relation par la télégraphie sans fil de Bilma, Djanet et Tozeur. »

Le vœu de M. Demontès et l'addition de M. Bonnard sont adoptés après discussion.

M. le professeur GRUVEL, de Bordeaux, directeur de l'Office des Pêcheries du Gouvernement général, communique un mémoire sur *les Pêcheries de la côte occidentale d'Afrique*. Il donne de nombreux détails sur ses missions au Sénégal et sur l'organi-

(1) Paul Bonnard. — *Le grand central africain : Méditerranée-Bilma-le Tchad*. Velléité d'empiètement de la Turquie sur la zone d'influence française. Djanet-Bilma. Pour le Congrès de l'Alliance Française et des Sociétés de Géographie. (Exposition coloniale de Marseille, septembre 1906). 1 brochure, Imprimerie générale Picard et C^{ie}, rue Annibal, 4, Tunis.

sation des pêcheries et de l'Office de recherches, due à l'initiative de M. le gouverneur général Roume, et conclut en déclarant que les laborieux efforts entrepris pour doter l'Afrique occidentale française d'une ressource importante doivent être continués longtemps et s'étendre, peu à peu, de la Mauritanie à tout notre vaste empire de l'Ouest africain.

Il s'agit en effet d'amener, graduellement, l'exploitation méthodique et rationnelle, non seulement des côtes qui le baignent, mais des fleuves qui l'arrosent, soit à l'aide des capitaux et des pêcheurs français, soit en utilisant les ressources locales; de canaliser peu à peu les produits obtenus d'après les méthodes modernes, et de faire pénétrer les résultats de l'exploitation des pêcheries maritimes et fluviales dans toutes les parties accessibles où le poisson constitue, à l'heure actuelle, un objet de luxe qui n'est pas à la portée de tous. Le noir est naturellement ichthyophage et il est difficile de concevoir l'énorme quantité de poisson qui pourrait être consommée rien que sur le territoire de notre vaste colonie.

C'est dans ce but que M. le Gouverneur général a décidé la création, à Paris, d'un *Office de recherches et d'organisation des pêcheries de l'A. O. F.*, qui comprend : 1^o Un laboratoire de recherches; 2^o un musée; 3^o un service de renseignements. Ces trois services se complètent mutuellement et ont une unité d'action absolue, puisqu'ils sont placés sous la même direction.

A la suite de cette communication, M. BAUDON, administrateur colonial au Congo, présente le vœu que voici :

« Etant données l'abondance et la variété des espèces de poissons dans les diverses colonies de la Côte occidentale d'Afrique et particulièrement au Congo, où cette denrée fait généralement défaut et oblige les commerçants à acheter du poisson sec à l'étranger ;

« Le Congrès émet le vœu que des essais de pêche et de conservation du poisson soient tentés dans nos possessions de l'Afrique occidentale où ils ne l'ont point encore été, notamment au Congo. »

Ce vœu est adopté, après un échange d'observations.

Au nom de M. Charles BÉNARD, président de la Société d'océanographie du golfe de Gascogne à Bordeaux, commissaire

spécial du Palais de la mer à l'Exposition coloniale de Marseille, M. le professeur Darboux présente une *Étude rationnelle des courants du golfe de Gascogne, 1901-1906* (1).

M. Fournier, secrétaire de la séance, au nom de M. le Dr J.-E. LAHACHE, pharmacien-major à Versailles, membre de la Société de géographie de Marseille, communique un mémoire intitulé : *Le dessèchement de l'Afrique française est-il démontré ?* (2). En voici les conclusions :

Ainsi, de quelque côté que nous nous tournions, nous ne trouvons pas les éléments de certitude assez complète pour conclure d'une façon générale au dessèchement progressif de l'Afrique française dans les temps modernes. Mais de l'examen des résultats acquis, nous pouvons dégager quelques renseignements.

Il existe en Afrique des régions qui jadis subirent un dessèchement progressif plus rapide et plus intense que partout ailleurs. Tels sont les bassins de l'O. Igarghar, de l'O. Saoura, de l'O. Botha, etc., les régions du Tanezrouft, du Tindesset, de l'Anahef, d'une partie de l'Aïr, du Tidikelt, du Touat, du Gourara, etc. L'évolution destructive y est-elle terminée ? Leur état est-il stationnaire ou en voie d'amélioration ? Il semble que rien dans les observations faites, dans les mesures exécutées ne puisse nous déterminer à risquer en ce moment une affirmation quelconque. Trop de questions sont encore pendantes concernant l'hydrographie du Tchad, pour qu'on puisse, au sujet de son dessèchement progressif, formuler des lois certaines.

Il existe d'autres régions qui, semblables à de grandes taches sur la nappe désertique, ont échappé plus ou moins à l'œuvre de destruction, où les pluies arrosent encore la terre normalement ou presque normalement grâce à l'altitude, où les condensations des vapeurs océaniques se produisent grâce à la latitude, sans qu'il soit possible de dire, en l'état actuel de nos connaissances, si ces contrées obéissent à des lois spéciales de dépérissement, en dehors du phénomène mondial de lent dessèchement général admis par les géologues. Telles sont les régions de l'Adrar, des Hoggars, du Mouydir, etc., peut-être de l'Iguidi, du Tintoumma, du Niger. Dans tous les postes que nous occupons, il est nécessaire d'organiser des observations dont nous pourrions, plus tard, tirer des conclusions certaines.

En tout cas, nous croyons pouvoir être plus affirmatif sur un point. Si quelque part, en Afrique, notre avenir doit être compromis totale-

(1) Voir *Mémoires*, n° XVI.

(2) Voir le texte de la communication au *Bulletin de la Société de géographie de Marseille*, année 1907, p. 149.

ment par l'altération du climat, cet avenir est si éloigné et se perd dans une série de siècles si reculée que sa conception ne saurait entraver notre intervention et ralentir notre activité.

En rendant la sécurité aux populations agricoles, en empêchant par une police sévère les rezzou et les pillages, les surfaces cultivées s'étendront aussi bien dans les Hoggars, au Mouydir qu'au Bornou, où Foureau présage, à juste titre, un retour prochain à la prospérité. Rendons le plus possible le sol du Sahara à la végétation. C'est un puissant modificateur du climat, surtout en ce qu'elle diminue l'évaporation dans des proportions considérables.

Partout ailleurs, dans les territoires vraiment désertiques, bornons notre ambition à l'utilisation, pour les pâturages, des grands Ouadi à sous-sol humide. Ce qui a été fait dans l'Oued R'hir avec les eaux souterraines en pression est un enseignement, et surtout ne perdons pas de vue que la prospérité du sol en Afrique est entre les mains des races locales et qu'il serait illusoire de songer jamais à une colonisation exclusivement française.

Si nous le voulons, une longue période de renaissance dans la paix, avec la sécurité de notre protectorat, peut régner sur les terres les moins déshéritées du Sahara, avant les catastrophes climatiques possibles, mais si lointaines que les hommes de cette dernière époque auront peut-être complètement perdu le souvenir des hommes de notre temps.

M. le lieutenant de vaisseau C. ROSSETTI, de la marine italienne, secrétaire général de l'Institut colonial italien à Rome, fait une communication sur *La Corée et son avenir*, étude d'autant plus intéressante que son auteur a été un des explorateurs de la Corée; M. Rossetti constate les excès des Japonais dans ce pays.

M. Gumma y Marti donne, à ce sujet, des détails sur le rôle des missionnaires espagnols en Corée au XVII^e siècle.

M. le colonel J. DE SCHOKALSKY, président de section à la Société de géographie de Saint-Petersbourg, parle ensuite sur *la superficie de la Russie d'Asie et les méthodes de mesure* (1), avec présentation de cartes et démonstrations au tableau noir.

La séance est levée à midi.

(1) Voir *Mémoires*, n° XII.

VISITES INDUSTRIELLES

Dans l'après-midi, des visites industrielles ont été faites par les Congressistes, en tramways spéciaux. Un groupe conduit par M. Bardon, assureur, secrétaire de la Section coloniale de la Société de géographie, s'est rendu aux Raffineries de sucre de Saint-Louis, à l'Huilerie Rocca, Tassy et de Roux, et à la Stéarinerie Fournier, tandis qu'un second groupe, dirigé par M. Guiland, industriel, président de la Société pour la Défense du Commerce, allait à l'Usine de pâtes Rivoire et Carret, aux Filatures de jute et à la Savonnerie « La Boucle ». Dans plusieurs usines, un lunch a été gracieusement offert aux visiteurs.

QUATRIÈME JOURNÉE

Jeudi 13 Septembre

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Section de l'Alliance Française

La séance, ouverte à 9 h. 1/2, est tenue sous la présidence successive de MM. A. JULY, président du Comité de l'Alliance Française à Tananarive, et E. SCHNEIDER, ancien président du Comité de Hanoï, assistés de MM. Wenger, vice-président du Comité de l'Alliance Française au Luxembourg; Dufourmantelle, secrétaire général de l'Alliance Française, et Artaud, président du Comité de Marseille; secrétaire: M. Gofflot.

M. G. MOCH, secrétaire général du bureau permanent de l'*Esperanto*, présente une note de M. le D^r JAVAL, de l'Académie de Médecine, sur l'*Utilité de la langue internationale auxiliaire « l'Esperanto » pour la propagation de la langue française.*

Depuis plus de vingt ans, tant à la tribune du Palais-Bourbon qu'à celle de l'Académie de Médecine, j'ai, à plusieurs reprises, réclamé l'adoption de mesures propres à combattre la diminution de la natalité. En agissant ainsi, j'étais soutenu par le désir de contribuer au maintien de l'influence de la France dans le monde. En considération de ces efforts, et, sans doute aussi, parce que je suis un des plus anciens fondateurs de notre société, j'espère que vous voudrez bien écouter avec bienveillance une courte communication où je m'efforcerai d'établir une thèse paradoxale en apparence, d'après laquelle l'étude de l'*Esperanto* peut servir à propager à la fois notre langue et notre influence.

On sait que l'*Esperanto*, et c'est son principal mérite, est la plus

facile de toutes les langues. Ceux qui en douteraient n'ont qu'à interroger les milliers de personnes qui ont assisté, soit l'année dernière, au Congrès espérantiste de Boulogne-sur-Mer, soit tout récemment, à celui de Genève. Dans ces nombreuses réunions, des hommes appartenant aux nationalités les plus diverses, ont pu converser en se servant de cet idiome. Tous sont d'accord pour louer la facilité extrême de l'étude de l'esperanto.

Par surcroît, il semble que, dans le choix des mots radicaux, le Dr Zamenhof, lithuanien, auteur de la langue, ait plus particulièrement favorisé le français. En effet, plus de 80 o/o des radicaux de l'esperanto sont communs avec ceux du français. D'autre part, l'esperanto ne comporte aucune des irrégularités qui rendent l'accès de notre langue si difficile pour les étrangers.

D'après ce qui précède, on conçoit que, pour enseigner le français à un étranger, il puisse y avoir avantage en procédant par deux temps successifs. Enseigner d'abord l'esperanto et ensuite le français, et je pourrais citer à l'appui de cette thèse, quelques exemples utiles. Je crois faire mieux en vous annonçant que M. Paul Boulet (de Boulogne), vient d'achever, à l'usage des étrangers, un cours de français rédigé en esperanto. En composant ce manuel, il a été évidemment guidé par une conviction pareille à la mienne.

Il arriverait donc une fois de plus que, pour arriver au but, la ligne droite n'est pas le chemin le plus facile et le plus rapide. Je crois que l'expérience mérite d'être faite dans quelques-unes des écoles de l'*Alliance Française*. Qu'on partage les commençants en deux pelotons, dont l'un recevra l'enseignement traditionnel tandis que l'autre, pendant quelques semaines, apprendra uniquement l'esperanto. Je serais bien surpris si, au bout de l'année ceux qui ont passé par l'esperanto, ne savaient pas mieux le français que leurs camarades.

Pour faire l'expérience, point n'est besoin de maîtres spéciaux. En effet, tous nos professeurs sont plus ou moins polyglottes. Outre le français, tous savent couramment la langue du pays où s'exerce leur activité. Ils sont donc admirablement préparés à s'assimiler l'esperanto sans autre secours que celui d'un petit manuel et d'un livre de lecture. L'expérience nous l'a montré cent fois, pour un polyglotte, l'étude de l'esperanto demande quelques jours et cette étude est un sport des plus attrayants.

En conclusion, je propose que l'*Alliance* recommande aux maîtres l'étude de l'esperanto et les autorise à faire usage de cette langue comme préparation à l'enseignement du français, engageant ceux qui auront fait cette expérience à en communiquer les résultats à l'Office Central Esperantiste (*Central Oficejo de l'Esperanto*), 51, rue de Clichy, à Paris.

M. Eugène GALLOIS, chargé de missions, fait une communication sur *l'Influence française en Asie Mineure*.

Quoique l'on ait déjà beaucoup écrit sur ce sujet, nous voulons chercher à l'éclairer d'un jour nouveau, car il paraît devenir d'autant plus intéressant que se manifeste davantage de ce côté l'activité de puissances étrangères, telles, en particulier, l'Allemagne et l'Italie. Il nous a semblé que nous pouvions nous permettre d'émettre un avis à ce sujet à la suite de divers voyages, dont un tout récemment accompli. Grâce à eux nous avons pu, en effet, nous rendre compte de la situation de notre influence tant sur le littoral que dans l'intérieur de la presqu'île.

Sans remonter à la glorieuse et chevaleresque époque des Croisades et encore moins aux Galates, dont nous avons retrouvé des descendants portant encore bien visibles des traces typiques extérieures de leur descendance des Gaulois, mercenaires au service de Rome, on trouve à notre époque moderne des faits indéniables du rôle que nous avons joué dans ces pays, où régnèrent pendant deux siècles des Princes francs, à l'époque du Moyen-Age. On peut même voir que dans les siècles précédents d'audacieux Français sont allés commercer sur ces bords de la Méditerranée; certains même osèrent s'y établir.

Plus près de nous, dans le courant du siècle dernier, de nos compatriotes, attirés par le commerce de la soie, vinrent s'établir à Brousse, où ils ont fait souche; et c'est ainsi qu'à l'heure présente il existe une véritable colonie de Français s'occupant plus spécialement du commerce et de l'industrie de la soie. Il convient d'ajouter qu'ils ont à lutter contre la concurrence, et que, paraîtrait-il, les affaires laissent à désirer pour certains. D'autres Français s'étaient installés sur divers points de la côte anatolienne et en particulier à Smyrne, ce grand port, ville de près de 300.000 habitants, au développement et à la prospérité duquel nous avons puissamment contribué, le dotant d'un beau quai sur lequel se dresse, tout pimpant neuf, le bel hôtel du consulat général, et au long duquel circule un petit tramway également français. Quant au port lui-même, n'est-il pas l'œuvre de certains de nos ingénieurs, comme au surplus les principaux ports turcs?

Ce sont encore nos ingénieurs qui ont construit des lignes de chemins de fer, comme la petite ligne de Moudaniah à Brousse, qui date déjà de trente ans, comme celle, importante avec ses centaines de kilomètres, de Smyrne à Cassaba, avec ses prolongements jusqu'à Afiou-Kara-Hissar, au centre de la presqu'île, et à Soma au Nord, en attendant que la ligne aille déboucher sur la mer de Marmara. Au Sud, c'est encore la petite ligne de Mersina, Tarsous et Adana, avec

ses 67 kilomètres ; malheureusement elle vient de passer aux mêmes mains allemandes que le chemin de fer de Bagdad.

La France compte encore de ses enfants dans l'Administration turque ; l'un d'eux n'est-il pas Président de la Dette ? D'autres sont à la tête de la Banque Ottomane, dans le service des tabacs et autres Services publics .. Elle en voit encore faisant partie du haut personnel des chemins de fer d'Anatolie et de Bagdad, sur lesquels notre langue est la seule officielle, avec le turc naturellement ; toutes les inscriptions, tous les imprimés, sont en français ; la correspondance se fait dans notre langue.

Mais il est une impulsion plus grande encore donnée à notre influence, c'est celle exercée par l'éducation et l'instruction, et c'est le bel exemple de notre dévouement aux œuvres humanitaires, sociales et charitables. Voilà plus d'un demi-siècle que des Français et des Françaises, religieux et religieuses appartenant à divers ordres : Jésuites, Assomptionnistes, Lazaristes, Frères de Marie, Frères de la Doctrine, se sont dévoués pour les malades, les infirmes, les orphelins, et l'éducation de l'enfance. Grâce à eux et à ces dignes femmes, qui se sont donnés sans espoir de retour, qui ont adopté le pays comme une seconde patrie, des milliers de malades sont secourus chaque année, des quantités de vieillards infirmes ne sont point abandonnés à la plus sordide misère, des orphelins retrouvent une famille, et enfin et surtout des enfants des deux sexes, par dizaines de milliers, reçoivent chaque année, avec des principes d'éducation morale, des notions d'instruction théorique et pratique. La plus entière liberté de conscience et de pratique religieuse est laissée aux enfants, sur le jeune esprit desquels n'est exercée aucune pression dans le but de prosélytisme. Arméniens, catholiques ou schismatiques, grecs et même musulmans s'y coudoient. Et nous pouvons affirmer ces faits, parce que nous les avons maintes fois recueillis de la bouche même d'anciens élèves de ces divers établissements.

Nous avons trouvé nombre de ces écoles prospères, qu'elles soient dirigées par les Jésuites à Adana, à Sivas, par les R.-P. Assomptionnistes, à Koniah, à Eski-Chéhir, à Ismidt, par les Frères de Marie à Tarsous, par les Frères de la Doctrine Chrétienne à Angora, Ouchak, les écoles de Smyrne, pour ne citer que les principales. Nous les avons toutes trouvées à l'étroit, regrettant d'être obligées de refuser des élèves ; c'est par centaines que cela a eu lieu à la dernière rentrée des classes, pour les écoles placées sous la gérance du Consulat général de Smyrne. Et pour tous ces efforts, les uns non rétribués, et beaucoup d'autres faiblement, on sait que la subvention est bien minime, qu'elle a été réduite depuis des années, pour les fonds être affectés à des institutions laïques. Cette subvention, un peu augmentée des dons généreux de l'Alliance Française qui fait

ainsi œuvre patriotique, va peut-être manquer. Quant aux causes qui ont fait échouer jusqu'ici les établissements laïques, nous les avons déjà développées et nous le ferons encore à l'occasion. Notre corps consulaire sait, au surplus, à quoi s'en tenir, mais il ne saurait être écouté.

Voilà l'œuvre désintéressée d'un demi-siècle, qui a donné à la France une situation exceptionnelle, jalouée par toutes les grandes puissances, et peut-être à son déclin faute de subsides pour pouvoir non seulement vivre, mais lutter contre la concurrence étrangère. Cette dernière lutte depuis des années, semant l'argent à pleines mains, et il n'y a pas de raison pour qu'elle n'arrive peut-être, plus tard, à prendre une place vacante, à nous supplanter, tout cela parce que des Français aveuglés par leur sectarisme auront ainsi desservi la France.

M. A. JULLY, président du Comité de l'Alliance Française à Tananarive, commissaire de Madagascar à l'Exposition coloniale, donne communication d'un mémoire sur la *langue française à Madagascar*, constatant les progrès déjà réalisés et les desiderata actuels (1).

M. E. SCHNEIDER, ancien président du Comité de l'Alliance Française d'Hanoï, donne lecture d'une étude sur la *langue française au Tonkin* (2).

Après discussion, le vœu suivant de M. Schneider est adopté :

« Le Congrès, considérant que l'action de l'*Alliance Française* en Indo-Chine ne peut gêner en rien l'Administration locale, quelle que soit l'organisation de l'enseignement public ; qu'au contraire cette action parallèle a prouvé son utilité ; remercie tous ceux qui lui ont permis de constituer, de faire vivre cette œuvre de propagande et émet le vœu qu'elle soit continuée, pour le plus grand bien de l'influence française en Extrême-Orient. »

Présentation est faite d'une communication du Huyen NHUT, délégué annamite à l'Exposition coloniale de Marseille, sur la *Langue française en Cochinchine* (3).

Est déposée au nom de M. E. SALONE, professeur à l'Université,

(1) Voir le texte dans la *Revue de Madagascar*, n° 4 de 1907, Paris.

(2) Voir *Mémoires*, n° IX.

(3) *Ibid.*, n° X.

secrétaire général adjoint de l'Alliance Française de Paris, une note sur *l'Influence française au Canada* (1).

Au nom de M. E. IZARD, ancien officier d'artillerie, secrétaire général de l'Institut international de la Paix à Monaco, est déposé un mémoire sur la *Pénétration économique française en Chine* (2).

D'intéressants exposés sont faits ensuite par MM. Tony ANDRÉ, président du Comité de l'Alliance française de Florence, et Tony WENGER, vice-président du Comité de Luxembourg, sur les progrès de la langue française dans leurs régions respectives.

La séance est levée à midi.

Section des Sociétés de Géographie

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. S. GUÉNOT, secrétaire général de la Société de Géographie de Toulouse, assisté de MM. le docteur Iwanoff, médecin supérieur de l'armée à Saint-Petersbourg; Mègemont, trésorier de la Société de Géographie commerciale de Paris; Delibes et le docteur Heckel, président et vice-président de la Société de Géographie de Marseille. Secrétaire : M. J. Fournier.

M. MARGUERY, avocat, membre de la Société de Géographie de Marseille et du Club Alpin Français, communique une note sur *la publication de la carte de France au 1/50.000^e du Service géographique de l'armée*.

Notre carte au 80.000^e, dite de l'état-major, tout en demeurant une œuvre admirable, ne répond plus aujourd'hui qu'imparfaitement à nos besoins cartographiques. Son échelle est faible; elle n'est pas décimale; ses hachures accusent les reliefs, mais ne permettent pas de les mesurer. Dans les indications planimétriques, qui se multiplient par les constructions nouvelles, routes, chemins de fer, canaux, avec un tirage unique en noir, il est impossible d'éviter la confusion.

(1) Voir *Mémoires*, n° VI.

(2) *Ibid.*, n° XI.

La plupart des États de l'Europe occidentale ont adopté le système des cartes topographiques à grande échelle et en plusieurs couleurs.

En France, la Commission centrale des travaux géographiques a décidé, en 1897, la création d'une carte au 50.000^e en cinq couleurs, avec courbes de niveau pour le relief. Grâce aux travaux des brigades topographiques du Ministère de la Guerre, il existe des levés au 10.000^e et au 20.000^e des environs des places fortes et d'une grande partie de la frontière. C'est d'après ces levés que la carte a pu commencer à être dressée. Un certain nombre de feuilles (région de Paris) ont paru, qui donnent une idée de ce que pourra être l'œuvre entière.

Au point de vue géologique, des déductions fort instructives peuvent être tirées du relief ainsi précisé. Dans les travaux publics, on devine les avantages de ces documents pour dresser tout avant-projet. L'Administration enfin y pourra trouver de précieux éclaircissements sur la configuration de nos divisions territoriales.

Le commerce par les voies de communication, l'industrie, les diverses administrations ont, en un mot, tout autant que la défense nationale, un intérêt de premier ordre à voir exécuter et publier une carte topographique exacte et claire à grande échelle. D'autre part, le goût des voyages rend plus vif que jamais le besoin des cartes d'excursions.

Il faut donc reconnaître à la carte nouvelle au 50.000^e le caractère d'une œuvre d'intérêt général. Ce caractère, une fois reconnu, les crédits nécessaires seront obtenus plus aisément. A l'heure actuelle, ils sont misérables et on a calculé qu'il faudrait ainsi 1200 ans pour mener à bien la publication!...

En conséquence des observations présentées par lui, M. Marguery propose le vœu ci-après, qui est adopté :

« Considérant que l'exécution et la publication de la carte de France au 1/50,000^e en cinq couleurs, présente un intérêt de premier ordre, non seulement pour la défense nationale, mais pour les travaux publics et privés, l'industrie, le commerce, l'administration, les sciences géologiques et économiques, le tourisme et l'éducation scolaire ; — considérant que les crédits alloués actuellement à cette œuvre grandiose sont absolument insuffisants ; le Congrès émet le vœu : 1^o que tous les ministères donnent à l'œuvre non seulement leur appui moral, mais encore financier ; 2^o que le Parlement, par des crédits spéciaux, accélère l'exécution des levés et la publication des feuilles déjà exécutées, notamment celles de Marseille à Toulon et à Nice. »

Au nom de M. le D^r HECKEL, vice-président de la Société de Géographie de Marseille, commissaire général adjoint de l'Exposition coloniale, M. Paul Gaffarel, professeur à la Faculté des Lettres, présente une communication en faveur du développement de l'*Enseignement colonial*, à l'exemple des cours coloniaux de Marseille.

Après un échange d'observations, le vœu suivant est adopté :

« 1^o Que l'enseignement colonial en France soit donné d'après des programmes logiques et rationnels ; 2^o que les ressources financières relatives à cet enseignement ne soient plus disséminées. »

M. MANDINE, instituteur, membre de la Société de Géographie de Marseille, communique la note suivante sur l'*éducation coloniale populaire* :

On ne saurait dire encore aujourd'hui que les Français se désintéressent des affaires coloniales. Les abondantes publications, qui donnent périodiquement les renseignements les plus authentiques et les plus complets sur les événements coloniaux, sont lues avec intérêt ; les conférences et les cours coloniaux organisés dans toutes les grandes villes de France sont suivis avec assiduité.

Mais si la classe aisée de la nation, attentive aux progrès accomplis chaque jour dans nos possessions lointaines, est entièrement acquise à la cause coloniale, la population ouvrière des villes et des campagnes ignore encore en général l'importance de notre domaine colonial et les ressources infinies qu'il réserve aux colons intelligents et actifs.

La nation tout entière ne devrait-elle pas connaître les immenses territoires qu'elle possède au-delà des mers ? La plupart de nos colonies ne manquent-elles pas de ces colons travailleurs, si utiles dans les grandes comme dans les petites entreprises, qu'elles pourraient recruter parmi nos ouvriers et nos paysans ?

Pour faire naître un courant d'opinion favorable à notre expansion coloniale parmi les populations ouvrières, il est nécessaire d'organiser une active propagande dans les écoles primaires. Cette propagande pourrait se faire par la distribution de cartes, de brochures, d'images coloniales et de collections de produits coloniaux, que les sociétés coloniales, les sociétés de géographie, les musées coloniaux voudraient bien mettre gratuitement à la disposition des instituteurs pour être montrées et expliquées aux élèves.

Il faudrait, dans le même but, créer un cours colonial dans les écoles normales pour donner aux futurs instituteurs les principales

connaissances coloniales, et les préparer au rôle de propagateurs qu'ils auront à remplir dans leurs écoles.

Après avoir fait connaître aux enfants les immenses contrées que la France possède au-delà des mers, et avoir éveillé en eux le goût de la vie coloniale, il faudrait leur fournir plus tard, s'ils ont l'intention d'aller aux colonies, les moyens de se faire là-bas une situation sérieuse.

A cet effet, il serait nécessaire de fonder des cours coloniaux pratiques et un service de renseignements coloniaux dans les principales villes de France, notamment dans les grands ports de commerce comme le Havre, Bordeaux et Marseille. Les cours coloniaux pratiques comporteraient des notions sur la géographie économique, l'hygiène, la climatologie, l'agriculture, l'élevage, le commerce et l'industrie des colonies, et enfin quelques travaux manuels pour permettre aux élèves d'acquérir l'habileté de main qui pourra leur être utile dans bien des circonstances.

Ces cours s'adresseraient aux élèves des écoles primaires supérieures, des écoles pratiques d'industrie, et aux jeunes ouvriers ou employés qui auraient l'intention de devenir colons.

Ces cours, dont l'importance varierait avec celle des relations coloniales des villes où ils seraient établis, seraient donnés dans un local spécialement aménagé, largement pourvu de cartes et de photographies coloniales, de collections de produits coloniaux et de tous les documents nécessaires à l'enseignement colonial.

Les directeurs d'écoles, les chefs d'ateliers, de maisons de commerce ou d'industrie seraient priés d'accorder à leurs élèves ou apprentis toute la liberté compatible avec la marche des études ou des affaires, afin de leur permettre de suivre les cours coloniaux.

Le service de renseignements coloniaux annexé aux cours aurait pour but de fournir aux jeunes gens des cours pratiques, ayant terminé leurs études, toutes les indications qu'il serait possible de recueillir sur les situations qu'un jeune homme d'instruction moyenne peut se faire aux colonies.

M. E. GÉRARD, commissaire de l'Algérie à l'Exposition coloniale de Marseille, présente une étude sur *le développement économique de l'Algérie*, accompagnée de cartes et de diagrammes.

L'Algérie, située dans le nord de l'Afrique entre la Tunisie et le Maroc, est à un jour de mer de la France. Jouissant de la personnalité civile, dotée de l'autonomie financière, elle est administrée par un Gouverneur général, assisté des Délégations financières et du Conseil supérieur du Gouvernement, assemblées dont le rôle principal consiste à voter le budget algérien. Les principes de l'organisation

départementale et communale de la France ont été appliqués à l'Algérie, sauf quelques modifications que justifie la présence de l'élément indigène. La colonie est donc divisée en trois départements, qui se subdivisent en arrondissements et en communes. Les différents services publics — Justice, Instruction publique, Travaux publics, Enregistrement, Contributions, Postes, Télégraphes et Téléphones, Assistance publique, etc... — y sont assurés dans les mêmes conditions que dans la métropole, avec certaines particularités d'organisation nécessitées par les besoins spéciaux du pays.

La population de l'Algérie compte environ 4 millions 1/2 d'indigènes et plus de 700.000 Européens. Les Français entrent dans ce dernier chiffre pour 400.000 à peu près. L'élément étranger est surtout constitué par des Espagnols, Italiens et Maltais.

Au point de vue cultural et climatérique, l'Algérie peut être divisée en quatre grandes zones qui s'échelonnent du Nord au Sud dans l'ordre suivant : la zone marine, située au niveau de la mer ou à une faible altitude et à une petite distance du rivage, tempérée et relativement humide ; la zone montagneuse, tempérée dans les parties encore voisines de la mer, mais froide à mesure que l'altitude et la distance du rivage augmentent ; la zone des hauts plateaux, à températures bien accusées : la neige et une chaleur assez forte s'y succèdent avec les saisons (région d'élevage) ; la zone désertique ou saharienne : pluies très rares, air sec et souvent brûlant ; le sol de cette dernière région n'est pas susceptible d'une mise en culture, sauf dans les endroits où il a été possible d'aménager des eaux pour la création d'oasis (dattiers).

C'est principalement dans les deux premières zones que s'exerce l'activité de l'agriculture ; elle y trouve d'ailleurs un vaste champ d'exploitation.

La colonisation a pris en Algérie un essor merveilleux. Nombreuses déjà sont les villes importantes ; nombreux, les villages à l'aspect coquet qui évoquent chez l'émigrant français la vision du pays natal. Tous les ans, de larges étendues de terre sont livrées à l'élément européen. Le programme de colonisation pour 1906 embrasse 40.000 hectares environ ; il comporte 483 concessions gratuites et l'aliénation de 117 lots à bureau ouvert.

Sous le rapport de l'outillage économique, l'Algérie compte déjà 40.000 kilomètres de routes. Son réseau ferré, qui a 3.600 kilomètres de développement, dessert les trois départements et aboutit même aux régions désertiques. D'importants ouvrages d'hydraulique agricole et maritime ont été exécutés ou sont en cours d'exécution.

Les ports d'Alger, Oran, Bône, Philippeville, Bougie, etc., offrent, grâce à leur outillage, des ressources fort appréciées par la navigation et le commerce. Le mouvement total de la navigation entre l'Algérie

d'une part, la France, l'étranger et les colonies françaises d'autre part, a été dans la période 1900 à 1905 inclus, de 48.343 navires, jaugeant 33.037.267 tonneaux. Pour la même période, le commerce spécial de l'Algérie s'est élevé au chiffre de 3.602.616.000 francs, se décomposant ainsi : Importations, fr. 2.039.908.000 ; Exportations, fr. 1.562.708.000, soit une moyenne annuelle de 600.000.000 francs.

Ces chiffres témoignent éloquemment de l'activité industrielle et commerciale du pays. Par ses importations : tissus de toute nature, sucres, meubles et ouvrages en bois, machines et mécaniques, produits chimiques, carrosserie, fontes, verres, aciers, etc., l'Algérie constitue pour les produits de la Métropole un débouché précieux. Le commerce spécial d'exportation porte principalement sur le bétail et sur les produits agricoles et viticoles. L'Algérie est, en effet, un centre de production très important pour les céréales ; son vignoble est considérable et magnifique ; les vastes régions des hauts plateaux se prêtent admirablement à l'élevage.

Le climat de notre colonie est en général très salubre ; la démographie enregistre chaque année un excédent sensible des naissances sur les décès. De quelque côté que le regard se tourne, les preuves de la vitalité remarquable de l'Algérie abondent.

M. le Dr C. IWANOFF, médecin supérieur de l'armée impériale à Saint-Petersbourg, développe des *considérations sur la forme de la Terre et sur la théorie de l'attraction des corps célestes*.

Cette note vise simplement une application de l'idée de Pasteur, sur l'asymétrie des corps cristallisés, à la théorie de la forme du globe terrestre.

On peut supposer, d'après les travaux des professeurs Frémy, Moissan, Lehmann et Schenk, que la Terre a la forme d'un cristal asymétrique avec les surfaces arrondies. Ce cristal polyédrique formerait le sphéroïde terrestre.

Les grandes surfaces de la superficie de la terre doivent être considérées, dans les cartes géographiques, en projection sur la surface d'un hyperboloïde avec les coordonnées, qu'il faut déterminer pour chaque région considérée sur la carte, selon sa position sur la surface du géoïde.

On peut supposer la forme de la surface de la terre, dans le sens de Faraday, comme un système des surfaces des forces. Ces surfaces des forces donnent toujours naissance aux déformations géologiques de la surface de la terre sous forme soit de plis ou de failles.

On peut considérer toutes les formes de l'énergie dans le système solaire, comme les transformations de la force électromagnétique du

soleil, à travers l'espace, sous la forme des rayons de lumière, de chaleur, etc.

On peut regarder la force de l'attraction du soleil comme la résultante des deux forces d'attraction qui nous est donnée par l'axe électromagnétique du soleil. Ainsi, par exemple, le soleil et la terre sont en connexion par le faisceau des rayons électromagnétiques du soleil, qui entrent dans la terre par les régions ayant pour limites les cercles polaires magnétiques. Ces rayons tournent donc la terre, comme un courant électrique qui traverse le globe suivant un système de solénoïdes imaginaires; c'est ce que nous voyons dans chaque dynamo.

Pour tous les phénomènes atmosphériques, qui suivent les grands tremblements de terre et les éruptions volcaniques, on peut supposer que les rayons du soleil ont la forme d'un système de solénoïdes élastiques, qui suivent tous les lois établies par Descartes, Fresnel, Biot, Kirchhoff et par d'autres physiciens illustres. Ils se dispersent dans l'espace, comme un système d'ondulations électro-magnétiques (ce que nous voyons dans la télégraphie sans fil) et en entrant dans l'atmosphère terrestre sont toujours dispersés par les parties constituantes de l'atmosphère, tel que les molécules des gaz de l'atmosphère, les molécules de l'eau à l'état de vapeur, de liquide ou à l'état cristallisé, ainsi que par des éléments des poussières organiques et inorganiques.

Les anomalies des phénomènes atmosphériques, des tremblements de terre, etc., peuvent être expliquées comme résultant du fait que notre planète tourne autour du soleil comme un cristal asymétrique tourne autour de son axe flexible dans un milieu très élastique. On peut admettre que la surface de notre planète a un haut degré de plasticité.

M. Alfredo GUMMA Y MARTI, avocat, délégué de la Société royale de Géographie de Madrid, expose une *Méthode d'enseignement familial de la Géographie*.

Nul n'ignore l'importance qui est accordée, de nos jours, dans l'enseignement de l'enfance, aux travaux manuels; or, mon système est l'application de ce moyen éducatif à l'étude de la géographie. Cette idée et son adaptation date de mon enfance, pendant laquelle j'en avais eu l'intuition et je l'avais mise en pratique pour mieux m'amuser et mieux étudier cette science, sans avoir — comme il est naturel — la moindre prétention d'accomplir un rôle éducatif; de sorte qu'à ma première jeunesse j'avais abandonné définitivement ce procédé, en ne lui accordant nulle valeur et même me montrant honteux si quelqu'un m'en parlait.

Il me fut donc nécessaire, pour revenir à mes premiers pas, de voir

Le peu de résultat et le peu de profit que mes neveux tiraient de l'école pour m'y décider. Les chances et le succès obtenus d'eux-mêmes et de leurs petits amis me déterminent à présent à vous exposer cette méthode, dont je suis sûr que vous saurez très bien apprécier de quelle manière si simple elle rend agréable la géographie aux enfants.

Ceux-ci, de même que les primitifs ou arriérés de toutes les civilisations, n'aiment pas les lois de proportion et de symétrie dans leurs jeux et récréations : ils sont partisans du conventionnel, et c'est pourquoi ils préfèrent les jouets grossiers à ceux qui sont une merveille de perfection. De là, il résulte que, pour leur plaire et les élever mieux à mon aise, je leur apprend la géographie suivant la règle que je me suis donnée de *similia similibus educantur*.

Je commence donc par prendre une caisse en carton : l'atlas devant le petit, il fait lui-même l'élection du pays qu'il veut avoir là-dedans et qui sera ensuite dessiné par moi, tout en exagérant les proportions des endroits les plus importants, ayant soin néanmoins de ne pas altérer l'aspect général de la carte copiée. Une fois peints les eaux et l'horizon visible qui sont nécessaires, je construis en relief toute la contrée, avec les mêmes accidents qu'on trouve dans la carte ; je place les villes, et les forêts, et les ponts, etc., de sorte que l'enfant a, grossièrement, un plan topographique. Mais celui-ci n'attirerait son attention que pour un moment ; il faut, donc, la faire constante en éveillant son intérêt, et cela je l'obtiens en confectionnant des êtres rationnels et irrationnels presque plus grands que les maisons, mais dressés avec exactitude, et les vaisseaux et les autres moyens de transport, tous faits en carton ; car j'ai oublié de vous dire que les matériaux employés sont le carton, les cure-dents, le fil, la mousse, le sable et la sciure.

Cette construction accomplie, il est nécessaire de donner un nom aux habitants, de les classer et de fixer leur première résidence, qui équivaut à la nationalité, en ouvrant un registre et en numérotant le dos de ceux-là avec le même chiffre qui figure dans celui-ci ; les mariages ont lieu d'après les solennités employées par suite des lois ou des mœurs du pays qui va être inauguré. Cela fait, vient l'inauguration, en expliquant aux enfants ce que représente le plan en relief qu'ils ont devant eux : son orientation, le nom des villes, des montagnes, des fleuves et de tout enfin ce qui a rapport à ce qu'ils voient dans la caisse ; j'insiste à leur faire savoir que ses proportions sont disparates, et je continue alors ma causerie en leur parlant du climat, des cours d'eaux, des richesses du pays, de ses êtres vivants ; puis de la façon d'être gouvernés des sujets, des mœurs, de la race à laquelle ils appartiennent, de son commerce et son mouvement migratoire. Après, l'un d'eux, la carte en face, fait l'étude comparée

du plan topographique grossier et de la carte géographique, en lisant dans celle-ci les noms qu'il signale dans celui-là, et, déjà intéressés, ils continuent à faire vivre ces êtres en carton, se chargeant d'augmenter les populations en construisant eux-mêmes d'autres habitants qui se passent les mêmes peines que les vivants et sont identifiés dans le carnet !...

C'est ainsi qu'ils apprennent les reliefs de l'écorce terrestre et leurs noms, l'appellation des divers cours d'eaux, la climatologie, les aires de distribution des êtres vivants ; c'est ainsi qu'ils comprennent la diversité des races et des civilisations, des régimes des peuples, des frontières et du commerce ; les différences de religion ; les colonies et les divers systèmes de coloniser ; les migrations, les transports, les marchés, etc. C'est surtout par le moyen des aventures du voyageur anglais John Bull, le héros favori, qu'ils surnomment « cabezo », qu'ils retiennent plus facilement les noms des tribus et des peuplades que visite cet aventurier imaginaire, grâce aux commentaires qu'il fait des mœurs de chaque contrée.

A mesure qu'ils avancent dans les connaissances géographiques et sociales, le service de statistique devient plus compliqué et l'obligation de construire par eux-mêmes des plans en relief devient plus exigeante, et c'est avec joie que je dis que, l'intérêt et la préférence accordés ainsi par les petits à tout ce qui a rapport à notre science, surpassent mes premiers espoirs. Il me reste seulement à ajouter : si la semence d'amour de la géographie que je vous offre est jugée bonne, faites-la fructifier !

M. Paul BONNARD, avocat, président de la Société de Géographie commerciale de Tunis, présente diverses considérations en faveur de l'urgence du chemin de fer *Béja-Mateur*. Il propose le vœu suivant :

Considérant que la ligne Béja-Mateur (62 kilomètres), à l'abri de gorges faciles à défendre, doit assurer les communications de Bizerte avec l'arrière-pays et l'Algérie en doublant le tronçon Djédeïda-Bizerte qui pourrait être le chemin de l'ennemi (une fois maître de Tunis et par conséquent de Djédeïda) ;

Considérant qu'elle est devenue plus urgente, notamment depuis l'achèvement de la ligne Thala-Tunis, qui est une voie d'invasion ;

Considérant qu'elle a été prévue par l'article 7 de la convention du 17 mars 1902, qui a mis à la charge du gouvernement tunisien la garantie de la ligne de la Medjerdah ;

Considérant qu'elle devrait être, semble-t-il, non seulement commencée, mais en exploitation, puisqu'elle a été prévue par la loi du 6 avril 1902 et qu'elle a été promise à la France : « La construction de

la ligne Béja-Mateur est désormais assurée », dit le rapport de la Chambre des Députés n° 3115, mars 1902 ;

Considérant que le thème des grandes manœuvres en Tunisie (mai 1906) suppose l'insuffisance de la garnison de Bizerte et que cette insuffisance résulte des grandes manœuvres navales de 1906 ; que la garnison de Bizerte, fût-elle augmentée, pourrait avoir lieu d'être renforcée en temps de guerre, à quoi pourrait servir la ligne Béja-Mateur, notamment à défaut de la ligne Djédeida-Bizerte ;

Considérant que cette ligne Béja-Mateur assurerait, en temps de guerre, le ravitaillement de Bizerte, de nos escadres, et au besoin d'une escadre alliée.

« Le Congrès émet le vœu que la ligne ferrée Béja-Mateur, en Tunisie, soit construite rapidement. »

Ce vœu est adopté par la section.

M. le commandant ALMAND, sous-directeur du chemin de fer de la Guinée française, membre de la Société de Géographie de Paris, présente une communication sur *un chemin de fer colonial : le chemin de fer de la Guinée française* (1).

M. A. BAUDON, administrateur colonial, commissaire à l'Exposition coloniale, fait une communication sur *l'amélioration de la navigation dans le bassin du Congo-Oubangui* (2). Il présente le vœu ci-après, qui est adopté :

« Le Congrès émet le vœu que des études pour l'amélioration de la navigation sur le Congo-Oubangui soient entreprises et que des postes d'observations soient établis en vue d'étudier le régime du Congo et de ses affluents. »

M. Henri BRENIER, directeur adjoint de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce de l'Indo-Chine, membre de la Société de Géographie de Marseille, présente un mémoire sur *la variété des ressources naturelles de l'Indo-Chine*.

L'orateur fait un exposé documenté des voies de communication, des ressources et du commerce de notre empire indo-chinois, en présen-

(1) Voir *Mémoires*, n° XIX.

(2) *Ibid.*, n° XX.

tant une grande carte murale au 500.000^e. M. Brenier démontre le développement et l'avenir de l'Indo-Chine et son importance économique pour la France. En résumé, la superficie de notre Indo-Chine, avec ses cinq colonies, s'élève à 670.000 kilomètres carrés environ, sa population approximative à 16 millions d'habitants, son budget total à 115 millions. Son réseau de chemins de fer et de voies navigables s'étend rapidement et ses produits naturels sont si variés que près de 6.000 ont pu être présentés à l'Exposition coloniale de Marseille. Le principal produit d'exportation est le riz et les premières marchandises d'importation sont les cotonnades.

Il faut se convaincre définitivement en France de l'intérêt qu'offre l'Indo-Chine comme source de matières premières, — comme succédanée de l'industrie française, destinée à aider celle-ci à prendre une place de plus en plus importante sur le marché mondial, et particulièrement sur les immenses marchés au centre desquels l'Indo-Chine se trouve si heureusement située, comme l'indique son nom révélateur (*la moitié de l'humanité entière*), — comme placement de capitaux, — et enfin, comme débouché pour les produits français.

Au point de vue du commerce d'importation, la Métropole joue déjà presque le maximum du rôle qu'elle peut jouer. Le commerce général extérieur de l'Indo-Chine (numéraire, réexportation, transit et cabotage non compris) se chiffre ainsi en 1904, année typique :

Importations.....	F. 185 013.000
Exportations.....	152.796 000
Différence en faveur de l'importation F.	<u>32.217.000</u>

Si l'on examine plus spécialement le commerce entre l'Indo-Chine et la Métropole, cet écart est encore plus grand :

Importations de la Métropole.....	F. 86.600.000
Exportations de la Métropole.....	40 901.000
Différence en faveur de l'importation F.	<u>45.699.000</u>

Cet écart est loin, d'ailleurs, d'être également réparti entre les divers pays de l'Indo-Chine ; il est surtout énorme au Tonkin, où il faut absolument que nous trouvions et que nous développiions des produits pouvant servir de marchandises de retour. Dans toute l'Indo-Chine, ce but doit, d'ailleurs, être poursuivi, avec l'appui des capitaux métropolitains, sans quoi la situation finirait par devenir lourde pour la population indigène qui, obligée qu'elle est par les droits de douane, achète sans contre-partie suffisante.

La situation économique de l'Indo-Chine vis-à-vis de l'étranger est

bien meilleure que vis-à-vis de la Métropole, comme le démontrent les chiffres suivants :

Importations de l'étranger.....	F. 98.513.000
Exportations vers l'étranger.....	111.895.000
	<hr/>
Différence en faveur de l'exportation F.	13.382.000
	<hr/> <hr/>

La France a pris une part de plus en plus considérable dans le commerce d'importation de la colonie, et en voici la preuve, par moyennes quadriennales :

	Importations françaises en Indo-Chine
	—
Année moyenne 1893-1896.....	F. 24.494.000
» » 1901-1904.....	98.046.000

Sans doute, la Métropole a fait, de son côté, un effort d'achats puisque voici les chiffres qui le prouvent :

	Exportations indo-chinoises vers la France
	—
Année moyenne 1893-1896.....	F. 11.452.000
» » 1901-1904.....	35.035.000

Mais tandis que le commerce n'a que triplé d'un côté, il a plus que quadruplé de l'autre.

Au nom de M. le D^r Gilbert LASSERRE, secrétaire général de la Société de Géographie Commerciale de Bordeaux, communication est donnée d'une note sur *la diffusion chez les femmes des études géographiques*.

Le but de la présente note n'est point d'établir un plan de modification ou de transformation des programmes d'enseignement de la géographie dans les différentes écoles de notre pays : le sujet est trop vaste et implique trop de connaissances spéciales. Nous voulons simplement, profitant de la grande publicité de ce Congrès, faire connaître l'œuvre de la Société de Géographie Commerciale de Bordeaux dans la diffusion des connaissances géographiques parmi les femmes.

Il n'est pas besoin de remonter bien haut dans le passé pour constater l'opposition générale en France à ce qu'on appelait la « question coloniale » ; on sait à quelles critiques ont été en butte des hommes clairvoyants, soucieux de l'avenir économique de la France, comme les Gambetta, les Jules Ferry, les Paul Bert, etc. Si la grande masse des citoyens tenait en suspicion la politique d'expansion coloniale, c'est que les connaissances générales, économiques, géographiques,

etc., faisaient défaut au plus grand nombre; en particulier, l'ignorance féminine en ces matières était presque absolue et l'influence des épouses et des mères n'était pas sans exercer son action sur l'opinion publique. Depuis lors, l'instruction a pénétré plus profondément dans les masses et l'active propagande de nos sociétés de géographie a porté ses fruits : la minorité d'autrefois est devenue la majorité, grâce notamment à nos conférences publiques et gratuites, auxquelles les femmes assistent en grand nombre.

De ces manifestations est née, à Bordeaux, une initiative que nous voulons signaler à un double point de vue, afin qu'elle ne reste pas isolée et que dans sa sphère d'action elle provoque des travaux dont le but ne pourra qu'être utile à la diffusion de l'enseignement géographique chez la femme. Par son testament en date du 18 décembre 1903, Albert de Saint-Laurent, membre du comité de la Société de Géographie Commerciale de Bordeaux, légua à cette société, entre autres, une somme de 1.500 francs destinée à décerner deux prix, l'un de 1.000 francs, l'autre de 500 francs dans les conditions suivantes : « Une somme de mille francs pour être attribuée, sous forme de prix en argent, au meilleur mémoire sur les deux points suivants :

« *Biographie des femmes qui, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, et chez tous les peuples de la terre, se sont adonnées à la géographie ou ont accompli des voyages remarquables, soit seules, soit en compagnie de leurs maris ou d'autres voyageurs, et bibliographie de leurs relations de voyage ou des ouvrages qui les mentionnent.*

« Les références de ces deux compilations devront être exactement citées et traduites en français, lorsqu'elles émaneront de documents écrits en langues étrangères.

« Une somme de cinq cents francs pour prix en espèces à décerner à la meilleure réponse à la question suivante : « *Quels sont les moyens les plus propres à intéresser les femmes en général, et les Françaises en particulier, à l'étude de la géographie considérée surtout au point de vue pratique et, par voie de conséquence, comment devront être conçus et appliqués les programmes d'enseignement de cette science dans les écoles communales de filles, les écoles normales d'institutrices et l'école supérieure de Sèvres.* »

Grâce à la généreuse initiative de M. de Saint-Laurent et aux concours institués, il n'y a pas de doute que des idées nouvelles, originales, ne se produisent et ne viennent aider ce grand mouvement vers un enseignement utile et pratique. Toujours dans le même ordre d'idées, pénétré de l'impérieuse nécessité d'intéresser les femmes aux études géographiques, le même testateur a fondé des prix qui sont décernés tous les ans, par les soins de la Société de Géographie Commerciale de Bordeaux, aux meilleures élèves en géographie du Lycée

de jeunes filles de Bordeaux et de l'École normale d'institutrices de la Gironde.

L'énumération de ces simples faits montre bien l'importance de la question ; la préoccupation de notre regretté collègue était des plus légitimes ; nous n'en voulons pour preuve que la mise à l'ordre du jour du Congrès de cette question elle-même. Elle n'est point résolue, mais le fait seul d'avoir été soulevée à Bordeaux et à Marseille permet d'espérer qu'elle ne restera pas dans le domaine des vœux platoniques.

M. JACQUES LÉOTARD, secrétaire général du Congrès et de la Société de Géographie de Marseille, expose l'utilité de *la diffusion des renseignements économiques sur l'Afrique occidentale française*. Il fait adopter le vœu suivant :

« Le Congrès émet le vœu que le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, à l'exemple des gouvernements généraux de l'Indo-Chine et de Madagascar, entreprenne la publication d'un « Bulletin économique ».

L'ordre du jour étant épuisé, M. Guénot, président de la séance, adresse des remerciements aux membres du Congrès. Ces remerciements sont renouvelés par M. Delibes, président de la section, qui, plus particulièrement au nom de la Société de Géographie de Marseille, se félicite que de nombreux géographes français et étrangers aient, par le précieux concours de leurs travaux, rendu ce Congrès fertile en communications d'une véritable portée scientifique.

La séance est levée à midi.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 13 septembre, à 3 h. 1/2, a eu lieu une Assemblée générale des Congressistes, sections de l'Alliance Française et des Sociétés de géographie réunies, dans la salle des fêtes du Grand-Palais de l'Exposition Coloniale, sous la présidence de M. E. DELIBES, président de la Société de Géographie de Marseille et vice-président du Comité marseillais de l'Alliance Française. M^{me} Mastier, prési-

dente du Comité de Dames de l'Alliance Française, la gracieuse femme de M. le Préfet; M. Ponsinet, chef du Service colonial, et de nombreuses notabilités y assistaient.

M. Jacques LÉOTARD, secrétaire général du Congrès, a communiqué les vingt-sept vœux adoptés par les deux sections; ces vœux ont été ratifiés par l'Assemblée générale (1). En voici le texte :

VŒUX

de la Section des Sociétés de Géographie

I

Le Congrès émet le vœu que toutes les publications, cartes et ouvrages géographiques adoptent : pour les langues d'alphabet romain, l'orthographe nationale des noms de villes et lieux habités (exemple : Paris, London, München); pour les autres langues, le nom national avec transcription de la prononciation locale.

II

Le Congrès émet le vœu qu'une réforme de la géographie administrative de la France soit entreprise dans un esprit de décentralisation, en s'inspirant des conditions politiques, économiques et sociales.

III

Le Congrès émet le vœu que le Gouvernement soit autorisé à examiner et à négocier la création de ports francs ou zones franches avec les départements, communes et chambres de commerce qui en feront la demande. Des règlements d'administration publique détermineraient les conditions dans lesquelles seraient installés et gérés les ports francs ou zones franches.

(1) M. le Ministre des Colonies a bien voulu nous adresser une lettre de félicitations et d'adhésion pour les vœux adoptés par le Congrès. M. le Gouverneur général de l'Afrique occidentale française nous a écrit qu'il était disposé à mettre à exécution ceux qui concernent cette importante colonie.

IV

Le Congrès émet le vœu que l'autonomie soit accordée à un certain nombre de ports maritimes ; que la gérance des ports maritimes devenus autonomes, tout en restant sous la surveillance des agents administratifs de l'État, soit placée sous la responsabilité effective des chambres de commerce, avec le concours des assemblées municipales et départementales.

V

Le Congrès émet le vœu : 1° que tous les ministères donnent à la publication de la carte de France au 50.000^e du Service géographique de l'armée, leur appui non seulement moral, mais financier ;

2° Que le Parlement, par des crédits spéciaux, accélère l'exécution des levés et la publication des feuilles déjà exécutées, notamment de Marseille à Toulon et à Nice.

VI

Le Congrès émet le vœu : 1° que l'enseignement colonial en France soit donné d'après des programmes logiques et rationnels ; 2° que les ressources financières relatives à cet enseignement ne soient plus disséminées.

VII

Le Congrès émet le vœu : 1° que l'enseignement de la géographie soit exclusivement donné, dans les lycées et collèges, par un professeur spécialiste ; 2° que ce professeur ait à sa disposition une salle uniquement affectée à l'enseignement de la géographie, un matériel convenable et, s'il se peut, un appareil à projections.

VIII

Le Congrès émet le vœu que le Gouvernement français fasse les démarches voulues pour être représenté au sein du Bureau permanent international pour l'étude de la Mer et crée, en France, les organismes nécessaires à assurer la participation des savants français aux recherches poursuivies par ce Bureau,

IX

Le Congrès émet le vœu que les Pouvoirs publics procèdent au plus tôt aux études ayant pour objet l'accroissement du débit de la Durance, par l'effet combiné des reboisements et de barrages utilisables, d'autre part, pour la création de forces électriques.

X

Le Congrès émet le vœu que pour les explorations géographiques au moyen de l'aérostation et notamment pour la traversée du Sahara, explorations entreprises par des Français, il soit accordé par les ministères de l'Instruction Publique, des Colonies et de la Guerre un concours matériel.

XI

Le Congrès émet le vœu que le Gouvernement de l'Afrique occidentale française fasse procéder le plus tôt possible à une enquête ayant pour but de rechercher les mesures les plus efficaces, à l'effet :

D'arrêter la destruction progressive des forêts et des riches et utiles essences qu'elles contiennent ;

De constituer partout où il sera jugé nécessaire et praticable des réserves forestières placées sous la surveillance immédiate de l'Administration ;

D'assurer le bon aménagement et l'écoulement régulier des eaux pluviales dans l'intérêt de la salubrité publique, de l'agriculture et de la navigation fluviale.

Le Congrès exprime le désir que les mesures précitées soient étendues à toutes les colonies françaises .

XII

Le Congrès émet le vœu que le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française, à l'exemple des gouvernements généraux de l'Indo-Chine et de Madagascar, entreprenne la publication d'un Bulletin économique.

XIII

Le Congrès émet le vœu : 1° que soit décidé l'établissement à travers le Sahara du chemin de fer orano-nigérien, et que le pre-

mier tronçon Colomb-Taourirt soit entrepris le plus rapidement possible ; 2° que soient faites l'étude immédiate et la recherche des moyens d'exécution du grand central africain Bizerte et Bougrara-Bilma-Tchad, ainsi que la mise en relation par la télégraphie sans fil de Bilma, Djanet et Tozeur.

XIV

Le Congrès émet le vœu que la ligne ferrée Béja-Mateur, en Tunisie, soit construite rapidement.

XV

Le Congrès émet le vœu que des essais de pêche et de conservation du poisson soient tentés dans nos possessions de l'Afrique occidentale où ils ne l'ont point encore été, notamment au Congo.

XVI

Le Congrès émet le vœu que des études pour l'amélioration de la navigation sur le Congo-Oubangui soient entreprises et que des postes d'observations soient établis en vue d'étudier le régime du Congo et de ses affluents.

XVII

Le Congrès émet le vœu : 1° que le Gouvernement tienne toujours en grande considération l'importance de la possession de la Nouvelle-Calédonie et de nos autres établissements dans l'Océan Pacifique ;

2° Que pour garantir plus sûrement la défense de ces possessions, il utilise et fortifie au besoin les points les mieux qualifiés sous le rapport maritime et militaire.

VŒUX

de la Section de l'Alliance Française

I

Le Congrès émet le vœu que, dans les colonies, l'enseignement du français soit favorisé par les pouvoirs locaux, concurrem-

ment avec l'enseignement de la langue indigène, d'une façon élémentaire et pratique dans la masse de la population, d'une façon plus développée pour une élite, le tout selon les voies et moyens utiles et appropriés à chaque colonie et selon les ressources budgétaires, établies le plus largement possible, du chapitre de l'enseignement.

II

Le Congrès émet le vœu que les programmes de l'enseignement français aux colonies soient appropriés aux besoins locaux, avec un caractère essentiellement pratique et technique.

III

Le Congrès émet le vœu : 1° que l'instruction et l'éducation à donner aux indigènes, en vue d'une participation plus effective à l'administration des colonies, soient données non par des établissements d'instruction spéciaux, mais par la voie du stage dans l'administration ; 2° que, en cas d'aptitudes exceptionnelles constatées chez de jeunes indigènes, la faculté leur soit accordée par l'Administration, au moyen de bourses, de poursuivre en France leurs études supérieures.

IV

Le Congrès émet le vœu que les gouvernements de nos diverses colonies étudient les moyens de donner accès progressivement, dans les cadres de notre administration, aux indigènes connaissant le français et munis d'une instruction suffisante, tout en les encourageant à se diriger vers les carrières économiques.

V

Le Congrès émet le vœu que l'Alliance Française poursuive ses investigations à l'égard des publications et des ouvrages en français paraissant tant en France qu'à l'étranger et émanant d'écrivains étrangers, de façon à en constituer la bibliographie et en former une bibliothèque.

VI

Le Congrès émet le vœu que l'initiative prise par les Comités

de l'Alliance Française, d'accord avec les Chambres de Commerce, en vue de créer des musées commerciaux à l'étranger, soit encouragée et généralisée.

VII

Le Congrès émet le vœu que des organisations se forment en aussi grand nombre que possible et se mettent en relations de chaque côté des frontières pour interchanger des jeunes garçons et des jeunes filles et pour leur procurer des bourses de séjour ; que l'Alliance Française donne son concours moral aux Sociétés d'interéchange pour le placement des jeunes gens dans les familles étrangères.

VIII

Le Congrès émet le vœu que l'Alliance Française, d'accord avec les Sociétés de propagande françaises et coloniales et avec les Chambres de Commerce, encourage l'organisation de caravanes scolaires et commerciales indigènes de l'Algérie et de la Tunisie dans la métropole.

IX

Le Congrès, rendant hommage à l'œuvre de propagande nationale accomplie en Orient par les établissements d'instruction de tous ordres, catholiques, de confessions diverses et laïques, affirme la nécessité de compléter cette œuvre par la diffusion de l'enseignement pratique commercial et professionnel et, en particulier, par la création immédiate d'une École supérieure de commerce.

X

Le Congrès, considérant que l'action de l'Alliance Française en Indo-Chine ne peut gêner en rien l'administration locale, quelle que soit l'organisation de l'enseignement public, qu'au contraire cette action parallèle a prouvé son utilité ; remercie tous ceux qui lui ont permis de constituer, de faire vivre cette œuvre de propagande et émet le vœu qu'elle soit continuée pour le plus grand bien de l'influence française en Extrême-Orient,

D'intéressants discours ont été faits ensuite par MM. DUFOUR-MANTELLE, président de section du Congrès et secrétaire général de l'Alliance Française à Paris, sur *le rôle de l'Alliance Française* (1); WILMOTTE, professeur à l'Université de Liège, président de l'Association internationale pour l'extension et la culture de la langue française, à Bruxelles, sur *les moyens d'extension de la langue française dans les pays bilingues et particulièrement en Belgique*; GOFFLOT, secrétaire général de l'Alliance Française à New-York, sur *la Fédération de l'Alliance Française aux États-Unis* (2). Enfin, deux explorateurs réputés, le commandant BONIFACY, pour le Tonkin (3), et le lieutenant DESPLAGNES, pour le Soudan, ont fait d'intéressantes conférences d'*Ethnographie coloniale*. Les Congressistes se sont ensuite rendus dans le pavillon du cinématographe de l'Afrique occidentale, où, successivement, le commandant Bonifacy et le lieutenant Desplagnes les ont entretenus de leurs explorations à l'aide d'intéressantes projections lumineuses. MM. RAQUEZ, commissaire du Laos à l'Exposition coloniale, et JULY, commissaire de Madagascar (4), ont également fait des exposés sur l'ethnographie, avec visite de leurs pavillons respectifs.

Le soir, une fête de nuit fort brillante a eu lieu à l'Exposition, — avec promenade du Dragon annamite, — sous la présidence de M. Charles-Roux, président du Congrès et commissaire général de l'Exposition.

Dans la même journée, une trentaine de Congressistes ont fait une charmante excursion en voiture à la Sainte-Baume, où ils ont déjeuné, sous la conduite de MM. Gavet et Rampal, membres de la Société de Géographie de Marseille.

(1) Voir *Mémoires*, n° I.

(2) *Ibid.*, n° VII.

(3) *Ibid.*, n° XXII.

(4) Voir le texte : *Revue de Madagascar*, déc. 1906, Paris.

CINQUIÈME JOURNÉE

Vendredi 14 Septembre

VISITE DU PALAIS DE LA MER

Les Membres du Congrès, auxquels s'était jointe, à la suite d'une entente préliminaire, une nombreuse délégation du Congrès international pour l'étude des régions polaires, venue de Bruxelles, — ayant à sa tête l'amiral danois Wandel, le professeur allemand Von Drygalski et le docteur Charcot, — ont visité, à 10 heures du matin, le Palais de la Mer et des expéditions polaires formant la Section internationale océanographique de l'Exposition coloniale.

M. J. Charles-Roux, commissaire général, et M. Charles Bénard, commissaire spécial, ont fait les honneurs du Palais, où les chefs d'expéditions précités ont présenté eux-mêmes leurs intéressantes collections, qui ont vivement intéressé les visiteurs. Le colonel russe de Schokalsky et M. Lecointe, ancien commandant en second de l'Expédition belge au Pôle Sud, ont également présenté leurs sections.

CONFÉRENCES POLAIRES

Dans l'après-midi, à 4 heures, une conférence solennelle a été donnée au Grand-Théâtre, devant un auditoire d'élite très nombreux, comprenant beaucoup de dames, par les Chefs d'expéditions polaires.

Cette séance solennelle était présidée par M. E. DELIBES, président de la Société de Géographie de Marseille, ayant autour de lui MM. F. Bohn et le docteur Heckel, vice-présidents ; Jacques Léotard, secrétaire général de la Société et du Congrès ; M. Artaud, président du Comité marseillais de l'Alliance Française, et le

bureau du Congrès, ainsi que M. Paul Labbé, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale de Paris.

L'amiral Wandel, président de la Commission danoise d'études polaires, a parlé des expéditions au Groënland avec beaucoup d'intérêt, et le professeur Von Drygalski a exposé clairement les résultats de la belle expédition allemande du *Gauss*, qu'il dirigea au Pôle Sud. Ces deux savants éminents ont reçu le titre de membre d'honneur de la Société de Géographie.

C'est ensuite le docteur Charcot qui a pris la parole pour faire un magnifique récit de son expédition antarctique sur le *Français*. Avec un charme et un esprit qui ont soulevé de fréquents applaudissements, le célèbre explorateur a fait accomplir à l'assistance un véritable voyage jusqu'aux terres polaires de l'Océan Glacial du Sud, en commentant 200 superbes projections lumineuses. Son succès a été très grand et il était 6 h. 1/2 lorsque M. Delibes a pu féliciter l'orateur et lui remettre la Médaille d'or de la Société.

BANQUET

A 8 heures du soir, au Casino de la Plage du Prado, a eu lieu le Banquet de clôture du Congrès, sous la présidence de M. Jules CHARLES-ROUX, président du Congrès, commissaire général de l'Exposition coloniale, ayant autour de lui M^{me} Mastier, présidente du Comité des Dames de l'Alliance Française, femme de M. le Préfet ; M. le général du Moriez, gouverneur militaire de Marseille ; M. Eugène Pierre, premier adjoint au Maire ; M. Delibes, président de la Société de Géographie ; M. Dufourmantelle, secrétaire général de l'Alliance Française à Paris ; M. Artaud, président du Comité marseillais de l'Alliance Française ; M. Léotard, secrétaire général du Congrès ; les notabilités étrangères et françaises du Congrès, et plusieurs dames congressistes. Les convives étaient au nombre d'une centaine.

Le moment des discours venu, M. le président Charles-Roux a prononcé une chaleureuse allocution, dans laquelle — après avoir communiqué les lettres d'excuses de M. le Préfet, du Général en chef, du Président de la Chambre de Commerce,

relenus par l'arrivée imminente du Président de la République, — il a résumé les importants travaux du Congrès, concrétés en 27 vœux d'un haut intérêt, et a salué les éminents délégués étrangers qui avaient répondu à notre invitation, à l'occasion de l'Exposition coloniale et du trentième anniversaire de la fondation de la Société de Géographie de Marseille. M. Charles-Roux a terminé par un toast applaudi aux Congressistes, aux invités et aux dames.

C'est ensuite M. Ernest Delibes, président de la Société de Géographie et président de la Section géographique du Congrès, qui a prononcé le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom de la Société de Géographie de Marseille, je m'acquitte du plus agréable des devoirs en levant à mon tour mon verre en l'honneur et à la santé des Sociétés-Sœurs françaises ou étrangères qui ont bien voulu répondre à notre appel.

Nous ne saurions, en effet, assez vous remercier d'être venus ainsi nous apporter un témoignage éclatant de votre sympathie et affirmer par votre présence le caractère international de notre Congrès.

Votre venue dans notre Cité est en même temps (et nous vous en sommes très reconnaissants), un hommage rendu à cette Exposition coloniale, née au milieu d'indéniables difficultés, mais qui, malgré le scepticisme railleur des uns, l'indifférence affectée des autres et même la sourde hostilité de certains, a su s'imposer à l'admiration de tous, et qui finira dans une véritable apothéose.

Et puisque j'ai prononcé le nom de notre Exposition, vous me permettez ; Mesdames et Messieurs, de saluer tout d'abord deux hommes qui garderont plus particulièrement l'inoubliable honneur d'avoir inspiré et organisé, de concert, cette grande manifestation de notre fortune coloniale.

Vous avez déjà nommé notre collègue le docteur Heckel, le promoteur de l'idée première, et notre commissaire général, M. Jules Charles-Roux, qui a fait de l'idée une magnifique réalité, l'a pour ainsi dire incarnée en lui, et en est devenue l'âme vivante et agissante.

Mais, Messieurs, je crois pouvoir le dire sans puérile présomption, tous nous avons le droit de nous enorgueillir et de nous féliciter mutuellement de l'œuvre accomplie et du succès obtenu. A des titres divers, et dans la mesure de nos aptitudes et de nos forces, nous avons tous apporté notre quote-part de collaboration.

L'Exposition qui, depuis cinq mois déjà, est la fête permanente de notre grande Cité, n'aura pas été seulement un enchantement pour les yeux ; elle n'aura pas seulement ravi et retenu des milliers de visiteurs par ses multiples attractions, par le féerique panorama de ses palais improvisés, par une sorte de résurrection artistique. Elle aura été encore quelque chose de plus sérieux, de plus durable, qui laissera son empreinte dans toutes les mémoires. Par la méthodique et merveilleuse exhibition de nos richesses exotiques, comme aussi des produits de notre industrie locale et nationale, elle aura été un fécond enseignement pour tous les esprits attentifs et réfléchis, une instructive révélation pour la foule, pour ces humbles mêmes qui n'avaient peut-être pas soupçon de ce qu'est une colonie, de ce qu'elle peut produire et valoir.

Mais grâce à vous, Messieurs les Congressistes, l'Exposition à encore accentué, complété, ces jours-ci, son rôle éducatif. Elle vous devra de l'avoir étendu et précisé dans les questions de l'ordre le plus divers. Oserais-je vous l'avouer ? Au début, avant l'ouverture de nos Congrès, j'étais de ceux qui ont éprouvé un certain effroi à la première lecture de ces multiples programmes si compréhensifs, véritables encyclopédies. Je me demandais avec anxiété si le temps, la bonne volonté, la science même des Congressistes suffiraient à l'examen, je ne dis pas à la solution de tant de problèmes posés.

Eh bien, Messieurs, pour peu qu'on ait suivi nos séances, qu'on ait écouté les rapports et les discussions toujours courtoises, mais toujours pleinement libres et richement documentées, la crainte, le doute de la première heure a fait place à un sentiment plus juste d'admiration.

Que parfois dans l'étude de telle ou telle question complexe il y ait eu quelque superflu, quelque surcharge, ou même un peu de déchet, diront peut-être des critiques sévères, faudrait-il pour cela se récrier ? C'est chose naturelle, inévitable dans toute discussion humaine. Oui, peut-être nos programmes gagneraient-ils à être plus restreints, à se renfermer dans de plus étroites limites. Je le crois personnellement. On n'en est pas moins émerveillé devant la somme énorme de connaissances précises, d'observations mûries, d'indications fondées, véritable trésor de réformes ou d'améliorations raisonnées que pourront mettre à profit les administrateurs et les administrés, l'Etat et les individus.

C'est ainsi que nous avons abordé et attentivement examiné les questions les plus diverses. Avec les hommes d'étude, les professeurs en particulier, nous avons signalé à qui de droit les réformes désirées dans l'enseignement de la Géographie et réclamé un outillage mieux assorti, plus complet pour nos Ecoles primaires et secondaires. Avec les hommes d'action (administrateurs, officiers coloniaux), nous avons

parcouru la plupart des régions de l'Afrique et de l'Asie, entendu des communications du plus haut intérêt économique, sur les promesses d'avenir de nos possessions dans les deux continents, — et, bien loin d'être découragés dans nos espérances, loin d'être induits, comme le conseillent parfois des publicistes timorés, à faire des sacrifices spontanés, à désertir volontairement des domaines acquis par l'héroïsme de nos explorateurs et de nos soldats, nous aimons mieux adopter des conclusions plus largement patriotiques, et nous disons, nous répétons avec ceux là mêmes qui ont bien vu, bien réfléchi : « Gardons l'Afrique, mais ne lâchons pas l'Asie ! »

Messieurs, je voudrais avoir toute l'autorité, toute la compétence nécessaire pour féliciter et remercier nommément, et comme ils le méritent, chacun des Congressistes, nos collaborateurs de ces derniers jours, chacun de ces illustres conférenciers dont les récits palpitants de réalité dramatique nous ont tout à la fois émus et charmés.

Je suis du moins assuré d'être votre fidèle interprète en saluant, en votre nom, le créateur d'une science nouvelle, M. MARTEL, le créateur de la Spéléologie, la sombre étude des cavernes et des abîmes. Saluons, comme le faisait tout à l'heure au Grand-Théâtre, la foule de nos concitoyens, saluons ces intrépides explorateurs des régions polaires, MM. l'amiral WANDEL et le savant professeur DRYGALSKI, tous deux l'honneur du Danemark et de l'Allemagne, et notre vaillant compatriote, le Dr CHARCOT, véritables héros de la science, que le monde entier a suivis avec anxiété dans leurs terribles pérégrinations et dont il a salué avec enthousiasme l'heureux retour.

Mesdames et Messieurs les Congressistes étrangers ou français, je vous demande la permission de vous confondre dans le même toast, dans la même santé, — et c'est justice. Nous sommes tous des internationalistes dans la plus noble et la plus large acception du mot. Fils de France, d'Italie, d'Espagne, de Russie, du Danemark, de l'Allemagne ou de l'Amérique, ici présents, nous nous rapprochons, nous nous unissons dans l'amour d'une même Patrie, celle-là sans frontières, la *Science*, et, par la Science, nous servons à l'envi et du même cœur la grande cause universelle, celle de l'Humanité.

Levons donc nos verres, Mesdames et Messieurs, en l'honneur du Congrès international de l'Alliance Française et des Sociétés de Géographie, digne complément de l'Exposition coloniale de Marseille !

Après cet éloquent discours, qui a été couvert d'applaudissements, M. Delibes a offert à M. Charles-Roux, président honoraire de la Société de Géographie de Marseille, la Médaille d'argent de fondateur de la Société.

M. Léon Dufourmantelle, secrétaire général de l'Alliance

Française à Paris et président de Section du Congrès, a pris ensuite la parole dans les termes suivants :

MESDAMES, MESSIEURS,

Permettez-moi, au nom de la section « Alliance Française » du Congrès, de renouveler à M. Charles-Roux notre profonde gratitude pour sa bienveillance et son haut patronage ; de dire à nos excellents collègues du Comité de Marseille, et spécialement à M. Artaud, son président, et à M. Léotard, son secrétaire général, combien nous avons été touchés de leur accueil si cordial et de les féliciter de l'organisation du Congrès ; de remercier M^{me} Mastier et les dames du Comité de bien vouloir honorer nos réunions de leur gracieuse présence ; de saluer les hautes personnalités ici présentes et spécialement M. le général du Moriez, qui, lors de sa mission en Suisse, était l'éminent représentant de l'Alliance Française.

Nous avons utilement travaillé. Les débats et les remarquables communications qui nous ont été faites ont mis en lumière l'importance du rôle de l'Alliance Française à l'étranger et dans les colonies.

Pour ces dernières, le Congrès colonial qui nous a précédés avait traité dans sa section « éducation des indigènes » une question qui nous intéresse spécialement. J'ai eu l'honneur de prendre part aux délibérations de cette section, et j'ai le plaisir de constater l'heureuse concordance de principe exprimée par les vœux des deux Congrès.

Nous allons quitter Marseille, émerveillés de l'Exposition coloniale et charmés de notre séjour. Avant de nous séparer, je lève mon verre en l'honneur de M. le Commissaire général de l'Exposition et de nos collaborateurs du Comité marseillais de l'Alliance Française.

A la suite de cette allocution applaudie, M. Adrien Artaud, président du Comité marseillais de l'Alliance Française, membre de la Chambre de Commerce, a prononcé le discours suivant :

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce n'est pas sans une grande émotion que je prends la parole devant une assemblée aussi brillante, aussi distinguée et aussi... impressionnante ; mais j'ai le devoir de joindre les remerciements du Comité de Marseille à ceux que M. Dufourmantelle, président de notre Section, a adressés, au nom de notre Société tout entière, à M. Jules Charles-Roux, président du Congrès et Commissaire général de l'Exposition, et d'exprimer nos sentiments de gratitude aux congressistes étrangers qui ont répondu en si grand nombre à l'appel de la faible voix du Comité marseillais.

Certes, lorsque l'idée première d'un Congrès de l'Alliance Fran-

çaise a été émise, nous n'étions, ni les uns ni les autres, sans appréhensions. Bien que Paris ait accueilli, dès le début, avec le plus grand empressement notre proposition, il ne laissait pas que de manifester quelques craintes, justifiées par la simplicité du but de notre Association : *la propagation de la langue française à l'étranger*.

Il était difficile de discuter beaucoup d'idées générales sur ce sujet, et de le faire en respectant scrupuleusement la règle absolue que nous nous sommes imposée de ne faire acception d'aucune école, d'aucune doctrine, et surtout de ne heurter aucune des forces morales et intellectuelles que nous appelons toutes à notre aide pour atteindre notre but.

Ces craintes se sont, dès le début, fort heureusement dissipées. M. Dufourmantelle, que je prie d'accepter nos remerciements pour son dévoué concours personnel et que nous chargeons aussi d'être notre interprète auprès du siège central, — qui a bien voulu nous envoyer comme délégué spécial M. Lepel-Cointet, — M. Dufourmantelle, dis-je, vient de nous indiquer dans son toast combien il avait été facile, sur une question brûlante, de faire l'accord complet entre nos doctrines et celles du Congrès précédent, le Congrès colonial proprement dit.

Bientôt quelque chose de nouveau se manifesta et l'on peut dire que le Congrès de l'Alliance Française a trouvé son chemin de Damas, sa vraie forme, lorsque nos présidents de comités, invités à nous faire connaître le plus ou moins grand développement de l'influence française dans les régions qu'ils représentaient, nous ont mis au courant de leurs luttes, de leurs difficultés et de leurs succès plus ou moins immédiats, plus ou moins décisifs.

Rien de plus intéressant que ces indications vécues, données par nos congressistes sur l'influence française dans le monde : ici, foyer débordant de chaleur et de lumière ; là, flamme vacillante, difficile à maintenir mais susceptible de se vivifier.

Le contact, l'échange des vues a permis à chacun d'apprécier ce qu'il y avait de mieux à faire pour développer cette influence.

L'Alliance Française constitue un faisceau de forces considérables groupées dans ce but. Les indications qu'on lui doit nous ont rempli d'espoir et de confiance en nous-mêmes. N'avons-nous pas appris, par une enquête rapide faite en deux mois, en pleine période estivale, auprès des comités de Florence, Berlin, Leipzig, Sophia, Moscou, Copenhague, Rotterdam, Stockholm, Christiania que nous pouvons citer les noms de 205 auteurs étrangers ayant fait éditer à l'étranger 309 œuvres écrites en français ? C'est le début d'une bibliographie que le Congrès a demandé de voir compléter par une étude similaire faite dans le monde entier et portant sur des ouvrages qui, réunis à Paris, y constitueraient une bibliothèque d'un intérêt primordial.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que nous pouvons faire en nous réunissant et, sans qu'il m'appartienne d'en envisager ni l'époque, ni le lieu, je vous propose de boire au prochain Congrès de l'Alliance Française.

La série des discours a été continuée, au milieu des applaudissements, par M. Pierre, premier adjoint au Maire, qui a félicité au nom de la Ville de Marseille le Congrès et spécialement la Société de Géographie de Marseille — en particulier son président et son secrétaire général — de leurs travaux féconds ; par M. le général du Moriez, qui a exprimé ses sympathies pour l'Alliance Française et les Sociétés de géographie ; par l'amiral danois Wandel, le professeur allemand von Drygalski, le colonel russe de Schokalsky, le délégué espagnol Gumma y Marti, le délégué italien Rossetti, qui ont porté des toasts à Marseille et à la France ; par M. Charles Bénard et M. le D^r Charcot, qui ont constaté l'union scientifique internationale.

Le Congrès s'est ainsi terminé au milieu de la satisfaction générale. Les fêtes se sont continuées le lendemain en l'honneur du Président de la République, venu à Marseille pour consacrer par sa visite le succès de l'Exposition Coloniale.

MÉMOIRES

SECTION DE L'ALLIANCE FRANÇAISE

I

LE RÔLE DE L'ALLIANCE FRANÇAISE

Par M. **Léon DUFOURMANTELLE**, secrétaire général de l'Alliance Française
à Paris.

L'Alliance Française a été fondée au lendemain de notre installation en Tunisie. Il s'agissait alors d'assurer dans la Régence des œuvres d'influence morale pour consolider l'occupation, et l'enseignement tient une des premières places parmi ces œuvres. De Tunis, elle a fait le tour de la Méditerranée, puis s'est répandue dans le monde entier. Il n'est pas aujourd'hui de région où elle ne soit représentée.

L'Alliance Française est donc une Société à la fois patriotique et mondiale; patriotique : en France elle groupe les Français dans un esprit de concorde, au dehors elle travaille par la propagation de la langue nationale à l'extension de l'influence française; mondiale : son action s'étend non seulement dans les colonies, mais dans tous les pays de l'étranger, et les amis de la langue et de la littérature françaises de toutes nationalités sont associés à son œuvre.

*
* *

Dans les colonies, nous nous trouvons en présence des enfants de Français, des autres enfants de race européenne et des indigènes.

Pour les premiers, les services de l'enseignement ont ouvert les écoles de différents degrés; les seconds bénéficient dans une certaine mesure de ces établissements d'instruction; enfin les gouvernements locaux s'appliquent à créer en faveur des indigènes un enseignement approprié.

Est-ce à dire que ces différentes organisations soient complètes, principalement dans les colonies récentes, et que la population scolaire susceptible de fréquenter l'école s'y rende effectivement ?

Non, certes : insuffisances budgétaires, méfiances ou malentendus sont quelques-unes des causes qui retardent la diffusion de notre langue et par suite de notre influence morale.

C'est alors qu'intervient l'Alliance Française ; des comités se constituent ; des écoles sont créées ou soutenues, des bibliothèques sont fondées, des cours d'adultes sont ouverts, et les œuvres locales d'enseignement sont encouragées.

L'Alliance Française ne vise pas, toutefois, à jouer dans les colonies un rôle qui appartient aux pouvoirs publics et qui serait au-dessus et de sa situation de société privée et de ses moyens ; elle est seulement une auxiliaire dévouée et vigilante, s'intéressant spécialement à l'éducation des indigènes, ayant pour objet d'aider à un rapprochement, à une collaboration, à une association aujourd'hui inscrite dans les programmes coloniaux.

Mais ne nous enfermons pas dans des formules, nous Alliance Française. Ce qui est nécessaire ici peut être seulement utile là ; c'est une question de mesure et de degré.

Ce qui est indispensable partout, c'est que la France s'intéresse aux indigènes pour le plus grand profit, à la fois de la nation protectrice et des populations protégées.

Le mot évolution a été prononcé dans un récent grand discours. Quel meilleur instrument d'évolution inventer que la langue française ?

Puisqu'il faut représenter les idées par des mots, parlons de collaboration, d'association, d'évolution si vous voulez, mais ne donnons pas à chacun de ces termes des définitions rigides visant indistinctement toutes nos possessions.

J'ai devant moi des notes nombreuses relatives à nos colonies si différentes de tempérament et d'avancement, mais sans entrer en ce moment dans plus de détails, je puis résumer ainsi le rôle de l'Alliance Française à l'égard des indigènes dans les colonies :

Aider à répandre parmi eux une instruction conforme à leurs besoins et appropriée à leur nature, en faire des hommes utiles à eux-mêmes, à leur pays d'origine et à leur pays d'adoption.

Ce programme sert excellemment les intérêts français, car il a pour résultat la conquête pacifique des esprits.

*
* *

A l'étranger l'œuvre est complexe et plus considérable encore.

Il s'agit, en effet, de conserver le contact avec les groupes de Français établis au dehors, d'établir des relations dans les pays se trou-

vant aux différents degrés de la culture intellectuelle, comme aussi dans ceux qui s'ouvrent seulement à la civilisation.

En quelque endroit que s'exerce l'action de l'Alliance Française le principe de cette action est unique et ne peut prêter à aucun malentendu : la propagation de la langue française.

Notre Association est aidée dans sa tâche par ses comités, composés ici, de représentants de groupes de Français, là de bureaux mixtes où collaborent Français et Étrangers, là encore exclusivement de personnalités étrangères.

Ses moyens d'action sont l'école, les cours, les bibliothèques, les cercles français et, d'une manière générale, toutes les manifestations où s'affirment le désir et le goût des choses de France.

Il serait bien difficile de relater en quelques minutes tous les centres d'influence que nous possédons à l'étranger et leur organisation.

Je me contenterai de rappeler les sympathies universelles dont notre langue jouit toujours en Europe, le fonctionnement de sociétés affiliées qui, comme l'Alliance littéraire, scientifique et artistique franco-britannique viennent doubler l'action de nos comités, les manifestations en faveur de la diffusion du français comme le Congrès international tenu à Liège il y a un an, qui, prolongé par la constitution d'une commission permanente, poursuivra, l'année prochaine, ses travaux en Suisse.

Je vous dirai le développement prodigieux de notre Association dans les États-Unis d'Amérique, où plus de 150 comités réunissent près de 30.000 adhérents et sont eux-mêmes groupés pour les questions d'intérêt général en une grande fédération ; la fidélité des canadiens-français à leur langue maternelle ; les efforts que nous faisons dans toute l'Amérique latine.

Vous savez combien nous nous intéressons aux différents établissements d'instruction de la Turquie d'Europe et d'Asie ; aux écoles d'Égypte, restes précieux de notre influence ; aux écoles du Maroc dont nous poursuivons la création sur des bases pratiques et solides. Vous n'ignorez pas nos efforts sur les autres divers points du globe, notamment en Extrême-Orient.

En résumé, l'Alliance Française a pour tâche, à l'étranger, de veiller au maintien de notre langue parmi nos nationaux ; à cet effet son concours est acquis aux œuvres scolaires groupées avec les autres œuvres françaises sous le pavillon de nos ambassades et de nos consulats.

À l'égard des nationaux étrangers, respectueuse des opinions et des sentiments intimes de tous, elle se cantonne sur le terrain linguistique et littéraire et, par son désintéressement même, amène à notre pays des sympathies précieuses.

Dans les pays neufs, elle rivalise courtoisement avec ses rivaux et

chërche, non sans succès, à assurer la prépondérance de notre langue, véhicule des idées de progrès et d'humanité.

*
* *

En France même, nous travaillons à initier les étrangers à notre langue et à notre littérature.

Des cours de vacances sont ouverts pour eux à Paris, depuis 1894, et n'ont cessé de progresser. Pendant les deux mois qui viennent de s'écouler, les cours ont été suivis par 717 auditeurs et auditrices.

Ces étrangers, pour la plupart professeurs dans leurs pays respectifs, emportent, avec les principes de nos méthodes, des connaissances qu'ils répandent à leur tour chez eux ; nous sommes certains d'aider ainsi puissamment au bon renom de l'enseignement français.

Les matières du programme des cours sont des plus variées, grammaire pratique et historique, littérature, explications de textes, cours d'art et d'institutions, de sorte que ces étrangers, et nous sommes témoins de leur assiduité, emportent de leur séjour parmi nous des compléments sérieux de connaissances françaises, en même temps que nous gagnons leur sympathie par l'hospitalité amicale que nous nous efforçons de leur offrir.

Des cours analogues fonctionnent dans un certain nombre de centres, créés sur les mêmes principes par les universités ou patronnés par nos comités, notamment à Nancy, Dijon, Besançon, Grenoble, Bordeaux, Caen, Lisieux, Honfleur, Bayeux et Granville, Saint-Malo, Saint-Servan, Villerville-sur-Mer, Saint-Valéry-en-Caux, Boulogne-sur-Mer, etc.

L'Alliance Française a donc, de ce chef, contribué à ramener devant les chaires de nos professeurs les éléments studieux de l'étranger.

*
* *

Les moyens d'action sont solidaires des moyens de propagande.

La propagande morale est utile ; elle ne suffit pas.

Si l'argent est le nerf de la guerre, il est aussi l'instrument nécessaire des œuvres de la paix.

Il nous faut des cotisations pour édifier, et l'édifice que nous élevons est celui d'où rayonne sur le monde le plus pur du génie de la France, la langue française.

Nos comités de France, vous le savez, sont des comités de propagande ; ils sont la base même de l'œuvre ; c'est de leur activité que dépend notre action au dehors.

Dans beaucoup de pays de l'étranger, en Amérique notamment, les comités d'action font, en outre, si fructueuse propagande, qu'ils trouvent sur place les ressources nécessaires à entretenir, eux étrangers, des œuvres françaises. Ne devons-nous pas tenir à honneur à ne pas nous laisser distancer ?

Mais il est aussi des contrées plus déshéritées où nous devons compter sur nous seuls.

Dans la lutte d'influence que se livrent les nations d'Europe dans le Levant et dans l'Extrême-Orient, pour ne parler que de ces régions, la victoire appartiendra aux plus actifs et aux mieux outillés.

Les comités de propagande jouissent de la plus grande initiative ; les règlements de l'Association leur attribuent le choix des moyens et leur reconnaissent le patronage direct d'écoles.

Par suite de cette décentralisation, nos collègues ne sont pas des collaborateurs anonymes mais des personnalités agissantes ayant la satisfaction de constater les heureux effets de leurs propres efforts.

C'est ce qu'a compris le Comité de Marseille, qui consacre chaque année des sommes importantes à encourager des écoles françaises, spécialement en Egypte et au Maroc.

Le siège central, tout en comptant sur ses comités, ne reste pas inactif. Une volumineuse correspondance le met journallement en relation avec ses groupes et représentants, et les documents reçus sont à la disposition de nos sociétaires. Le bulletin enregistre les renseignements pour les adhérents éloignés.

Je vous signale spécialement, quand vous serez de passage à Paris nos réunions-causeries du lundi soir.

J'insiste encore sur la propagande : il faut répandre cette conviction que, si le pavillon promené sur les mers est le symbole et le signe effectif de l'activité d'un pays, la langue de ce pays, parlée au delà de ses frontières, est le symbole et le signe effectif de son influence.

Et les deux choses sont liées étroitement : influence morale, activité économique.

Vous savez le magnifique développement de l'Alliance Française.

Le secret en est dans l'excellence du programme et les principes de son application.

Le programme, il tient tout entier dans le titre même de l'Association : propagation de la langue française, de cette langue si douce à parler, si claire à entendre, par laquelle se sont révélés tant de chefs-d'œuvre, tant de hautes et nobles pensées.

Les principes sont la persuasion pacifique et l'impartialité des moyens. (Voir aux Vœux, n° I).

II

ENCOURAGEMENT AU MAINTIEN DE LA PURETÉ
DE LA LANGUE FRANÇAISEI. - AUTEURS FRANÇAIS. — II. - AUTEURS ÉTRANGERS ÉCRIVANT
EN FRANÇAISPar M. **Adrien ARTAUD**,président du Comité marseillais de l'Alliance Française
et du Syndicat des Exportateurs, à Marseille.

Les questions ont quelquefois leur histoire qui, dans le passé, explique le présent ; il faut revoir les antécédents de ces questions pour en bien apprécier le sens et la portée.

La langue française se ressent des tempéraments divers des races qui ont peuplé la Gaule. Elle est analytique ou synthétique ; simple, précise, dogmatique ; ou abondante, colorée, frondeuse, suivant que prédomine l'influence latine ou l'influence gauloise. Il va de soi que ce terme générique de gaulois désigne l'élément autochtone plus ou moins teinté de germanisme par opposition à l'élément latin.

Au moyen-âge, la langue de Cicéron, *barbarisée* comme les mœurs, est la seule dont usent les écrivains et l'esprit scolastique va avec son instrument d'expression familier. C'est l'époque qui part d'Ausone et saint Grégoire de Tours pour aboutir à saint Anselme et saint Bernard et où la hardiesse, pourtant bien mitigée, d'Abélard scandalise.

Une réaction violente se fait au ^{xiii}e siècle, en faveur de la langue romane, qui est la langue franque, en attendant la langue française. La chanson de Roland et les chansons de gestes de moindre importance attestent le mouvement linguistique dû à l'inspiration des Trouvères : le roman de la Rose, les poésies de Villon, Clément Marot, Ronsard et plus tard Rabelais, Montaigne et Cyrano de Bergerac débordent de toutes les aspirations contenues par cinq ou six siècles d'oppression classique.

Mais les mouvements sont à la fois alternatifs et simultanés dans la langue et dans les idées, et Malherbe, Corneille sont déjà plus disciplinés que leurs devanciers, pour faire rapidement place à Boileau et Racine, les deux représentants les plus parfaits du pur genre classique. De Bossuet à Fénelon ou Massillon, la même gradation s'observe. Rollin, si intéressant et si naïf dans sa forme, ne s'excuse-t-il pas dans ses *Observations particulières* sur son propre *Traité des Études* d'avoir écrit cet ouvrage en français et n'ajoute-t-il pas : « J'aurais pu

mieux réussir en écrivant dans une langue (la latine) dont j'ai beaucoup plus d'usage que de la langue française.»

Il concluait pourtant à la subordination de toutes les études à celle de l'idiome national et cela se passait en 1726.

On pourrait citer des exemples à l'infini, mais cela changerait le caractère de cette étude, qui a seulement pour but de signaler les modifications de la physionomie de la langue produites par deux courants opposés.

La poussée classique atteint son point culminant au XVIII^e siècle, avec Voltaire, Montesquieu, Rousseau. Après l'apogée, la décadence, et, au XIX^e siècle, le romantisme reprend le mouvement de la Pléiade. Hugo, Musset, Gautier représentent la vieille race française, dont la truculence, le lyrisme ou l'ardeur ont vite raison des représentants attardés de la pensée purement classique. Lamartine, et plus bas Alfred de Vigny et Laprade, classiques dans la forme, sont romantiques dans l'inspiration.

Il ne faut pas s'asservir absolument à un système basé sur des périodes ; à toute époque des génies plus personnels que les autres, des La Fontaine, des Sévigné, des La Bruyère, des Saint-Simon, des Diderot se sont constitué une langue à part ; ce sont les cratères par lesquels s'échappent les vapeurs trop comprimées du foyer central que reste le tempérament indépendant gaulois ; mais, abstraction faite de ces individualités supérieures dont l'esprit souffle où il veut et quand il lui plaît, il est impossible de nier dans la langue française les courants de réaction classique qui, à un moment donné, étouffent toute velléité d'innovations, figent les inspirations débordantes et cristallisent la langue sous une forme claire mais dure et froide, et ceux plus fréquents qui réveillent les nationalités absorbées par la centralisation, évoquent de nouveau les dialectes disparus et recomposent la langue générale en y faisant entrer tous les idiotismes locaux, toutes les locutions originales que recherchent les lettrés, désireux de rendre à leur instrument d'expression la saveur et le coloris perdus.

Si nous avons à porter un jugement d'artiste sur ces deux formes et à choisir entre elles, au seul point de vue de la traduction libre et complète de la pensée, de la musique des mots, nul doute que nous n'allions, sans hésitation, à la forme abondante, pittoresque, quelquefois grandiloquente, mais si vive et par suite profondément nationale ; mais si nous examinons la question au point de vue qui s'impose aux sociétaires de l'Alliance Française, c'est-à-dire à celui de l'expansion de la langue, les avantages changent. C'est exclusivement sous le jour de diffusion, de propagation de la langue, que nous voulons étudier ici cette question.

Il n'est pas douteux que le vocabulaire racinien, se composant

seulement de quelques milliers de mots que la forme un peu imprécise des XVII^e et XVIII^e siècles, qui permet de tout dire sans entrer dans le détail, est éminemment propice au rayonnement de la langue.

Les images sont aussi peu nombreuses que les mots : *le plus beau royaume sous le ciel*, expression si fréquente qu'elle devient impersonnelle ; *la plus jolie fille de France*, comme Bussy-Rabutin appelait sa nièce, avant qu'elle eût épousé M. de Grignan, ne sont pas des modèles de description précise, mais quelle commodité pour l'enseignement d'une langue que d'aussi pauvres superlatifs formés de mots aussi courants !

Il faut remonter un peu loin pour trouver une époque qui permette de prouver l'intérêt d'expansion de cette forme. Le Français a envahi le monde, de l'époque des Stuarts à celle où il marquait la littérature italienne du cachet des Seicentistes, où toutes les cours d'Europe subissaient son influence et où Frédéric II et Catherine de Russie correspondaient avec Voltaire en faisant assaut d'esprit, de beau langage et même pour Frédéric, de vers galants et badins. La littérature italienne, la plus ancienne et la plus parfaite d'Europe, celle de Dante, de Machiavel et de Guicciardini, a subi l'influence française au point d'avoir ensuite à entièrement se rénovier.

Par contre, la tendance ultra-moderne à rechercher l'épithète rare, le mot faisant image, le son descriptif, a bien surchargé notre pauvre langue.

Cette recherche inquiète de l'effet musical, coloré, plastique, a souvent dévié de sa direction nécessaire ; et un mot nouveau à maintes fois été substitué à un vocable ancien, ayant exactement le même sens et quelquefois la même étymologie, uniquement parce que l'attrait de la nouveauté lui donnait une physionomie plus alléchante.

Il ne faut pas cependant que la langue ait sa mode et qu'on ne puisse employer que des termes d'*actualité*.

Ces fantaisies de virtuoses ou de détraqués sont sans inconvénients chez nous, où le bon sens en fait justice ; mais au dehors, cela est plein d'inconvénients.

Une langue se répand d'autant plus qu'elle est plus claire et d'autant moins qu'elle est plus près de la logomachie.

Il eut donc fallu donner à la communication actuelle le titre : « Encouragement au maintien de la forme classique dans la langue française. »

C'est bien ainsi que devait se présenter la question, mais non sans inconvénients, si elle était ainsi libellée, car on pouvait en conclure que nous nous proposons de faire revivre entre classiques et romantiques une querelle depuis longtemps terminée faute de combattants.

Je voyais cependant très bien, pour ma part, l'encouragement : une médaille décernée annuellement à l'écrivain qui aurait fait paraître

dans le courant de l'année l'œuvre se rapprochant le plus de la belle forme classique de Racine, de Voltaire et de Lamartine, qui est, nous l'avons remarqué, un classique de la poussée romantique.

Je voyais les lauréats se succéder et je pensais que cela aurait eu l'avantage de créer une classification et une opinion sur les avantages comparés de deux formes littéraires ayant chacune leurs avantages et leurs côtés fâcheux.

Je ne me faisais cependant aucune illusion sur les difficultés de constitution d'un jury, ayant à apprécier la production littéraire de nos maîtres, et de l'impertinence que devaient toujours friser de pareilles appréciations, mais l'utilité du but m'engageait à ne pas m'attarder aux difficultés.

Le Français doit continuer à envahir le monde, car cette invasion est celle des idées nobles, généreuses, et aussi celle de l'influence française. Mais sa marche en avant est-elle ralentie, la progression du rayonnement littéraire français ne se soutient-elle pas ? C'est la question qui s'est posée et qu'a voulu poser notre éminent président de la Section de l'Alliance Française au Congrès, M. Dufourmantelle, qui, en sa qualité de secrétaire général de l'Association, a pris une grande part à l'organisation du Congrès.

Déterminer les conditions les plus favorables à l'expansion de la langue française ne manquait pas d'intérêt, mais se rendre compte, par une enquête portant sur les ouvrages et les publications françaises édités à l'étranger, du plus ou moins de vitalité de la langue française au dehors était beaucoup plus pratique et plus positif.

Il est évident que cette investigation devait, si elle réussissait, rendre plus de services que toutes les discussions, toutes les théories auxquelles elle offrait une base solide et elle constituait, en attendant, un magnifique moyen de constater à la fois le plus ou moins de vogue de la langue française à l'étranger et le développement de notre Association.

L'Alliance Française pouvait seule, par ses comités au dehors chargés de suivre et de favoriser le développement de la langue française, permettre d'en établir ainsi le bilan et j'acceptai volontiers, moyennant la promesse du concours des comités européens, de commencer cette enquête.

On ne pouvait que l'esquisser faute de temps ; il ne fallait pas compter la mener hors d'Europe, les communications auraient pris un trop long délai ; mais le champ d'étude, même limité à l'Europe, était vaste et, suivant ce qu'il donnerait, on pourrait voir ce qu'il y aurait lieu d'espérer en généralisant la tentative.

Le résultat a été décisif : malgré une période estivale où la plupart de nos comités étaient désorganisés et où il a fallu qu'une correspondance s'engageât entre le siège du comité et son président ou son secrétaire en congé, les réponses ont afflué, nombreuses et précises.

Le détail de ces réponses constitue l'annexe de cette communication.

On voit qu'il porte sur trois cent neuf ouvrages, produits par deux cent cinq auteurs étrangers écrivant en français, et que ces indications nous ont été données par les comités de Rotterdam, Stuttgart, Copenhague, Sofia, Assen, Florence, Smyrne, Moscou, Berlin, Christiania, Madrid.

Nous avons à en remercier les dévoués présidents, secrétaires et délégués à qui nous devons ces indications, ainsi qu'à notre siège central qui a bien voulu provoquer leur avis.

Une légère confusion s'est faite sur certains points où nos délégués ont cru qu'il s'agissait d'œuvres pédagogiques françaises, ce qui est certainement moins intéressant, car il est assez naturel de voir le Français servir à l'enseignement du français en pays étranger, surtout aujourd'hui où un peu partout a prévalu la méthode directe, tandis qu'il est beaucoup plus satisfaisant de voir des étrangers choisir notre langue pour exprimer des idées scientifiques, poétiques ou sociales.

Il y a, dans les indications qui nous ont été données, le début d'une bibliographie dont l'achèvement doit être notre but le plus cher et le plus immédiat. Je me contente donc, après avoir indiqué la genèse de ma communication, qui ne peut pas ne point intéresser un public de propagandistes de la langue française, de proposer à la section un vœu conforme (Voir aux Vœux, n° V).

ANNEXE

OUVRAGES LITTÉRAIRES

1. — Communication de *Rotterdam*, en date du 8 août 1903, émanant de M. Reepmaker, secrétaire du Comité de l'Alliance Française, donnant les noms des 22 écrivains hollandais et le titre de leurs œuvres :

F. de Bas. « L'armée danoise », 1864.

« La guerre d'Atchin ».

Louis de Beaufort. « Incertitude des cinq premiers siècles de l'histoire romaine », 1752. — 2 volumes.

« La République Romaine », La Haye, 1766.

Zilcken. « Les peintres hollandais modernes : Mesdag ».

J. C. C. den Beer Poortugael. « Manuel des lois de la guerre », en collaboration avec *G. Maynier*, 1880.

- Catharine Alberdinle Thym.* « Fondation du Journal des Jeunes filles à Bruxelles et le Journal des Jeunes Filles à Paris ».
- Carel Asser.* « Esquisse du droit international privé », 1869. — Un des trois fondateurs de la Revue du droit international et de législation comparée.
- Louis van den Berg.* « Le guide des Je-li Croyank ». Manuel de Jurisprudence musulmane, Batavia, 1882-4.
« Le Hadramaut et les Colonies arabes dans l'Archipel Indien », 1887.
- Byvanck.* « Essai sur François Villon ».
« Un Hollandais à Paris », 1891.
- Hyligers.* « Traces du Portugais dans les principales langues des Indes occidentales ».
- Jitta.* « La méthode du droit international privé ».
« La codification du droit international de la faillite ».
- J. C. Kapteyn.* « Le sinus de 4^m degré ».
« Différence systématique entre les grandeurs photographique et visuelle dans les différentes régions du ciel ».
- Kasteren.* Collaborateur du « Dictionnaire de la Bible et de la Revue Biblique ».
- Stockreis.* « Conférence sur la doctrine des remèdes ».
« Recherches sur les conditions pathogéniques de l'Albuminurie ».
- Pyltensen.* « Perles de la poésie française », 7^e édition.
- Vosmaer.* « Rembrandt. Sa vie et son œuvre », La Haye, 1863-1877.
- Berederao.* « Etude historique-esthétique de la Comédie hollandaise du xvii^e siècle », Rotterdam, 1871.
- Tiele.* « Navigateurs néerlandais », Amsterdam, 1867.
- Cpoen van Prinsterer.* « La Hollande et l'influence de Calvin », 1864.
- Jorissen.* « Napoléon et le roi de Hollande », 1868.
- Wichefort.* « Histoire des Provinces Unies de 1648 à 1693 », continuée par van Buren, Amsterdam, 1894.
- M. Reepmaker:* « Purification », 1895.
« N'Importe! », 1896.
« Calvaire », 1897.
« La peine du dam », 1899.
« Vengeance! », 1900.
« Carlo Lano », 1901.
« Emma Beaumont », 1902.
« L'Ecole des Rois », 1904.
« Septième César », 1905 — (Romans), Stock, Paris.
- P. van Limburg Brouwer.* « Histoire de la civilisation des Grecs », 8 volumes avec supplément.
- Lorentz.* « La théorie électro-magnétique de Maxwell et son application aux corps mouvants ».

2. — Communication de *Stuttgart*, en date du 12 août, émanant de M. le professeur von Stockmayer, bibliothécaire à la Bibliothèque royale, délégué de l'Alliance Française, et donnant les noms de 21 auteurs étrangers et le titre de leurs ouvrages ainsi que quelques notes sur les auteurs.

Le P. Henri Denifle, O. P. : « La désolation des églises, monastères, hôpitaux en France vers le milieu du xv^e siècle », t. I, Mâcon 1897, t. II, Mâcon 1899. (H. Denifle, historien ecclésiastique, né à Imst, Autriche en 1844. Archiviste au Vatican, mort en 1905).

Paul Viegler (rédacteur au *Liepziger Tageblatt*, née en 1878) :

« L'Allemagne Littéraire contemporaine », Paris, 1904.

Carl Alexander, baron de Gleichen-Rüsswûrin, (essayiste et romancier, né en 1865. Arrière petit-fils de Frédéric Schiller) :

« L'homme aimé », roman ; Paris, Ollendorff, 1903.

Lindaù Rudolf (diplomate et romancier, né en 1829) :

« Voyage autour du Japon », Paris, 1865.

« Peines perdues », nouvelles, Paris, 1879.

Ferdinand Bac (Bach), (dessinateur) : « Vieille Allemagne, Nuremberg, Château de Louisbourg, Au pays de Schiller », Paris, 1906.

Alfred Veber (professeur à l'Université de Strassburg, né en 1835) :

« Examen critique de la philosophie religieuse de Schelling », 1860,

« Histoire de la philosophie européenne », Paris, 1872. 7^e édition : Paris, 1905.

Bloch Josef (socialiste, né en 1871) :

« Les théories anarchistes », 1899.

Fastenrat Johannes (poète, né en 1839) :

« Figures de l'Allemagne contemporaine », 1887.

Philippson Martin (historien, né en 1846) :

« La contre-révolution religieuse au xv^e siècle », 1884.

« Histoire du règne de Marie-Stuart », 1891.

Philippe, prince de Saxe-Coburg-Gotha (né en 1844) :

« Curiosités orientales de mon cabinet numismatique », 1891-93.

« Médaille de la ville de Sultanijer », 1891.

« Numismatique orientale. Deux monnaies inconnues du rebelle Rum Muhammed », 1904.

Kare Hillebrand (essayiste, 1829-1884) :

« Dino Compagnie », Paris, 1862.

« Des conditions de la bonne comédie », Paris, 1863.

« La Prusse contemporaine », Paris, 1867.

« Etudes italiennes », Paris, 1868.

« De la réforme de l'enseignement supérieur », Paris, 1868

Alexandre Büchner (littérateur, né en 1827) :

- « L'École romantique et la jeune Allemagne ».
- « Le roman réaliste en Allemagne ».
- « Les comédies de Shakespeare », Caen, 1864.
- « I. A. Kryloff et ses fables », Caen, 1867.
- « Hamlet le Danois », Paris, 1878.
- « Essai sur H. Heine », Caen, 1881.
- « Hoffmann et le roi Carotte ».

Isabelle Kaiser (poète suisse, née en 1866) :

- « Des ailes ! », poésies, 1897.
- « Sorcière », roman, 1896.
- « Notre père qui êtes aux cieux », nouvelle, 1900.
- « Vive le Roi », roman, 1903.

Nikolaus Kaufmann (philosophe suisse, né en 1852) :

- « La finalité dans l'ordre moral », 1899.

Norz, André (Autrichien) :

- « Les beautés du pays d'azur », 1896.

Ohl, Ludwig (homme de lettres, né en 1861) :

- « Les Trappistes en Alsace-Lorraine », 1898.

Carmen Sylva (reine de Roumanie) :

- « Les pensées d'une reine », 1882.

Engwer, Théodore (philosophe, né en 1862) :

- « Lettres françaises », 1896.
- « Orateurs français », 1897.

Epstein, Stephan (homme de lettres, né en 1866) :

- « La caricature cléricale », 1902.
- « Waterloo en image », 1903.

Schirmacher, Râlhe (essayiste, née en 1865) :

- « Le féminisme », 1898.
- « Le travail des femmes en France », 1902.

Hackenschmidl, Karl (théologien, né en 1839) :

- « Prolégomènes à la dogmatique évangélique luthérienne », 1861.
- « Etude sur la doctrine chrétienne du péché », 1869.

Reber, Burkhard (archéologue suisse, né en 1848) :

- « Recherches archéologiques à Genève », 1901.
- « Esquisses archéologiques sur Genève », 1902.

3. — Communication de *Copenhague*, en date du 17 août, émanant de M. Gylstorff, docteur ès-lettres, secrétaire du comité de l'Alliance Française, et donnant les noms de 55 auteurs étrangers et le titre de leurs ouvrages :

A. *Hannover*. « Le cartilage primordial et son ossification dans le crâne humain avant la naissance », Copenhague, 1881.

- A. Bränniche.* « Le rhumatisme articulaire pendant la grossesse et dans l'état puerpéral », 1884.
- Jens L. Jensen.* « Théorie des fièvres intermittentes », Copenhague, 1884.
- Carl With.* « La péritonite appendiculaire », Copenhague, 1884.
- Victor Lange* « Sur l'emploi de la méthode galvanocaustique dans le « nez et le pharynx », Copenhague, 1881.
- Soeren F. Sørensen* et *F. J. Hermann.* « Description sommaire de l'hôpital des maladies épidémiques de Copenhague », Copenhague, 1884.
- V. Steenberg.* « Aperçu statistique sur les aliénés et les institutions « psychiatriques de la Scandinavie », Copenhague, 1884.
- V. Steenberg* et *H. Meyer.* « L'hôpital de Sct. Hans, asile d'aliénés de Copenhague », Copenhague, 1884.
- L.-E. Borring.* « Grammaire danoise et norvégienne à l'usage des Français », Paris, 1883.
- A. Somner.* « Traité de lecture explicative et raisonnée », Copenhague, 1891.
- L. Bramsen.* « Sur quelle base pourrait-on créer une caisse nationale de retraites pour la vieillesse et l'invalidité ? », Copenhague, 1890.
- M. Lévy.* « La question marocaine », Copenhague, 1881.
- Jul. Petersen.* « Méthodes et théories pour la solution des problèmes de constructions géométriques », 1842.
- E.-F. Pechüle.* « Expédition danoise pour l'observation du passage de Vénus, 1882 », Copenhague, 1883.
- A. Paulsen.* « Aurores boréales observées à Godthaab, 1882-83 », Copenhague, 1891.
« Contribution à notre connaissance de l'aurore boréale », Copenhague, 1889.
- J.-G. Torchhammer.* « Le phonoscope », Copenhague, 1887.
- K. Friderichsen* et *O. Gelert.* « Les Rubus du Danemark et de Slesvig », Copenhague, 1888.
- Alfr. Jørgensen.* « La levure pure de M. le Dr C. E. Hansen », Copenhague, 1890.
- N.-J. Ejord.* « Une preuve de travail des écremeuses », Copenhague, 1884.
- G. Brynjulfsson.* « Jusqu'où les anciens Scandinaves ont-ils pénétré vers le pôle Arctique ? », Copenhague, 1884.
- H.-R. Hiort-Lorenzen.* « Annuaire généalogique des maisons princières régnant en Europe », Copenhague, 1882.
- C.-F. Kinch.* « L'arc de triomphe de Salonique », Paris, 1890.
- D.-J. Simonsen.* « Sculptures et inscriptions de Palmyre à la Glyptothèque de Ny. Carlsberg », Copenhague, 1889.
- Soph. Müller.* « L'origine de l'âge de bronze en Europe et ses premiers développements », Lyon, 1887.

- H. Weitemeyer.* « Le Danemark, histoire et géographie, langue, etc. », Copenhague, 1889.
- F. Bajer.* « Aux congrès universels de la paix », Copenhague, 1896.
- E. Ehlers.* « La lèpre dans les Balkans », Copenhague, 1897.
- H. Westergaard.* « Recherches statistiques sur l'apparition de la carie dentaire chez les enfants des écoles », Copenhague, 1900.
- Haderup.* « L'enseignement dentaire », Copenhague, 1900.
- G. Forchhammer.* « Exposé des principes de l'articulation », Copenhague, 1900.
- Casp. Wessel.* « Essai sur la représentation analytique de la Direction », Copenhague, 1897.
- L. Lorentz.* « Œuvres scientifiques », revues et annotées par H. Valentin, I-II., Copenhague, 1898-99.
- G. Rung.* « Répartition de la pression atmosphérique sur l'Océan Atlantique septentrional, d'après les observations de 1870 à 1889 », Copenhague, 1894.
« Répartition de la pression atmosphérique sur l'Europe », Copenhague, 1904.
- L. Tegner.* « Le développement de l'agriculture et l'élevage du bétail en Danemark », Copenhague, 1900.
- A. Madsen.* « Les organisations de l'horticulture danoise », Copenhague, 1900.
- H. Tønning.* « L'ostréiculture; aperçu sur l'état de cette industrie », Copenhague, 1893.
- I. et N. Vermehren.* « Invention pour prévenir la collision des trains dans les stations », Copenhague, 1899.
- P. Hauberg.* « Médailles romaines d'or et d'argent d'avant le milieu du VI^e siècle », Copenhague, 1896.
- Vilh. Thomsen.* « Déchiffrement des inscriptions de l'Orkhon et de l'Iénisséï. Notice préliminaire », Copenhague, 1894.
« Études Lyciennes (extrait), Copenhague, 1889.
« Remarques sur la parenté de la langue étrusque » (extrait), Copenhague, 1899.
- Kr. Nyrop.* « Manuel phonétique du français parlé », 2^e édition, Copenhague, 1902.
« Grammaire historique de la langue française », I-II, Copenhague, 1899-1903.
« Histoire générale de la langue française », Copenhague, 1904.
- Annales de l'« Observatoire magnétique ».*
- Compte Rendu des travaux du « Laboratoire de Carlsberg »* (Publication annuelle).
- Mémoires de la « Société Royale des Antiquaires du Nord »* (Publication annuelle).
- J. Ussing.* « Le Contentieux administratif », Copenhague, 1902.

- D. Damas.* « Notes biologiques sur les Copépodes », Copenhague, 1905.
- Holger Pedersen.* « Les pronoms démonstratifs de l'ancien Arménien », Copenhague, 1905.
- S. Hansen.* « La répartition de la tuberculose à Copenhague », Copenhague, 1904.
- A. Hinderburg.* « De la responsabilité des propriétaires de navires », Copenhague, 1904.

4. — Communication de *Sofia*, en date du 17 août, émanant du Docteur Doctoroff, et donnant les noms de 59 écrivains et le titre de leurs ouvrages :

Picolos M.-N. (Un habitant de Moldavie). « Paul Kisseleff et les principautés de Valachie et de Moldavie », 1841, Paris, Didot.

« Supplément de l'Anthologie grecque contenant des épigrammes et autres poésies légères inédites », 1853, vol. de 348 pages in-8°. Paris, librairie C. Reinwald

Comité Secret Bulgare (C. S. B.).

« La Bulgarie devant l'Europe », 1866, brochure de 20 pages in-4°, Bucharest, Imprimerie Nationale.

? (de Tirnovo). « La propagande russe en Orient », 1867, brochure de 12 pages in-8°, Paris, E. Dentu, éditeur.

Zankoff D. et Balabanoff M.D.

« La Bulgarie », 1876, brochure de 64 pages in-8°, Londres.

Zankoff, K. « L'Étoile d'Orient », Journal sous la rédaction de Zankoff, Bucharest.

— « Ethnographie des vilayets d'Andrinople, Monastir et Salonique », in-8°. Constantinople, 1878.

Gabrova N.-P. (de). « Les candidats au trône de Bulgarie ». 1878, traduit en français du bulgare, in-8°, Genève.

Parvanoff P. « La voix de la Bulgarie », 1879, brochure de 74 pages in-4°.

« *Charivarie Rouméliote* », journal paraissant sous la rédaction d'anonymes, Plovdir, 1881.

Drandar A.-G. « La question des capitulations, de leur suppression dans la principauté de Bulgarie », 1883, brochure de 58 pages in-8°, Paris, E. Dentu, éditeur.

« Le prince Alexandre de Battemberg en Bulgarie », 1884, 1 vol. de 213 pages in-8°, Paris, E. Dentu.

« Les traités de commerce et la question des octrois et accises en Bulgarie ». 1885.

« Les droits de la Bulgarie devant la commission sanitaire internationale de Constantinople », 1885, brochure de 36 pages in-8°, Paris, E. Dentu.

- Michaïlovski Stoyan*. « Karaveloff et Cie », 1885, brochure de 13 pages in-8° Sofia, Imprimerie Janko S. Kovatcheff.
- Milaroff S* « Echos des Balkans ». 1885. Journal politique hebdomadaire, Plovdir.
- Michaïlovsky St.* « La Bulgarie rouge; forbans et pantins », 1886, brochure de 36 pages in-8°, Sofia, Imprimerie Nationale de Bogdan-Proschek.
- Prandjoff S.* « L'Orient », 1886. Journal politique paraissant sous sa rédaction. Cinq numéros, Plovdir.
- Ofeïkoff.* « La Macédoine au point de vue ethnographique, historique et philosophique », 1887, vol. de 388 pages in-8°, Philippopoli, Imprimerie Centrale.
- « La Bulgarie », Journal hebdomadaire. Directeur-proprétaire: *O. Iskender*. Sofia, Imprimerie du « Bulgarski-glass », années I-XIV. (Paraissant pendant certain temps une fois par semaine et après deux fois; d'abord, in-folio petit format et après grand in-folio).
- Dobrodjansky, Bonie.* « La Bulgarie en train-éclair », 1888, brochure de 36 pages in-8°, Sofia, Imprimerie Janko S. Kovatcheff.
- Yantcheff, Naoum J.* « La Bulgarie et l'étranger ». 1892, brochure de 118 pages in-8°, Paris, Librairie de Jurisprudence, E. Duchemin; Lausanne, Librairie de l'Université.
- Léonoff R.* « Documents secrets de la politique russe en Orient. 1881-90 », 1893, volume de 237 pages + IX, in-8°, Berlin, Richard Wilhelmi.
- Strézoff G.* « L'intervention et la Péninsule Balkanique », 1893, in-8°, Genève, Georg.
- ? « La Bulgarie au lendemain d'une crise », 1895, vol. de 97 pages in-8°, Paris, Plon Nourrit et Cie
- Drandar A.-G.* « Les événements politiques en Bulgarie depuis 1876 jusqu'à nos jours », 1896, vol. de 381 pages in-8°. Paris, Librairie Félix Alcan; Bruxelles, Librairie Européenne, Th. Falk et Cie.
- « *Courrier des Balkans* (1e) », 1896, commercial, industriel, financier et littéraire. (Paraissant le mercredi en français et en russe). Le rédacteur responsable: Vladimir Boskovitch, 1^{re} année. Sofia, Imprimerie de la Cour.
- « *Courrier des Balkans* », 1898, journal politique, littéraire, financier, industriel et commercial; organe national indépendant, paraît chaque dimanche. Directeur-proprétaire: *O. Iskender*.
- 1^{re} année: 13/I- 31/XII, 1898, Nos 1-91.
- 2^{me} année: 5/I- 20/XI, 1899, Nos 1-63.
- Vasov J.* « Sous le joug ture (Podigoto) ». 1897, roman de la vie des Bulgares à la veille de leur libération. Traduit du bulgare en français par V. Andreev, vol. de 615 pages, in-8°. Paris, Imprimerie Henri Jouve.

- Athanas*. « Prétentions serbes et l'éparchie d'Uskub », 1897, brochure 38 pages, in-8°. Paris, imprimerie Goupy, G. Maurin successeur.
- Brutus A.* (pseudonyme de M. Drandar).
« A propos d'un mouvement en Macédoine », 1900, brochure 61 pages in-8°, librairie Falk, Bruxelles.
- Drandar A.-G.* « La situation des Slaves et des Roumains en Autriche-Hongrie. Les Croates », 1900, 1 volume, 136 pages in-8°. Bruxelles, librairie Falk fils. — Paris, Félix Alcan.
- « *L'Effort* », 1900, feuille révolutionnaire macédonienne, paraît deux fois par mois sous la rédaction de *Siméon Radeff*.
1^{re} année : 15 mars-1^{er} décembre, nos 1-16.
Ce journal fut remplacé plus tard par le suivant :
- « *Le Mouvement macédonien* », 1902, Paris.
- Ministère du Commerce et de l'Agriculture* (de Bulgarie):
« La Bulgarie contemporaine », 1902, édition officielle, vol. de 364 p., in-8°, Bruxelles.
- Spissarevsky K. D.* « La Macédoine et la question macédonienne », brochure 47 pages in-8°. Ixelles-Bruxelles, Imprimerie économique.
- Ivanchoff Théodore.* « Organisation de la statistique officielle de la principauté de Bulgarie », 1903, brochure de 19 pages in-4°, Paris, Imprimerie Chaix.
- « Résultats définitifs du dernier recensement de la population de la principauté de Bulgarie », 1903. Paris, in-8°.
- Guéchoff I.-E.* « Les associations agricoles et ouvrières en Bulgarie », 1904, vol. in-8°, Budapest.
- ? « La Macédoine et le vilayet d'Andrinople, 1893-1903 », 1904, avec 2 cartes. Mémoire de l'Organisation intérieure, volume de 277 pages in-4°, Sofia.
- Schopoff A.* « Les réformes et la protection des chrétiens en Turquie, 1673-1904 », 1904, Paris, vol. de 645 pages in-8°.
- « Cartes ethnographiques des vilayets de Salonique, Cossovo et Monastir », 1904. Vol. de 107 pages in-8°, Sofia, Lithographie de l'Institut cartographique.
- Bojan.* « Les Bulgares et le patriarche œcuménique, ou comment le patriarche traite les Bulgares », 1905, vol. de 143 pages in-8°. Paris, Librairie générale de droit international. — Leipzig, Breitkopf et Haertel. — Neufchâtel, Attinger frères.
- Brancoff D.-M.* « La Macédoine et sa population chrétienne », 1905, Paris.
- Voïnoff I.-F.-J.* « La question macédonienne et les réformes en Turquie », 1905, vol. de 208 pages in-8°, 2 cartes, Paris, Société Française d'Imprimerie et de Librairie.
- Lilowski Th.* « Petit dictionnaire des verbes irréguliers de la langue française », 1905.

Direction de la Statistique de Bulgarie, 1906 et précéd. (Toutes les publications de cette direction sont rédigées en bulgare et en français) :

« Statistiques sur les recensements de la population et du bétail », Sofia, 75 volumes.

« Statistiques sur le commerce », Sofia, 93 volumes.

« Statistique sur le mouvement de la population : naissances, mariages et décès », Sofia, 33 volumes.

« Statistique scolaire », Sofia, 13 volumes.

« Statistique d'agriculture », Sofia, 2 volumes.

« Diverses statistiques (Roumélie Orientale, mouvement des navires, fonctionnaires, recrutement militaire, etc.) », Sofia, 9 volumes.

« *Courrier de Sofia* », 1905, Journal paraissant trois fois par semaine. Sofia, Imprimerie de la Cour.

? « *L'Année Rouge* », 1905, 1 vol. in-8°.

» *Bulgarie médicale* », revue médicale paraissant sous la direction du Dr Ch. Doctoroff. Sofia, Imprimerie de la Cour.

Markoff N. « Dictionnaire français-bulgare », 1906, Sofia, en 2 volumes.

« *Loi sur les mines en Bulgarie* », 1906, Sofia, Imprimerie (de l'État) Sainte-Sophie, brochure de 24 pages in-8°.

« *Loi et règlement sur l'organisation des corporations et métiers (en Bulgarie)* », 1906, brochure de 63 pages in-8°, Sofia, imprimerie Sainte-Sophie.

« *Loi sur les voyageurs de commerce en Bulgarie* », 1906, brochure de 8 pages in-8°, Sofia, imprimerie Sainte-Sophie.

« *Loi sur le développement de l'industrie séricicole en Bulgarie* », 1906, brochure de 14 pages in-8°, Sofia, imprimerie Sainte-Sophie.

« *Loi sur les marques d'industrie et de commerce* », 1906, brochure de 20 pages in-8°, Sofia, imprimerie de l'État.

« *Loi sur le travail des femmes et des enfants dans les établissements industriels* », 1906, brochure de 12 pages, in-8°, imprimerie Sainte-Sophie.

« *Loi sur l'encouragement du commerce et de l'industrie bulgares* », 1906, brochure de 20 pages in-8°, Sofia, imprimerie de l'État.

« *Exploitation et administration des chemins de fer en Bulgarie* », 1906, brochure de 28 pages in-8°, Sofia, imprimerie Glauschkoff et Cie.

Guéchoff St. Chr. (ingénieur). « *Les routes nationales de la Bulgarie* », 1906, brochure de 51 pages in-8°, Sofia, imprimerie de l'État.

5. — Communication d'Assen (Hollande), en date du 21 août, émanant de M. Büchler, docteur en droit, président du comité de l'Alliance Française, et donnant les noms de 17 écrivains hollandais et le titre de leurs ouvrages :

- Haren Noman.* « Casuistique et diagnostique photographiques des maladies de la peau ». Erven Bohn. Haarlem.
- Middendorp.* « La cause de la tuberculose suivant le professeur Koch et sa méthode curative ». Holters J.-B., Groningen.
- Coremans.* « La littérature néerlandaise, Brusse, Rotterdam.
- Offel.* « Une armée de pauvres », Brusse, Rotterdam.
 « Joseph Lambert », Brusse, Rotterdam.
 « Les Enfermées », Brusse, Rotterdam.
- Mesdag.* « Le peintre de la mer du Nord », Sythoff, Leyde.
- Pol de Mont.* « Modernités », Hilarius Z. Almeloo.
- Morren.* « Culture », J.-H. de Bussy, Amsterdam.
 — « Recueil des travaux chimiques des Pays-Bas et de la Belgique ». Sythoff, Leyde.
 — « Recueil des travaux du laboratoire Boherhave », par D.-E. Siegenbeeh van Henhelom ; imprimerie ci-devant E.-J. Brill, Leyde.
 — « Archives du Musée Feyler », Harlem, les héritiers Loosjes.
 — « Archives internationales d'Administration comparée : Administration, Législation, Jurisprudence, Statistiques », La Haye, Belinfante frères.
 — « Archives néerlandaises des sciences exactes et naturelles », publiées par la Société hollandaise des Sciences à Harlem ; rédigées par J. Bosfcha. La Haye, Martin Nyhoff.
- J.-F. van Domeren.* « Archives ou correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau », Keminh et fils, Utrecht.
- Græn van Prinsterer.* « La Correspondance du prince Guillaume d'Orange avec Jacques de Wesembehe ».
 « *Le Refuge* », journal des églises évangéliques wallonnes des Pays-Bas. La Haye ; Ch. Blemmendaal.
- Rode,* « Esquisses ». J.-F. van Druten Sneeh.
- Roest Th.* « Catalogue du Cabinet numismatique de la fondation Feyler à Harlem ». Les Héritiers Loosjes, Harlem.
- Ruysch.* « Considérations critiques sur la guerre russo-grecque ». La Haye, M. van Beek.
 « Une Alliance néerland-belge ». La Haye, Belinfante frères.
- Schlegel.* « La loi du parallélisme en style chinois, démontrée par la préface du Sy-in-Ki ». La traduction de cette préface par feu Stanislas Julien, défendue contre la nouvelle traduction du père A. Guelcey. E.-J. Brill, Leyde.
 « Problèmes géographiques. Les peuples étrangers chez les historiens chinois ». E.-J. Brill, Leyde.
- Schoute.* « Les hyperquadriques dans l'espace à quatre dimensions », Kon. Milit. Académie, Bréda.

— « Les chefs-d'œuvre de l'école de peinture hollandaise classique ». Buihsloot. J.-M. Schalehamp.

— « Les chefs-d'œuvre des peintres néerlandais anciens et modernes ». Musée de l'État, Amsterdam, Albert de Lange.

— « Cosmos », revue illustrée mensuelle en langue moderne. Van Dishœch, Bussum.

— « Documents de paléographie hébraïque et arabe », publiés avec sept planches photolithographiques par Adalbert Merz, Leyde, E.-J. Brill.

OUVRAGES PÉDAGOGIQUES.

6. — Communication de *Florence*, en date du 8 août, émanant de M. Oberlé, délégué de l'Alliance Française, et donnant le titre de onze ouvrages publiés par M. Oberlé, professeur à l'Institut Royal technique de Florence :

« La campagne d'Italie (1796-1797) », puisé dans l'histoire de la Révolution Française de A. Thiers. Ouvrage adopté comme livre de lecture par le ci-devant collège militaire de Florence (Édition épuisée).

« Les premiers éléments du français », à l'usage des écoles primaires d'Italie.

« Grammatica francese-corso, teorico-pratico ». Etymologie et syntaxe.

« Cours de langue française ». Syntaxe.

« Premier cours de lectures choisies ».

« Cours de lectures choisies (XVII^e et XVIII^e siècle) ».

« » » » (XIX^e siècle) ».

« Recueil de synonymes français ».

« » gallicismes expliqués ».

« Les principaux homonymes de la langue française ».

« Causeries florentines ». Dialogues servant à la conversation française.

« Nouvelle correspondance commerciale ».

7. — Communication de *Smyrne*, en date du 11 août, émanant de M. Guiffroy, président du comité de Smyrne, mentionnant l'ouvrage suivant :

Alfred Arlaud (français), professeur de français, à Smyrne.

« Une grammaire lecture », 1905, imprimée chez J. Méchin, avenue d'Alsace-Lorraine, à Montbrison (Loire).

8. — Communication de *Moscou*, en date du 10 août, émanant de

M. F. Tastevin, vice-président du comité de l'Alliance Française, libraire, et donnant le nom de seize auteurs français ayant fait paraître en Russie les œuvres ci-après :

- Jean Henry.* « Histoire de la littérature française ». Extraits des principaux auteurs, Saint-Pétersbourg.
 « La grammaire en action », Saint-Pétersbourg.
 « Kryloff et ses fables », Saint-Pétersbourg.
 « Rabelais et ses œuvres », Saint-Pétersbourg.
- Bastin.* « Chrestomathie littéraire », Saint-Pétersbourg.
 « Dictionnaire français-russe étymologique », Saint-Pétersbourg.
 « Études sur les adverbes de manière », Saint-Pétersbourg.
 « Le verbe dans la langue française », Saint-Pétersbourg.
- Pachalery.* « Grammaire », Odessa.
 « Dictionnaire phraséologique de la langue française », Odessa.
 « Conjugaison des verbes irréguliers », Odessa.
 « Anthologie française », Odessa.
- Corday.* « Grammaire théorique de la langue française à l'usage des Russes », Moscou.
- Wetter.* « Les fautes que font les Russes en parlant le français », Moscou.
- A. Tournier,* président du comité de Moscou. « Correspondance interscolaire », Moscou.
- F. Tastevin.* « Guide du voyageur à Moscou et à Saint-Pétersbourg », Moscou.
- Feuillye* (en collaboration avec Martin). « Morceaux choisis », Saint-Pétersbourg.
 « Précis de grammaire française », Saint-Pétersbourg.
- Roussy.* « Cours de langue française », Saint-Pétersbourg.
- Pravaz.* « Manuel de la traduction du français en russe et réciproquement », Moscou.
- Fondet de Montussaint.* « Précis de littérature française », Moscou.
 « La troïka maudite », Moscou.
- La Droitière.* « Le Trésor », trois fascicules, Saint-Pétersbourg.
- Bragard.* « Cours de langue française à l'usage des Russes », Moscou.
- Laugier.* « Étude pratique de la langue française », Moscou.
- Sauvan.* « Méthode de Russe ». D'après la méthode Marcel.
- Hèbrard.* « Editions annotées de classiques français », Moscou.
9. — Communication de Berlin en date du 14 juin, émanant de M. le professeur Grosset, président du comité de Berlin, mentionnant des ouvrages publiés par des Français :
- Pommeret Léon.* « Méthode pour l'enseignement direct du français « par la conversation et la grammaire », 1^{re} et 2^e partie.
 « Tableaux des verbes irréguliers », supplément à la 2^e partie.

« Union », bulletin mensuel des professeurs de langues vivantes.
Editeur : Pommeret, Berlin, 5, Breite Strasse.

« Heurêka », Méthode pour l'enseignement direct du français.
Ouvrage spécial à l'usage des employés des postes. Editeur : Carl Heymann, Berlin, 43-44, Mauer Strasse.

« Langue française », méthode élémentaire. Enseignement simultané et rationnel de la grammaire et de la conversation. Editeur : J.-F. Schreibers Verlag. Esslingen a/N. Allemagne.

Louis Lagarde. « La clef de la conversation française », 1901, 4^e édition (onze mille).

« A Travers la Vie pratique », 1903, 2^e édition, Weidmann, Berlin.

« Abrégé d'histoire de la littérature française », 1906, en collaboration avec *Le Tournau*, Weidmann, Berlin.

« La lutte pour la vie », nouvelle systématiquement rédigée pour servir à l'étude de la langue pratique, des mœurs et des institutions françaises, 1906, Violet, Stuttgart.

Marelle. « Traduction de quelques poésies de Henri Heine et d'autres poètes allemands », publiées sous le pseudonyme de Nancy. Behr, Berlin.

« *Le petit Monde* », 1^{re} édition : Hetzel, Paris.

» 2^e et 3^e » Herrig, Berlin.

» 4^e » Firmin-Didot, Paris.

Herrig's Archives, Berlin. « Eugénie et Maurice de Guérin ».

« Contes et chants populaires en France ». Herrig, Berlin.

« Eva, Affenschwanz, etc. ». Herrig, Berlin.

« Manuel de lecture de la langue française ». Jestewitz, Wiesbaden.

10. — Communication de *Berlin*, en date du 25 août, émanant de M. Puy-Fourcat, professeur à l'Académie royale technique militaire et à l'Université commerciale, relative aux ouvrages ci-après, publiés par lui :

Puy-Fourcat. « Le Français pratique », à l'usage de la jeunesse commerciale et industrielle ;

« Le Français pratique » (deuxième partie).

« L'industrie et le commerce de la France ».

Ernst Siegfried Mittler und sohn, éditeur, Berlin.

11. — Communication de *Christiania*, en date du 24 août, émanant de M. Y. Nicolaysen, secrétaire du Comité de l'Alliance Française, et donnant les noms de quinze auteurs norvégiens ayant publié les ouvrages ci-après :

Storm, professeur à l'Université de Christiania. « Dialogues français ».

Schon Bruun. « Grammaire française ».

A.-T. Bødtker et *S. Høst*. « Morceaux choisis ».

« Livre d'étude du français ».

- E. Hanssen.* « Livre d'étude élémentaire du français ».
- D.-F. Kundsén.* « Grammaire française abrégée ».
- Kundsén et Wallem.* « Livre d'étude du français ».
- T. Chauvin* (Français). « Les verbes irréguliers », à l'usage des Norvégiens.
« Correspondance commerciale », à l'usage des Norvégiens.
- Hermanstorff et Wallem.* « Livre d'étude élémentaire du français ».
- E. Loseth.* « Le Polyeucte de Corneille ».
« Le Tristan et le Polamède des manuscrits français du British Museum ».
- A.-T. Bödtker.* « Partenopeus de Blois ». Étude comparative des versions islandaise et danoise.
- État norvégien* (publié par l'), « La Norvège ».
- M. Rygh.* « Les antiquités norvégiennes ».
- J. Grau.* « Fonctionnement de la justice militaire dans les différents États d'Europe. » (Traduction de M. Bicheray), 1884-85.
- W. Boeck et Danilsen.* « Recueil d'observations sur les maladies de la peau ». Planches et textes.
- Uchermann.* « Les sourds-muets en Norvège. » (Traduit par Nicolaysen et Chauvin).

12. — Communication de *Madrid* en date du 28 août, émanant de M. Clamen, président de la Société française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle, et faisant connaître les ouvrages ci-après :

- M. G.-J. Ventanac,* directeur du Collège de la Société française à Madrid. « Étude théorique et pratique de la langue française ».
« Nouvelle méthode de lecture française ».
- M. J.-B. Melzi,* directeur de l'École des langues modernes à Paris.
« Manuel pratique de correspondance française ».

TABLEAU des auteurs étrangers ayant écrit en Français :

OUVRAGES LITTÉRAIRES		
	Auteurs	Ouvrages
	—	—
1 ^o Communication de Rotterdam.....	23	38
2 ^o » Stuttgart.....	22	47
3 ^o » Copenhague.....	54	54
4 ^o » Sofia.....	46	63
5 ^o » Assen.....	15	29
	<hr/>	<hr/>
	160	231
	<hr/>	<hr/>

OUVRAGES PÉDAGOGIQUES

6°	»	Florence.....	1	12
7°	»	Smyrne.....	1	1
8°	»	Moscou.....	16	26
9°	»	Berlin.....	6	15
10°	»	Berlin.....	1	3
11°	»	Christiania.....	18	18
12°	»	Madrid.....	2	3
			<u>45</u>	<u>78</u>

Récapitulation :

Auteurs ayant écrit des ouvrages littéraires....		160	231
»	»	pédagogiques	45
		TOTAL.....	<u>205</u> <u>309</u>

III

LA PROPAGATION DE LA LANGUE FRANÇAISE
ET L'EXTENSION DU COMMERCEUTILITÉ DE RELATIONS ENTRE ADHÉRENTS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS
DE L'ALLIANCE FRANÇAISE

par M. **Ad. FOUQUE**, trésorier du Syndicat des Exportateurs,
président du Syndicat d'Initiative, à Marseille.

La création de Musées commerciaux et industriels, entre les mains de personnes aussi qualifiées que celles chargées des intérêts de l'« Alliance Française », ne pourrait être qu'une chose excellente, car profiter des connaissances profondes, de l'érudition même d'agents aussi bien placés, mettre dans leurs écoles, sous les yeux d'une jeunesse avide de leçons de choses, les produits et les éléments de notre activité commerciale, représentent des garanties d'avenir et de succès qui ne sauraient [être négligées par tout négociant soucieux d'améliorer et d'agrandir ses affaires et ses relations.

Mais, de cette théorie captivante à la pratique, il y a tout un monde d'objections à examiner, car un Musée industriel organisé hors du contrôle des intéressés ne peut être modifié journallement pour suivre les progrès de la science industrielle ; ce qui se vend aujourd'hui

d'hui sera demain repoussé par l'acheteur ; les prix, les conditions, l'aspect, la nature même d'un article se transforment si rapidement de nos jours, qu'escompter sa présence immuable derrière une vitrine, c'est le vouer à l'impuissance, à l'isolement, à la poussière, à l'oubli.

Le mot « Musée » ne donne-t-il pas cette impression de vétusté, ne pouvant conserver une sorte d'influence qu'à cause de son antiquité même ? L'art seul peut se permettre un Musée, le commerce et l'industrie, non, sauf avec une incessante mobilité et une mise à jour sans trêve. Un argument sans réplique se trouve dans l'obligation du commerçant de satisfaire son client suivant ses idées particulières, déterminées par le climat, le milieu, l'usage, les lois, les règlements et tous autres facteurs directs ou indirects établissant de profondes différences entre chaque peuple, chaque région, chaque ville même, pour la consommation des produits industriels. Les tentatives gouvernementales ont également échoué dans leur organisation de Musées commerciaux permanents, malgré les généreux subsides des Ministères et malgré l'influence des hommes compétents et actifs qui s'en occupèrent.

La première question posée dans cette idée de Musée représentatif consisterait à accepter indistinctement tous les comités de l'Alliance Française possédant une école et d'adresser à chacun d'eux une série aussi complète que possible de produits. Eh bien, il faut renoncer à cette chimère ; rien de pratique au point de vue commercial ne pourrait en sortir, car la plus grande partie des transactions commerciales qui nous occupent ont une ambiance si compliquée, tiennent à tant de considérations (quantités, volumes, frets, conditionnement) que rien n'aboutirait certainement, malgré une somme de frais relativement considérable engagée. En outre, nous irions certainement au devant d'un échec, car les adhérents du Syndicat des Exportateurs, ou de tout autre groupement de commerçants, ne s'intéresseraient pas à l'exécution coûteuse d'échantillons si nombreux ainsi distribués.

Il y a bien un moyen, une idée déjà essayée ailleurs. C'est celle du Musée flottant, de l'échantillonnage type, bien organisé à bord d'un cargo-boat aménagé pour cela, doté d'un personnel compétent, promenant sur toutes les mers du globe la glorieuse exposition de notre puissante industrie, et trouvant presque partout cette pléiade de gens de bonne volonté qu'on nomme l'Alliance Française, cicérone tout indiqué pour aider à l'expansion de nos produits, comme elle le réussit si bien pour la diffusion de notre langue, — toutes choses qui, rentrant dans son cadre, aideraient au développement de son influence sur les marchés traversés par une semblable manifestation. Mais que de difficultés pour la réalisation ! Si l'Allemagne put exécuter cette formule de vente et de représentation, elle l'aban-

donna vite ; nous nous voyons, bien à regret, forcés d'y renoncer pour le présent, car comment les Français arriveraient-ils économiquement à solutionner semblable problème ? Où trouver l'armateur acceptant de participer à ce risque, quels industriels exposeraient sans besoins — la plupart d'entre eux étant sans esprit d'aventure, — le risque financier proportionnel à leur quote-part éventuelle ? L'effort serait pourtant digne de tenter notre volonté !...

Un autre procédé a été essayé : celui de la représentation collective par un voyageur s'appuyant sur les membres de l'Alliance Française pour tracer le sillon et semer le bon grain ; créer l'échantillonnage en mains d'un membre de Comité de l'Alliance au courant des opérations commerciales, ou trouver par son intermédiaire le négociant capable de poursuivre l'œuvre ébauchée pendant son rapide passage. Là, encore, le moyen semble utile et pratique, mais resterait peut-être stérile ; la preuve en fut faite lors de l'essai tenté ces derniers temps pour une représentation collective au Transvaal. Peut-être serait-on plus heureux ailleurs. Lyon y réussit et peut nous servir d'exemple dans cet ordre d'idées ; Marseille ne doit pas renoncer pour toujours à des moyens qui furent efficaces pour d'autres.

Au point de vue général, on doit convenir qu'aucune théorie n'est applicable à toutes les industries et à tous les négoes. Chacun possède une abstraction spéciale, un marché qui lui est propre, une clientèle sur un point du globe voisin ou lointain variant avec chacun d'eux. Tel commerçant voit ses débouchés sur les bords de la Méditerranée seulement ; tel autre n'a de limite au développement de sa clientèle dans le monde que les facultés de fret et de communications maritimes que lui donne le port de Marseille, tel autre n'a d'accès que dans des contrées spéciales et bien déterminées. De sorte qu'aucune solution générale ne saurait convenir ; d'autre part, la Méditerranée est aujourd'hui un simple lac, travaillé dans tous ses ports par nos représentants directs et ce serait aller à l'encontre de nos concitoyens établis déjà dans divers points que d'y créer un Musée et un représentant officiel.

Au long cours, il y a certainement mieux et plus à faire, mais remarquez ceci : plus nos besoins de propagande augmentent quelque part, moins existent les facultés représentatives de l'Alliance Française, plus elle aura de difficultés à nous fournir les éléments de succès comme Agence et Musée d'échantillons. Evidemment, les amis de la France ne poussent pas comme des cryptogames : il leur faut, comme à toutes choses ici-bas, les contingences favorables à leur croissance et, pour notre désespoir, non seulement l'émigrant français est aujourd'hui un mythe, mais la grande famille française reste stationnaire.

On pourrait admettre la possibilité de réussite d'une lettre circulaire adressée à de nombreux commerçants, indiquant le rôle que l'Alliance Française se propose de remplir, expliquant l'influence de cette éminente association, détaillant ce que nous voudrions faire comme Musée d'échantillons et concluant en la demande de désignation de pays, régions ou marchés intéressant leur industrie ou leur commerce. On donnerait suite aux demandes de régions réclamées par le plus grand nombre de négociants. Les rapports avec l'Alliance Française, poursuivis d'abord avec Paris, ensuite avec les Comités de l'étranger, permettraient de réaliser un effort partiel, suivant l'importance du nombre d'adhésions reçues pour chaque pays.

Par ce moyen, les difficultés commenceraient à se réduire et l'avenir du projet à prendre un corps moins imprécis. Mais, croit-on que nos négociants se prêtent à semblable consultation, et ne semble-t-il pas que l'industriel ou le commerçant sous les yeux duquel vous placerez une circulaire lui demandant un examen de ses relations dans le monde entier, pour vous indiquer les points qui l'intéresseraient, ne la trouve bien audacieuse et surtout bien vague pour retenir son attention ?... Il jetterait au panier cette communication trop indécise, trop incertaine, pour passer aux exercices habituels de sa correspondance.

Nous nous sommes personnellement livrés au travail de sélection, mais le résultat a été obtenu sans tenir compte de l'importance des relations correspondantes de l'Alliance Française, ni des facultés de communication que nous offre le port de Marseille, et seulement au point de vue des besoins du commerce de notre place. Voici les pays choisis : Canada, Maroc, Perse, Afrique australe, Russie orientale et Chine. Dans beaucoup de places importantes de ces régions, le commerce marseillais trouverait une clientèle importante et les correspondants de l'Alliance Française lui seraient d'un grand secours. (Voir aux Vœux, n° VI).

IV

ORGANISATION DE CARAVANES SCOLAIRES INDIGÈNES D'ALGÉRIE-TUNISIE EN FRANCE

par M. **Gaston VALRAN**, docteur ès-lettres,
professeur au Lycée d'Aix-en-Provence.

Il s'agit d'organiser des caravanes indigènes dans le but de leur faire connaître la métropole. Cette idée procède des caravanes sco-

lares métropolitaines, instituées pour faire connaître nos colonies aux métropolitains.

On pensa tout d'abord, dans cette première initiative, à diriger ces caravanes vers l'Algérie, vers la Tunisie; c'était la bordure de notre empire colonial la plus rapprochée de nos ports, la plus facile à atteindre, la plus accessible aussi à la colonisation que l'on se proposait d'encourager. On considérait ces voyages comme un moyen d'éducation coloniale.

Dans l'application qui pourrait être faite de cette institution aux indigènes, ce serait aux Algériens, aux Tunisiens que l'on songerait tout d'abord; on obéirait aux mêmes conditions géographiques qui rendent plus pratique et praticable l'organisation des voyages: on s'inspirerait également de raisons économiques et pédagogiques. Ce sont ces raisons que, peut-être, il importe de préciser.

Les indigènes algéro-tunisiens ne sont-ils pas parvenus, sous l'influence tutélaire de la France à un degré de culture intellectuelle, à un développement moral qui leur permette, qui même leur fasse désirer, non pas seulement de connaître, mais de comprendre la France, leur mère adoptive, leur seconde éducatrice? Bien plus, ne s'approchent-ils pas du degré de civilisation où, après avoir obéi à leur propre évolution, ils peuvent, d'aucuns du moins, entrer avec les Européens dans la même voie de progrès, et de la condition de sujets, qui est celle des sociétés à formes despotiques, s'élever à celle de collaborateurs, d'associés, de citoyens qui est celle des sociétés à formes démocratiques.

Quelles conditions favorisent cette nouvelle évolution? Suffit-il que les indigènes connaissent la France d'après ce qu'ils en voient, d'après ce qu'ils en lisent, d'après ce qu'ils en entendent dire?

Dans les institutions métropolitaines transplantées en Afrique, dans les revues, dans les journaux, il y a la France, mais non toute la France: c'est son ébauche, c'est son aspiration. Elle n'apparaît point là dans son plein épanouissement, dans l'intégralité de sa personne, avec sa puissance de percussive et son attrance de sympathie qui sont les caractères de son génie et de son œuvre saine, juste, utile à la bonne entente entre les deux éléments ethniques; c'est la France chez elle que les indigènes doivent voir. Là, ils apprendront à l'aimer d'une affection inaltérable, parce qu'ils la verront belle et bonne, souhaitant pour ses fils derniers-nés, la félicité à laquelle elle travaille pour les premiers.

Ce n'est pas seulement un sentiment, le désir de fortifier le loyalisme colonial, qui nourrit cette initiative, c'est aussi une pensée: l'intérêt économique.

Est-il téméraire d'avancer que ces indigènes qui visiteront nos marchés, nos centres de production industrielle et d'exportation

commerciale, chercheront, à cette occasion, à nouer des relations avec les consommateurs, avec les fabricants.

Producteurs, ils feront connaître leurs propres produits : vins, alfa, minerais. Ils seront en France les propagateurs, la réclame vivante de l'agriculture algéro-tunisienne en quête de débouchés.

Par contre-courant d'idées, dans leur propre pays, ils se feront les interprètes des besoins de la métropole et renseigneront leurs coproducteurs sur les débouchés.

Consommateurs d'articles manufacturés, ils informeront les manufacturiers de leurs goûts, de leurs usages; ils dirigeront la fabrication; ils offriront à l'exportation métropolitaine des débouchés dans la colonie.

Dans les deux sens de la circulation des richesses, les indigènes noueront entre la métropole et les colonies un circuit d'échanges.

Enfin, ces visites ne seraient-elles pas entre métropolitains et coloniaux un facteur de coéducation?

Quelles leçons suggestives les indigènes ne retireront-ils pas des conversations qu'ils auront en France même, sur toutes les œuvres, sur tous les monuments qu'il leur sera donné d'observer? Horizons élargis, mentalité réformée, intimité plus harmonieuse établie entre métropolitains et indigènes, au plus grand profit de la civilisation et de la colonisation, tels sont les résultats nouveaux qui s'ajouteront avec une force nouvelle aux résultats économiques et politiques.

Comment organiser ces caravanes? Les caravanes comprendraient des indigènes appartenant les uns à l'enseignement, élèves-maîtres, instituteurs, professeurs; les autres à l'agriculture, l'industrie, le commerce.

Les frais de chaque excursion seraient supportés par une caisse commune.

Les ressources de cette caisse proviendraient :

- 1^o De cotisations des indigènes ;
- 2^o De subventions du Gouvernement général de l'Algérie et du protectorat de Tunisie ;
- 3^o Des conseils généraux, chambres de commerce et syndicats ;
- 4^o Des sociétés métropolitaines de propagande coloniale, Alliance Française, Mission Laïque, etc.

Le transport en chemin de fer et sur les lignes de navigation serait, grâce à la libéralité patriotique des compagnies, consenti à prix réduit de 30 à 50 o/o.

Dans la métropole, les excursionnistes pourraient trouver l'hospitalité à des conditions économiques et confortables, dans les établissements scolaires.

L'itinéraire, tracé une année d'avance, varierait avec les régions d'après un roulement qui permettrait aux indigènes de faire le tour

de France après quelques voyages, profitant de l'expérience et des observations des autres. Pendant le séjour, des visites aux établissements scientifiques, aux usines, aux centres agricoles seraient organisées ; elles seraient accompagnées de conférences données par des spécialistes.

Vaudrait-il mieux organiser ces caravanes pendant les congés de Pâques ou pendant les grandes vacances ?

L'époque des grandes vacances offrirait des commodités appréciables : les locaux scolaires pour hospitaliser les caravanes sont disponibles ; disponibles aussi les professeurs chargés des conférences ; enfin, avantage appréciable : il y a des villes, centres de Facultés en général, où l'Alliance Française assure des cours de vacances avec sanctions, diplômes ou certificats.

Dans ces conditions il y aurait intérêt à faire coïncider ces séjours avec la période d'instruction. Les indigènes y trouveraient double profit.

D'ores et déjà, il résulte d'échanges de vue avec l'Alliance Française, avec la Mission Laïque, avec la Société de propagande coloniale, que l'idée de caravanes scolaires indigènes serait accueillie avec faveur par ces institutions et mériterait leur appui moral.

En Algérie et en Tunisie ces initiatives ne manqueraient point d'attirer et de retenir la bienveillance des représentants des pouvoirs publics : plusieurs notabilités ont déjà fait connaître leur sentiment et fait espérer leur concours.

Placée sous ces auspices, l'œuvre des caravanes scolaires indigènes peut, le jour où elle sera connue, se transformer du projet qu'elle est en réalité qu'elle mérite d'être, dans l'intérêt même de l'influence française en Afrique. (Voir aux Vœux, n° VIII).

V

L'INFLUENCE FRANÇAISE EN ORIENT

Par M. Gaston BORDAT, chargé de missions, publiciste à Paris

En présence d'auditeurs aussi instruits que vous tous et dans cette ville de Marseille qui doit aux pays du Levant sa fortune première, je n'ai pas à vanter l'importance de l'action française en Orient. Vous la connaissez, et vous êtes tous d'accord, sans doute, pour proclamer la nécessité de la soutenir et de l'accroître.

Malheureusement, d'accord sur le but à atteindre, vous l'êtes peut-

être moins sur les moyens à employer. Au lieu de considérer cette question uniquement au point de vue pratique de nos intérêts nationaux, des personnes, quelquefois bien intentionnées, quelquefois moins bien, y ont introduit leurs préjugés religieux et leur parti-pris politique. En présence de leurs arguments passionnés, le problème devient beaucoup plus difficile à résoudre et bien plus délicat à discuter. Je vais m'y essayer en toute bonne foi.

Un fait s'impose d'abord : la France, ayant perdu la prépondérance commerciale et maritime qu'elle exerçait jadis dans les pays du Levant, sa propagande morale et intellectuelle y demeure la base unique du rôle primordial qu'elle y joue entre toutes les nations. Nous devons donc travailler à la rendre toujours plus solide et utiliser dans ce but tous les atouts qui sont encore entre nos mains.

Tout le mérite de notre situation privilégiée ne semble pas revenir, comme on le dit parfois, au protectorat catholique. Il est pourtant difficile de nier que nous en avons tiré et pourrions en tirer encore des avantages très positifs.

Une erreur répandue est de croire que la protection officielle des catholiques d'Orient nous aliène les sympathies des populations non catholiques. C'est absolument inexact.

Les Orientaux sont habitués depuis longtemps au rôle traditionnel de la France ; ils savent que nous sommes liés par des engagements d'honneur et que si nous défendons là-bas les faibles c'est parce que nous sommes généreux et forts. Ils nous estiment, dès lors, et nous respectent infiniment.

La dénonciation de ces engagements serait, à leurs yeux, un aveu de faiblesse, et, loin de nous les attacher par de nouveaux liens, nous les aliénerait immédiatement.

Nous devons rester là-bas nation catholique avant tout, sacrifiant au besoin, sur ce point, notre amour-propre à nos intérêts.

Mais ce n'est pas une raison pour oublier les non-catholiques. Souvenons-nous bien que la vraie tradition de la France est de protéger là-bas tous les chrétiens, même schismatiques. Ils constituent une clientèle puissante. La France ne doit nullement faire fi de leur amitié. Nos consuls doivent s'intéresser à leurs œuvres, visiter leurs écoles. Bref, il nous faut rester justes envers tous et défendre, comme au passé, les persécutés et les faibles, quel que soit leur culte ou leur secte. Cette politique loyale nous a trop longtemps réussi pour que son efficacité soit mise en doute.

Il ne suffit pas à la France de s'affirmer en qualité de tutrice des communautés chrétiennes, elle doit jouer vis-à-vis de tous, y compris les mahométans, le rôle de bienfaitrice et d'éducatrice. Ayant gagné l'estime et le respect des masses, il lui faut mériter la gratitude et l'affection des individus ; tâche infiniment délicate. Les religieux

français l'ont splendidement accomplie grâce à leur initiative charitable. Ils ont été partout les précurseurs de notre action matérielle et jouissent auprès des populations, comme auprès des autorités locales, d'un crédit inimaginable. A la grandeur de ce crédit et des manifestations qui l'accompagnent, on peut mesurer l'immensité de leurs bienfaits.

Leurs œuvres, vous le savez, sont de deux sortes : philanthropiques et scolaires.

Les premières font l'admiration de tous et aucun de nous, je pense, ne souhaiterait leur voir retirer l'appui de la France.

Il en est autrement des écoles. Que la France possède en Orient 1.000 écoles et 100.000 élèves, ou plus, ou moins, il est certain que son influence intellectuelle y est considérable. Sa langue est répandue partout presque à l'exclusion d'aucun autre idiome étranger.

Il est puéril de nier que nous sommes redevables de cette situation acquise à l'effort des religieux, et personne n'y songe, mais beaucoup, les admirant dans le passé, les réprouvent dans l'avenir et voudraient voir se substituer à leurs entreprises des entreprises laïques.

Bien que très partisan de l'action laïque, je ne suis pas de ceux-là, voici pourquoi : j'ai deux raisons. La première, c'est que les établissements catholiques sont bien dirigés. La deuxième, c'est que leur œuvre est inachevée et laisse un champ d'activité très vaste à ceux qui la veulent compléter.

Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails et dois me borner à vous donner les conclusions auxquelles je suis arrivé, après trois longs séjours en Orient.

Il est utile de distinguer les catégories d'enseignement.

Pour l'enseignement primaire, les écoles des missions catholiques sont très suffisantes, avec celles de l'Alliance israélite universelle qui, en dépit de son étiquette, est une institution très française et dont je ne saurais vous faire un trop vif éloge.

Sans doute, leur caractère confessionnel prédestine les écoles des missions à l'éducation des catholiques. Je connais l'objection classique formulée par leurs détracteurs au sujet des musulmans « dont le fanatisme répugne à fréquenter chez des religieux ». Bien que fondée en apparence, elle n'est pas décisive.

Les non-catholiques fréquentent si bien chez nos missionnaires qu'ils constituent *la grande majorité* de leurs élèves. Viendraient-ils beaucoup plus nombreux chez les laïques ? Je ne le pense pas. Les musulmans, il faut s'en souvenir, respectent la religion catholique et ses prêtres, tandis qu'ils abhorrent l'athéisme. Or, pour eux, et nous avons peut-être contribué à leur donner cette impression, laïque est synonyme d'athée. « Je ne ferai jamais instruire mes enfants par des hommes *qui ne prient pas* », me disait un jour le vali d'une grande

province turque. Il exprimait alors un sentiment très répandu parmi ses coréligionnaires. Il en résulte que des institutions d'enseignement primaire français dirigées par des laïques n'auraient pas beaucoup plus d'élèves musulmans que n'en possèdent les institutions franchement catholiques. Elles en auraient même peut-être moins et seraient suspectées davantage dans la classe populaire à laquelle cet enseignement s'adresse. Au reste, les musulmans pauvres se soucient peu de faire élever leurs fils à l'euro péenne ; leur clientèle est très restreinte. Les chrétiens schismatiques ont le même esprit, excepté dans les très grandes villes. A Beyrouth, à Smyrne même, ils viennent peu chez nous : ils vont de préférence aux écoles de leur confession où le français leur est enseigné, et je ne pense pas qu'ils les déserteraient à notre profit si nous établissions un groupe d'écoles primaires laïques. Au surplus, l'expérience vient confirmer mon impression. On a essayé. L'Alliance Française a fondé des établissements de ce genre à Assiout (Égypte) et à Smyrne : elle a dû les céder aux Frères des écoles chrétiennes. Le gouvernement italien lui-même, sous l'impulsion pourtant énergique de Crispi, a créé des écoles laïques en Orient ; il y a sacrifié des sommes énormes en vain, il a dû finalement rappeler ses professeurs et les remplacer par des Salésiens !

En ce qui concerne les filles, il en est de même *à fortiori*. Les écoles primaires catholiques semblent donc, même en ce qui concerne les populations musulmanes, satisfaire aux besoins actuels de l'Orient. Mais l'objection relative aux infidèles n'est pas la seule qu'on leur oppose. On critique aussi leurs méthodes, on leur reproche de développer outre mesure l'enseignement de la grammaire, de s'en tenir aux anciens auteurs, et beaucoup d'autres choses. Est-ce bien sérieux ? Il me semble que si leur manière était tellement mauvaise elle n'aurait pas donné de résultats. Or, on ne peut nier ces résultats : leur action n'a donc pas été vaine. Leur prétendue maladresse a su nous conquérir pacifiquement des populations entières, qui nous restent fidèles en dépit de nos fautes politiques et de notre immobilisme commercial. J'ai voyagé dans tout l'Orient, à l'intérieur des terres, et j'ai trouvé partout des indigènes parlant français : d'où sortaient-ils, et qui donc les avait instruits ? J'ai souvent rencontré parmi eux des personnages influents, arrivés grâce à leur savoir, reconnaissants envers la France : c'étaient presque toujours d'anciens élèves de nos maisons religieuses. Ces sujets d'élite seraient donc d'inexplicables phénomènes ! J'en ai trop fréquenté pour le croire.

Il n'est donc pas nécessaire de nous faire concurrence à nous-mêmes en créant à côté des établissements congréganistes d'autres établissements laïques poursuivant le même but.

En est-il de même pour l'enseignement secondaire ? Pas tout à fait.

La clientèle n'est pas la même et nous pouvons espérer qu'un

certain nombre d'élèves, bien restreint, mais qui augmentera peu à peu, qui ne fréquentent pas chez les religieux viendront dans nos collèges laïques.

Les idées s'élargissent et progressent dans le monde musulman comme ailleurs, mais, notez-le bien, seulement chez les classes instruites et dans les centres importants. Au Caire et à Constantinople, les collèges laïques français de M. Esnault et de M. Faure suffisent à contenter ces néophytes de l'émancipation musulmane. Il serait bon de les développer progressivement, en tenant compte de l'évolution des idées. A Smyrne, un collège laïque français pourrait trouver, chez les israélites et chez les schismatiques, un assez grand nombre d'élèves, de même à Salonique. On n'échouerait peut-être pas complètement à Beyrouth. Mais, nulle part ailleurs, on ne saurait réussir, même au prix des plus grands sacrifices. L'action laïque française devrait par conséquent borner, quant à présent, son initiative au soutien des collèges de Constantinople et du Caire, et à la création de lycées à Smyrne et à Salonique. Remarque importante : les établissements laïques gagneront toujours à observer une bienveillante neutralité en matière de religion et à s'abstenir de toute espèce de manifestation ou d'attaque contre les institutions catholiques françaises. L'athéisme n'est pas de mode, en Orient. Nos missions catholiques y sont entourées des plus ardentes sympathies. Les laïques seront accueillis partout sans empressement, et, en cas de conflit, les suffrages populaires iront droit aux religieux. Les opinions recueillies sur place sont unanimes à l'affirmer : c'est l'avis même des directeurs d'écoles israélites et de tous les professeurs laïques français interrogés au cours de mes voyages. Tel qui a pu se vanter, dans une lettre à un partisan bien connu du laïcisme, de « faire échec à l'enseignement congréganiste » n'en observe pas moins une attitude contraire à ses propos. Nous regrettons ce procédé hypocrite qui consiste à flatter les passions des dispensateurs de crédits, au risque d'égarer la bonne foi des personnes mal documentées.

Restent l'enseignement supérieur et l'enseignement technique, agricole et industriel.

C'est à leur propos que l'action laïque française doit accomplir sa grande œuvre et donner sa mesure.

La France est redevable aux missions catholiques d'une Faculté de Médecine modèle, d'une Faculté de Sciences orientales, de nombreux séminaires et scholasticats, mais elle ne possède pas d'École supérieure de commerce. La Mission Laïque Française doit combler cette lacune, très fâcheuse à notre influence. Elle est sûre par avance d'un éclatant succès.

Il reste aussi beaucoup à faire pour l'enseignement professionnel.

Parmi les enfants qui ont appris la langue française dans nos écoles primaires d'Orient, ceux qui poursuivent leurs études secondaires sont les moins nombreux. Où vont les autres ? Ils se dispersent dans les emplois les plus divers : la plupart apprennent un métier que la connaissance du français leur permettra d'exercer avec bénéfice. Leur instruction technique se poursuit, le plus souvent, chez des particuliers qui les exploitent et détruisent par leur influence routinière le désir d'activité et d'action qu'on leur avait inculqué à l'école. Il paraît donc intéressant d'achever l'éducation de ces enfants et de leur enseigner un métier, après leur avoir appris une langue. C'est le but des établissements professionnels d'industrie et d'agriculture. Leur œuvre est avant tout morale, humanitaire : elle répand l'amour du travail parmi des populations paresseuses et oisives entre toutes ; elle supprime, chaque année, de nombreux déclassés ; elle donne à beaucoup de jeunes gens un but et un moyen de vivre.

Nous pouvons être fiers à la pensée que de telles œuvres sont accomplies au nom de la France et nous féliciter aussi des avantages matériels qu'elles nous procurent. Tous les élèves ainsi formés qui travailleront selon la méthode française, se fourniront de préférence en produits français : notre commerce en profitera et notre activité économique se trouvera satisfaite dans la même mesure que nos aspirations généreuses.

J'ai connu en Orient seulement deux excellentes écoles professionnelles françaises d'arts et métiers : l'école professionnelle de l'Alliance israélite universelle à Jérusalem et l'orphelinat Saint-Joseph à Beyrouth.

Il en faudrait créer, sur leur modèle, dans les principales autres villes. Ces fondations seraient assurément coûteuses, mais elles méritent d'être officiellement encouragées et subventionnées. Il serait utile qu'on y songeât en France, avant que l'initiative de nations rivales ait rendu la nôtre inutile.

De même l'utilité de l'enseignement agricole s'impose pour quiconque a parcouru les régions à la fois si fertiles et si peu cultivées qui composent la plus grande partie de l'Orient. Il faut réhabiliter l'agriculture dans l'esprit des indigènes qui, très volontiers, considèrent le cultivateur comme l'égal des bêtes qu'il emploie ; il faut ensuite leur apprendre à cultiver rationnellement la terre. Les procédés qu'ils utilisent en ce moment sont identiques à ceux du temps des Mèdes, et j'ai vu cent fois là-bas des instruments aratoires, tout en bois, exactement conformes à ceux qu'on employait au temps d'Hérodote, qui les décrit dans ses Histoires. Nous avons ici tout à faire. En facilitant la mise en exploitation d'un pays riche, nous serons à même de profiter des débouchés ainsi créés ; notre commerce peut y gagner énormément.

Actuellement l'enseignement agricole n'existe réellement que dans les deux domaines de l'Alliance israélite à Jaffa et à Or Yehouda. Son développement exige des sommes considérables.

En conciliant l'exploitation proprement dite, avec la formation d'élèves, comme font les Trappistes à Latroun, on réussirait pourtant, nous n'en doutons pas, à créer des établissements qui, non seulement se suffiraient, mais pourraient devenir plus tard une source de gros revenus. C'est une idée bien faite pour tenter ceux de nos financiers qui joignent au désir de s'enrichir celui de faire le bien et qui ne craignent pas de semer pour récolter longtemps après.

Tel est le bilan de nos écoles d'Orient. Le très bref exposé que je viens d'achever permet de mesurer à chacun sa tâche.

Laissons donc aux religieux les œuvres excellentes qu'ils ont créées et dirigent de façon très satisfaisante. Continuons de soutenir leurs établissements de bienfaisance, leurs écoles primaires, leurs collèges et leurs facultés. Ils en sont absolument dignes.

Leurs adversaires s'acharnent à détourner notre attention sur un nombre infime de missions mal dirigées et les citent sans cesse en exemple. Ils s'appuient sur des exceptions pour porter un jugement d'ensemble. C'est une méthode peu scientifique.

Je prétends respecter davantage la vérité en considérant l'œuvre en bloc. Il n'est pas d'organisation humaine sans défaut, surtout quand elle embrasse un aussi vaste champ d'action.

En vérité, les missionnaires demeurent d'excellents pionniers de notre influence. Grâce à leur propagande, nous dominons là-bas tous nos rivaux. C'est un fait indéniable.

L'Alliance israélite universelle, institution très française, je le répète, et supérieurement dirigée, occupe à côté d'eux une place importante. Aux laïques d'apporter à leur tour une coopération utile. Sans chercher à rivaliser avec les entreprises de leurs prédécesseurs, qu'ils s'efforcent de les compléter. Ils ont chacun leur tâche distincte. Loin de se combattre, qu'ils s'entraident les uns les autres, qu'ils se respectent mutuellement, sans oublier jamais qu'un même but les rend solidaires et leur est cher à tous, la grandeur de la France. (Voir aux Vœux, n° IX).

VI

L'INFLUENCE FRANÇAISE AU CANADA

Par M. **Emile SALONE**, professeur de l'Université, secrétaire-général adjoint de l'Alliance Française à Paris.

Après la France et la Belgique, c'est la colonie anglaise du Canada qui contient le plus grand nombre de Français de race et de langue. A la vérité, il est assez difficile d'évaluer ce nombre avec précision. Au dernier recensement décennal, celui de 1901, les Français du Canada, Canadiens et Acadiens réunis, étaient près de 1.800.000. Ce chiffre est aujourd'hui certainement dépassé. Nos frères d'Amérique comptent parmi les peuples les plus prolifiques de la planète ; mais, d'autre part, ils immigrent en masse aux États-Unis. Tout mis en balance, le gain et la perte, on peut, sans risquer de se tromper beaucoup, admettre qu'en 1906 les Français du Canada atteignent le deuxième million.

Ces deux millions d'âmes se répartissent très inégalement sur tout le territoire de la Puissance. Le plus gros bataillon est concentré dans la province de Québec. C'est là, du reste, sur le moyen Saint-Laurent, qu'au XVII^e siècle a été fondée la Nouvelle-France. Au XIX^e, les descendants des compagnons de Maisonneuve, des soldats de Tracy, des colons de Talon ont repris la marche en avant que la conquête anglaise avait arrêtée. Au Nord, ils ont occupé la vallée de l'Ottawa et du lac Saint-Jean ; au Sud, ils se sont étendus jusqu'à la frontière des États-Unis. Les Français sont en masse si compacte dans la province de Québec (1.322.000 sur 1.648.000 en 1901) que partout, sauf dans la grande ville de Montréal et dans quelques districts des cantons de l'Est, ils y ont refoulé ou absorbé les colonies anglaises, écossaises ou irlandaises que l'on a tenté d'établir parmi eux. Les Canadiens de Québec ont même, dans ces quarante dernières années, envahi les parties orientales et septentrionales de la province anglaise d'Ontario, et il semble bien qu'ils finiront par annexer à leur patrimoine la presque île triangulaire qui est formée par la rencontre du Saint-Laurent et de l'Ottawa (Prescott, Glengary, Russel, etc., jusqu'à Lanark et Leeds), et le vaste pays qui s'étend du lac Temiscamisque à la pointe de la Baie georgienne.

Encore qu'ils y soient venus les premiers, les Canadiens français n'ont pu garder leur avance dans l'Ouest. Du lac Supérieur au pied des Rocheuses, dans les nouvelles provinces du Manitoba, du Saskatchewan, de l'Assiniboïa, de l'Alberta, les Canadiens français et les

Métis de langue française ne sont parvenus à constituer que de petits groupes, d'une grande vitalité sans doute, mais dont on peut craindre qu'ils n'aient de la peine à surnager dans la marée montante de l'immigration anglo-américaine, scandinave, russe, allemande. Très peu de Canadiens français en Colombie ; en revanche, ils fournissent une forte recrue aux chercheurs d'or du Klondyke.

Aux Canadiens il faut joindre les Acadiens. Ceux-là aussi sont en minorité dans les trois provinces, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince Édouard, qui formaient l'Acadie du xvii^e siècle. Mais c'est une minorité qui regagne vite le terrain perdu et notamment sur le littoral du golfe de Terre-Neuve (140.000 sur 890.000 en 1903).

On doit enfin considérer que le plus nombreux contingent de l'immigration canadienne française aux États-Unis se porte vers les centres industriels de la Nouvelle-Angleterre. La Nouvelle-Angleterre s'adresse à la province de Québec et à l'Acadie. Et c'est ainsi que le million de Français qui travaillent aux usines du Maine, du Vermont, du New-Hampshire, du Rhodes-Island, par dessus la frontière artificielle qui sépare le Dominion de l'Union, s'appuie sur le corps principal de la nation française d'Amérique.

La langue française est, de par la constitution de 1867, qui a créé le Dominion, placée sur le pied d'égalité avec la langue anglaise. Les actes du gouvernement fédéral sont publiés dans les deux langues. Dans les deux langues également ont lieu les débats parlementaires aux Chambres d'Ottawa. Mais, et cela est la conséquence de la très large autonomie conférée aux provinces, les lois provinciales retirent très souvent, dans la pratique, ce que, en droit théorique, la législation fédérale accorde sans restriction. En dehors de la province de Québec où l'élément français domine, et qui, à tous les points de vue est une autre France, partout une campagne acharnée est poursuivie pour rendre de plus en plus difficile l'enseignement du français. Dans l'Ouest, les Canadiens français sont obligés d'entretenir à leurs frais des écoles libres, et s'ils ont lutté jusqu'à présent sans trop de désavantage, ils le doivent à un clergé patriote à la tête duquel est l'archevêque de Saint-Boniface. Les Acadiens sont moins heureux. Ils ont été livrés à un évêque irlandais qui prétend, à tout prix, les anglifier. Depuis quelques années, ils tirent un grand secours des Eudistes qui ont fondé le collège de Churchpoint en Nouvelle-Écosse et celui de Caraquette en Nouveau-Brunswick.

Après cent cinquante ans de domination étrangère, il était difficile que les Français transatlantiques eussent gardé leur langue pure de tout alliage. Mais l'alliage n'est point tel que la monnaie ne soit toujours de bon aloi. Il y a longtemps que les écrivains canadiens français ont commencé la chasse aux anglicismes. Ils se sont montrés,

et avec raison, beaucoup moins rigoureux à l'égard des archaïsmes et des « canadismes » qui, dans la bouche de Jean-Baptiste (1), prennent un goût savoureux de terroir. Il s'est fondé, tout récemment, à Québec une société du Parler français qui s'est donnée pour programme de veiller à la pureté de notre langue en Amérique. On doit attendre beaucoup des fins lettrés et des bons patriotes qui dirigent la société du Parler français.

La littérature française du Canada a déjà produit un chiffre respectable d'œuvres de valeur. Dans tous les cas, ses poètes, Crémazie, Fréchette, Chapman, et ses historiens, Garneau, Sulte, Casgrain ont puissamment contribué à donner à la nation canadienne française, avec une légitime fierté de son origine, une foi robuste dans ses destinées.

L'influence de la France au Canada n'est point telle qu'on pourrait le désirer. Et d'abord il ne saurait être question d'influence politique. Les Canadiens français sont très satisfaits du régime de self-government, qu'ils doivent à la fois à l'énergie et à la persévérance de leurs revendications et au libéralisme de leur seconde métropole. Mais nous pourrions envoyer plus de colons au Canada (maximum de ces six dernières années, 1.240 avec les Belges en 1903). Mais nous pourrions faire plus de commerce avec le Dominion (à l'heure actuelle, une quarantaine de millions, dix millions de moins que les Allemands).

Les relations d'ordre intellectuel sont mieux entretenues entre les deux pays. Les Français se sont enfin décidés à aller admirer sur place la merveilleuse vitalité de la colonie abandonnée au traité de Paris. Les Canadiens viennent en foule chez nous. Ils envoient à Paris, à nos écoles, un nombre croissant d'étudiants, surtout des médecins et des artistes.

L'Alliance Française a favorisé la reprise des rapports d'affection entre les deux Frances. Dès son origine, elle a rencontré là-bas de précieuses sympathies et des collaborations dévouées. Elle a compté, elle compte parmi ses amis de l'Amérique française des hommes tels que le curé Labelle, l'abbé Casgrain, le lieutenant-gouverneur Jetté et le plus actif de tous, le sénateur Pascal Poirier. Elle a distribué de nombreuses subventions aux Canadiens de l'Ouest et de la Nouvelle-Angleterre, aux Acadiens. Elle a fondé dans le Dominion plusieurs comités, dont le plus important est celui que préside avec tant de zèle et d'autorité le juge Robidoux.

(1) Jean-Baptiste c'est Jacques Bonhomme passé en Amérique.

VII

LA FÉDÉRATION DE L'ALLIANCE FRANÇAISE
AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA

Par **L.-V. GOFFLOT**, secrétaire général de la Fédération à New-York.

L'amitié traditionnelle qui a toujours régné entre la France et les États-Unis a rendu l'œuvre de l'Alliance Française dans l'Amérique du Nord relativement facile ; aussi dès le début compta-t-elle des comités dans les villes les plus importantes, comités qui fonctionnèrent avec des alternatives de prospérité et de décadence.

Ce fut en 1901 que plusieurs amis de la France entrevirent tout le développement que l'on pourrait donner à la propagande française aux États-Unis ; depuis cinq ans, grâce à la belle fondation du Cercle Français de l'Université Harvard, des littérateurs français venaient chaque année apporter la bonne parole en Amérique ; ces visites soulevaient un intérêt considérable ; des cercles français s'organisaient dans les collèges, dans les universités, dans beaucoup de centres. Il fut facile de grouper toutes ces sympathies, toutes ces bonnes volontés ; et de ce groupement résulta la Fédération de l'Alliance Française aux États-Unis et au Canada. Voici quel était et quel est son programme :

Réunir autour du même drapeau, sous l'égide de l'Alliance Française, toutes les sociétés s'intéressant à l'étude et à la pratique de la langue française ; créer des centres nouveaux ; soutenir l'intérêt de ces groupements en les aidant ; les développer, les encourager à étendre leur action autour d'eux. La Fédération a cherché à se rapprocher de chaque comité par des communications individuelles fréquentes ; elle a cherché même à anticiper leurs besoins en leur offrant son expérience et le concours le plus large.

A l'heure actuelle, cette Fédération compte plus de 150 comités, presque tous prospères, riches en initiative et en ressources financières, et soucieux de collaborer activement à la bonne œuvre de l'Alliance Française.

Ces comités se composent d'éléments divers, mais ils sont presque tous exclusivement constitués par des éléments américains (élément français 5 o/o) ; les Canadiens français habitant aux États-Unis forment un nombre encore trop restreint de groupements ; les Louisianais à la Nouvelle-Orléans ont amené à notre Fédération une société qui compte presque trente ans d'existence ; quant au Canada, où

l'action française a, plus qu'ailleurs, des raisons de se développer, les groupes français s'y sont multipliés si rapidement que notre association a jugé à propos d'étendre son action à ce pays et d'ajouter à son titre « *et au Canada* ».

Les moyens d'action de notre Fédération sont multiples. Il convient de placer en premier lieu la conférence française. Les conférenciers suivants sont venus aux États-Unis, depuis 1898, sous les auspices du Cercle Français d'Harvard et de l'Alliance Française :

1898....	MM. René Doumic.
1899.....	Édouard Rod.
1900.....	Henri de Régnier.
1901.....	Gaston Deschamps.
1902... ..	Hugues Le Roux.
1903.....	L. Mabiliau.
1904.....	Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Institut.
»	André Michel.
1905.....	René Millet, ambassadeur.
»	Funck-Brentano.
1906.....	Anatole Le Braz.
»	Julien Tiersot.

Enfin, en 1907, le vicomte Geo d'Avenel et M. A. Le Braz.

L'Alliance profite également du passage aux États-Unis d'autres Français amenés par leurs études ou leurs intérêts et aussi des Français fixés en Amérique, ce qui lui permet d'organiser chaque année environ 500 conférences, chacune d'entre elles réunissant une moyenne de 140 personnes.

Après la conférence, le moyen de propagande qui nous a semblé le plus efficace est la représentation dramatique, que nous n'avons cessé d'encourager. Nous avons réuni une bibliothèque de 250 pièces qui sont tenues à la disposition de nos sociétaires; nous fournissons également à ces derniers tous les renseignements de mise en scène, musique, costumes, etc., dont ils peuvent avoir besoin. La moyenne des pièces jouées annuellement est de 75 et la moyenne des spectateurs s'élève à 300 pour chaque représentation. Deux villes, New-York et Chicago, comptent un théâtre avec représentations périodiques dont les abonnements assurent le succès financier : les résultats de ces manifestations sont curieux à signaler ; les spectateurs y trouvent, sans parler de la distraction, une excellente pratique de la langue française ; ils apprennent à connaître le théâtre et les chefs-d'œuvre dont la France s'honore, les répertoires étant très variés, Labiche succédant à Molière, et les œuvres de la dernière actualité y figurant parfois.

Les soirées littéraires sont très appréciées ; ce sont autant d'occa-

sions de parler français, de dire des monologues, de jouer de la musique française avec ou sans chant.

Nous avons encouragé également les réunions de conversation où l'usage du français est obligatoire, en les faisant varier de la causerie de salon aux débats avec orateurs pour et contre, sur une question déterminée à l'avance. Ces débats, surtout lorsqu'ils ont lieu de comité à comité — à l'instar de ce qui se fait dans les universités américaines, — sont en grande faveur et constituent un excellent moyen de propagande.

Les cours de français jouent un rôle important dans l'action de notre Fédération. Dans certaines villes ils sont organisés pour le grand public avec des cours de jour et des cours du soir ; les cours élémentaires sont souvent complétés par des cours supérieurs. Dans d'autres villes ces cours s'adressent aux enfants. A San-Francisco, l'Alliance Française a été chargée par le *Board of Education* de l'enseignement du français dans les écoles publiques de la ville ; avant le tremblement de terre, l'Alliance comptait 31 cours, tous faits par des professeurs de nationalité française.

Les dernières nouvelles reçues de cette ville sont rassurantes ; à la demande des autorités municipales et des parents, la moitié de ces cours ont été rouverts dans des locaux provisoires, quelquefois même en plein air !

Nous avons encouragé la création de bibliothèques françaises : le nombre des volumes réunis à ce jour atteint 50.000. Notre Fédération s'occupe de constituer à New-York une bibliothèque française qui pourrait servir de type et qui aura pour but d'enrayer l'achat par le public et par les bibliothécaires de certains livres peu désirables, qui ont trop fréquemment fait connaître la littérature française — aux États-Unis, hélas ! autant qu'ailleurs — sous un jour défavorable. Il y a là un problème que nous aimerions voir étudier par les éditeurs de livres sérieux, car, alors que d'autres nations inondent le marché américain de leurs journaux et de leurs publications, les éditeurs français n'ont rien fait et ont laissé le champ libre aux imprimeurs de mauvaise littérature.

Un échange de boursiers entre Harvard et Paris a donné de bons résultats ; les jeunes Français, ainsi envoyés aux États-Unis, s'y sont tous fixés comme professeurs dans les universités. Nous voudrions ici attirer l'attention des jeunes professeurs qui accepteraient de quitter la mère-patrie ; il y aurait, pour ceux qui disposent de diplômes suffisants, des situations rémunératrices à occuper, pourvu qu'ils connaissent la langue anglaise et après un stage ayant pour but de les initier aux méthodes américaines d'enseignement.

Quantités de situations, actuellement occupées par des Européens, pourraient leur échoir, au plus grand profit de la cause française.

Afin de faciliter les relations entre les membres de l'Alliance Française, notre Fédération a créé un service de lettres d'introduction ; ceux de nos adhérents américains qui, jusqu'ici, ont eu occasion de s'en servir, en ont retiré le plus grand profit en les mettant, en France ou autre part, en relation avec les autres membres de la grande famille de l'Alliance.

Dans mon dernier rapport comme secrétaire général, voici les conclusions que je tirais de la situation telle qu'elle se présente pour nous en Amérique et les recommandations que je faisais à nos adhérents :

- 1^o Continuer les conférences françaises ;
- 2^o Multiplier les représentations dramatiques ;
- 3^o Étendre les cours de français et, chaque fois que cela est possible, se concerter à cet effet avec les *Boards of Education* ;
- 4^o Instituer des séances de conversation et des débats publics, soit dans le sein des groupes, soit entre groupes voisins, ainsi que le font les universités américaines ;
- 5^o Intéresser aux conférences les étudiants des diverses universités, en obtenant des maîtres que les sujets de ces conférences fassent l'objet d'interrogations et de notes régulières ;
- 6^o Donner une attention soutenue au nombre et à la qualité des livres qui sont mis à la disposition des membres de l'Alliance Française, et aussi du public général.

Voilà ce que la Fédération de l'Alliance Française aux États-Unis et au Canada a fait dans l'Amérique du Nord ; les résultats, à l'heure actuelle, dépassent les espérances : plus de trente mille adhérents soutiennent l'Alliance Française, alors que des centaines de mille personnes trouvent dans sa propagande active un aliment à leur désir de mieux connaître la France, sa langue et sa riche littérature.

VIII

LA LANGUE FRANÇAISE EN AUSTRALIE, EN NOUVELLE-CALÉDONIE ET AUX NOUVELLES-HÉBRIDES

par M. **Georges BOURGE**, commandant aux Messageries Maritimes,
membre du Comité marseillais de l'Alliance Française.

I

Les Australiens qui cultivent l'étude des langues étrangères ont été plutôt rares au siècle dernier. Mais, comme il se constitue peu à peu

sur ce continent lointain une élite avide de développer ses jouissances intellectuelles, on rencontre aujourd'hui beaucoup plus fréquemment qu'il y a seulement une quinzaine d'années des personnes étudiant ou sachant même l'allemand, l'italien, et surtout le français.

Grâce au Comité de l'Alliance Française de Sydney, c'est principalement dans la Nouvelle-Galles du Sud, la colonie-mère, que notre langue se propage le plus sûrement et avec un éclat dont nous pouvons être fiers. Ce succès, trop peu connu en France, est le fruit d'une longue série d'efforts poursuivis avec autant de ténacité que de dévouement par le premier président de ce comité, M. Biard d'Aunet, notre consul général en Australasie de 1893 à 1905.

M. Biard d'Aunet a eu, en effet, le mérite de remarquer le mouvement qui portait les Australiens à apprendre notre langue de préférence à toute autre, et il prit l'intelligente initiative d'en développer et d'en systématiser l'enseignement.

Personne, avant lui, n'avait songé à suivre de près cette cause si intéressante aux antipodes de la France, étant donné la proximité de nos possessions océaniques les plus importantes.

Les résidents français de Sydney répondirent avec empressement à l'appel patriotique de leur consul général. Le premier soin du comité élu par eux fut la création d'une bibliothèque. Le Ministère de l'Instruction Publique envoya une centaine de volumes, l'Alliance Française cent cinquante. Les dons particuliers des Français de la Nouvelle-Galles du Sud y ajoutèrent presque autant, et M. Biard d'Aunet n'hésita pas à distraire près de deux cents volumes de ses rayons personnels pour en enrichir cette fondation.

La colonie française de Sydney est renforcée, chaque année, par un groupe important d'acheteurs de laines originaires des départements du Nord ou de la Belgique. Cela permit d'avoir un groupe d'adhérents et d'abonnés à la bibliothèque dont les cotisations suffirent aux dépenses courantes. Quelques résidents anglais et des Australiens distingués se firent inscrire comme membres actifs et secondèrent auprès du public ou des membres du gouvernement l'action toujours en éveil de notre consul général. Bientôt il fut possible de faire venir mensuellement de Paris de trente à quarante volumes nouveaux, si bien qu'en 1899, la bibliothèque française de Sydney enregistrerait sur son catalogue son 2.000^e volume. Depuis sa fondation elle avait prêté plus de 7.000 numéros, et déjà le plus grand nombre de lecteurs appartenait à la nationalité australienne.

Mais ce n'était là que la partie la moins importante de l'activité projetée. En 1898, le Comité avait obtenu que son groupement jusqu'alors indépendant fut incorporé à l'Alliance Française comme branche australienne de la grande Société. Cela lui permit d'augmenter son budget d'une petite subvention, qui lui aida à faire face aux dépenses grandissantes de son fonctionnement.

A cette époque l'enseignement du français restait soumis, tout au moins dans les écoles du pays (*State schools*) et à l'Université, aux méthodes surannées et lentes par lesquelles on apprend les langues mortes.

Le Comité de Sydney, une fois revêtu de l'autorité que lui conférait son entrée dans l'Alliance Française, aborda la réforme de l'enseignement du français dans les établissements officiels.

Pour y arriver, il institua des examens gradués à la suite desquels sont délivrés des diplômes et des certificats. Ces examens ont lieu deux fois par an. Leur création fut officiellement signalée au gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud qui n'avait jamais manqué d'accueillir, non seulement avec bienveillance, mais encore avec la plus grande considération, les démarches faites par M. Biard d'Aunet au nom du Comité de Sydney en faveur de son œuvre. Et c'est ainsi que, grâce à l'autorité morale acquise par leur Comité au bout de six années d'efforts incessants, nos compatriotes virent avec une joie bien compréhensible :

1^o La langue allemande éliminée du programme des candidats instituteurs et son remplacement par la langue française obligatoire. Précédemment l'étude des deux langues était facultative ;

2^o Les certificats et diplômes de capacité délivrés par le Comité de l'Alliance Française reconnus officiellement et exigés pour la nomination aux places vacantes d'instituteurs et d'institutrices.

Ces décisions avaient induit le Ministre de l'Instruction Publique de la Nouvelle-Galles du Sud à faire suivre ces examens, dits de capacité, par des professeurs ou des inspecteurs de son administration. Ces fonctionnaires n'entraient jamais avec voix délibérative dans le jury nommé par le Comité ; mais, néanmoins, il convient de signaler cette sorte de coopération, qui pourrait être imitée et étendue ailleurs.

A la suite des examens, le Comité décernait des prix de langue française dans toutes les écoles importantes de Sydney. Plusieurs années de suite, ces prix furent des collections d'œuvres complètes ou, en tout cas, des ouvrages de luxe capables de faire apprécier l'art et le goût qui président à l'industrie du livre en France.

Le Comité de l'Alliance Française de Sydney arrivait ainsi graduellement à la partie capitale de son plan : la réorganisation de l'enseignement de notre langue en Nouvelle-Galles du Sud. Jusque-là, il n'avait fait qu'exciter l'émulation des élèves et rendre pratique la sélection des instituteurs et des institutrices chargés des cours de français dans les « *State schools* ».

Toutes les difficultés vaincues n'étaient rien auprès de celles qui attendaient le Comité au delà de ce point, et elles sont encore loin d'être surmontées à l'heure présente. C'est qu'elles excèdent les

ressources aussi bien que l'influence dont dispose le Comité de Sydney. Pour la partie pécuniaire il lui faudrait un plus large concours du Comité central de Paris, et, d'autre part, l'Université de la Nouvelle-Galles du Sud devrait entrer complètement dans ses vues.

Il ne s'agit de rien moins, en effet, que de faire placer à la tête de l'enseignement de notre langue et des cours de littérature française institués par l'Université, des instituteurs et des professeurs qualifiés pour lui assurer une vogue croissante et définitive. Or, même à l'Université ç'a toujours été des Anglais, des Allemands ou des Suisses qui ont occupé les chaires de langue française.

En 1900, ayant obtenu des autorités walésiennes des promesses encourageantes, M. Biard d'Aunet profita de sa présence à Paris pour plaider auprès de l'Alliance Française la cause du Comité de Sydney.

Au siège de l'Alliance Française les desiderata du Comité de Sydney furent examinés avec la plus grande bienveillance. On reconnut, après les renseignements donnés par notre consul général, aujourd'hui ministre plénipotentiaire en retraite, qu'il suffisait de soutenir pendant quelque temps des professeurs nationaux en Australie pour réaliser le plan de réforme si ardemment poursuivi sous la direction de M. Biard d'Aunet. L'accueil fait au délégué de l'Université de Caen à l'occasion des fêtes du Centenaire de l'Université de Sydney a montré de quelle considération auraient été entourés, dans cette capitale intellectuelle du monde australasien, ceux de nos professeurs qui auraient consenti à venir s'y faire une situation.

Mais l'organisation du budget de l'Alliance Française ne prévoit qu'une modique subvention pour sa section walésienne. Et, ni en Australie, ni en France, M. Biard d'Aunet ne put découvrir un donateur assez généreux pour léguer à son Comité les quelques billets de mille francs nécessaires pour assurer la réussite complète de l'œuvre entreprise.

De leur côté, disposés à accepter des propositions, le ministre de l'Instruction publique et le recteur de l'Université de la Nouvelle-Galles du Sud se trouvaient également dans l'impossibilité d'ordonner les dépenses extraordinaires que représentent, à cette distance, des contrats avec des professeurs étrangers. Ils avaient, en outre, à tenir compte des situations acquises.

Pour toutes ces raisons le projet de recruter en France des professeurs de français à destination de Sydney dut être ajourné. Et c'est bien dommage ! Malheureusement pour notre pays on ne rencontre pas assez fréquemment des hommes du genre de M. James H. Hyde, qui a donné 500.000 francs pour la création d'une chaire de littérature française à Harvard aux États-Unis. La vingtième partie de cette somme aurait suffi au Comité de Sydney pour atteindre son but.

Nous savons que ces échecs n'ont aucun écho dans la masse des

cœurs français. Ils en ont connu trop, et leur indifférence n'est peut-être simplement qu'une forme de la résignation.

Pourtant, quand il s'agit d'un pays comme l'Australie, d'une nation jeune, ardente, destinée certainement à prendre une place importante dans les affaires du monde, par suite de sa situation merveilleuse entre deux océans immenses et à proximité des Indes anglaises, hollandaises, françaises, des empires surpeuplés de Chine et du Japon, de la partie la plus riche de l'Océanie, notre gouvernement devrait être à l'affût de tous les efforts qui peuvent y développer notre influence matérielle et morale, y faire connaître nos arts, notre esprit et nos produits, — afin de les soutenir sans tarder d'une façon efficace.

Aussi bien, ce que des particuliers même groupés n'ont pu faire, ce qu'une association puissante comme l'Alliance Française n'a pu encourager que médiocrement, il eût été de bonne politique pour notre gouvernement de la réaliser avec la discrétion voulue, car au point de vue patriotique rien de plus intéressant n'a été entrepris pour faire apprécier la France et les Français en Australie que la tentative du Comité de l'Alliance Française de Sydney.

II

Dans tous les autres états du Commonwealth aucun effort comparable à celui de Sydney n'a pu se produire. Du reste, une pareille question ne pouvait être envisagée sérieusement et traitée avec une certaine ampleur qu'à la condition qu'un homme ayant de l'esprit de suite et du temps devant lui incarnât l'idée à réaliser.

Une deuxième œuvre reste cependant à signaler sur le territoire australien.

Vers 1892, un Comité de dames, en grande majorité victoriennes, se forma à Melbourne, dans le but de protéger et de répandre dans le sud de l'Australie l'étude de la langue française. D'agréables réunions étaient organisées par les soins de ce Comité. On y jouait de petites comédies françaises. L'autorité consulaire ne pouvait qu'encourager un tel mouvement, et ce groupement sympathique a été rattaché, sous son égide, à l'Alliance Française. Malheureusement, le représentant de la France a été changé plusieurs fois dans la capitale de Victoria, au cours de ces quinze dernières années, et son influence n'a pu, en outre, s'exercer aussi largement qu'en Nouvelle-Galles du Sud, les résidents français étant peu nombreux à Melbourne. Cependant, ce Comité a fondé également une petite bibliothèque. Notre consul en Victoria, M. Paul Maistre, a considérablement développé l'œuvre de ses prédécesseurs, à laquelle seul s'intéressait l'élément local et mondain. Une commission convoquée par ses soins fait passer deux

fois par an des examens écrits et oraux ; des concours de récitation y donnent lieu à des distributions de prix offerts par notre ministre de l'Instruction publique, par le consul ou par des membres de l'Alliance Française. Malheureusement, en Victoria, les diplômes décernés à la suite des examens n'ont encore reçu aucune consécration officielle.

L'Université de Melbourne a sa chaire de littérature française, qu'il serait désirable de voir occuper par un ancien élève de notre École normale. On y a aussi institué des cours spéciaux de langue française pour le commerce, ce qui ne se fait pas à Sydney.

Dans les capitales des autres états : à Brisbane, à Adélaïde, à Perth, à Hobart, la jeunesse s'occuperait également volontiers d'étudier la langue française. Mais elle ne peut le faire qu'occasionnellement et sans aucune synergie, faute d'une organisation analogue à celles qui rendent déjà tant de services à la propagation de la langue française dans les deux plus grands centres intellectuels du Commonwealth.

III

En Nouvelle-Calédonie, la chose est triste à constater, notre langue a fait très peu de progrès parmi les indigènes. A part l'école de Saint-Louis, créée par les missionnaires maristes, plutôt pour leurs besoins que dans le but de propager le français, aucun effort n'a été tenté pour systématiser l'enseignement des rudiments de notre langue dans les tribus canaques.

Cependant, quelques années avant sa mort, le gouverneur Feillet s'était préoccupé de cette question et avait jeté aux Loyalty, où les Canaques sont très intelligents et déjà dégrossis, les bases d'une école normale de moniteurs indigènes, où il comptait puiser pour créer des centres scolaires dans toute la Nouvelle-Calédonie et même aux Nouvelles-Hébrides.

Malheureusement, la maladie puis la mort sont venues interrompre la tradition que le gouverneur Feillet voulait créer, et tout est à recommencer.

Aussi bien les expériences faites à la Mission Mariste de Saint-Louis, près de Nouméa, ne sont pas très encourageantes, et les médiocres résultats obtenus par les Pères missionnaires ont probablement rendu les gouverneurs de la Nouvelle-Calédonie très circonspects au sujet des dépenses à engager pour l'instruction publique et obligatoire des Canaques.

Mais de ce que rien n'a été fait dans cette direction, ou à peu près rien, par l'Administration, il ne faudrait pas inférer que rien ne doit être tenté. Aussi pensons-nous que l'idée du gouverneur Feillet devrait être reprise et étendue le plus tôt possible.

Certes, le caractère du Canaque est absolument déconcertant pour les éducateurs européens qui prétendent le soumettre à leurs méthodes, le rompre à leur discipline, le plier à nos usages. Mobile comme l'enfance même, dont il ne semble devoir sortir que par la mort, ce frère primitif ne peut supporter longtemps d'être tenu en laisse, et il s'évade de nos systèmes avec une fantaisie qui déroute par ce qu'elle a, le plus souvent, d'inattendu. Supportant mal longtemps les mêmes occupations, il redoute à plus forte raison l'effort méticuleux que demande le travail intellectuel auquel, cependant, les Canaques ne sont nullement réfractaires, pourvu qu'il ne dépasse pas un certain point de tension.

On rencontre, en effet, de temps en temps, des indigènes dont les connaissances étonnent. Quelques-uns écrivent et parlent le français mieux que beaucoup de paysans bretons ou auvergnats ne pourraient le faire; et ils sont certainement supérieurs au point de vue ethnique à nos tardigrades par la vivacité de l'intelligence et une promptitude incroyable à l'adaptation.

Mais — et ceci m'a été répété par plusieurs pères maristes et entre autres par feu M^{sr} Fraysse, évêque de la Nouvelle-Calédonie — avec les meilleurs cerveaux canaques il ne faut pas croire qu'on puisse aller bien loin dans les idées abstraites. Leur facilité de compréhension cesse tout à coup à un niveau connu, et c'est en vain qu'on essaye de les faire sauter ou tourner l'obstacle : leur puissance de conception est au bout de ses possibilités. La muraille qui s'est dressée devant leur esprit est infranchissable, et tous les procédés pédagogiques viennent se briser là contre, avec les plus tenaces espoirs de leurs initiateurs.

N'y a-t-il pas, dans ce fait, une indication en ce qui concerne ce que nous devons nous borner à demander à cette belle race quant aux générations présentes? Entre leur état inculte actuel et le développement supérieur d'une élite comme celle qui a été soumise aux efforts pédagogiques des pères maristes, il reste une large perspective devant l'activité des futurs instituteurs, religieux ou laïques, blancs, métis ou noirs, qui seront chargés de préparer d'utiles auxiliaires pour les Français et les descendants de Français qui soutiennent l'honneur du pavillon tricolore dans ces régions lointaines.

IV

Aux Nouvelles-Hébrides tout, absolument tout est à faire au point de vue de la propagation de la langue française parmi les indigènes.

Le développement tardif pris par nos missions dans les Îles nous laisse bien loin derrière nos rivaux d'Angleterre. Ce n'est guère que

depuis 1890 que les maristes ont songé à évangéliser les naturels des Nouvelles-Hébrides. La laïcisation des communautés religieuses en Nouvelle-Calédonie a rejeté dans l'Archipel des éléments qui ne peuvent manquer de diminuer la distance qui nous sépare des résultats acquis par les missions presbytériennes au profit de la Grande-Bretagne. Il n'est jamais trop tard d'entreprendre une tâche quand on est plein d'ardeur et soutenu par la ferme volonté de réussir. Mais nos missionnaires ont-ils la possibilité d'atteindre à cet état d'âme? Tout est là.

Aujourd'hui, en tout état de cause, leurs forces dans les Nouvelles-Hébrides comprennent :

1 vicaire apostolique, 22 missionnaires ordonnés, 10 frères maristes, 16 religieuses, plus un certain nombre de catéchistes canaques.

C'est peu, certainement, en face des missions anglicanes, qui ne comptent pas moins de 65 pasteurs, assistés de nombreux *teachers* provenant des séminaires de Tongoa.

Le courage et la bonne volonté ne manquent pas à nos compatriotes ecclésiastiques, — « et nous sommes en droit », ainsi que l'écrivait le gouverneur Feillet, dans un de ses rapports au Ministre des Colonies, « nous sommes en droit d'être fiers de voir nos prêtres français ne pas craindre d'entamer la lutte dans des conditions aussi inégales... »

Malheureusement, pas plus chez les sauvages qu'au sein de la civilisation, les vertus théologiques ne peuvent suppléer au manque d'argent. Et nos missions sont pauvres, si pauvres dans les Nouvelles-Hébrides, si abandonnées, si isolées les unes des autres en face des missions anglicanes grassement soutenues pécuniairement, et régulièrement desservies par un yacht spécial à vapeur, qu'il serait insensé d'attendre, dans les conditions actuelles, un effet sensible de l'action des missions maristes de l'Archipel, au point de vue pourtant palpitant de l'influence française.

Et, si nous devons continuer l'effort national qui nous a donné la prépondérance dans ces îles merveilleuses au point de vue commercial, c'est là une grave question, une question capitale dont ne saurait trop se préoccuper, à Paris, le Département des Colonies.

IX

LA LANGUE FRANÇAISE AU TONKIN

par M. E. SCHNEIDER, libraire, ancien président du Comité de l'Alliance Française à Hanoi.

L'Alliance Française était à peine fondée lorsque Jules Ferry donnait à la France, comme une atténuation aux douleurs de l'Année terrible, la Tunisie et l'Annam-Tonkin, soit 20.000.000 d'habitants sur lesquels notre jeune Société allait pouvoir exercer son action.

Et puisque j'ai prononcé le nom de Jules Ferry, qu'il me soit permis, ce pieux devoir m'appartenant plus qu'à tous autres, de rendre respectueusement hommage à la mémoire du *Tonkinois* dont la dépouille mortelle, après une vie si bien remplie, repose sur notre terre d'Alsace, ayant eu, comme dernière et suprême vision, la ligne bleue des Vosges.

La période de conquête terminée au Tonkin, on ne perdit pas de temps. Déjà, pendant le trop court séjour, hélas, qu'y fit notre toujours regretté Paul Bert, cet ami de l'Alliance Française, un groupement de propagande était en formation et, dans le courant de l'année 1887, un Comité du Tonkin était constitué à Hanoi.

Parmi les adhérents de la première heure, comprenant presque tous les Français en résidence au Tonkin, s'étaient inscrits les plus hauts mandarins annamites et, au tout premier rang, Nguyễn-huu-Dô, kinh-luoc, c'est-à-dire vice-roi, tenant ses pouvoirs de la cour de Hué. Tous ceux qui ont eu l'occasion d'approcher ce fin lettré, se rappellent son grand désir de participer aux efforts du Gouvernement du Protectorat, de lui apporter une aide constamment efficace en toutes choses et principalement en ce qui concernait l'enseignement de la langue française.

Deux cours furent immédiatement institués; les élèves affluèrent. Voilà toute la genèse de l'Alliance Française au Tonkin.

L'Annamite est apprécié de bien des façons différentes; ceux qui ne le connaîtraient que d'après les renseignements si contradictoires donnés par les uns ou les autres, seraient dans l'erreur la plus complète. Il faut, pour juger de sa mentalité si différente de la nôtre, vivre à côté de lui, l'étudier dans toutes ses manifestations et surtout ne pas prendre comme type général de la race les boys et tous autres serviteurs de l'Européen, si nombreux dans les villes; les vices même de ceux-ci sont, en partie, notre œuvre. C'est en réalité

un grand enfant qu'il faut savoir diriger. Punissez-le s'il a commis une faute, — il acceptera une punition si sévère soit-elle, — mais efforcez-vous d'être juste avec lui, c'est encore le meilleur moyen de lui prouver votre supériorité.

Quoi qu'il en soit de ses défauts et de ses qualités, l'Annamite s'efforce de comprendre ce qui lui est enseigné; il respecte, il aime son instituteur; celui-ci mourant, il en porte le deuil.

Dans bien des cas, c'est sur la demande des indigènes et sous forme de pétition qu'un cours de l'Alliance Française est créé dans une province. De mémoire, je vous cite cette demande, adressée au chef de la province ou à son délégué :

« Nous sommes pauvres et travaillons avec nos parents à la rizière, « nous avons cependant le grand désir de nous instruire et d'apprendre le français. Nous vous supplions *ouvrir* une école. »

L'Administrateur fait une rapide enquête, transmet la pétition au Comité d'Hanoï. Bientôt après une école est créée; elle a, au début, 10, 12, 15 jeunes paysans; le nombre des élèves fera, par la suite, boule de neige. Le directeur de cette école est généralement l'interprète du poste administratif, sous la surveillance du garde principal de la milice, qui, plus tard, enverra chaque mois au Comité un résumé du travail effectué, avec les cahiers des élèves.

D'autres fois, comme cela avait lieu tout dernièrement dans un village près de Hanoï, c'est un ancien interprète qui s'est fait librement l'instituteur de cinq ou six bambins, lesquels sont devenus bientôt quarante ou cinquante, et qui, ne pouvant plus prendre à son compte les dépenses afférentes à cette école, jusqu'alors ignorée de l'Alliance, demande aide financière et surveillance.

Je pourrais vous citer des quantités de faits tout à l'avantage des qualités studieuses de nos élèves.

Une inondation, par exemple, envahit-elle la contrée, cela ne fait pas oublier le chemin de l'école; cependant, on y vient souvent de loin. Je voudrais, à ce sujet, me rappeler, en son entier, une communication publiée dans le *Bulletin* de l'Alliance, il y a quelques années. M. Plantié, si je ne me trompe, à ce moment administrateur chef du poste de Ban-yên-nhân (province de Hung-Yên), étant en tournée administrative, entendit tout à coup, dans une direction assez lointaine, des Annamites chanter en cadence; leur mélodie n'était pas celle habituelle; c'étaient tout simplement de jeunes élèves qui, les chemins étant coupés par l'inondation, se rendaient à l'école dans des paniers (sortes de petites barques tressées en bambou), en chantant b-a-ba, b-e-be, b-i-bi; d'autres, plus loin, continuaient le même chant...

A Hanoï même, les cours de l'Alliance, essentiellement primaires,

ont lieu le soir; ils comptent environ 200 inscrits, répartis en quatre classes différentes, ayant chacune comme professeur un interprète de l'administration locale et, comme directeur général, M. Luy, interprète au Parquet général.

Tous, je suis heureux de leur rendre justice en passant, s'acquittent de leurs fonctions avec beaucoup de zèle et d'intelligence, sous la surveillance du Comité et, en particulier, d'un de ses membres, actuellement M. Léonnet, directeur du Collège des interprètes.

Les cours sont suivis par des enfants annamites et chinois de tous âges et de toutes professions. On y rencontre même des adultes, et il serait difficile à l'école de recevoir un plus grand nombre d'élèves.

Nos dépenses sont couvertes par les cotisations des sociétaires, les subventions de l'administration locale, de la municipalité et de deux ou trois comités de France qui s'intéressent à nous. L'action du Comité d'Hanoï s'étend sur toutes les provinces du Tonkin et les territoires militaires. Il subventionne, en outre, à Tong-Hin, en territoire chinois, le R. P. Grandpierre, qui y a fondé, depuis plus de dix ans, une école française, fréquentée par un assez grand nombre de jeunes Chinois.

En parlant de la langue française au Tonkin, je ne l'ai fait qu'au point de vue de son développement par le concours de notre si utile association. Mais il appartient aux pouvoirs publics d'organiser l'enseignement indigène sur des bases bien étudiées. De ce côté, nous pouvons être rassurés.

Cet enseignement, quelque peu négligé jusqu'à présent, faute de ressources suffisantes inscrites au budget, a, depuis son entrée en fonctions, toute la sollicitude de M. le gouverneur général Beau. En ce moment même, les programmes sont arrêtés, les ressources pour leur application sont déterminées et, nous n'en doutons pas, M. Gourdon, le nouveau directeur général de l'enseignement, saura leur imprimer l'impulsion nécessaire.

Déjà, certaines mesures administratives et législatives ont été prises en faveur des indigènes. Quelques-unes de ces mesures, tout au moins prématurées, ne tenant pas suffisamment compte de la mentalité de nos protégés, seront modifiées ou même abrogées.

D'autres et, en premier lieu, la création d'hôpitaux indigènes, d'une école de médecine spéciale, où le service de santé si dévoué de la colonie formera de précieux auxiliaires; la création d'une université comportant un ensemble de cours d'enseignement à l'usage des indigènes, respectant les traditions du passé, tenant compte des besoins de l'avenir, développeront et consolideront en peu d'années notre influence en Indo-Chine.

Qu'il me soit permis, en terminant, de remercier vivement M. Beau, gouverneur général, qui, avec sa grande expérience des hommes et des

choses d'Extrême-Orient, a pris l'initiative de ces réformes, de ces créations.

Quant à l'Alliance Française, elle continuera, dans son modeste rôle, à faire œuvre utile. (Voir aux Vœux, n° X.)

X

LA LANGUE FRANÇAISE EN COCHINCHINE

Par le Huyên **LE-QUANG-NHUT**,

délégué de la Province de Tanan à l'Exposition Coloniale de Marseille.

Vous avez bien voulu exprimer à M. le Commissaire de la Cochinchine à l'Exposition coloniale de Marseille le désir de voir un délégué provincial annamite traiter devant vous l'importante question de l'utilité de la propagation de la langue française en Cochinchine. Désigné pour répondre à votre désir, je suis heureux de pouvoir parler devant un auditoire aussi distingué, et je vous remercie de l'accueil encourageant que vous venez de me faire.

Le sujet d'étude que vous avez choisi est, en effet, des plus intéressants. Il a toujours été l'objet de la préoccupation des représentants du Gouvernement français, depuis que le pavillon tricolore flotte sur le sol de notre patrie.

En effet, à la fin de la période d'occupation, et aussitôt que l'ordre fut rétabli en Cochinchine, le premier souci des gouverneurs militaires qui s'y sont succédé, fut de fonder des écoles. Dans la suite, rien n'a été négligé par le Gouvernement indo-chinois pour doter l'Indo-Chine en général et la Cochinchine en particulier, d'un régime d'instruction publique approprié aux besoins des indigènes de chaque partie de l'Union.

En Cochinchine, notamment, on a beaucoup fait. A l'heure actuelle encore, on s'occupe de réorganiser et d'améliorer ce qui, depuis quarante ans, existait déjà.

Permettez-moi de vous donner, ci-après, un aperçu succinct des divers degrés de l'enseignement, tel qu'il est donné actuellement à nos compatriotes.

Dans chacune des vingt provinces de la Cochinchine, il existe une école provinciale, dont les recrues sont fournies par des écoles cantonales fondées dans les cantons importants. Ces jeunes recrues arrivent à l'école provinciale avec des notions élémentaires du français et une connaissance suffisante du *Quoc-Ngu*, écriture combinée du

français et de la langue du pays, inventée par les premiers missionnaires.

L'école provinciale, dirigée par un professeur français, secondé par plusieurs instituteurs indigènes, fait suivre à ces nouveaux élèves un programme identique à celui enseigné en France dans les écoles communales. Trois ou quatre années d'études dans l'école provinciale suffisent à ces jeunes gens pour leur permettre de passer les examens annuels de bourses. Les candidats admis à ce concours, devenus boursiers, font quatre années de collège, dont deux au collège annexe de Mytho et deux au collège Chasseloup-Laubat, à Saïgon. A la fin de la quatrième année, nos boursiers, à qui est enseigné un programme assez étendu, passent l'examen du diplôme de fin d'études, titre qui leur ouvre les portes des diverses administrations.

Par le court exposé que je viens de vous faire des divers degrés de l'enseignement public donné en Cochinchine, vous pouvez vous rendre compte des efforts constants consacrés par le Gouvernement pour inculquer aux Annamites la connaissance de la langue française.

Afin de doter les écoles cantonales de maîtres suffisamment instruits pour la formation des débutants, une école normale d'instituteurs a été créée à Giadinh il y a environ huit ans, car, dès les premiers moments, on a dû, faute de mieux, prendre comme instituteurs cantonaux, des indigènes possédant seulement quelques notions de français.

Pour mieux faire encore, on a récemment fondé des écoles de filles dans sept grandes provinces, celles de Cantho, Giadinh, Gocong, Mytho, Rachgia, Soctrang et Vinhlong. Dans ces établissements, dont la direction est confiée à des institutrices françaises, on apprend à nos jeunes filles à lire, à écrire, à calculer et à coudre. La population annamite a applaudi à cette généreuse création et n'a pas hésité à envoyer ses jeunes filles à l'école.

Je suis heureux de vous dire que le Gouvernement va incessamment fonder d'autres établissements de ce genre dans celles des provinces de Cochinchine qui n'en sont pas encore dotées.

Pour compléter ce qui précède, et qui n'a trait qu'à l'enseignement en Cochinchine, je dois ajouter que tout récemment, une réforme importante a été accomplie au Tonkin par M. le gouverneur général de l'Indo-Chine, M. Beau, qui a doté chaque province d'une école provinciale similaire à nos écoles provinciales de Cochinchine. Il a été fondé en outre, à Hanoï, à l'instigation de ce haut fonctionnaire, un collège supérieur indigène, dans lequel on enseigne aux Annamites un programme assez étendu permettant de former des jeunes gens capables de servir dans nos administrations françaises et dans les principales maisons de commerce de la colonie du Tonkin.

Après cette nomenclature, que j'ai tenu à faire très rapide, de crainte d'abuser de votre patience, j'aborderai l'utilité même de la propagation de la langue française en Cochinchine.

Cette propagation est d'autant plus utile dans mon pays qu'il a montré les plus grandes preuves de son attachement à la France. C'est le meilleur instrument qu'elle ait employé pour la conquête morale de la première de ses possessions d'Extrême-Orient !

La propagation de la langue française y est d'autant plus utile encore que tous, du riche au pauvre, nous voulons pouvoir nous mettre en contact direct avec nos protecteurs et civilisateurs.

L'utilité première de cette propagation fut la formation d'un corps d'employés et agents appelés à rendre des services dans les diverses branches de l'Administration.

A ce sujet, j'aurai recours à votre gracieuse intervention pour exprimer aux autorités compétentes l'humble désir qui anime la plupart d'entre nous, et, en particulier, ceux qui comptent déjà un certain nombre d'années de services. Nous nous sommes aperçus, en effet, que l'instruction que nous avons reçue n'a pas permis à la plupart d'entre nous de rendre au Gouvernement des services plus effectifs que ceux de simples secrétaires. Nous demandons, en conséquence, que nos cadets soient plus favorisés et reçoivent une instruction plus complète qui leur permette d'aspirer à des emplois plus élevés.

Le programme scientifique assez étendu enseigné au collège Chasseloup-Laubat absorbe notamment beaucoup d'heures d'études. Ce sont, je le reconnais, des choses qu'il n'est pas inutile à nos compatriotes de connaître, mais il serait préférable de leur consacrer un peu moins de temps par semaine, et de réserver beaucoup plus d'heures pour l'enseignement plus quotidien au français.

En dehors de la catégorie des fonctionnaires et agents salariés par l'Administration, ou des employés des maisons de commerce et d'industrie, la propagation de la langue française aurait encore d'heureux effets dans la masse même de la population. En effet, les commerçants et industriels indigènes, dans leurs rapports d'affaires de plus en plus fréquents avec les Européens, éprouvent le besoin de savoir parler français. Quoi de plus gênant, en effet, que de ne pouvoir se comprendre et d'être obligé de recourir à un intermédiaire plus ou moins scrupuleux dans le règlement de ses affaires commerciales ou industrielles.

Les négociants chinois établis en Cochinchine, comme dans toutes les autres parties de l'Indo-Chine, ont bien compris cette situation ; aussi ceux d'entre eux qui sont en mesure d'envoyer leurs enfants à l'école, n'ont-ils pas manqué de le faire. D'autre part, on voit beaucoup de Chinois aller assidûment, tous les soirs, apprendre le français chez des interprètes annamites.

La propagation de la langue française en Cochinchine est donc bien utile. Elle est d'ailleurs non-seulement utile, mais encore indispensable, si l'on veut arriver à faire de ce pays non-seulement une colonie, mais aussi une nouvelle France d'Extrême-Orient !

Il convient d'ajouter ici que cette vérité a été reconnue depuis de longues années par tous ceux qui s'intéressent à la propagation de la langue française ; aussi le gouvernement de la Cochinchine n'a-t-il pas été seul à s'en occuper. L'Association de l'Alliance Française, je suis heureux de vous le dire, y a contribué pour une bonne part. C'est dans ce but qu'elle a ouvert, dans les villes de Saïgon et de Cholon et dans les grands centres de l'intérieur, des cours d'adultes patronés par le Comité de Cochinchine, présidé par l'honorable vice-président de la Cour d'appel de Saïgon, M. Durwell.

Ces cours d'adultes, confiés à des maîtres indigènes connaissant parfaitement le français, fonctionnent admirablement et sont bien fréquentés. C'est là que les Annamites qui n'ont pu aller à l'école, étant jeunes, viennent apprendre les notions usuelles de la langue française.

Je saisis donc cette occasion pour remercier, du plus profond du cœur, l'Association de l'Alliance Française de l'œuvre bienfaisante qu'elle a poursuivie chez nous, comme elle l'a fait d'ailleurs sur tous les autres points du globe.

En terminant, permettez-moi de vous présenter un vœu que vous voudrez bien appuyer auprès du Gouvernement. Nous désirerions qu'une dizaine de bourses dans les lycées de France soient accordées, chaque année, sur l'initiative de l'Alliance Française, aux meilleurs sujets du collège Chasseloup-Laubat. Nul doute, en effet, que, quand ils seront revenus de France, ces jeunes gens ne deviennent des auxiliaires précieux, soit pour l'Administration, soit pour les Compagnies ou sociétés industrielles.

Puisse ce vœu être pris en considération et que ce soit là pour nous une nouvelle occasion de reconnaissance envers la France, que nous considérons comme une mère généreuse et bonne, à laquelle nous ne savons plus comment exprimer notre gratitude, et que nous n'aspirons plus qu'à servir et à honorer dans cette lointaine France d'Extrême-Orient qui est aujourd'hui la nôtre !

XI

LA PÉNÉTRATION FRANÇAISE EN CHINE

DU MEILLEUR MODE POUR ENTRER DANS SA VIE ÉCONOMIQUE

Par **M. E. IZARD**, ancien officier d'artillerie,
secrétaire général de l'Institut international de la Paix, à Monaco.

La politique actuelle de nationalisation, ses conséquences. — La révolution économique, politique et sociale que l'adaptation des ressources industrielles modernes produit actuellement en Chine, n'est pas de nature à nous laisser indifférents. Pour qui connaît cet immense empire, il n'est pas douteux que ce réveil ne soit le présage d'un mouvement dont les conséquences seront immenses pour notre vieille Europe et pour la jeune Amérique.

Une Commission d'études, qui vient de parcourir l'Europe, a été chargée par le Gouvernement chinois d'étudier un plan général de réformes destiné à introduire dans ce pays l'application technique de la science moderne et les modifications politiques nécessaires.

Mais, loin de vouloir copier notre civilisation, la Chine entend adapter ces réformes à son milieu, et c'est par une évolution lente et pacifique que doit se faire la transformation de ses institutions.

Le caractère de ce changement réside surtout dans l'esprit de nationalisation.

Une élite d'hommes a surgi ; leur cri de ralliement est : *La Chine aux Chinois*. Ils entendent par là non se libérer entièrement de l'étranger — l'heure est encore lointaine — mais *nationaliser* le plus possible les affaires qui se créent sur leur sol, d'où la hâte que le Gouvernement met à poursuivre son évolution vers la vie moderne, en tentant la recherche des capitaux dans l'Europe même et en activant la formation d'hommes capables de créer et de diriger.

Cette politique de nationalisation se fait surtout sentir dans les questions de chemins de fer et de mines. Depuis deux ans, c'est en vain que les diplomates européens tentent d'obtenir des concessions de ce genre ; ils ont dû essayer chaque fois les refus les plus polis mais les plus formels. Le Gouvernement cherche non seulement à garantir l'avenir mais encore il s'efforce de faire annuler à tout prix les concessions déjà accordées. Ainsi, malgré un accord avec la Russie, datant d'il y a trois ans, malgré les protestations de M. Pokotilow contre la violation de cet accord, la ligne Pékin-Kalgan, qui devait être faite avec le concours des fonds russes, se fera exclusi-

vement par les moyens chinois ; il en est de même pour le chemin de fer Hankéou-Canton.

Quant aux mines, les Chinois en font pour le moment un inventaire minutieux. Les gouverneurs de toutes les provinces ont reçu l'ordre de faire prospecter tous les gisements de leur circonscription administrative, de faire dresser des inventaires très détaillés et de veiller à ce que les propriétaires n'aliènent pas leurs droits à des étrangers.

Du reste, l'Européen ne fait rien pour se concilier les bonnes grâces des Chinois ; il se considère trop en pays conquis. Tout lui est permis ; il croit imposer sa volonté, montrer la supériorité du Blanc sur le Jaune. Or, le Chinois, s'il ne se révolte pas, a pour lui sa force d'inertie, et l'Européen, détesté, trouve, comme avant 1860, une Chine fermée à l'étranger.

Il faut aussi voir le réveil du sentiment national dans la transformation de l'opinion, autrefois admise, sur tout ce qui touchait au métier des armes. « Un honnête homme ne se fait pas soldat », disait-on. Or, grâce à l'influence de Yuan-Chi-Kaï, un bureau d'état-major, le Lien-ping-tchou, nouveau ministère, vient d'être créé ; un budget de la guerre a permis de mettre sur pied une armée disciplinée, répartie par provinces, et que l'on fait profiter de tous les progrès réalisés dans l'armement.

On voit par ce qui précède que la politique d'intimidation et de violence ne peut plus obtenir de succès en Chine ; mieux vaut donc s'entendre avec elle pour participer à son évolution.

L'évolution de la Chine par les capitaux français et étrangers. — Certaines conditions préalables s'imposent avant que la Chine ait pu monopoliser toutes les entreprises. Longtemps paralysée par ses souverains mandchous, elle prend goût au mouvement ; elle entre dans la vie générale du monde civilisé ; c'est là, sans doute, l'événement capital du commencement de ce siècle. Mais, malgré son désir d'exploiter elle-même ses ressources en utilisant l'outillage moderne, deux facteurs indispensables font heureusement défaut à la Chine : l'un, c'est le savoir, les connaissances techniques ; l'autre, c'est l'argent.

L'Europe, en ce moment, élève dans ses Universités nombre de jeunes Chinois ; il ne semble pas qu'elle rencontre en eux ces aptitudes à comprendre, ces facultés d'assimilation qui ont été si remarquées chez les Japonais. Le Chinois manquera longtemps encore de la préparation intellectuelle qui lui permettra de passer, d'apprenti, directeur indépendant. C'est une question de temps : les hommes techniques lui sont indispensables.

Pour l'argent, c'est pire. Le capital ne se trouve guère qu'en Europe et qu'en Amérique. La Chine, qui veut s'outiller, construire des

chemins de fer, racheter ceux qu'on a construits pour elle, devra s'adresser, pour en avoir, à l'Europe et aux États-Unis et peut être assurée qu'elle n'en trouvera pas si elle entend exclure de toute entreprise économique les nations même auxquelles elle aura recours. Elle devra leur réserver une part dans les mines, dans les voies ferrées, dans les travaux d'aménagement des fleuves, des ports, etc. . . C'est une occasion d'entreprises fructueuses pour l'Europe et notamment pour la France, la plus riche propriétaire de capitaux inemployés.

Ainsi la révolution économique de l'Empire du Milieu ne peut et ne doit pas se faire malgré nous et contre nous. Elle doit se produire dans le sens de nos intérêts et de nos droits. L'Europe profitera des conditions avantageuses de production et trouvera, à côté de la reconnaissance des Célestes, la solution de bien des problèmes dont elle souffre.

La France possède l'amitié de l'Angleterre et, par là-même, la neutralité du Japon. Elle peut, grâce à ce double passeport, avoir accès aux entreprises de la Chine. Il ne peut plus être question d'entreprises exclusivement françaises ; il faut agir au moyen de syndicats internationaux. Il faut faire alliance avec d'autres nations, l'Angleterre surtout, collaborer avec les Asiatiques et plus particulièrement avec les Chinois, qui sont des hommes d'affaires consommés et le plus souvent probes.

C'est à cette situation que répond le projet qui va être présenté.

Du meilleur mode à adopter pour prendre part au mouvement économique en Chine. — On peut participer à l'évolution économique de la Chine par deux moyens.

Le premier, déjà employé, participe de l'importation et consiste à apporter au Céleste tout ce qui lui manque, en cherchant à développer ses besoins.

Le second, entièrement à développer, a pour principe d'approvisionner la Chine par la Chine, en créant sur son sol toutes les industries modernes qui lui font défaut.

Pour ce qui est du premier, importation, il est indispensable que des agences ou comptoirs soient établis en Chine afin d'en connaître directement et à fond les besoins et de se prémunir contre la concurrence étrangère. Ces établissements, étant en quelque sorte les représentants des maisons nationales, seront constamment en mesure de fournir tous les renseignements concernant l'offre et la demande. Il est indispensable, surtout pour ce pays qui s'ouvre, d'aller au devant du consommateur et de se plier à ses usages. La mode et le caprice règnent là comme ailleurs et, si parfois la qualité peut être sacrifiée sans crainte, les fantaisies de l'acheteur doivent toujours être res-

pectées. Cela implique la nécessité de créer en Chine des magasins et des entrepôts gérés par des agents assistés de « compradores » et de leur personnel chinois.

Mais pour participer au développement de l'industrie, pour mettre en valeur les ressources de ce pays, un organisme puissant peut seul assurer et mener à bien cette tâche. Or, rien ne paraît être si sûr que la création à Shanghai d'un « Office permanent d'Études industrielles et commerciales. »

Projet de création à Shanghai d'un Office permanent d'Études commerciales et industrielles. — Seule, une institution permanente peut étudier les ressources d'une région au point de vue d'une industrie spéciale à créer ; se rendre exactement compte des besoins en objets fabriqués et de ceux susceptibles d'être manufacturés dans la région même ; avoir une connaissance approfondie des méthodes spéciales au commerce local. La mentalité d'un pays ne s'acquiert, d'autre part, que grâce à un continuel contact avec l'indigène, et la connaissance de cette mentalité est absolument indispensable si on veut collaborer avec lui, comme cela doit être le cas général en Chine.

Il faut, à l'étranger, des agents chargés de faire une réclame permanente en faveur de l'industrie nationale et pouvant fournir, à tout instant, les informations utiles à la sécurité des ventes, à l'opportunité des efforts à faire en vue de l'extension des affaires.

Dans le cas spécial de la Chine, le rayon d'action d'une mission temporaire est très limité, alors que les affaires qui intéressent cet immense pays sont illimitées. Il y en a en ce moment un certain nombre qui n'exigent pas un capital énorme et qui offrent un amortissement total au bout de trois ans.

Seule, une institution permanente peut pénétrer au cœur du mouvement d'évolution en Chine ; elle tiendra dans l'angle de son observation tout ce qui se passera à Shanghai, Pékin, Canton, etc., et dans chaque capitale de province.

But de l'Office. — Le but spécial et direct de l'Office serait de pousser à la création d'affaires industrielles de tout ordre et d'activer le mouvement qui se dessine dans cette voie. L'Office écarterait à priori de ses attributions toutes les opérations commerciales proprement dites ; il serait difficile et dangereux pour lui d'entrer dans cette voie. Il faut là, en effet, un personnel nombreux et une vaste organisation ; et on diminuerait aussi l'élasticité que donne à l'Office son rôle essentiel de créateur en le faisant tomber au rôle de courtier.

Par contre, c'est sur la partie industrielle qu'il faut porter le principal effort. Le champ d'action est illimité et s'agrandira tous les jours davantage, par suite de l'évolution rapide de la Chine vers la vie économique moderne.

Le rôle de l'Office serait, en résumé :

- 1° Faire naître les industries qui présentent le plus de garanties de développement ;
- 2° Obtenir la commande des fournitures nécessaires à leur création ;
- 3° Donner l'impulsion et la direction technique ;
- 4° Conserver dans l'entreprise créée un intérêt direct sous forme de capitaux engagés ou de parts.

Telle paraît être, dans son ensemble, la synthèse du rôle principal d'un Office d'outre-mer.

Exposition permanente adjointe à l'Office — Là ne devraient pas cependant s'arrêter ses attributions ; un tel organisme doit se compléter par une sorte d' « Exportverein » comme on en rencontre en Allemagne. Ces dernières institutions ont pour but de renseigner les industriels sur les conditions de paiement, les moyens de publicité, les formalités et les droits de douanes ; elles traduisent en langues étrangères tous les documents intéressant les consommateurs.

Enfin, semblable à l'Export Musterlagen de Stuttgart, une exposition permanente serait créée, qui réunirait sous forme d'échantillons, de spécimens, de modèles, les divers types de nos produits industriels avec l'indication de leur provenance et de leur prix. Elle grouperait des modèles judicieusement choisis de machines-outils, afin de permettre à l'acheteur, par une simple inspection, de se rendre compte du type qui convient le mieux à son industrie. Ce serait, en quelque sorte, l'illustration vivante des catalogues de l'Office.

Mais pour assurer la marche des affaires de l'Office, celui-ci ne peut rester livré à ses seuls moyens d'investigation.

Les Agents de l'Office. — Il lui faut d'abord l'élément indispensable, le *compradore*, véritable associé qui apporterait la mentalité de sa race et permettrait d'adapter les progrès de la science aux conceptions spéciales des Célestes. Intermédiaire obligé entre son groupe et l'Office, il créerait un double mouvement de propositions d'affaires pour lesquelles sa part de bénéfices découlerait des résultats réellement acquis. Il semble, d'autre part, que pour assurer une base solide à l'exécution des projets créés par l'Office et transmis par le *compradore*, il soit nécessaire de créer une société purement chinoise, destinée à appliquer le programme et les études de l'Office. Avec l'esprit de nationalisation actuel, ces sociétés pourront espérer, dans un avenir prochain, donner sans entraves un libre essor à leur activité créatrice. Pour ne pas courir le risque d'aléas de toutes sortes, il faut donc suivre l'évolution politique qui s'affirme de plus en plus, et marcher avec les idées actuelles qui sont l'émanation des aspirations intimes du peuple chinois tout entier.

Seul, l'Office ne pourrait rien ; appuyé sur une société chinoise, il pourra tout.

L'Office, cerveau créateur,

Le « Compradore », fil transmetteur,

La Société chinoise, outil exécuteur,

telle paraît être la manière de concevoir l' « Office permanent d'études industrielles et commerciales », que l'on ne saurait mieux placer qu'à Shanghai, au débouché du Yang-Tsé, l'artère commerciale la plus importante de la Chine.

Des diverses affaires à envisager immédiatement par l'Office. — Si maintenant on veut considérer quelles affaires pourront se présenter, même dès le début, aux investigations de l'Office, il est facile de voir combien ce pays riche et fertile, cette immense population industrielle et ouverte au progrès peuvent en procurer.

On peut, de suite, faire entrer en action le plan général de l'Office :

1^o — En intervenant immédiatement et sûrement avec fruit dans la construction d'une foule de petites lignes ferrées d'intérêt local, qui peuvent facilement être concédées à des sociétés chinoises.

2^o — Dans l'étude et l'exploitation des mines, dont les recherches ont été jusqu'à présent masquées aux Européens, mais dont la valeur n'est pas ignorée de certaines personnalités chinoises.

3^o — En s'efforçant d'obtenir, auprès des vice-rois et gouverneurs de provinces, les commandes pour l'armée et la marine.

4^o — En constituant une ou plusieurs compagnies de messageries fluviales chinoises, avec application des dernières ressources de l'autonautique.

5^o — Enfin, par la mise en pratique de projets multiples déjà étudiés, dans la vallée du Yang-Tsé et vallées latérales, tels que l'éclairage des mines de sel de *Tsé-liu-tsing* dans la plaine de Tcheng-tou.

Toutes ces sociétés, filiales de la société d'études chinoise, devraient avoir leur autonomie propre et être créées de façon à permettre de donner le plus d'expansion aux affaires visées. Seuls, la direction technique et le contrôle financier, si l'Office participe au capital, seraient réservés à ce dernier. Il n'est pas besoin de s'étendre sur les résultats à envisager. Ce serait sortir du cadre de cette étude, que de vouloir entrer dans plus de détails. Nous avons voulu seulement montrer ce qu'il est possible d'obtenir, pour la France, du mouvement qui se dessine en Chine. La création de « l'Office permanent d'études industrielles et commerciales » a été longuement étudiée dans le livre que nous allons présenter au public : *L'Évolution pacifique de la Chine par le commerce et l'industrie*. Il est le premier qui

permette de voir clairement la situation que peut espérer avoir l'Européen en Chine.

L'ouvrage est divisé en deux parties : le Mouvement commercial de la Chine, importation et exportation, des aperçus sur la monnaie chinoise, le change, les transports, les perspectives d'affaires constituent la première partie ; la deuxième partie est consacrée à la politique de nationalisation, au meilleur mode pour entrer dans la vie économique de la Chine et au projet de création à Shanghai de l'Office permanent.

Nous n'avons pas eu l'ambition de présenter un tableau complet de la vie économique de cette fourmilière humaine, mais seulement le désir d'aider ceux dont les regards se tournent parfois vers l'avenir à se frayer un chemin dans le labyrinthe du monde jaune.

Conclusion. — La Chine, pour devenir le pays le plus riche du globe, a besoin du génie industriel et des capitaux de l'Occident. Sachons nous rendre ses indispensables auxiliaires.

Le Chinois, être essentiellement pacifique, n'a d'autre ambition que d'augmenter son commerce et son industrie, et son cerveau n'est point hanté par des rêves de conquêtes.

Le canon, qui s'est tu en Asie, a changé l'axe du monde ; la Chine va devenir le champ des grandes entreprises, des grandes opérations commerciales, industrielles et financières pendant la première moitié du vingtième siècle.

Dans ce coin du globe va s'ouvrir le plus vaste champ de l'activité humaine.

C'est l'heure pour les audacieux d'oser, c'est l'heure pour ceux qui ont la perception de l'avenir de s'évader des routines et des conceptions mesquines du vieux continent, pour aller là-bas, vers le Soleil Levant, regarder le jeu des affaires mondiales !

SECTION
DES SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

XII

LA SUPERFICIE DE LA RUSSIE D'ASIE
ET LA MÉTHODE EMPLOYÉE POUR LA MESURER

Par M. J. De SCHOKALSKY,

Président de la Section de Géographie physique à la Société Impériale
Russe de Géographie et Chef des travaux hypsométriques
au Ministère des Voies et Communications,
à Saint-Pétersbourg.

Il est connu que pour obtenir la superficie d'une contrée quelconque il n'existe pas d'autres moyens que de la mesurer directement sur une carte. Des travaux pareils ont été faits un peu partout, et en Russie deux fois, par M. le général de Strelbitsky, en 1874 et 1889.

Quand en 1898 le promoteur de l'œuvre que j'ai l'honneur de vous présenter, mon maître et mon ami feu le général de Tillo, fut emporté par la mort au commencement de ce travail, la tâche de le continuer et de l'achever m'est échue; j'ai été secondé par le capitaine-ingénieur K. Griboedoff. Entreprenant ce nouveau travail, nous avons pensé que l'essentiel était de faire une étude théorique de tous les systèmes de mesures employés par différents auteurs. Cette étude nous a permis de trouver des formules mathématiques qui représentent le degré de précision de ces systèmes, et l'étude critique de ces mêmes systèmes nous a conduit à une autre méthode, dérivée des anciennes, qu'on pourrait nommer *système de mesure des superficies sur les cartes par zones*.

Pour obtenir la superficie d'un contour sur la carte (département, bassin d'une rivière, etc.), on mesure cette superficie au moyen d'un procédé quelconque : planimètre, palette transparente, etc., et puis on trouve la valeur en kilomètres carrés d'une division de l'instrument employé; alors il ne reste qu'à multiplier par cette valeur le nombre de divisions contenu dans notre figure. La plus grande difficulté dans ce système est de trouver les valeurs des divisions. Il n'existe pas d'autre moyen que de mesurer sur la

même carte, avec le même instrument, la superficie d'une figure qui serait d'avance connue. Une pareille superficie est la surface d'un trapèze formé par deux méridiens et deux parallèles qu'on peut trouver dans les tables géodésiques. Mais comment choisir ce trapèze auxiliaire, surtout quand le contour donné est sinueux, ce qui arrive souvent ?

Tous les auteurs précédents ne donnent pas de règles précises qui puissent guider dans ce choix, duquel, tout de même, dépend la valeur des divisions. Nous avons prouvé qu'il n'existe pas d'autre moyen d'éviter complètement cette grave cause des erreurs des mesures anciennes, qu'en tournant la difficulté d'une autre manière : nous prenons nos trapèzes auxiliaires d'une hauteur en latitude telle que ces erreurs du choix du trapèze, correspondant au contour donné, sont moindres que la précision des mesures de superficie.

Voilà pourquoi nous avons divisé toute notre carte de travail par zones de $0^{\circ},5$; pour chaque zone on a établi, par des mesures préalables et multiples, combien de kilomètres carrés correspondent à un millimètre carré de notre palette transparente. Nous ne mesurons que les petits « morceaux » formés tout autour du bord de la superficie donnée, et les trapèzes entiers contenus dans ce contour sont pris directement des tables géodésiques.

Dans notre système, où il ne reste qu'à mesurer les petits « morceaux » aux deux bouts d'une partie de la zone, tout dépend de la précision de cette mesure. Elle peut être entachée des erreurs : 1^o du réseau de la carte; 2^o de la mesure de la superficie du « morceau » même, et cette dernière provient des causes suivantes : — *a* — les divisions de la palette transparente ne coïncident pas avec le réseau de la carte; — *b* — ces divisions ont des erreurs spéciales; — *c* — on évalue les parties d'une division avec une certaine erreur; — *d* — le papier de la carte est sujet à un rétrécissement; — *e* — on évalue le nombre des petits carrés de la palette dans un « morceau » en nombre rond de carrés.

Prenant en considération toutes ces causes d'erreurs, nous avons établi la formule suivante, qui donne la précision de mesure d'une superficie quelconque pour laquelle on a dû mesurer *m* « morceaux » séparés :

$$v = 60 \sqrt{m}$$

Je dois ajouter que c'est pour la première fois qu'une pareille formule est établie.

Grâce aux études théoriques de tous les systèmes de mesures, nous pouvons faire une comparaison de la précision des systèmes de mesure des superficies ordinaires et par zones; nous trouverons :

Superficie en kilomètr. carrés	Planimètre Amsler	Mesure par Zones	
		moyenne pour 100	mimima pour 100
Jusqu'à 10.000...	10 à 2,5	3,5 à 2,0	3,6 à 2,6
De 10.000 à 15.000	2,5 à 1,0	1,9 à 1,5	2,2 à 1,8
De 15.000 à 50.000	1,0 à 0,6	1,2 à 0,7	1,5 à 0,8
De 50.000 à 200.000	0,6 à 0,2	0,5 à 0,25	0,6 à 0,3
De 200.000 à 1.000.000...	0,2 à 0,15	0,2 à 0,09	0,25 à 0,11
Plus de 1.000.000	0,2 à 0,15	de 0,075 et moindre	de 0,085 et moindre

On voit que notre système par zone donne une plus grande précision, surtout pour des superficies petites et grandes.

Par exemple, nous avons mesuré la superficie de l'Asie russe avec une erreur probable

$$v = 60 \sqrt{993} = \pm 1890^{\text{km}^2} \text{ ou } 0,012 \text{ pour } 100.$$

Les grands et nombreux tableaux que contient le tome I^{er} de notre ouvrage, tout en présentant le résultat d'un grand travail de plus de huit ans et demi, ne sont qu'un exemple de la méthode étudiée par nous.

Toutes ces mesures ont été faites sur la carte de l'État-Major russe à 1 : 4.200.000, où, préalablement, nous avons mené les lignes de partage des eaux en nous guidant de toutes les données hypsométriques connues. Nous avons fait *trois mesures indépendantes* et chaque chiffre de nos tableaux est le résultat de trois mesures.

Il y a trois tableaux différents (annexes I, II et III), où on trouve : 1^o les superficies des bassins de tous les fleuves et rivières qui sont portés sur la carte; 2^o ces mêmes superficies par zones de 0^o5 de latitude, pour pouvoir faire des groupements désirés; 3^o les superficies des divisions administratives à la date de 1902.

Il y a un tableau supplémentaire (Annexe V) où on trouve ces dernières superficies à la date du 1^{er} janvier 1905.

Nous avons trouvé pour *la superficie de la Russie d'Asie*, — sans Boukhara, Khiva, les provinces de Transcaucasie, les mers intérieures et les îles, — c'est-à-dire *la Sibérie, le Tourkestan et les parties des gouvernements d'Oural, de Perm et d'Orenbourg* dans la limite de la Carte de l'édition dite de 1884 (avec correction jusqu'à 1902), égale à :

$$16.085.530 \pm 1890^{\text{km}^2}$$

Comme la carte de l'État-Major est établie d'après le sphéroïde de Bessel, nous nous sommes servi des tables géodésiques données par

M. le professeur H. Wagner dans le tome IV du *Geographische Jahrbuch*. Il est intéressant de remarquer que si on utilisait le sphéroïde de Clark, on obtiendrait une augmentation de 5.000 kilomètres carrés environ.

Il faut faire encore une remarque à propos de notre système de mesure des superficies par zones. Elle permet de totaliser les mesures des superficies par parties et non directement en superficies principales et définitives, ce qui donne une vraie garantie contre les fautes de calcul et les répartitions de ces fautes sur des zones de latitude différente.

En conclusion, nous pouvons ajouter que notre étude nous permet de répondre aux diverses questions qui se posent. Par exemple, nous avons prouvé que l'état actuel de la cartographie de l'Asie Russe est bien au-dessous de la précision de notre mesure de superficie; cette dernière est faite par nous avec une erreur probable de ± 2.000 kilomètres carrés et les travaux d'une seule expédition hydrographique ont changé cette superficie de 28.000 kilomètres carrés, soit 15 fois plus que l'erreur probable de la mesure.

*Quelques résultats numériques des mesures de superficie
des Bassins de la Russie d'Asie*

Bassins de :		Bassin Aralo-Caspien	5.569.250 »
Océan Polaire	11.426.030 Km ²	Mer Caspienne.. . . .	3.733.270 »
Fleuve Obi.....	2.947.870 »	Fleuve Volga	1.402.010 »
Rivière Irtych.....	1.591.680 »	Rivière Kama.....	524.350 »
Fleuve Jénisséï	2.551.710 »	Rivière Oka	239.310 »
Lac Baïkal..	582.570 »	Rivière Oural.....	219.890 »
Fleuve Léna.	2.383.730 »	Rivière Eniba.....	39.960 »
Bassins de :		Rivière Koura.....	188.650 »
Océan Pacifique	3.947.750 »	Rivière Terek.	44.070 »
Mer de Behring	457.660 »	Bassins de :	
Mer de Kamtchatka	133.440 »	Mer d'Aral.....	1.835.980 »
Mer d'Okhostk.....	2.777.200 »	Fleuve Ssir-Darja....	649.040 »
Fleuve Amour.....	2.054.510 »	Fleuve Amou-Darja.	465.420 »
Rivière Ssougari... .	576.740 »	Rivière Zarevchan..	41.860 »
Rivière Oussouri.. .	188.110 »	Superficie de la Mer	
Mer du Japon.....	132.660 »	d'Aral elle-même.	145.360 »
Mer de Chine..	27.300 »	Bassin du Balkach..	428.340 »
Mer Jaune	419.490 »	Rivière Ili.....	147.430 »
		Lac Balkach lui-mê-	
		me.....	18.740 »

Superficie des divisions administratives à la date du 1^{er} janvier 1905

Sibérie.....	12.398.870 Km ²	Dist. Ssémirètchens-	
District d'Amour ...	447.750 »	kaja oblast.	381.530 »
Gouvernement de Je-		District Ssirdariïns-	
nisseïsk	2.614.260 »	kaja oblast.....	489.240 »
Distr. de Zabaïkolsk	613.280 »	Distr. Tourgaïskaja	
Gouv. d'Irkoutsk ...	894.900 »	oblast.....	455.750 »
District Primorskaja		District °Ouralskaja	
oblast.....	1.842.430 »	oblast.....	255.800 »
District de Zakaspiïis-		District Ferganskaja	
kaja oblast	598.090 »	oblast....	142.790 »
Distr. Ssamarkands-		Khiva.....	67.430 »
kaja oblast	87.560 »	Boukhara	178.750 »
Distr. Ssémpalatins-			
kaja oblast	511.950 »		

Russie d'Asie (avec îles et lacs) : 16.386.330 kilomètres carrés.

XIII

DES RÉFORMES A INTRODUIRE DANS LA GÉOGRAPHIE ADMINISTRATIVE DE LA FRANCE

par M. Paul GAFFAREL,

doyen honoraire, professeur à la Faculté des Lettres,
président de la Section coloniale de la Société de Géographie de Marseille.

Il en est de la géographie comme de toutes les sciences : elle doit se renouveler. La géographie administrative, plus particulièrement, a besoin de ces refontes pour ainsi dire périodiques, et, plus que tout autre, la géographie administrative de la France, qui traverse justement une de ces époques critiques auxquelles s'imposent des changements.

Surtout que l'on veuille bien se persuader que, si on réclame des réformes, c'est sans arrière-pensée politique ou par désir de se créer à peu de frais une popularité facile. Non, c'est parce qu'on demeure convaincu qu'à des temps nouveaux il faut des institutions nouvelles et parce qu'on croit remplir un devoir de bon citoyen en proposant quelques-unes de ces réformes. Indiquer le mal, n'est-ce pas le prévenir et parfois le guérir ?

Nous savons tous que la géographie administrative de la France

a pour organe essentiel le département. Une des premières et des plus importantes questions soulevées par les États Généraux de 1789, transformés en Assemblée Nationale Constituante, fut la nécessité absolue de modifier l'ancienne division territoriale, non pas seulement parce que la bigarrure des diverses administrations était excessive, et que les divisions religieuses, judiciaires, militaires ou financières se mêlaient, se confondaient et parfois se contredisaient, mais surtout parce que les Députés croyaient sincèrement qu'en adoptant une nouvelle division du territoire, et en fondant les anciennes provinces dans une majestueuse unité, ils régénéreraient la France. Ils espéraient en outre qu'en faisant disparaître jusqu'au nom, jusqu'au souvenir des anciennes provinces, ils empêcheraient le retour des rivalités provinciales qui jadis avaient causé tant de maux. Ils ne voulaient plus qu'une patrie unique. Plus de Bourguignons, de Provençaux, de Bretons ! Plus de Normands ou de Gascons ! Rien que des Français, tous égaux en droit, tous unis pour la défense des intérêts communs !

Certes, les partisans de l'ancien régime, s'il en existe encore, ont beau jeu de critiquer telle ou telle partie de la grande œuvre entreprise par nos pères, mais leurs attaques ne portent pas, lorsqu'ils essayent de démontrer qu'une lourde faute fut commise quand les départements furent substitués aux provinces. La meilleure preuve de l'utilité, ou, pour être plus exact, de l'excellence de cette réforme, c'est que depuis plus d'un siècle, elle a traversé nos révolutions sans subir d'atteinte sérieuse. Alors que, les unes après les autres, ont été détruites, ou ébranlées, ou transformées, les institutions de la période révolutionnaire, les départements sont encore debout. L'œuvre de la Constituante n'était cependant point parfaite, mais elle était nécessaire. Elle a été conduite avec résolution, exécutée avec énergie et soutenue avec persévérance. Il faut savoir gré à nos pères de l'avoir conçue, de l'avoir adoptée, de l'avoir conservée.

Sauf d'insignifiantes modifications, le décret du 26 février 1790 a été respecté dans son ensemble. A l'exception du département de Rhône et Loire qui a été dédoublé ; du Golo et du Liamone qui ont été au contraire fondus en un seul département, la Corse ; du Tarn-et-Garonne, formé en 1808 au détriment des départements voisins ; de la Vaucluse annexée en 1791, de la Haute-Savoie, de la Savoie et des Alpes-Maritimes annexées en 1860 ; du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, perdus en 1871, et de la Meurthe réunie à la Moselle après nos désastres de l'Année Terrible, l'œuvre des Constituants est encore debout. Est-ce à dire qu'elle soit parfaite et qu'il soit impossible de l'améliorer ? Assurément non, et nous allons essayer de le démontrer,

I

On peut adresser trois critiques principales à la division départementale adoptée en 1790 : la première est relative aux dénominations choisies ; la seconde à la formation défectueuse de la plupart des départements ; la troisième aux étrangetés administratives qu'on a laissé subsister. Nous les passerons successivement en revue.

Les Constituants se sont naïvement imaginé qu'il suffirait de ne plus prononcer le nom des provinces pour en perdre le souvenir : aussi n'ont-ils conservé dans leur nomenclature aucune de ces dénominations pourtant consacrées par un usage plusieurs fois séculaire. C'est à la géographie physique qu'ils ont emprunté le nom des départements ; seulement ils se conformèrent aux préjugés scientifiques de l'époque, et, considérant l'hydrographie comme le caractère essentiel de la topographie, ils donnèrent à presque tous les départements le nom du principal cours d'eau qui les arrosait, et encore se contentèrent-ils souvent d'une imperceptible rivière, Loiret, Nièvre ou Vendée. Ils négligèrent l'orographie. Il est vrai que la montagne était alors négligée. On ne soupçonnait pour ainsi dire pas son importance. Un des meilleurs géographes de l'époque, François Robert, dans sa *Description de la France*, consacrait tout juste deux lignes à nos montagnes : « les principales montagnes de la France sont les Pyrénées, les Alpes, les Cévennes, le mont Jura ou de Saint-Claude et les Vosges. » Pas un mot de plus et nulle autre indication ! Pas même une allusion à la direction des chaînes, à l'altitude des sommets, à l'influence des montagnes sur la température, le climat et les productions du sol ! Nos pères ne se doutaient pas davantage de l'importance des plaines, des landes et des forêts. C'est la rivière qui dominait tout. Les routes suivaient les vallées des rivières, les manufactures empruntaient l'eau de leurs chutes. A vrai dire elles portaient les hommes et les choses. C'est pour cette raison que la plaine, le plateau, la montagne, la mer ont si peu de place dans la nomenclature actuelle de notre territoire.

En effet, sur nos quatre-vingt-six départements, trois tirent leurs noms de leur situation géographique, Finistère, Côtes-du-Nord et Nord, et encore faut-il remarquer que les Côtes-du-Nord n'occupent pas le plus septentrional de nos rivages et que le Nord appellerait par contraste des départements du Midi, de l'Est, de l'Ouest et du Centre, qui n'existent pas. Un seul département, les Landes, porte un nom de région naturelle. Quatre doivent le leur à la mer ou au littoral : Pas-de-Calais, Calvados, Manche, Morbihan. Treize seulement ont des noms de montagne, et parfois mal choisis. Ainsi Basses-Alpes ou

Basses-Pyrénées semblent indiquer des collines plutôt que des montagnes, tandis que ces départements possèdent des cimes dominatrices. Hautes-Alpes ou Hautes-Pyrénées s'appliqueraient à des chaînes gigantesques, et rien ne les distingue sous ce rapport des départements qui portent des noms similaires. Il n'y a pas que les Pyrénées dans les Pyrénées-Orientales. Cantal, Lozère et Puy-de-Dôme sont incomplets. Seuls les Ardennes, la Côte-d'Or, les Alpes-Maritimes, les Vosges et le Jura sont bien désignés. Restent soixante-deux noms de rivières, parfois simples, Ain, Aude, Aisne, Rhône, Lot, parfois doubles, Lot-et-Garonne, Loir-et-Cher, etc.

Le grand inconvénient de cette nomenclature, est que, la plupart du temps, elle est incomplète. Quelle est la raison pour laquelle, dans la Corrèze, on n'a parlé ni de la Dordogne, ni de la Vézère, qui sont plus importantes? Pourquoi la Durance, l'Agout, la Gartempe ne sont-elles pas nommées! Pourquoi dans l'Ille-et-Vilaine a-t-on mentionné l'Ille, qui arrose, il est vrai, un faubourg de Rennes, mais ne peut être comparée à la Rance? Pourquoi ne pas avoir joint au Tarn le nom d'Agout, au Lot celui de la Dordogne, à l'Isère celui du Drac, à l'Eure celui de la Risle, etc? Il y a mieux. Un de nos départements, le Var, porte le nom d'un fleuve qui ne coule pas sur son territoire. En effet, lors de l'annexion du comté de Nice en 1860, on a, pour grossir le nouveau département des Alpes-Maritimes, détaché du Var l'arrondissement de Grasse, où coule le fleuve du même nom, mais on n'a pas songé, en réorganisant le territoire, à modifier une dénomination qui n'avait plus sa raison d'être, et, la routine administrative aidant, on n'a même pas écouté les géographes qui signalaient cette anomalie!

Certes, mieux aurait valu retourner les termes de la proposition et consacrer vingt-cinq ou trente noms aux cours d'eau, soixante ou davantage à la montagne, à la mer, en un mot aux grands traits de la nature physique; mais le mal est fait, et il est difficile de le réparer. D'ailleurs les déterminations nouvelles ont été consacrées par l'usage. L'oreille s'y est pour ainsi dire habituée. Les mots de Cher, de Côte-d'Or, de Bouches-du-Rhône commencent à avoir une signification aussi précise que jadis Berry, Bourgogne ou Provence. Nous ne voudrions point par conséquent nous insurger contre un fait établi et proposer un remaniement complet de la nomenclature géographique, à l'exemple d'un savant éminent, Onésime Reclus, qui, dans sa belle et poétique description de la France, a cherché, sans doute pour amener de la précision, les noms qu'auraient dû porter nos départements si les Constituants avaient été guidés dans leur choix par une connaissance plus approfondie de la topographie française. Vingt-deux noms seulement ont trouvé grâce à ses yeux. Il voudrait compléter le nom de dix-sept autres, et propose de changer celui des quarante-six

derniers. Quelques-uns de ces noms sont bien choisis, Mont Blanc, Causses, Volcans Eteints, Perche et Bocage, Mezenc, etc. Mais, par contre, quelle est la nécessité de donner à la Haute-Saône le nom de la plus considérable de ses sources, le Frais Puits, ou à l'Indre-et-Loire le nom de département des Rivières. Tous les fleuves ne sont-ils pas alimentés par des sources, et dans tous les départements ne trouve-t-on pas de nombreuses rivières? Les Coévrons ne sont ni assez connus ni assez importants pour supplanter la Mayenne. Lot-et-Garonne est plus précis que Landes et Collines. Hérault sonne aussi bien qu'Etangs, et Cher aussi bien que Centre. D'ailleurs et c'est la principale objection que l'on pourra toujours adresser à toute proposition de dénomination nouvelle, l'usage a force de loi, et vraiment il est à peu près inutile de forger de toutes pièces une seconde nomenclature, puisque l'ancienne est à peu près suffisante.

Nous ne ferons d'exception que pour deux départements dont il importe de changer les noms, afin de ne pas prêter davantage le flanc à des critiques justifiées : les Côtes-du-Nord qui ne sont nullement les Côtes du Nord et le Var où ne coule pas le Var. Au premier de ces départements conviendrait le nom proposé par Reclus, le Menez, chaîne de hautes collines qui séparent le bassin de la Manche de celui de l'Atlantique; ou mieux encore celui de Côte de Granit, si vrai, si saisissant dans son originalité. Quant au second on pourrait l'appeler Méditerranée, ou bien, puisqu'il n'est pas le seul de nos départements baignés par la Méditerranée, Esterel et Maures, du nom de ces collines parfumées qui profilent jusque sur le rivage leurs superbes escarpements, ou mieux encore, car cette dénomination est rigoureusement vraie, et elle a déjà presque droit de cité, Côte d'Azur.

Ces réserves une fois faites, nous pensons que la nomenclature en usage doit être respectée, et qu'il est inutile sur ce point de rompre avec une tradition déjà ancienne.

Une critique beaucoup plus grave à adresser à la division territoriale de 1790 est la formation défectueuse de la plupart de nos départements. Ce travail a été trop hâtif. Tantôt on a réuni des pays différents de mœurs et d'histoire, comme dans nos départements septentrionaux; tantôt on a juxtaposé des climats opposés, comme dans le Gard où les courants sibériens de l'Aigoual se heurtent aux brises chaudes de la Méditerranée; ou bien on a réuni des bassins divergents (Saône-et-Loire) et des sols disparates (montagnes d'Auvergne et plaines de Limagne). En outre, à ces divisions arbitraires on a trop souvent donné des limites conventionnelles. Les uns finissent en plein champ au lieu de s'arrêter à un obstacle naturel; les autres coupent la crête d'une montagne au lieu de la suivre dans son arête. Là c'est un fleuve qui entre, sort, rentre et ressort dans le

même département. Ici c'est une montagne située tout entière sur le même territoire, bien qu'elle établisse une démarcation naturelle entre divers cantons. Certains départements possèdent même des enclaves. Valréas, canton de Vaucluse, est enfermé dans la Drôme. Cinq communes des Hautes-Pyrénées, Villenave, Escaunets, Sérrou, Garderès et Luquet sont emprisonnées dans les Hautes-Pyrénées. Menessaire, commune de la Côte-d'Or, est en plein département de la Nièvre. Sans doute on donne à ces anomalies des explications. On allègue que ces communes des Hautes-Pyrénées ou de la Côte-d'Or dépendaient autrefois de tel ou tel bailliage de la province : on rappelle que Valréas était jadis terre papale et faisait partie du Comtat Venaissin avec lequel on a formé le département de Vaucluse ; mais, du moment où l'on acceptait le principe de la disparition des anciennes provinces, ne valait-il pas mieux rompre résolument avec le passé et adopter les divisions et subdivisions justifiées par la topographie ? N'était-il point préférable, surtout pour la délimitation des frontières, de s'arrêter à des obstacles naturels, montagnes, rivières ou tout au moins ruisseaux ? Au cas où eussent fait défaut ces obstacles naturels, n'aurait-il pas fallu respecter la tradition, et, comme cela eut lieu en tant d'endroits, ne pouvait-on se dispenser de couper la même propriété en tronçons appartenant à des départements différents ?

Il nous faudra donc reconnaître qu'il n'y a rien de naturel ni rien d'obligatoire dans la plupart de nos frontières départementales. Ce n'est pas la force des choses, c'est l'administration qui les a tracées, et l'administration n'est pas infallible. Il est néanmoins fort difficile de revenir en arrière et de recommencer ce travail de délimitation. Il en sera donc pour les frontières comme pour les noms, c'est-à-dire qu'à l'exception des enclaves que nous avons signalées, qui n'ont pas leur raison d'être et qu'il faut détruire, nous respecterons ces frontières. Cette fois encore l'usage aura force de loi.

Que si pourtant, d'une manière générale, on ne touchera pas aux limites actuelles, il existe d'autres anomalies, non seulement pour la superficie, mais surtout pour la population des départements, qu'il importe de faire disparaître. Les départements les plus étendus sont la Gironde qui dépasse un million d'hectares, les Landes 932.000 hectares, la Dordogne, 918.000 hectares, la Corse 875.000 hectares ; le plus petit, la Seine, n'a que 41.550 hectares, le Rhône 279.000, la Vaucluse 355.000 et le Tarn-et-Garonne 372.000. Pourquoi ces différences que rien ne justifie ? Ces inégalités sont plus choquantes encore pour la population. Le plus peuplé de nos départements après celui de la Seine (3.669.930 âmes), est celui du Nord (1.866.994 âmes) et les moins peuplés ceux des Hautes-Alpes (109.510 âmes) et des Basses-Alpes (115.022 âmes). Dans les départements mêmes, quelles

étranges disproportions pour la répartition entre arrondissements, cantons ou communes. L'arrondissement de Lyon compte 679.179 âmes, et celui de Barcelonnette 13.885 âmes, c'est-à-dire plus de quarante huit fois moins. Dans le cinquième canton de Marseille vivent 67.846 de nos concitoyens, et, dans le même département, au canton des Saintes-Maries, on n'en compte que 1.531. La sous-préfecture du Havre a 130.196 habitants et celle de Rocroi 2.176. Le plus important de nos chefs-lieux de canton, en dehors des chefs-lieux d'arrondissement, Roubaix, a une population agglomérée de 120.209 habitants et celui d'Andeuse dans le Doubs 127, c'est-à-dire plus de neuf cent quarante-six fois moins ; Saint-Pierre-les-Calais, la commune la plus peuplée de toutes celles qui ne sont ni chefs-lieux d'arrondissement, ni chefs-lieux de cantons, a dépassé 33.000 habitants, mais on en compte seulement 21 à la Genevroye (canton de Vignory, Haute-Marne), 12 à Morteau (canton d'Andelot, Haute-Marne), et 9 au Tartre-Gaudran (canton de Houdan, Seine-et-Oise) ! Ces anomalies sont choquantes. Elles sont mêmes dangereuses, et voici pourquoi.

Tous les départements, quelle que soit leur étendue superficielle, quelle que soit leur population, sont administrés de même, c'est-à-dire qu'ils imposent au budget des dépenses identiques. Or un simple calcul nous démontrera l'absurdité, et, pourquoi ne pas le dire, l'injustice de cette prétendue égalité. Prenons d'un côté, en laissant à part la Corse et le territoire de Belfort, les dix départements dont les recettes sont les plus faibles, et d'un autre côté, en laissant à part la Seine, les dix départements dont les recettes sont les plus fortes. Les dix moindres départements comprennent ensemble une population de 2.096.747 habitants, une superficie de 5.424.889 hectares, et ils fournissent au Trésor une recette de 67.315.000 francs. Les dix départements les plus riches, comprennent ensemble une population de 8.424.251 habitants, une superficie de 6.183.291 hectares, et ils fournissent au Trésor une recette de 1.009.140.000 francs : différence de 6.327.504 âmes comme population, de 758.402 hectares comme superficie, et de 1.041.825.000 francs de recette ! Quoique les dix départements moindres soient beaucoup moins peuplés, beaucoup moins étendus, et surtout beaucoup moins productifs comme recettes, ils comportent le même nombre de fonctionnaires, et coûtent à administrer la même somme au Trésor, autant les uns que les autres. Pour prendre un exemple saisissant, la Lozère qui a 128.866 habitants, et dont les produits budgétaires sont évalués à 3.283.000 francs, présente à peu près le même appareil d'administration générale que le Nord qui a 1.866.994 âmes et dont les produits budgétaires s'élèvent à 177.892.000, c'est-à-dire que la proportion pour la population est de un à quinze et pour la production de un à cinquante-quatre. D'où la conclusion s'impose que tout est à renou-

veler dans la géographie administrative. Alors que, depuis un siècle, tout s'est modifié dans les conditions économiques du pays, une seule institution est restée immuable et comme pétrifiée, l'administration. Un fonctionnaire du Premier Consul, s'il revenait au monde, pourrait s'asseoir comme jadis sur le même fauteuil, et reprendre une besogne identique. Certes, nous ne sommes pas suspect de sentiments anarchiques, mais au nom du bon sens, comme au nom des intérêts bien entendus de la patrie, une révolution s'impose. Le mot de révolution n'a rien d'exagéré. Il faut que cette révolution s'accomplisse.

La nécessité d'un changement radical sera d'autant plus évidente quand on aura signalé quelques-unes des bizarreries, ou, pour trancher le mot, quelques-unes des absurdités qui rendent si difficile l'étude de la géographie administrative de la France. Ainsi pour la répartition des cantons et des communes : pourquoi soixante-deux cantons à la Corse, soixante-sept au Nord et seulement vingt-deux cantons au Vaucluse et vingt à l'Ariège ? Le Pas-de-Calais compte neuf cent quatre communes et les Bouches-du-Rhône cent onze. Les arrondissements de Lyon et de Dijon ont deux cent quatre-vingt et deux cent soixante-quatre communes ; ceux d'Avignon et de Quimperlé vingt-une, celui de Barcelonnette vingt. Dans les cantons de Saint-Pol et de Braisne, quarante-trois et quarante-deux communes ; dans ceux d'Allos (Basses-Alpes), de Bonifacio, de Corte, de Cette, de Cherbourg, des Saintes-Maries de la Mer (Bouches-du-Rhône), d'Ouessant et d'Yeu, une seule commune !

Il serait facile de multiplier les exemples de ces singularités administratives. Alors que nous vivions sous le régime du Concordat, et que les évêques pouvaient être considérés comme des fonctionnaires, n'était-il pas étonnant que cinq départements (Ardennes, Creuse, Indre, Loire, Deux-Sèvres), ne fussent pas pourvus d'un évêché, tandis que la Savoie en avait trois (Chambéry, Moutiers, Saint-Jean-de-Maurienne), les Bouches-du-Rhône et la Marne, deux (Aix et Marseille, Reims et Châlons) ? Pourquoi dix-neuf archevêchés ou évêchés installés non pas au chef-lieu du département, mais dans celui d'un arrondissement (Aix, Cambrai, Sens, Reims, Autun, Bayeux, Bayonne, Belley, Coutances, Langres, Meaux, Pamiers, Saint-Claude, Saint-Dié, Saint-Flour, Saint-Jean-de-Maurienne, Soissons, Moutiers, Verdun), et cinq dans de simples chef-lieux de canton (Aire, Sées, Luçon, Fréjus, Viviers) ? Sans doute, l'Église a ses traditions très respectables, et les cathédrales ne sont pas tellement nombreuses, mais lorsque Bonaparte négocia le Concordat, il ne lui eût pas été difficile d'obtenir de la cour pontificale le transfert des nouveaux évêchés dans les chef-lieux de départements. A l'heure actuelle, l'Église a recouvré toute sa liberté d'allures, mais nous craignons fort que ses chefs se soucient peu de se conformer aux cadres de la géographie administrative.

Mêmes irrégularités dans les circonscriptions judiciaires. Aix et non Marseille, Douai et non Lille, Riom et non Clermont, Bastia et non Ajaccio, possèdent des cours d'appel. Les cours d'assises se tiennent à Saintes et non à La Rochelle, à Montbrison et non à Saint-Etienne, à Reims et non à Châlons-sur-Marne, à Saint-Mihiel, Saint-Omer, Chalon-sur-Saône et Carpentras et non à Bar-le-Duc, à Arras, à Mâcon et à Avignon. Des tribunaux de première instance sont installés dans de simples chefs-lieux de canton, à Charleville, Lourdes, Tarascon, Chambon, Saint-Mihiel, Saint-Palais, Cusset, Arbois, Bourgoin et non à Mézières, Argelès, Arles, Boussac, Commercy, Mauléon, La Palisse, Poligny et la Tour-du-Pin. Cinq départements n'ont pas de tribunaux de commerce (Ain, Hautes-Alpes, Creuse, Lozère, Vendée) et quarante-deux chefs-lieux de canton en sont pourvus.

La géographie universitaire présente encore plus d'étrangetés. Huit départements dépendent des académies de Rennes et de Toulouse, deux de celle de Chambéry. Aix est le chef-lieu d'une académie, et non Marseille. Douai, et non Lille, l'était naguère encore. Pourquoi quatre lycées dans le département du Nord (Lille, Tourcoing, Douai, Valenciennes), deux dans les Basses-Pyrénées (Pau, Bayonne), l'Allier (Moulins, Montluçon), la Seine-Inférieure (Rouen, le Havre), le Morbihan (Lorient, Pontivy), et aucun dans treize départements ? Pourquoi douze chefs-lieux d'arrondissement en sont-ils pourvus (Saint-Quentin, Tournon, Charleville, Bastia, Brest, Vendôme, Coutances, Reims, Pontivy, Saint-Omer, Toulon et Sens), tandis qu'il n'en existe pas au chef-lieu ? Pourquoi plusieurs collèges dans un seul arrondissement, et à peine un dans tel ou tel département ? Il serait facile de multiplier les questions, mais les réponses sont moins aisées à fournir.

Que conclure de cette inégale répartition de la superficie et de la population entre nos départements actuels, de cette extrême bigarrure des diverses administrations, de ces choix extraordinaires de résidences, de ces contradictions même, dont nous avons signalé un grand nombre, et dont beaucoup d'autres, sans nul doute, existent encore ? Que conclure de ces étrangetés et de ces anomalies, sinon qu'une réforme s'impose et que l'œuvre entière est à reprendre par la base ?

II

Deux systèmes se présentent : le premier consiste à grouper ensemble plusieurs départements, à en réduire par conséquent le nombre, et à distribuer le territoire de telle façon que le chiffre de la population soit à peu près le même dans chacune des circonscrip-

tions nouvelles. Le second consiste à augmenter au contraire le nombre des départements, et toujours en partant du principe que le chiffre de la population sera à peu près le même dans chaque division. L'un et l'autre système ont leurs avantages et leurs inconvénients. Nous essayerons de les exposer avec la plus grande impartialité, tout en ne cachant pas nos préférences pour le second système.

Il est certain que, si on adopte le premier projet, de grandes simplifications et par conséquent de grandes économies seront opérées. C'est une amélioration incontestable. Seulement ne risque-t-on pas, en groupant ainsi plusieurs départements, de rétablir, sous d'autres noms, les provinces que, très justement, on a cherché à détruire, et, sous prétexte de décentralisation, ne rompra-t-on pas la majestueuse unité qui fait notre puissance? D'un autre côté, les administrateurs des nouvelles circonscriptions auront-ils les moyens de se rendre compte des besoins multiples de leurs administrés? Ne seront-ils pas forcés, par la nature même des choses, de ne pas étudier par eux-mêmes les questions si variées et si complexes dont l'ensemble constitue une administration départementale? Enfin n'est-il pas à craindre que tel ou tel fonctionnaire, forcément investi de pouvoirs très étendus, n'abuse de ses pouvoirs pour se rendre indispensable? Ce n'est pas à dire que le préfet de Marseille ou de Dijon aspirera jamais à jouer le rôle d'un comte de Provence ou d'un duc de Bourgogne, mais il pourrait à un moment donné devenir gênant pour le pouvoir central, et il importe de laisser au pouvoir exécutif les moyens d'imposer sa volonté. Pour tous ces motifs, le premier système nous paraît donc présenter bien des inconvénients. Que si pourtant on l'adoptait, voici la nouvelle répartition du territoire qui pourrait être proposée. On voudra bien remarquer que nous avons, autant que possible, respecté les anciennes dénominations, et que nous n'avons fait revivre les noms des provinces que lorsqu'elles correspondent à un ensemble géographique.

1^o Flandre, chef-lieu Lille, arrondissements de Dunkerque, Hazebrouck et Lille : 1.073.097 habitants.

2^o Nord, chef-lieu Douai, arrondissements d'Avesnes, Cambrai, Douai, Valenciennes : 793.897 habitants.

3^o Pas-de-Calais, chef-lieu Arras, département du Pas-de-Calais : 955.391 habitants.

4^o Somme-et-Oise, chef-lieu Amiens, départements de la Somme et de l'Oise : 945.656 habitants.

5^o Basse-Champagne, chef-lieu Reims, départements de l'Aisne, Ardennes et arrondissement de Reims : 1.052.643 habitants.

6^o Haute-Champagne, chef-lieu Troyes, départements de l'Aube,

Haute-Marne et Marne, sauf arrondissement de Reims, et en plus arrondissements de Sens et de Joigny : 846.960 habitants.

7^o Meuse-et-Moselle, chef-lieu Nancy, départements de la Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges : 1.089.326 habitants.

8^o Mont-Valérien, chef-lieu Saint-Denis, arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis : 955.862 habitants.

9^o Seine, chef-lieu Paris, Seine sauf Sceaux et Saint-Denis : 2.714.068 habitants.

10^o Ile-de-France, chef-lieu Versailles, départements de la Seine-et-Oise, Seine-et-Marne : 1.065.650 habitants.

11^o Basse-Seine, chef-lieu Rouen, départements de la Seine-Inférieure, Eure : 1.198.664 habitants.

12^o Manche, chef-lieu Caen, départements de la Manche, Orne, Calvados : 1.228.502 habitants.

13^o Vilaine-et-Mayenne, chef-lieu Rennes, départements de l'Ille-et-Vilaine et Mayenne : 926.670 habitants.

14^o Finistère, chef-lieu Brest, départements des Côtes-du-Nord et Finistère : 1 382.463 habitants.

15^o Basse-Loire, chef-lieu Nantes, départements du Morbihan et Loire-Inférieure : 1.228.429 habitants.

16^o Maine-et-Sarthe, chef-lieu Angers, départements de Maine-et-Loire et Sarthe : 937.357 habitants.

17^o Orléanais, chef-lieu Orléans, départements de l'Eure-et-Loir et Loir-et-Cher, Loiret, en plus arrondissement d'Auxerre, en moins Blois : 884.808 habitants.

18^o Centre, chef-lieu Bourges, départements du Cher, Nièvre et Allier : 1.091.348 habitants.

19^o Côte-d'Or, chef-lieu Dijon, départements de Côte-d'Or, Saône-et-Loire, arrondissements de Tonnerre et d'Avallon : 1.056.497 habitants.

20^o Jura, chef-lieu Besançon, départements de Haute-Saône, Doubs, Jura et Belfort : 919.061 habitants.

21^o Indre-et-Loire, chef-lieu Tours, départements d'Indre-et-Loire, Indre et arrondissement de Blois : 859.240 habitants.

22^o Vienne-et-Vendée, chef-lieu Poitiers, départements de Vendée, et Deux-Sèvres, moins Melle, Poitiers, Châtellerauld, Civray : 954.607 habitants.

23^o Charente, chef-lieu Angoulême, départements de Charente et Charente-Inférieure, moins Melle : 869.461 habitants.

24° Limousin, chef-lieu Limoges, départements de Haute-Vienne, Corrèze et Creuse : 978.006 habitants.

25° Dordogne-et-Lot, chef-lieu Périgueux, départements de la Dordogne, Lot et Aveyron : 1.061.745 habitants.

26° Volcans-Éteints, chef-lieu Clermont, départements du Puy-de-Dôme, Cantal et Haute-Loire, moins Yssingaux : 995.761 habitants.

27° Rhône, chef-lieu Lyon, département du Rhône, plus La Tour-du-Pin : 966.578 habitants.

28° Loire, chef-lieu Saint-Étienne, département de la Loire, plus Yssingaux : 740.675 habitants.

28° Mont-Blanc, chef-lieu Chambéry, départements de l'Ain, Haute-Savoie et Savoie : 889.000 habitants.

29° Alpes, chef-lieu Grenoble, départements de l'Isère, Drôme et Hautes-Alpes, moins La Tour-du-Pin, plus le canton de Valréas : 860.993 habitants.

30° Cévennes, chef-lieu Nîmes, départements du Gard, Lozère et Ardèche : 903.266 habitants.

31° Gironde, chef-lieu Bordeaux, départements de la Gironde et Lot-et-Garonne : 1.099.871 habitants.

32° Garonne, chef-lieu Toulouse, départements de l'Ariège, Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne : 1.186.770 habitants.

33° Pyrénées, chef-lieu Pau, départements des Landes, Gers, Basses-Pyrénées et Hautes-Pyrénées : 1.171.925 habitants.

34° Méditerranée, chef-lieu Montpellier, départements de l'Hérault, Aude et Pyrénées-Orientales : 1.015.073 habitants.

35° Bouches-du-Rhône, chef-lieu Marseille, départements des Bouches-du-Rhône et Vaucluse, moins Valréas : 962.438 habitants.

36° Côte-d'Azur, chef-lieu Nice, départements du Var, Alpes-Maritimes et Basses-Alpes : 734.618 habitants.

37° Corse, chef-lieu Ajaccio, département de la Corse : 295.589 habitants.

Il demeure entendu que nous ne donnons cette classification qu'à titre provisoire. Aussi bien nous n'hésitons pas à préférer le second système, celui qui consiste, d'après la théorie favorite de Mirabeau, à augmenter le nombre des départements en considérant la population comme le facteur essentiel de cette nouvelle répartition, et en égalisant autant que possible les populations respectives. Sans doute il est des agglomérations, Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Lille, qui dépasseront le chiffre moyen de 350.000 à 400.000 âmes, que nous croyons devoir attribuer à chaque département, mais il est impossible de diviser entre plusieurs départements ces florissantes cités. Il est

également impossible pour d'autres départements, qui n'atteindront pas ce chiffre moyen, d'augmenter indéfiniment leur superficie pour leur donner une population considérable. En tenant compte de ces exceptions forcées et légitimes, nous obtiendrons, pour le plus grand nombre de nos départements, ce chiffre moyen auquel nous nous sommes arrêtés, et qu'il serait dangereux de dépasser, si on désire une administration sérieuse et des administrateurs compétents. Dès lors, quelle ne sera pas la facilité, l'ordre, la méthode avec laquelle seront organisées les administrations départementales ! Du jour au lendemain pourront disparaître les anomalies signalées, les différences inexpliquées, les rouages inutiles, et combien sont-ils nombreux ! Nous n'arriverons pas à la perfection, puisqu'elle n'est pas de ce monde, mais nous aurons réalisé de sérieuses améliorations, et nos successeurs pourront être mieux inspirés où plus heureux.

Dans la répartition proposée, tout en maintenant les noms acceptés par tous et les limites qu'il serait dangereux de modifier, nous avons cité les chiffres du dénombrement officiel de la population en 1901. Les résultats du dernier dénombrement n'ont pas encore été publiés : mais il est probable que les différences d'évaluation ne seraient pas très importantes.

A. — *Départements auxquels rien n'est changé* : 30

Ain, Allier, Ardennes, Aube, Cantal, Charente, Cher, Corrèze, Corse, Côte-d'Or, Creuse, Eure, Gers, Indre, Indre-et-Loire, Jura, Landes, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Loiret, Lot-et-Garonne, Mayenne, Nièvre, Oise, Orne, Pyrénées-Orientales, Tarn, Vienne, Haute-Vienne, Yonne.

B. — *Départements dont le nom est conservé et le territoire diminué.*

1 ^o Aisne : 391.101 hab.	4 ^o Calvados : 297.601 hab.
Château-Thierry 56.036 hab.	Bayeux 64 068 hab.
Laon 159.462 »	Caen 115 054 »
Soissons 11.896 »	Lisieux 59.273 »
Vervins 103.707 »	Pont-l'Évêque 60.906 »
2 ^o Aude : 202.986 hab.	5 ^o Charente-Inférieure :
Carcassonne 102.268 hab.	321.271 hab.
Castelnaudary 40.995 »	Jonzac 69.168 hab.
Limoux 60.723 »	Marennes 58.534 »
3 ^o Aveyron : 278.942 hab.	Saintes 100.359 »
Espalion 55.652 hab.	Rochefort 73.210 »
Milhau 62.893 »	6 ^o Dordogne : 360.861 hab.
Rodez 108.459 »	Bergerac 101.837 hab.
Saint-Affrique 51.938 »	Nontron 81.909 »

Périgueux	114.006 hab.	Coutances	92.520 hab.
Ribérac	63.109 »	Saint-Lô	81.859 »
7° Finistère : 391.361 hab.		Valognes	69.950 »
Brest	250.486 hab.	17° Marne : 335.065 hab.	
Morlaix	140.875 »	Châlons-sur-Marne	63.051 hab.
8° Gard : 368.094 hab.		Epernay	97.868 »
Alais	128.182 hab.	Reims	210.471 »
Nîmes	171.427 »	Sainte-Ménéhould	26.675 »
Uzès	68.485 »	18° Meurthe-Moselle : 400.295 hab.	
9° Haute-Garonne : 338.239 hab.		Nancy	238.200 hab.
Muret	73.577 hab.	Lunéville	96.764 »
Toulouse	219.227 »	Toul	85.331 »
Villefranche	45.435 »	19° Morbihan : 422.597 hab.	
10° Hérault : 349.809 hab.		Vannes	145.393 hab.
Montpellier	206.002 hab.	Redon	91.062 »
Lodève	50.229 »	Saint-Nazaire	186.112 »
Saint-Pons	40.816 »	20° Nord : 811.654 hab.	
Le Vigan	52.742 »	Lille	811.654 »
11° Isère : 447.304 hab.		21° Pas-de-Calais : 393.795 hab.	
Grenoble	234.749 hab.	Boulogne	193.424 hab.
Saint-Marcellin	77.774 »	Montreuil	78.365 »
Vienne	134.781 »	Saint-Pol	74.257 »
12° Ille-et-Vilaine : 374.539 hab.		Doullens	47.749 »
Rennes	168.292 hab.	22° Puy-de-Dôme : 399.062 hab.	
Vitré	74.632 »	Clermont	171.798 hab.
Montfort	61.041 »	Issoire	88.476 »
Châteaubriant	80.573 »	Riom	138.788 »
13° Loire : 379.666 hab.		23° Basses-Pyrénées : 366.771 hab.	
Roanne	164.718 hab.	Bayonne	114.082 »
Montbrison	140.922 »	Mauléon	59.269 »
Thiers	74.226 »	Orthez	65.885 »
14° Loire-Inférieure : 398.266 hab.		Pau	127.535 »
Ancenis	49.015 hab.	24° Rhône : 679.815 hab.	
Nantes	299.246 »	Lyon	679.815 hab.
Paimbœuf	50.005 »	25° Sarthe : 360.892 hab.	
15° Maine-et-Loire : 396.123 hab.		Le Mans	176.482 hab.
Angers	177.233 hab.	La Flèche	87.777 »
Beaugé	69.024 »	Mamers	96.633 »
Saumur	88.703 »	26° Seine : 2.714.068 hab.	
Segré	61.163 »	Paris	2.714.068 hab.
16° Manche : 340.764 hab.			
Cherbourg	96.435 hab.		

27° Seine-Inférieure : 385.155 hab.	30° Vaucluse : 213.233 hab.
Rouen 311.972 »	Avignon 88.790 hab.
Neufchâtel 73.183 »	Carpentras 43.976 »
28° Seine-et-Oise : 385.029 hab.	Orange (moins can-
Versailles 266.506 hab.	ton de Valréas) 52.089 »
Mantes 57.753 »	Forcalquier 28.378 »
Pontoise 160.770 »	31° Vosges : 326.297 hab.
29° Somme : 331.760 hab.	Epinal 115.603 hab.
Abbeville 132.325 hab.	Mirecourt 57.500 »
Amiens 199.435 »	Neufchâteau 47.887 »
	Saint-Dié 115.307 »

C. — *Départements dont le nom est conservé et le territoire augmenté.*

1° Alpes-Maritimes : 288.865 hab.	6° Lot : 318.810 hab.
Nice 170.743 »	Cahors 89.207 hab.
Grasse 101.290 »	Figeac 73.491 »
Puget-Théniers 20.550 »	Gourdon 64.022 »
Castellane 16.382 »	Sarlat 92.090 »
2° Ariège : 320.769 hab.	7° Lozère : 229.308 hab.
Foix 70.837 »	Mende 49.597 hab.
Pamiers 66.991 »	Florac 30.391 »
Saint-Girons 72.699 »	Marvéjols 48.878 »
Saint-Gaudens 110.242 »	Largentière 90.442 »
3° Doubs : 391.168 hab.	8° Meuse : 347.907 hab.
Besançon 106.831 hab.	Bar-le-Duc 74.900 hab.
Beaume-lès-Dames 52.495 »	Commercy 79.856 »
Montbéliard 88.703 »	Montmédy 50.057 »
Pontarlier 50.835 »	Verdun 78.667 »
Belfort 92.304 »	Briey 84.427 »
4° Drôme : 306.179 hab.	9° Haute-Marne : 270.362 hab.
Valence 159.697 hab.	Chaumont 74.494 hab.
Die 51.674 »	Langres 80.822 »
Montélimar 59.601 »	Vassy 71.229 »
Nyons 26.387 »	Vitry-le-François 43.817 »
Canton de Valréas 8.858 »	10° Hautes-Pyrénées : 275.122 hab.
5° Eure-et-Loire : 336.340 hab.	Argelès 40.324 hab.
Chartres 110.791 hab.	Bagnères-de-Bigorre 72.397 »
Châteaudun 61.567 »	Tarbes 102.825 »
Dreux 62.304 »	Oloron 59.576 »
Nogent-le-Rotrou 40.591 »	11° Haute-Saône : 351.412 hab.
Saint-Calais 61.087 »	Vesoul 82.171 hab.

Gray	60.736 hab.	Moutiers	33.591 hab.
Lure	123.697 »	14° Seine-et-Marne :	271.042 hab.
Remiremont	84.807 »	Coulommiers	51.103 hab.
12° Savoie :	309.740 h.	Meaux	101.839 »
Chambéry	134.078 hab.	Melun	68.017 »
St-Jean de Maurienne	52.273 »	Provins	51.083 »
La Tour du Pin	123.389 »	15° Tarn-et-Garonne :	298.801 hab.
13° Haute-Savoie :	332.233 hab.	Castelsarrasin	58.429 hab.
Anancy	80.494 hab	Moissac	43.874 »
Bonneville	69.784 »	Montauban	93.366 »
Saint-Julien	51.314 »	Villefranche-de-	
Thonon	62.211 »	Rouergue	103.132 »
Albertville	34.839 »		

D. — Nouveaux départements.

1° Alpes : 178.791 hab.	Apt	43.236 »	
Gap	58.235 hab.	7° Escaut : 385.810 hab.	
Briançon	26.828 »	Douai	145.815 hab.
Embrun	24.447 »	Valenciennes	239.595 »
Digne	38.678 »	8° Espinous : 301.199 hab.	
Barcelonnette	13.855 »	Béziers	192.074 hab.
Sisteron	17.728 »	Narbonne	109.125 »
2° Garonne-et-Dordogne :		9° Côte-d'Azur : 326.384 hab.	
	500.669 hab.	Toulon	196.133 hab.
Bordeaux	500.669 hab.	Brignoles	49.588 »
3° Blavet : 418.075 hab.		Draguignan	80.663 »
Lorient	207.864 hab.	10° Gironde-et-Dordogne :	
Pontivy	115.382 »		320.537 hab.
Ploërmel	94.829 »	Bazas	51.006 hab.
4° Bocage : 251.485 hab.		Blaye	57.397 »
Vire	65.705 hab.	Lesparre	45.817 »
Falaise	45.172 »	Libourne	117.759 »
Mortain	58.696 »	La Réole	48.483 »
Avranches	91.912 »	11° Bièvre : 386.796 hab.	
5° Dunes : 377.278 hab.		Sceaux	386.796 hab.
Dunkerque	149.061 hab.	12° Essonne : 308.579 hab.	
Hazebrouck	112.382 »	Rambouillet	70.321 hab.
Saint-Omer	115.835 »	Corbeil	109.149 »
6° Durance : 243.540 hab.		Etampes	42.826 »
Aix	111.308 hab.	Fontainebleau	86.283 »
Arles	88.996 »		

13° Méditerranée : 534.043 hab.	Villefranche	163.364 hab.	
Marseille	534.043 hab.		
14° Lay : 359.699 hab.	21° Saône et Arroux : 383.516 hab.		
La Rochelle	84.617 hab.	Autun	128.624 »
Fontenay	139.729 »	Chalon-sur-Saône	170.320 »
Sables d'Olonne	135.353 »	Louhans	84.572 »
15° Côte-de-Granit : 401.817 hab.	22° Seine-Maritime : 468.728 hab.		
Saint-Brieuc	173.819 »	Le Havre	266.674 hab.
Lannion	101.154 »	Dieppe	105.853 »
Guingamp	126.844 »	Yvetot	96.201 »
16° Montagnes-Noires: 381.635 hab.	23° Sèvre-Nantaise : 370.850 hab.		
Châteaudun	124.357 hab.	La-Roche-sur-Yon : 166.229 hab.	
Quimper	193.936 »	Bressuire	86.086 »
Quimperlé	63.342 »	Cholet	118.535 »
17° Pilat : 412.899 hab.	24° Sèvre-Niortaise: 323.549 hab.		
Saint-Etienne	341.993 hab.	Saint-Jean d'Angély : 67.161 hab.	
Ambert	70.906 »	Niort	107.339 »
18° Rance : 426.272 hab.		Melle	67.007 »
Saint-Malo	129.514 hab.	Parthenay	82.042 »
Dinan	119.243 »	25° Mont-Valérien : 569.066 hab.	
Loudéac	88.289 »	Saint-Denis	569.066 hab.
Fougères	89.026 »	26° Vermandois : 302.779 hab.	
19° Sambre : 408.387 hab.	Montdidier	58.879 hab.	
Cambrai	197.190 hab.	Péronne	99.460 »
Avesnes	211.297 »	Saint-Quentin	144.482 »
20° Saône : 400.208 hab.	27° Vivarais : 263.122 hab.		
Mâcon	104.350 »	Privas	117.706 hab.
Charolles	132.494 »	Tournon	145.416 »

Nous arrivons de la sorte à un total de 103 départements.

Est-ce à dire que le nombre des fonctionnaires, dont on se plaint avec raison, augmenterait en proportion? Assurément non, car, avec la nouvelle division on pourrait, du jour au lendemain, supprimer les arrondissements et par conséquent les sous-préfets, supprimer les conseils d'arrondissement qui deviendraient et qui sont déjà un rouage inutile, supprimer les conseils de préfecture qui seraient remplacés par un certain nombre de tribunaux administratifs établis dans quelques centres, supprimer les tribunaux de première instance, qui seraient remplacés par un tribunal unique, avec une ou plusieurs chambres, dans chaque chef-lieu, supprimer un certain nombre de cours d'appel. Nouvelle répartition des académies, des facultés, des lycées et des collèges, dont le nombre serait diminué. Refonte com-

plète de l'administration financière, par la suppression des recettes particulières et de toutes les directions départementales réunies dans une direction unique à chaque chef-lieu. Diminution dans de larges proportions du corps des ingénieurs. Nouvelle répartition, si les circonstances s'y prêtaient, des diocèses. Nouvelle répartition des députés, qui seraient nommés au scrutin de liste par le suffrage universel à raison d'un député par 150.000 habitants et un par fraction au-dessus ; des sénateurs, qui seraient nommés au scrutin de liste par les conseillers généraux à raison d'un sénateur par 300.000 habitants et un par fraction au-dessus.

Il serait naturellement spécifié que l'on tiendrait compte de tous les droits acquis, et que les fonctionnaires en exercice ou bien seraient maintenus, ou bien changés de résidence, et qu'on procéderait par extinction, ou par admission à la retraite. De la sorte tous les droits seraient sauvegardés, et, en quelques années, sans nul froissement et par la force même des choses, la nouvelle administration, bien simplifiée, se trouverait installée.

A ces départements continentaux, nous voudrions ajouter un certain nombre de départements coloniaux, et cette annexion sera d'autant plus aisée que ces colonies sont déjà représentées au Parlement. Il est temps, en effet, de rompre avec une routine invétérée et de considérer comme faisant partie intégrante de la France un certain nombre de colonies qu'il est aisé d'assimiler de tous points à la métropole, non pas seulement parce qu'elles font partie depuis longtemps du domaine national, mais parce qu'elles sont peuplées par un grand nombre de colons tout aussi purs d'origine que n'importe lequel de nos concitoyens, et aussi parce que leurs intérêts sociaux, politiques ou économiques sont identiques aux nôtres. Nous avons, il y a plus d'un siècle, déclaré que la Corse, annexion pourtant bien récente, était terre française, et nous n'avons pas eu un instant à nous repentir de cette décision. Est-ce donc que la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe ne seraient pas françaises au même titre que la Corse ? Les colons établis en Algérie ne sont-ils plus dignes d'exercer leurs droits politiques, parce qu'ils sont allés fonder au delà de la Méditerranée une France africaine. Il n'y a donc pas d'hésitation possible. Un certain nombre de colonies doivent être converties en départements français, et leurs représentants doivent concourir, au même titre que les représentants des départements métropolitains, à la confection des lois.

Voici quels seraient les départements coloniaux :

1^o La Réunion. — 175 315 habitants ; à ce département seraient rattachés pour y exercer leurs droits politiques les citoyens français disséminés à Madagascar, aux Comores et à Obock.

2^o Les Antilles. — Martinique 167.991 habitants, Guadeloupe et

dépendances 216.212 habitants, Saint-Pierre et Miquelon; à ce département seraient rattachés les citoyens français résidant en Guyane.

3° Hindoustan. — Établissements de l'Hindoustan 292.623 habitants; à ce département seraient rattachés les électeurs résidant en Indo-Chine et en Océanie.

4° Départements algériens. — Les trois départements actuels sont trop vastes pour être administrés par un seul préfet. Il paraît indispensable d'en créer quelques autres. Même en laissant de côté la population comprise dans ce qu'on nomme les territoires de commandement militaire, et dont le chiffre s'élevait en 1904 à 588.816, voici comment on pourrait répartir les 4.150.515 âmes vivant sur les territoires administrés par l'autorité civile :

A. Tessala....	Oran.....	265.140 hab.	} 499.261 hab.
	Sidi-Bel-Abbès ...	90.544 »	
	Tlemcen.....	143.577 »	
B. Cheliff et Mina...	Mascara	173.061 »	} 460.719 »
	Mostaganem.....	287.658 »	
C. Dahra.....	Orléansville.....	177.606 »	} 427.195 »
	Milianah.....	152.654 »	
	Médéah.....	96.935 »	
D. Métidja.....	Alger.....	592.430 »	592.430 »
E. Jurjura.....	Tizi-Ouzou.....	402.621 »	402.621 »
F. Kabylie ..	Bougie.....	425.103 »	425.103 »
G. Biban et Aurès..	Batna.....	181.817 »	} 449.063 »
	Sétif.....	267.246 »	
H. Rummel.....	Constantine.....	483.168 »	483.168 »
I. Seybouse et Safsaf ou Côte de Fer ...	Philippeville..	135.335 »	} 410.685 »
	Bône	136.202 »	
	Guelma.....	139.148 »	

Quant à nos autres possessions de l'Indo-Chine, de la Tunisie, de Madagascar, de la Guyane, de l'Afrique occidentale et du Congo, ce ne sont encore que des Frances à l'état embryonnaire, ou des États de protectorat. On ne pourra que plus tard les constituer en départements. Ceux de nos compatriotes qui ont eu le courage ou l'heureuse inspiration de planter leur tente dans ces contrées ne doivent pourtant pas être privés de leurs droits politiques. Ils pourront les exercer dans l'un ou l'autre des départements coloniaux. En résumé la France nouvelle, dont nous souhaitons la reconstitution administrative, serait divisée en 115 départements, dont 103 métropolitains et 12 coloniaux. Ce rêve se réalisera-t-il? C'est le secret de l'avenir. (Voir aux Vœux, n° 11).

XIV

SUR LA RÉDUCTION DU NOMBRE DES CIRCONSCRIPTIONS
ADMINISTRATIVES DE LA FRANCEPar M. **Henri BARRÉ**,

Bibliothécaire de la Ville de Marseille et de la Société de Géographie.

Au moment où les lois de solidarité sociale menacent de rendre impossible tout équilibre budgétaire régulier, au moins pendant plusieurs exercices, il est fort surprenant que pas un membre du Parlement actuel n'ait songé à user de son droit d'initiative pour proposer la simplification et la mise au point de notre système de circonscriptions administratives, qui remonte en fait à 1790 et à l'an VIII (1).

Loin de nous la pensée de critiquer l'œuvre des Constituants. Aux vieilles provinces chaotiques, différant entre elles comme surface et population dans la proportion de 1 à 40, ils substituèrent 83 circonscriptions qui ne variaient comme superficie — la Seine à part — que de 4.000 à 10.000 kilomètres carrés, et comme nombre d'habitants, la Seine comprise, que de 120.000 à 700.000. Les contributions, à une époque où l'impôt foncier constituait la plus grande partie des ressources, devaient se tenir, à peu de chose près, dans la même proportion. Certes, ils auraient pu mieux faire encore, mais il faut tenir compte des résistances locales contre lesquelles ils eurent à lutter. Aussi, quand on les compare à leurs descendants qui, depuis l'apparition du programme de Nancy (1865), n'ont pas su se débarrasser des sous-préfectures et des tribunaux inutiles, il est incontestable que ce rapprochement n'est pas flatteur pour nos contemporains. Ceux même qui demandent à porter une main audacieuse sur l'arche sainte, sont ou doivent être les premiers à proclamer que l'Assemblée nationale fit, pour l'époque, une œuvre bonne et utile.

Mais le temps a marché depuis, et les progrès de la civilisation, au moins au point de vue économique, ont marché plus vite encore, même dans notre pays aujourd'hui dépassé sous tant de rapports par les Germains et les Anglo-Saxons.

Le développement noué de l'industrie et des transports a modifié radicalement la répartition des habitants sur le sol national. D'où il résulte qu'une organisation très bonne, il y a cent seize ans, est devenue aujourd'hui absurde dans la pratique.

(1) M. Raudot, député de l'Yonne à l'Assemblée nationale de 1871, déposa sans succès un projet de réduction du nombre des départements de 87 à 24.

Depuis cette époque, plusieurs départements plus agricoles qu'industriels, parmi les plus riches d'une part, et les plus pauvres de l'autre, ont vu décroître leur population, même au point de vue absolu. Dans le premier cas se trouvent les circonscriptions de la Basse Normandie et du bassin de la Garonne; dans le second, les Hautes et Basses-Alpes, la Lozère, l'Ariège.

En même temps, la grande majorité des autres départements ne progressait que très lentement, et, sauf dans le Finistère et la Vendée, le nombre des habitants ne s'accroissait d'une façon remarquable que dans les régions industrielles, possédant de grandes cités ou des zones houillères.

Les chiffres de 1906 n'ayant pas encore été publiés, nous sommes obligés de nous en tenir à ceux de 1901 : comparés avec la population de la partie de l'Empire qui correspondait en 1806 (1) à la France actuelle, ils font ressortir une augmentation en chiffres ronds de dix millions d'habitants (de 29 à 39).

Le tableau ci-dessous montrera que les départements qui contiennent Paris, Lille, Lyon, Marseille, Saint-Etienne, Bordeaux, Nantes et le plus important bassin houiller de France avaient, dès 1901, absorbé à eux huit près des deux tiers de l'accroissement total. Ces deux tiers sont plus que sûrement dépassés à l'heure actuelle.

DÉPARTEMENTS	Population en 1806	Population en 1901	Différence	OBSERVATIONS
	en mill.	en mill.	en mill.	
Seine	621	3. 670	3. 049	Agglomération parisienne qui déborde même sur Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.
Nord	774	1. 867	1. 093	Agglomération lilloise et bassin houiller.
Rhône.....	345	849	504	Agglomération lyonnaise.
Bouches-du-Rhône .	320	734	414	Agglomération marseillaise.
Pas-de-Calais	566	955	389	Bassin houiller de Béthune, l'arrondissement gagne 160.000 habitants à lui seul.
Loire	292	648	356	Agglomération stéphanoise et bassin houiller.
Gironde	520	821	301	Agglomération bordelaise.
Loire-Inférieure	368	665	297	Agglomération nantaise; St-Nazaire.
TOTAL.....	3.806	10.209	6.403	

(1) Le recensement de 1806 est le premier qui soit considéré comme offrant quelques garanties. Celui de 1805 est de pure fantaisie.

Ainsi, ce groupe de départements a triplé d'importance, alors que les 79 autres ne gagnaient que quatre millions et demi d'habitants, soit 16 o/o dans près d'un siècle, ou moins de 0,17 o/o par an.

On ne peut faire un crime aux auteurs de la réforme de 1790 de n'avoir pas prévu ces résultats, dus à la révolution causée dans l'industrie par l'application de forces nouvelles, alors à peine connues théoriquement par quelques savants. Mais il est de toute nécessité de retoucher leur œuvre surannée.

En effet, pendant que certains territoires se peuplent peut-être trop vite et que d'autres, hélas, se vident avec une rapidité effrayante (1), l'organisation complétée en l'an VIII par le Premier Consul est restée identique. Le Consul, devenu Empereur, a même créé de toutes pièces un département de plus aux dépens de ses voisins (Tarn-et-Garonne, 1808) et il nous souvient aussi que, vers 1880, un journaliste des plus célèbres, ami des sinécures mais bon logicien, proposait de couper le Nord en trois départements, avec Dunkerque, Lille et Valenciennes pour chefs-lieux, et de créer aux dépens de la Seine-Inférieure une « Seine Maritime » autour du Havre.

On n'en est plus là, heureusement. C'est un symptôme à noter que les deux articles publiés dans l'*Economiste Français* (11 et 18 août 1906) par son directeur, qui n'a jamais passé pour un dangereux innovateur. Après tant d'autres, l'éminent membre de l'Institut constate que si le Nord avec près de deux millions d'âmes, une activité économique hors ligne et une population fort peu gouvernable peut être administré par un préfet et les fonctionnaires qui gravitent autour de lui, il n'est pas indispensable d'entretenir le même état-major dans des circonscriptions comme la Lozère ou les Hautes et les Basses-Alpes, quinze et seize fois moins peuplées.

(1) GROUPES DE DÉPOPULATION	Population en 1836	Population en 1866	Population en 1901
1 ^o du Nord-Ouest : Manche, Eure, Orne, Calvados, Sarthe, Mayenne.....	2.805.000	2.690.000	2.299.000
2 ^o du Nord-Est : Aube, Yonne, Côte-d'Or, Haute-Marne, Haute-Saône, Jura.....	1.910 000	1.893.000	1.684.000
3 ^o du Sud-Ouest : Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège, Landes, Dordogne.....	2.920 000	2.936.000	2.560.000
4 ^o du Sud-Est : Drôme, Vaucluse, Basses et Hautes-Alpes, Ardèche.....	1.195.000	1.242.000	1.113.000
TOTAUX	8.830.000	8.761.000	7.656.000

Cinq de ces départements ont atteint leur maximum dès 1836, trois en 1841, six en 1846, six en 1851, deux seulement en 1856 comme en 1861, un en 1866.

Et la question du nombre des habitants n'est pas tout ; la richesse locale, résultat et mesure de l'activité économique, est un élément fort important à considérer, surtout lorsqu'on cherche à se rendre compte du maximum d'importance qu'on pourrait donner aux futures circonscriptions. Cette richesse, on le sait, dépend surtout de l'industrie : or, souvent un petit centre ouvrier est plus difficile à administrer qu'un département agricole tout entier.

Le département du Nord doit donc être considéré comme comptant non pour 1.867.000 habitants seulement, mais bien pour le double au moins, en comparaison des régions paisibles et peu actives.

On ne saurait trop insister sur ce point de la richesse locale, car en dehors des administrateurs relevant des Ministères de l'Intérieur, de la Justice, de l'Agriculture, des Travaux publics, du Commerce, etc., aux traitements raisonnables et plutôt faibles, se trouve la ruineuse administration financière créée par Bonaparte.

Or, un fait se dégage à priori du tableau que nous allons présenter. Au point de vue du travail effectué et des résultats pratiques, les services financiers du Nord et des Hautes-Alpes, par exemple, diffèrent encore beaucoup plus que les services relevant des deux préfetures.

Départements riches et en progrès continu

	1	2	3	4
	Population 1906	Successions par tête en 1898 (1)	Total des Contributions directes en 1904	Contributions directes par tête
	milliers		millions	francs
Seine	3.670	533	181.4	49
Rhône	849	208	24.8	29
Gironde... ..	821	165	21.8	27
Nord	1.867	157	44.5	24
Pas-de-Calais	955	136	18.4	19
Bouches-du-Rhône..	734	135	23.1	31
Loire-Inférieure....	665	112	12.9	19
Loire	648	111	13.3	20

Départements pauvres, moins peuplés qu'en 1806

Savoie	255	78	4.5	18
Basses-Alpes.....	115	68	1.9	17
Haute-Savoie.....	264	68	3.7	14
Lozère.....	129	68	1.7	13
Hautes-Alpes	109.5	52	1.6	15
Ariège	210	46	2.9	14

(1) D'après Turquan.

La moyenne par tête des successions en 1898, dans l'ensemble de la France, étant de 231 francs, on voit que les départements de la première catégorie dépassent presque tous la moitié de ce chiffre, trop élevé à cause de la situation privilégiée de la Seine ; encore faut-il tenir compte du nombreux prolétariat qu'ils contiennent par suite de leur activité industrielle et de leur accroissement rapide. Au contraire, le plus favorisé des départements de la deuxième série n'atteint pas le tiers, et le dernier, l'Ariège, descend au-dessous du cinquième.

Pour les contributions, l'écart serait bien plus fort si nous avions fait entrer en ligne les impôts indirects et les monopoles. Mais en ne se plaçant même que sur le terrain des impôts directs, on voit que les Hautes-Alpes versent au Trésor :

113	fois moins que la Seine.
28	» » le Nord,
15 1/2	» » le Rhône,
14 1/2	» » les Bouches-du-Rhône,
et même 8	» » la Loire,

qui est la circonscription la moins favorisée du premier groupe.

Il est à remarquer que le Nord produit à lui seul autant que le Pas-de-Calais, la Loire Inférieure et la Loire, et le Pas-de-Calais donne plus que les six départements en décroissance, qui réunissent en 1901 près du double de sa population.

Nous allons comparer (maintenant le Nord, comme nombre de fonctionnaires, avec le groupe des dix départements les moins peuplés de France (Belfort excepté). En commençant par le plus faible, ce sont :

	Milliers d'habitants		Milliers d'habitants
Hautes-Alpes.....	109	Pyrénées-Orientales.....	212
Basses-Alpes.....	115	Hautes-Pyrénées.....	216
Lozère.....	129	Haute-Marne.....	227
Tarn-et-Garonne.....	196	Lot.....	227
Ariège.....	210	Cantal.....	230

Ce groupe comptait en tout (1901) 1.871.000 habitants, soit 4.000 seulement de plus que le Nord ; et certainement aujourd'hui il en compte 30 à 40.000 en moins.

Il faut concéder que presque tous ces départements sont montagneux et relativement difficiles à parcourir : on pourrait donc admettre malgré télégraphes et téléphones, trains, automobiles et cycles, qu'ils aient par exemple 30, 40 ou 50 o/o de fonctionnaires en plus pour un

nombre égal d'administrés, malgré la moindre activité politique et économique des citoyens de ces régions disgraciées. Mais il ne s'agit pas en réalité de 30 à 50 o/o.

Si l'on considère seulement les principaux services d'État (en laissant de côté l'enseignement et la défense nationale), on arrive aux résultats suivants :

Nombre des principaux fonctionnaires de l'Intérieur, de la Justice (sans les cours d'appel) et des Finances, d'après l'Almanach National (1905) :

	1 ^o Dans le Nord	2 ^o Dans le groupe des dix départements les moins peuplés
Préfets.....	1	10
Sous-préfets	6	23
Secrétaires généraux.....	1	10
Conseillers de préfecture.....	4	40
Magistrats et greffiers des tribunaux de première instance.....	61	194
Juges de paix.....	67	245
Trésoriers généraux.....	1	10
Directeurs des contributions directes...	1	10
Inspecteurs » » ...	3	10
Receveurs particuliers.....	6	23
Percepteurs.....	128	390
Directeurs de l'Enregistrement.....	1	10
Inspecteurs » 	2	10
Sous-inspecteurs de l'Enregistrement. ..	18	19
Directeurs des contributions indirectes..	1	10
Inspecteurs » » ..	12	10
	<hr/>	<hr/>
	313	1.024

On voit combien la majoration que nous considérons comme admissible est dépassée, le second groupe comptant plus du triple de fonctionnaires pour une besogne beaucoup moindre.

La comparaison du nombre d'affaires jugées par les tribunaux, des chiffres d'impôts perçus, etc., condamnerait d'une façon plus éclatante encore l'organisation actuelle.

Dans ces conditions, on ne peut qu'approuver les publicistes qui, en dehors du Parlement, demandent la réduction du nombre des circonscriptions, en ajoutant cette réserve que la plupart, et M. Leroy Beaulieu surtout dans les articles cités, s'en tiennent à des conclusions beaucoup trop modérées.

Il ne faut pas oublier non plus que tous les fonctionnaires superflus ont des droits acquis, et que si la réforme s'effectuait par exemple en 1907, ses heureux résultats ne se répercuteraient que progressivement sur nos budgets pendant une longue suite d'années.

Admettons que le Parlement ait voté le principe de la réduction; les partisans du statu-quo présentent une première objection : « La densité de la population est très faible dans une grande partie de la France, et si l'on veut grouper un nombre raisonnable d'administrés, il faudra accorder à certaines circonscriptions une étendue démesurée. »

Mais le simple bon sens répond qu'avec les progrès des commutations (1) on va dès aujourd'hui plus vite et à meilleur compte d'une extrémité à l'autre de la plus vaste des régions à créer qu'on ne l'eût fait dans un des départements actuels en 1790, voire en 1830.

Sous le rapport de la viabilité et de la transmission des ordres, la France de la Révolution différerait de la nôtre autant qu'un paralytique d'un athlète en parfaite santé. De plus les réseaux se développent chaque année, et, sans parler de l'automobile, M. Leroy-Beaulieu a pu dire qu'avant 1950 pas un village ne serait à une lieue d'une ligne de chemin de fer ou de tramway. Il n'est pas téméraire d'ajouter que toutes les communes auront le téléphone, sans compter les inventions que nous ne pouvons prévoir. La seule machine à écrire permettrait dès maintenant de réduire des deux tiers le peuple innombrable des scribes.

Cette objection détruite, chacun peut proposer son plan au futur législateur. C'est ce qu'on va faire ici.

Nous ne croyons pas qu'il faille, le cas échéant, mettre la lourde machine gouvernementale en mouvement pour n'arriver, sous prétexte de politique scientifique et évolutionniste, qu'au résultat rêvé par certains publicistes qui aissent les départements importants tels quels et groupent les autres par deux ou trois au plus. On arrive ainsi à conserver 50 à 60 départements dont la moyenne serait de 605 à 800.000 habitants (chiffre actuel : 448.000 environ).

Nous estimons, au contraire, en nous basant sur l'exemple du Nord actuel, que rien n'empêche d'adopter en principe une moyenne de 2 à 2 millions et demi d'habitants: ce sont les chiffres qu'atteindrait le puissant département, si l'organisation actuelle était maintenue, respectivement en 1908 ou en 1935, pour peu que son taux annuel de progression restât le même.

Ce point de départ admis, une nouvelle difficulté se présente. Il

(1) Voir, à ce sujet, la planche 32 de l'Album de Statistique graphique du Ministère des Travaux publics pour 1900, paru cette année seulement.

n'est pas possible de créer des circonscriptions absolument égales comme nombre d'administrés, car le Midi, le Centre et l'Est sont en général beaucoup moins peuplés que le Nord et l'Ouest — et les régions à forte altitude le sont infiniment moins que les plaines. La répartition sera donc une tâche délicate et difficile, surtout en tenant compte du plus ou moins d'affinité des populations à grouper. Mais l'œuvre des Constituants de 1790 était autrement complexe, et ils en sont pourtant venus à bout en peu de temps.

A titre d'ébauche, nous soumettons au Congrès un projet répartissant la France Continentale en quinze régions, dont quatorze en province et une pour la Seine. La Corse pourrait former une région à part ou être rattachée à la région du Sud-Est.

La superficie des 14 circonscriptions varie de 50.000 kilomètres carrés, soit le onzième de la France et le quintuple de la Gironde, à 24.000, sauf pour l'Escaut (Nord et Pas-de-Calais) qui n'en aurait que 12.000, tout en étant déjà une des plus peuplées. La moyenne serait d'environ 37.500, soit un peu plus que l'ancienne Bretagne et à peu près le Danemark.

La population, dans les mêmes conditions, serait un peu au dessous de 2.600.000 habitants, très inférieure à la Seine actuelle. Entre les extrêmes, la différence n'est pas (en 1901) du simple au double, de 3.670.000 pour la Seine et environ 2.100.000 pour les régions les moins favorisées.

LA FRANCE EN XV RÉGIONS

RÉGIONS ET DÉPARTEMENTS QUI LES FORMENT	CHEFS-LIEUX	SUPERFICIE en milliers de Km ²	POPULATION en millions (1901)
<i>Escaut</i> : Nord, Pas-de-Calais.	Lille	12	2.8
<i>Seine et Somme</i> : Somme, Oise, Aisne, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne.	Amiens (ou Versailles)	31	2.5
<i>Paris</i> : Seine	Paris	0.5	3.7
<i>Côtes de la Manche</i> : Seine-Inférieure, Eure, Calvados, Orne, Manche.	Rouen	30	2.4
<i>Est</i> : Ardennes, Marne, Aube, Haute- Marne, Meuse, Vosges, Meurthe-et- Moselle	Reims	41	2.4
<i>Centre</i> : Eure-et-Loir, Loiret, Loir- et-Cher, Indre, Cher, Allier, Nièvre.	Orléans	47	2.3
<i>Ouest</i> : Mayenne, Sarthe, Maine-et- Loire, Indre-et-Loire, Vienne, Deux- Sèvres, Vendée.	Angers (ou Tours)	45	2.7
<i>Saône et Seine</i> : Yonne, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Jura, Doubs, Hau- te-Saône, Belfort	Dijon	41	2.2
<i>Côtes de l'Océan</i> : Ile-et-Vilaine, Cô- tes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Loire-Inférieure	Nantes	35	3.2
<i>Plateau Central</i> : Haute-Vienne, Creu- se, Corrèze, Puy-de-Dôme, Cantal, Haute-Loire, Lozère, Aveyron.	Limoges (ou Clermont- Ferrand)	50	2.6
<i>Rhône et Léman</i> : Rhône, Loire, Ain, Savoie, Haute-Savoie	Lyon	24.2	2.4
<i>Charente et Gironde</i> : Charente-Infé- rieure, Charente, Gironde, Dor- dogne.	Bordeaux	33	2.1
<i>Cévennes</i> : Ariège, Pyrénées-Orien- tales, Aude, Tarn, Hérault, Gard, Ardèche	Montpellier	39	2.4
<i>Sud-Ouest</i> : Haute-Garonne, Landes, Basses-Pyrénées, Lot-et-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Lot, Tarn- et-Garonne.	Toulouse	48.3	2.3
<i>Sud-Est</i> : Isère, Drôme, Hautes-Al- pes, Basses-Alpes, Vaucluse, Var, Bouches-du-Rhône, Alpes-Mari- times.	Marseille	46.4	2.6

Le nombre de départements par région provinciale varie, comme on peut le voir, de deux à huit. Nous employons le terme « région » pour distinguer les circonscriptions proposées de celles qui existent aujourd'hui; mais il semble qu'il n'y aurait aucun inconvénient à conserver le terme actuel tant que subsistera l'organisation unitaire.

Si la main de fer de la nécessité obligerait le Parlement à adopter une organisation aussi économique, aussi pratique, et, disons-le, aussi indispensable à toute tentative sérieuse de décentralisation, nous admettons très volontiers que la suppression des sous-préfets, si souvent demandée et parfois votée, ne serait plus indispensable. On pourrait subdiviser les régions en 3, 4 ou 5 districts de 500.000 à 800.000 administrés; le maximum ne dépasserait guère la population actuelle des arrondissements de Lille, Lyon, Saint-Denis et Sceaux; le minimum est au-dessous de celle de l'arrondissement de Marseille.

Il est inutile de fatiguer le lecteur par un amas de chiffres qui ne sont pas indispensables à l'heure présente.

On se bornera à proposer les 5 districts ci-dessous pour la région du Sud-Est, en faisant remarquer que, sauf dans le Plateau Central et le Sud-Ouest, on pourrait partout ailleurs grouper dans chacun une population très supérieure.

<i>Valence.</i> — Arrondissements de : la Tour du Pin, Vienne, Saint-Marcellin, Valence.....	492 000 hab.
<i>Grenoble.</i> — Grenoble, Die, Nyons, Gap, Embrun, Briançon, Digne, Barcelonnette, Sisteron, Forcalquier, Castellanne, Puget-Théniers.....	552.000 »
<i>Avignon.</i> — Avignon, Orange, Carpentras, Apt, Montelimar, Arles, Aix. ...	496.000 »
<i>Marseille.</i> — Le seul arrondissement de Marseille...	534.000 »
<i>Nice.</i> — Toulon, Draguignan, Brignoles, Grasse, Nice	599.000 »

Nous avons fait le groupement par arrondissements tels qu'ils existent, mais rien ne s'opposerait à détacher des cantons de l'un pour les adjoindre à un autre, si des raisons d'égalisation et d'homogénéité l'exigeaient d'une façon positive. Ainsi les cantons de Voiron et de Crest devraient, plutôt, être incorporés dans le district de Valence et celui du Beausset dans le district de Marseille. Mais ce sont là détails secondaires.

En résumé, il resterait 15 préfets, au lieu de 87, et environ 50 sous-préfets au lieu de 275 : une diminution parallèle, toujours en dehors de l'Enseignement et de la Défense Nationale, s'imposerait pour la plupart des fonctionnaires relevant des autres ministères dont la répartition sur le sol national dépend de l'organisation actuelle. Il n'en serait pas tout à fait de même pour la magistrature : il est peu

vraisemblable que 65 tribunaux de première instance suffisent pour la France continentale, mais l'on n'a pour cela qu'à consulter à l'*Officiel* les projets de réforme consacrés à cette question trop spéciale et qui nécessiterait un mémoire à elle seule. Il en est de même pour la réduction du nombre des cantons et surtout des communes. Si le courroux d'Achille fournit une Iliade entière, la critique de notre organisation communale demande un volumineux in-quarto, en évitant, cela va de soi, toute phrase inutile et en se bornant à l'étude de quelques départements bien choisis. Les armées sud-américaines d'il y a vingt-cinq ans sont seules comparables à ces fortunées communes où, faute d'électeurs assez nombreux, on est obligé de recruter les conseillers municipaux, au petit bonheur, dans le reste du département, voire même de la France.

Un mot suffira pour aujourd'hui. Les Bouches-du-Rhône, en défalquant le chef-lieu, ne comptent que 111 communes pour 200.000 habitants environ, soit près de 2000 administrés en moyenne. C'est le seul exemple qu'on puisse relever dans le pays tout entier, la Seine exceptée. Il n'y aurait chez nous que quelques retouches sans importance à faire à la division actuelle. Mais peut-on admettre que l'Eure compte dans ces conditions 699 communes pour 310.000 habitants et les Basses-Alpes 250 pour 108.000. Non, surtout si l'on songe aux charges minima qui incombent au plus petit groupement municipal. Non, si l'on constate que ces communes, déjà si faibles en moyenne, sont très inégales entre elles. Non, encore, lorsqu'on sait que les plus petites vont en se dépeuplant, et que le nombre des unités au-dessous de 100 habitants s'accroît à chaque recensement.

De toutes ces données, se dégage une conclusion. Notre pays doit fournir, depuis 1871, aux dépenses d'une armée de premier ordre, d'une marine de second ordre et d'un service d'instruction publique de plus en plus onéreux ; sa dette consolidée et flottante est une des plus lourdes par tête, au point de vue absolu ; elle est encore lourde relativement, même en tenant compte des grandes ressources du contribuable français. A toutes ces charges vont s'ajouter les millions réclamés par l'application des lois de solidarité sociale. On ne fera pas face à toutes ces exigences sans réaliser de sérieuses économies, puisque toute transformation du système d'impôts entraînera des mécomptes pendant une longue période. Réalisons ces économies au plus tôt en commençant par les services les plus inutiles ; refondons une organisation surannée et dangereuse, et que l'administration de clocher fasse enfin place à une administration vraiment nationale. — (Voir aux Vœux, n° II).

XV

LA PROVENCE ET LES IRRIGATIONS

Par M. **Henri de MONTRICHER**,

Ingénieur civil, membre de la Société de Géographie de Marseille.

LA DURANCE

Suivant un vieux dicton, la Durance passait jadis pour être, avec le Parlement et le mistral, l'un des trois grands fléaux de la Provence.

Déjà, sous la domination romaine, Tite-Live, appréciait ainsi l'instable et dangereuse rivière :

« De toutes les rivières de la Gaule, c'est celle que l'on traverse avec le plus de difficultés, soit à gué, soit en bateau ; elle est privée de berges, se divise en plusieurs bras, s'en forme sans cesse de nouveaux, se creuse des gouffres et roule des eaux grossies par les pluies et les orages avec un bruit terrifiant. »

Quinze siècles plus tard, Nostradamus corroborait en ces termes les appréciations de l'historien latin :

« Naturellement brusque, violente, limoneuse, furieuse, inconstante, inapprivoisable et méchante, inguéable presque partout, en tous temps dangereuse, et d'un fil tant raide, desdaigneux et revêche que, qui ne l'a pratiquée de longtemps et ne connaît les gués et détours, n'oserait l'aborder ni s'y hasarder.

« Ajoutez à ces incommodités et rudesses que ses bords sont la plupart inaccessibles, creux ou taillés et toujours mouvants et prêts à se fondre et renverser. »

Cependant, de nos jours, notre concitoyen M. Penchinat pouvait dire, avec non moins de vérité, dans un récent discours académique :

« Quant à la Durance, le revirement passe d'un extrême à l'autre, l'ennemie est devenue une grande dame que trois départements courtisent, dont on se dispute les faveurs, et pour laquelle on a failli se battre. Le fléau de jadis est devenu une source de fortune, une mine d'or ; ses eaux sont un Pactole ; elles roulent, mieux que le brillant métal du fleuve de Lydie, la prospérité, l'alimentation, l'hygiène, la vie en un mot, des contrées qu'elles traversent. »

La Durance n'a pourtant rien changé à son allure inconstante et diverse. Comme par le passé, elle divague sur une longue et vaste plaine d'alluvions, immense cône de déjections d'un torrent gigantesque, réceptacle des apports diluviens des Alpes. Ses eaux gigantesques n'occupent que d'étroites bandes de son lit, large et mouvant.

Ce n'est pas seulement la forme de la section fluide qui se modifie et dans laquelle se déplace le thalweg, c'est la masse toute entière des eaux qui abandonne son lit brusquement, le laisse à sec et se transporte soudain dans un lit nouveau, souvent très distant, tandis que son débit varie dans des proportions énormes.

Aussi les prises de ses dérivations sont-elles des ouvrages très instables, qu'il faut souvent modifier ou déplacer et dont l'entretien est très coûteux. Pour amener le courant à battre leurs seuils, on provoque, en amont, des remous et affouillements au moyen de légers barrages en fascines ; on crée ainsi au courant de légers obstacles temporaires contre lesquels il butte et semble s'acharner et qu'il ne tarde pas à vaincre ou à tourner.

Si donc la Durance est un inestimable bienfait, et ses eaux un vrai Pactole pour les contrées que traversent les canaux que le génie de l'homme en a dérivés, dans leur débit constant, paisible et régulier, elle reste un danger pour les riverains, malgré tous les travaux de défense, digues, épis et autres, que ses variations, remous, affouillements et crues dévastatrices rendent précaires et scabreux. Son régime paraît même avoir empiré puisqu'elle a cessé d'être navigable ; son cours devait être moins inconstant et ses flots moins perfides au temps où, d'après Tite-Live, on la traversait en bateau, lorsqu'une végétation forestière couvrait certains des coteaux riverains.

Une rivière est le collecteur du bassin dont elle est tributaire, et son débit est fonction de la surface de ce bassin, de la nature géologique et surtout de la perméabilité de son sol, de la végétation qui le recouvre, enfin de sa déclivité.

La Durance émerge du Mont-Genèvre, à 2.060 mètres d'altitude. Sa longueur est de 304 kilomètres, la surface de son bassin de 1.480.000 hectares, dont 1.171.400 en amont du pont de Mirabeau.

Les pentes moyennes de son lit varient de 11 mètres (Briançon-Embrun) à 2^m 80 (Pertuis-Rhône) par kilomètre.

De Lyon à la mer, sur une longueur analogue, la pente du Rhône ne dépasse pas 0^m 78 par kilomètre.

Les affluents de la Durance sont au nombre de treize, représentant une surface tributaire de 700.000 hectares.

Toute cette région très accidentée se compose d'une suite de vallées très étroites et très inclinées et de versants abrupts, rocheux et dénudés.

Il sortirait du cadre de cette étude de donner un aperçu même sommaire de la géologie du bassin ; il nous suffira de noter que les terrains qui le composent sont constitués par des couches jurassiques, crétacées et tertiaires, imperméables pour la plupart, surtout en amont du pont de Mirabeau.

Les eaux météoriques, en ruisselant sur les pentes escarpées et arides

ne rencontrent aucun obstacle, et se précipitent presque instantanément dans les thalwegs, où elles se collectent en torrents désordonnés, et la plupart des ravins, à sec pendant l'été, sont transformés par la moindre pluie en cours d'eau à gros débit.

D'après M. Imbeaux, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (1), la moyenne des hauteurs pluviométriques du bassin en amont de Mirabeau serait de $816 \text{ m}^3/\text{m}^4$ et correspondrait à un débit de 310 mètres cubes par seconde.

Toutefois, la hauteur annuelle de pluie tombée se cantonne sur un petit nombre de jours (plus faible que dans toute autre région de la France), inégalement répartis entre les saisons.

D'après Imbeaux, le nombre annuel des jours de pluie serait de 62, soit de 13 en été, 14 en hiver, 16 au printemps et 19 en automne, avec un minimum de 3 jours en août et un maximum de 9 jours en novembre, ces derniers correspondant respectivement à des débits de 165 et 495 mètres cubes par seconde.

Toutefois, ces évaluations sont passibles de gros écarts, les débits dépendant moins des hauteurs pluviométriques annuelles que des chutes horaires qui, par les temps d'orage, montent à 5, 10 et même 15 millimètres.

A une chute horaire de 1 millimètre correspond un débit par hectare-seconde de 2 litres 78.

Si on admet que, pour parvenir au thalweg, les colatures pluviales mettent, en terrain sensiblement imperméable, un temps triple de celui de la chute, le débit de la chute horaire de 1 millimètre sera de 1 litre environ, soit pour tout le bassin en amont de Mirabeau de 1.171 mètres cubes.

Il suffira donc de pluies d'orage de 5 millimètres sur toute la surface, de 10 millimètres sur la moitié ou de 15 millimètres sur le tiers du bassin, hypothèses parfaitement acceptables, pour donner lieu à des crues de $(1.171 \times 5 = 5.855)$ 6.000 mètres cubes environ, qui ne se sont, en effet, produites que trop souvent.

Le régime actuel de la Durance est donc tel qu'il ne comporte aucune réserve en temps sec et qu'il donne naissance, par des pluies d'orage, à des crues dévastatrices.

Le débit, descendu pendant la dernière période estivale à 40 mètres cubes, est fixé, à l'étiage, à 72 mètres cubes.

La proportion de limons charriés par ses eaux est en moyenne de 2 kilogr. 6 par mètre cube, et l'apport annuel de ces matières, évalué à 5 milliards de tonnes, correspondrait, d'après Hervé Mangon, à 100,000 tonnes de guano, ou à la fumure d'une forêt de 30.000 hectares.

(1) *La Durance. — Régime, crues et inondations, 1892.*

La Durance ne fut pas, à l'origine, tributaire du Rhône, mais elle aboutissait à la mer par le pertuis de Lamanon, encore très visible, et qui sert de passage à ses diverses dérivations. Les matières charriées par le fleuve torrentiel, sables et cailloux roulés, constituèrent la grande plaine de la Crau d'Arles, sur la surface de laquelle les branches du fleuve s'étalèrent et serpentèrent par des branches nombreuses au milieu d'un enchevêtrement de lacs et d'étangs.

Le sol s'exhaussant à chaque crue, la Durance obstrua le pertuis actuel de Lamanon, et, s'étant barré ce passage, laissa à sec la Crau d'Arles constituée par la débâcle de cailloux roulés, et se dirigea vers le Rhône.

Si le fleuve avait suivi sa voie naturelle, ses limons auraient colmaté et merveilleusement fertilisé les steppes incultes de la Crau d'Arles, au lieu d'accroître et d'enrichir pour de longues années encore le delta du Rhône, la féconde et fertile Camargue.

IRRIGATIONS. — DÉBITS ET CONTINGENTS.

Les eaux de la Durance servent aux irrigations et à la consommation publique.

Par l'extrême variété de leur débit, par la multiplicité de leurs filets liquides, par les mouvements incessants des graviers et des sables au travers desquels elles filtrent, ces eaux sont toujours aérées et largement minéralisées, aux dépens de leur teneur en matières organiques.

Les bassins de décantation échelonnés sur le parcours du Canal de Marseille favorisent ces phénomènes d'épuration spontanée.

D'après Rietsch, professeur à l'École de Médecine, les eaux de la Durance à leur entrée sur le territoire de Marseille ne contiennent en moyenne que 300 microbes par centimètre cube.

Les contingents affectés aux irrigations correspondent à un débit semestriel (du 1^{er} avril au 30 septembre) de 1 litre par seconde et par hectare par doses massives intermittentes de 34 litres.

La couche totale ainsi dépensée est de 1^m 57 d'épaisseur. Les apports annuels d'éléments fertilisants fournis par les eaux de la Durance et les limons en suspension par hectare irriguée sont les suivants :

Azote	33 kilog.
Acide phosphorique...	25 »
Potasse.. ..	73 »

Appoint qui n'est rien moins que négligeable, étant donné qu'une récolte de 100 quintaux métriques de fourrages prélèvent dans le sol :

Azote	145 kilog.
Acide phosphorique.....	41 »
Potasse.....	100 »

DÉBIT NORMAL ET DÉRIVATIONS

Le débit de la Durance varie donc de 40 à 45 mètres cubes en temps de pénurie, à 5000 à 6000 mètres cubes en temps de crue, alternative également désastreuse.

Le volume d'étiage a été fixé à 72 mètres cubes par seconde.

Cependant les concessions actuelles montent à 102^{m³} 946 et les demandes de concessions (non réalisées) à 28 mètres cubes.

Ces concessions se répartissent comme suit :

Hautes-Alpes	7 ^{m³} 760
Basses-Alpes	8 787
Vaucluse	27 006
Bouches-du-Rhône	58 493

Les départements des Hautes-Alpes et Basses-Alpes sont dotés de cinquante-neuf dérivations, dont les plus importantes sont celles de Manosque et de Ventavon, de 2 mètres cubes et de 2^{m³} 500 concédées en 1881.

Parmi les dix dérivations qui irriguent le département de Vaucluse, on en compte cinq dont le débit est supérieur à 2 mètres cubes, savoir :

Canal de Pertuis-Cadenet (1864).....	4 ^{m³} 000
» de Cabedan-Neuf, l'Isle et Carpentras (1853).	10 000
» de Cabedan-Vieux, Saint-Jullien (1857)	4 400
» Durançole (1229).....	2 200
» Crillon (1837).....	4 000

La plupart de ces concessions remontent à des dates assez reculées ; les dates ci-dessus sont celles de leur régularisation.

Les concessions du département des Bouches-du-Rhône, qui nous intéressent particulièrement, sont les suivantes :

Canal du Verdon (1863).....	6 ^{m³} 000
» de Peyrolles (1843) ..	2 000
» de Puy Sainte-Réparate	1 000
» de Marseille (1838-1867).....	9 000
» de Craponne (1554-1581).....	13 057
» Domanial { Branche méridionale....	9 477
des Alpines (1772) } » septentrionale .	7 336
» de Sénas (1303) ..	0 750
» de Saint-Andiol	1 000
» de Cabannes (1856).....	0 700
» de Châteaurenard (1315).....	3 000
» de Rognonas ..	5 000

Les trois grandes saignées de la Durance qui ont transformé le climat et la flore d'une surface importante du département des Bouches-du-Rhône sont : le canal de Craponne, la branche méridionale des Alpines et le canal de Marseille.

Les deux premières sont affectées aux irrigations de la Crau d'Arles, ancien cône de déjection de la Durance, dont la pente sensiblement uniforme du sommet à la base est de trois millimètres environ par mètre. Les branches mères des canaux de Craponne et des Alpines traversent le col de Lamanon, ancien pertuis de la Durance, et leurs nombreuses dérivations s'étalent en éventail sur la vaste plaine, semblables aux sillons que devait se creuser le fleuve à l'époque préhistorique.

Le débit total de ces dérivations est de 20 mètres cubes environ ; le contingent affecté aux irrigations des prairies de la Crau est fixé, en raison de la perméabilité de son sol, à 1 lit. 20 par hectare ; les branches de Craponne et des Alpines peuvent donc pourvoir à l'irrigation de 16 à 17.000 hectares au maximum de sol en pleine culture normale, soit à moins de la moitié de la surface de la plaine aride.

Les arrosants de Craponne, usant de la réserve introduite dans ses titres de concession par Adam de Craponne de dériver de l'eau « *en suffisance et en tant que besoin sera* » pour restituer sans doute à la Durance son ancienne affectation, ont de tous temps prétendu à une concession illimitée, mais force leur est de se rendre à une situation de fait impossible à modifier.

La dotation de la ville de Marseille est de 9 mètres cubes, mais le volume dérivé par le canal de Montricher n'est pas inférieur à 13 ou 14 mètres cubes.

Sur ce volume, un contingent de 4^m 850 est affecté aux irrigations de la campagne marseillaise, autrefois rocailleuse et aride aujourd'hui verdoyante et prospère.

À l'étiage, la Durance ne peut suffire aux dotations régulières, et en cas de pénurie, lorsque son débit s'abaisse à 40 mètres cubes, comme pendant l'été de 1906, soit à moins de la moitié des volumes concédés, malgré une réglementation des prises aussi équitable que possible et une part légitime faite à l'alimentation de l'agglomération marseillaise, des intérêts de première importance sont gravement en souffrance.

Le roisement des pentes abruptes, qui actuellement sont à sec, ou roulent des torrents tumultueux, mettrait sans doute la rivière à l'abri des revirements produits par les pénuries désastreuses ou les crues dévastatrices, et son débit disponible serait, de la sorte, régularisé, sinon très sensiblement augmenté.

Mais le volume d'eau que roule la Durance n'est, en somme, qu'une faible portion des colatures des bassins tributaires, et il serait pos-

sible, en utilisant pratiquement celles-ci, de fournir des contingents doubles aux terres assoiffées de notre région.

À cet effet, les réserves d'eau nécessaires seraient constituées au moyen de barrages échelonnés le long de la rivière et de ses affluents à pente rapide.

Le problème est à l'étude depuis de longues années. MM. les ingénieurs Zurcher, Dyrion, Périer et Wilhelm ont, à diverses reprises, sur la demande du Conseil général des Bouches-du-Rhône, rédigé des rapports qui forment sur la question une bibliographie complète.

Le Verdon, principal affluent de la Durance, présente des conditions particulièrement favorables à de tels aménagements.

Le Verdon émerge à l'aval et au nord-ouest du lac d'Allos, dont l'altitude est de 2.237 mètres, et aboutit à la Durance après un parcours de 180 kilomètres avec une pente moyenne de 6^m 90 par kilomètre.

De tous les affluents de la Durance, le Verdon est celui dont le cours est le plus long, le volume des eaux d'étiage le plus considérable, la différence d'altitude (de la source au confluent) la plus grande, le double régime des eaux le mieux marqué, la vallée la plus resserrée.

L'importance du volume d'étiage tient au nombre et à l'importance des sources qui l'alimentent dès l'origine de la rivière, entretenues au printemps par la fonte des neiges et à l'automne par les eaux météoriques. Telles les sources du haut Verdon : Bouchiers, Chadoulin, lac d'Allos, Verdon, Courtions, Aiguilles, Leissonnet, Clignon, La Lance, dont le débit total d'étiage est de trois mètres cubes environ.

D'autres sources débitant ensemble 2 à 3 mètres cubes émergent dans la partie moyenne du bassin, mais n'offrent que des réserves souterraines moins importantes ; le plus gros appoint est fourni par la source de Fontaine-l'Évêque, dont le débit d'étiage est de 3 à 4 mètres cubes.

Le bassin tributaire mesure 220.000 hectares ; le débit, de 10 mètres cubes à l'étiage, atteint 1.600 mètres cubes en temps de crues, et peut être évalué à 70 mètres cubes en moyenne annuelle.

Sur l'initiative du Conseil général des Bouches-du-Rhône, il a été procédé par les services publics à l'étude complète d'un projet de barrage-réservoir à Gréoux en amont du confluent du Colostre.

Ce barrage donnerait une réserve de 60 millions de mètres cubes, et un approvisionnement annuel de 120 millions de mètres cubes en la renouvelant deux fois l'an, en avril et en août. Dépensé en quatre mois ou cent-vingt jours de sécheresse, ce volume fournirait un débit supplémentaire de 12 mètres cubes environ par seconde.

La dépense d'établissement de cet ouvrage, avec tous travaux accessoires, a été évaluée à 8 millions.

Le projet en cours d'approbation peut être prochainement exécuté.

A Sainte-Croix, en aval de Fontaine-l'Évêque, un barrage de 32 mètres de hauteur donnerait une réserve de 130 millions de mètres cubes, et par un double remplissage et un fonctionnement de cent vingt jours, un débit supplémentaire temporaire de 24 mètres cubes environ.

Sans entrer dans le détail de ces projets, on peut admettre que la régularisation du débit des sources par une meilleure utilisation de leurs réserves souterraines, et celle des cours d'eau torrentiels par la création de grands réservoirs en des points convenablement choisis, permettraient de doter la Durance de volumes d'eau qui donneraient satisfaction à tous les besoins de l'agriculture et de la consommation publique.

L'établissement du barrage de Sainte-Croix représenterait une dépense totale de 12 millions environ.

Dépense considérable, en vérité, et qui ne trouverait peut-être pas, dans un avenir suffisamment prochain, par le seul service de l'hydraulique agricole, une rémunération suffisante.

Mais voici que la science dégage des forces latentes de la nature un facteur nouveau et irrésistible.

L'énergie électrique, tenue en réserve dans les flancs des barrages, peut être avantageusement utilisée et fournir au rendement agricole un appoint considérable et décisif.

L'installation hydro-électrique du barrage de Sainte-Croix peut être évaluée à une dépense de 12 millions et la puissance développée de 10.000 chevaux. Le rendement annuel net, estimé à 1.750.000 francs, suffirait à gager la dépense totale afférente au barrage et à l'installation électrique.

Dès lors plus d'obstacle au captage des eaux de source désormais libérées au profit exclusif de la consommation publique, puisqu'il n'y aura plus lieu de compter avec les débits de la rivière et de ses affluents, réserve privilégiée de l'agriculture. - (Voir aux Vœux, n°IX.)

XVI

ÉTUDE RATIONNELLE DES COURANTS DU GOLFE
DE GASCOGNE, 1901-1906

par M. Charles BÉNARD,

Président de la Société d'Océanographie du Golfe de Gascogne à Bordeaux,
commissaire spécial de l'Océanographie à l'Exposition Coloniale
de Marseille.

Le 15 janvier 1903, je publiais dans *La Géographie* une étude dans laquelle je faisais l'historique des lancements de flotteurs de formes diverses effectués dans le golfe de Gascogne par le Prince de Monaco, par M. Hautreux et par différentes organisations officielles. Ensuite j'exposais dans quelles conditions j'avais été amené à lancer, en novembre 1901, un certain nombre de flotteurs (par groupes de 10 à la fois) sur la ligne qui joint l'entrée de la Gironde au cap Ortégal. Ces lancements me donnèrent des résultats tout à fait surprenants, qui ne tendaient rien moins qu'à démontrer l'inexistence du courant de Rennell et à prouver, au contraire, que les eaux de cette partie du golfe de Gascogne ont une tendance à se rapprocher de la côte des Landes et à la longer du Nord vers le Sud ; enfin à constituer le long de la côte septentrionale de l'Espagne un courant de sortie qui contourne la Galice et longe la côte de Portugal pour rejoindre le grand mouvement tourbillonnaire de l'Atlantique Nord.

Ce premier lancement avait eu lieu en hiver ; en 1904 je chargeais deux de mes collègues de la Société de Géographie, M. le docteur Woolonghan et M. Barincou, de lancer à nouveau sur la même ligne 100 flotteurs par groupes de 10 ; le résultat de ce lancement d'été fut le même que celui de l'hiver. Le courant de décharge du golfe de Gascogne le long de la côte des Landes et de la côte d'Espagne se maintient donc toute l'année, seulement la poussée, en hiver plus intense, des vents du secteur ouest, amène d'abord les eaux superficielles plus rapidement et plus Est et Ouest vers la côte des Landes. La décharge par le nord de l'Espagne ne suffit pas à compenser le surélévement des eaux landaises et il se produit un petit courant côtier de décharge très étroit vers le Nord, depuis Contis jusqu'à Hourtins et à la Gironde.

La vitesse estivale du courant intéressant la navigation paraît très supérieure à la vitesse hivernale ; ce fait, qui résulte des cartes de flotteurs et qui peut paraître anormal, s'explique très bien ; la

décharge se fait le long de la côte d'Espagne certainement plus intense en hiver qu'en été, mais seulement dans les eaux profondes de ce fleuve marin, et les vents d'ouest qui règnent sur la côte modèrent la vitesse d'écoulement des eaux superficielles dans lesquelles peuvent être immergés les bateaux ou nos flotteurs, de là un retour appréciable qui n'intéresse pas la masse importante de la décharge.

En été, de nombreux flotteurs atterrissent sur la côte d'Espagne, en hiver pas un seul : ceci est dû probablement à l'état de la mer qui en brise beaucoup et surtout à ce fait que, malgré le retour superficiel, le courant est tellement bien établi en hiver que tout est emporté en dehors et peut ainsi contourner le cap Ortégal et le cap Finistère.

J'étais déjà très satisfait de ces résultats précis, mais je tenais à faire une expérience plus importante, et, grâce à la Caisse des recherches scientifiques par laquelle j'ai été subventionné, grâce aussi à la générosité de M. Albert Glandaz, vice-président du Yacht-Club de France et membre du Comité de la Ligue Maritime, qui a bien voulu mettre son superbe yacht à vapeur à la disposition de la Société d'Océanographie, nous avons pu, mes collègues Woolonghan, Bendall et moi, dans les derniers jours de juillet 1906 et dans les premiers jours d'août, mettre à la mer 600 flotteurs d'un modèle nouveau, tout en cristal, extrêmement allongé et ne laissant, par la précision de sa flottabilité, aucune prise au vent. Douze premiers groupes de 20 flotteurs chacun ont été répartis à égale distance depuis l'entrée de la passe sud de la Gironde jusqu'à un point situé à trois milles au nord de la pointe de la Estaca.

Ensuite, 200 flotteurs modèle Hautreux ont été remis à La Corogne à l'amiral Vercera et à M. Bertrand, directeur du groupe océanographique de La Corogne, et ont été mis à la mer tout autour de la pointe nord-ouest de l'Espagne par une canonnière espagnole, suivant 4 lignes en forme d'éventail qui barreront complètement le courant de sortie du golfe dont nous avons parlé plus haut. Ensuite, nous avons mis à la mer douze groupes de 20 autres flotteurs dernier modèle sur la ligne qui joint la pointe de la Estaca à un point situé à égale distance entre l'île de Groix et l'archipel des Glénan.

En parcourant cette ligne, nous avons pu constater qu'un fort courant nous avait fait très nettement dériver vers le Sud-Est, surtout dans la dernière partie du trajet.

Enfin, tout en procédant à des opérations de dragage, de sondage et de recherches sardinières, nous avons placé un groupe de 20 flotteurs à mi-chemin entre Groix et Belle-Isle. Nous avons barré, par trois groupes de 20 flotteurs chacun, l'entrée de la Loire sur la ligne qui rejoint l'île d'Haédick à l'île d'Yeu, et enfin nous avons mis à la mer deux derniers groupes de 20 flotteurs parallèlement à la côte entre l'île d'Yeu et l'île de Ré.

Déjà un certain nombre de flotteurs sont rentrés ; presque tous ceux du groupe mis à la mer entre Groix et les Glénan ont été ramassés par des pêcheurs, à la mer ou sur la côte. Le courant, malgré la marée, rejette nettement les eaux de cette région vers l'Ouest ; là se trouve peut-être l'explication des mers si fortes que les pêcheurs rencontrent dans la région qu'ils appellent Les Coureaux.

Le groupe de flotteurs lancé entre Groix et Belle-Isle, quoique soumis à des influences de marée, qui nous avait fait à l'avance considérer l'expérience comme bien aléatoire, accuse nettement la marche vers le Sud-Ouest.

Les groupes de flotteurs lancés en face de la Loire descendent avec rapidité parallèlement à la côte.

Enfin, le groupe de flotteurs 441 à 460 mis à la mer au sud de Concarneau, à 30 milles environ, démontre par une marche rapide de 5 milles par jour qu'un courant très intense part dans le golfe de Gascogne au sud de Penmarch et longe toute la côte de Vendée et de Charente pour venir se joindre au courant déjà démontré de la côte des Landes.

Ces premiers résultats nous donnent le droit d'espérer que, quand tous les flotteurs auront terminé leurs évolutions et auront atterri, nous connaîtrons d'une façon assez précise la façon générale dont les eaux circulent dans le golfe de Gascogne.

Il serait intéressant que de pareilles expériences fussent faites dans toutes les mers du globe et surtout dans tous les golfes difficiles pour la navigation.

Rien ne peut être plus indispensable pour un capitaine que de pouvoir, par mauvais temps ou par temps de brume, connaître les courants de dérive auxquels son bateau peut être soumis, car si toutefois la connaissance de ces courants ne lui permet pas d'en déduire une correction exacte de l'estime, elle peut le mettre en garde contre des atterrissages dangereux et le mettre à l'abri contre les naufrages qui pourraient en résulter.

XVII

LA QUESTION DU TRANSSAHARIEN

Par M. Victor DEMONTÈS,

Professeur de l'Université, secrétaire général de la Société
de Géographie d'Alger.

Parler du Transsaharien, soulever une fois encore cette irritante question, paraîtra peut-être inopportun. C'est trop tard, diront les adversaires irréductibles et de parti-pris de cette voie ferrée : la cause est entendue depuis les nombreux et importants débats auxquels elle a donné lieu durant trente ans ; pourquoi exhumer cette vieilleries, ce projet utopique et dangereux ? C'est trop tôt, diront au contraire les partisans timides et prudents d'une idée qui, pour être soutenue et réalisée, exige de la hardiesse et une courageuse initiative : l'exploration du désert n'est faite qu'incomplètement ; sa topographie est mal connue, ses ressources minérales, s'il en existe, n'ont pas encore été inventoriées. M. Léotard, votre sympathique secrétaire général, n'est ni un de ces adversaires irréductibles ni un de ces partisans timides ; il a estimé que l'heure était venue et en somme le moment bien choisi pour rouvrir un débat qui n'a jamais été clos et gagner une cause qui n'a jamais été perdue ; et il m'a prié, quand il s'est agi de l'organisation de ce Congrès, de me charger non point de traiter complètement cette question — je n'en aurai ni le temps, ni la compétence, — mais de la soulever, d'amorcer ce débat, — ce qui ne demande qu'un peu de courage.

Pourquoi a-t-il choisi un Algérien ? Est-ce parce que le Transsaharien, intéressant tout particulièrement l'Algérie, sa construction doit tenir surtout à cœur à un Algérien ou à la grande Société de Géographie qu'il représente à ce Congrès ? N'est-ce pas plutôt parce que la discussion sur le Transsaharien, complément inévitable de tous les Congrès de Géographie qui avaient précédé, s'était engagée avec quelque ampleur dans celui tenu à Alger en 1899, que les opinions les plus favorables et les plus diverses y avaient été soutenues, mais qu'après une controverse passionnée, la critique la plus habile en avait été faite par M. Augustin Bernard, professeur de géographie aux Écoles supérieures d'Alger, et la solution ajournée à une époque indéterminée. Le Congrès s'était rallié à cette conclusion en raison des arguments tendacieux qu'on avait fait valoir devant lui et qui étaient tirés soit de la situation particulière des travaux publics en Algérie, soit de celle de ces mêmes travaux dans les colonies, et puis aussi de l'état de la France et de ses relations internationales. Or,

la situation a complètement changé depuis cette époque en France, en Algérie et dans le monde, de telle sorte que les raisons qui s'opposaient alors à l'exécution de cette grande entreprise militeraient plutôt en sa faveur aujourd'hui. D'autre part, d'autres considérations auxquelles on prêtait une grande valeur, à cause de la connaissance imparfaite que l'on possédait des grandes étendues sahariennes et des colonies françaises limitrophes, sont jugées actuellement beaucoup plus favorables. Il est donc utile et, je le répète opportun, de reprendre l'enquête arrêtée en 1899 et de se demander si à la suite des découvertes et des explorations récentes le procès ne doit pas être révisé.

Dans cette étude, un premier examen est nécessaire ; c'est celui de toutes les raisons sinon étrangères au débat, du moins secondaires et pour ainsi dire extérieures qu'on s'est plu à multiplier pour en retarder la conclusion. Nous en précisons d'abord la valeur et la portée. Puis avec les données nouvelles, apportées par les reconnaissances de nos explorateurs et de nos officiers, et avec le livre si complet et si documenté de M. Leroy-Baulieu sur les conditions modernes de l'établissement d'une voie ferrée et de son exploitation économique, nous reprendrons le problème en lui-même et l'envisagerons sous ses faces multiples.

*
* *

C'était une solution algérienne, à laquelle s'était arrêté le Congrès d'Alger, si l'on peut donner le nom de solution au refus un peu dédaigneux de la majorité des congressistes de se prononcer catégoriquement sur la nécessité ou l'utilité d'un ou de plusieurs transsahariens. Qu'il me soit permis de rappeler et les dernières paroles de M. Augustin Bernard et les vœux émis par le Congrès, M. Augustin Bernard terminait ainsi la communication qui emporta le vote de l'Assemblée :

« J'ai donc l'honneur de soumettre aux membres du XX^e Congrès de géographie le vœu suivant, qui, *tout en laissant intacte la question du Transsaharien*, et en sauvegardant les susceptibilités des diverses provinces algériennes et tunisiennes, me paraît rallier tous les suffrages.

« Le Congrès émet le vœu : 1^o Que l'Algérie soit pourvue de son hinterland naturel par l'occupation des oasis du Touat ;

« 2^o Que la ligne d'Aïn-Sefra au Touat par Duveyrier soit construite dans le plus bref délai, sans préjudice des autres voies de pénétration sahariennes et notamment du chemin de fer de Laghouat. »

Les vœux, émis par le Congrès, ne différèrent point, quoiqu'un peu plus complexes, de ceux que l'on proposait :

« 1° Qu'il soit procédé dans le plus bref délai possible à l'occupation de l'arrière-pays algérien et principalement des oasis du Touat;

2° Qu'il soit procédé d'urgence au prolongement des lignes de pénétration saharienne, et notamment de celle d'Aïn-Sefra au Touat par Duveyrier, sans préjudice du complet achèvement du réseau algérien et tunisien, tant vers Laghouat que vers la frontière marocaine;

3° Que des missions scientifiques soient rapidement organisées en vue d'établir la carte et le nivellement des terrains compris entre l'Atlas et le Niger au nord de Tombouctou;

4° Que des études de même nature soient faites au nord du lac Tchad. »

M. Augustin Bernard faisait ironiquement remarquer dans la brochure où il publia sa conférence que, dans ces vœux, le mot de Transsaharien n'était même pas prononcé. Ainsi était reléguée à un avenir plus éloigné et plus propice non pas simplement l'exécution de ce chemin de fer, mais la discussion utile du projet.

Les Congressistes de 1899, dont nous étions, ont-ils eu tort ou raison de se rallier à cette résolution? En toute franchise, nous ne le pensons pas. Mais les temps ont changé; cette occupation du Touat, si longtemps différée et si ardemment souhaitée, a eu lieu; de quelle manière, il n'est personne d'entre vous qui n'ait ces événements présents à la mémoire; il n'y a pas intérêt à le rappeler ici. La ligne d'Aïn-Sefra à Duveyrier a été construite et poussée beaucoup plus loin, puisqu'elle a atteint Beni-Ounif en face de Figuig, et qu'après s'être arrêtée pendant quelque temps à ce point terminus, elle a été prolongée jusqu'à Colomb-Béchar. Peut-être a-t-on eu tort, sous l'influence de préoccupations marocaines, de la détourner de la direction naturelle vers Igli; en tout cas le tronçon Beni-Ounif-Colomb-Béchar a été établi dans des conditions de bon marché et de rapidité qui font bien augurer des facilités et du coût d'un chemin désertique analogue. D'autre part des missions scientifiques ont été organisées tant dans la direction du Tchad que dans celle du Niger, qui ont récolté une ample moisson de renseignements. Faut-il citer la véritable expédition Foureau-Lamy, les raids du commandant Pein, du commandant Laperrine, des lieutenants Cottenest, Besset, Guillo-Lohan? Faut-il rappeler la rencontre des Laperrine et des Théveniaut à Timiaouine? Et les recherches de M. Etiennot, directeur des Postes à Oran, pour la pose d'une ligne télégraphique? Et les études de M. Gautier, de M. Villatte, de M. Chudeau! Et les efforts heureux

de tant d'autres, militaires ou civils, dont les itinéraires ont depuis trois ou quatre ans sillonné le désert? Ainsi ont été exaucés les vœux des Congressistes d'Alger; et je crois bien qu'il n'y a pas d'exemple dans les annales de nos Congrès de vœux aussi rapidement et si complètement réalisés. Rien n'empêche par conséquent, aujourd'hui que ces desiderata ont reçu satisfaction, que la conversation ne reprenne sur le Transsaharien.

Cependant, pour ceux qui, en formulant ces restrictions, n'avaient en vue que de retarder indéfiniment cette discussion, le délai n'est peut-être pas suffisant; car, diront-ils, le réseau algérien et tunisien est loin d'être achevé. En dehors des lignes de pénétration saharienne, presque aucun chemin de fer nouveau n'a été construit, ni même amorcé; seul le tronçon Tlemcen-Lalla-Marnia est commencé, et il n'a été entrepris encore que sous l'impulsion des difficultés marocaines. N'est-il pas à craindre, ainsi que le disait hautement M. Augustin Bernard en 1899, que, lâchant la proie pour l'ombre, l'État ne se désintéressât des voies algériennes, pour n'avoir souci que du transsaharien? S'adressant aux congressistes que l'on allait promener en Algérie, il leur disait: « Ceux d'entre vous qui s'écarteront un peu des sentiers frayés, qui ne se contenteront pas du banal voyage à Biskra et qui chercheront à voir le pays d'une façon moins superficielle, ceux qui vous accompagneront à Boghari et même en Kabylie, pourront voir tout ce qui manque à ce pays-ci en fait de voies de communication pour atteindre sa pleine valeur... Vous demeurerez stupéfaits comme moi que des Algériens soient assez aveugles et assez ennemis de leurs propres intérêts pour réclamer un ruban de fer de 3.000 kilomètres à travers les immensités à jamais stériles du Sahara, alors que la même somme, employée en Algérie même en travaux de chemins de fer, de routes, de ports, d'irrigations, en feraient la plus belle colonie du monde et décupleraient sa valeur. » Pareil langage ne peut plus être tenu; non point que l'Algérie ait à sa disposition tous les chemins de fer désirables et que la situation à ce point de vue se soit sensiblement modifiée depuis cinq ou six ans, mais parce que la métropole a fait remise à sa colonie des voies ferrées algériennes, en lui laissant au demeurant et le soin d'entretenir les voies existantes et la charge d'en construire de nouvelles avec ses disponibilités budgétaires ou des fonds d'emprunt. Une loi votée en 1904 a en outre remplacé les avances annuelles faites par l'État Français aux compagnies de chemins de fer algériens par une subvention annuelle et décroissante au budget de l'Algérie. Par ces actes législatifs, le développement du réseau intérieur algérien incombe tout entier à la colonie; or le transsaharien est un chemin de fer intercolonial, mieux encore national, destiné à relier les diverses parties de notre empire africain; s'il se construit un jour, la dépense

doit en être supportée pour la totalité ou au moins pour la plus grande partie par la métropole. Donc les conventions nouvelles ont eu à nos yeux cet avantage dans la question qui nous occupe de séparer le problème algérien des chemins de fer du problème national du transsaharien ; désormais l'exécution de ce dernier n'est point subordonnée à l'achèvement des premiers. Mieux encore : M. Leroy-Beaulieu découvre dans la convention de 1904 et les disponibilités croissantes qui reviendront à l'État français un moyen de garantir largement l'emprunt nécessaire à la construction de la ligne. L'argument du réseau algérien ne porte donc plus ; je crois même qu'actuellement les Algériens, escomptant un plus grand trafic sur leurs propres lignes du fait de l'accroissement des débouchés vers le Soudan, seront les premiers à souhaiter que le transsaharien se fasse et se fasse le plus vite possible.

Ce n'est donc plus à une solution algérienne du problème qu'il faut s'arrêter, c'est à une solution nationale, française. Mais la France doit-elle se laisser distraire des entreprises de travaux publics plus modestes mais d'une utilité plus immédiate, qu'elle a amorcées dans la plupart de ses colonies ? Au Tonkin, la voie ferrée dépasse à peine la frontière de Chine ; à Madagascar elle n'atteint pas encore Tananarive ; au Dahomey, à la Côte d'Ivoire, aux Rivières du Sud, quelques centaines de kilomètres seulement ont été achevés. Seul le fameux chemin de fer de Kayes au Niger, dont l'exécution si lente a laissé un détestable exemple d'incurie administrative, est terminé ; mais à peine pose-t-on le dernier kilomètre de rail qu'on s'aperçoit que le Sénégal ne peut en être le prolongement fluvial vers Saint-Louis et qu'on parle déjà de le relier à la ligne de Dakar par un simple ajout de 700 kilomètres. Loin de nous la pensée de contester l'utilité de toutes ces voies ferrées et de chercher à en arrêter ou à en retarder l'exécution ? Nous sommes trop profondément convaincus de la nécessité des chemins de fer aux colonies pour maintenir la domination française et restreindre les dépenses d'occupation, comme pour assurer au plus grand profit de nos commerçants la prospérité économique des régions qu'ils traversent. Mais, qu'on veuille bien s'en souvenir, le régime des colonies françaises en matière de travaux publics s'est profondément modifié. Toutes maintenant, comme l'Algérie, construisent à leurs propres frais les chemins de fer dont elles ont besoin. Elles ont reçu la personnalité civile et peuvent emprunter après autorisation préalable du Gouvernement français et sur garantie de l'État.

L'établissement du Transsaharien, tel du moins que nous l'entendons, c'est-à-dire d'un chemin de fer national, construit par l'État, ne saurait en aucune manière compromettre ou retarder l'achèvement des voies ferrées de l'Indo-Chine, de Madagascar, de Djibouti ou autres. Et dans ce cas, ce nouvel argument s'évanouit comme les premiers.

Nous ne saurions d'ailleurs trop insister sur l'obligation où est la France d'aujourd'hui de fortifier son empire africain et de porter vers l'Afrique plus que vers l'Asie tous ses efforts et pour ainsi dire toutes ses espérances. Les événements se précipitent et la face du monde change. Qui aurait pu prédire, il y a quelques années, les événements qui viennent de se dérouler dans l'Extrême-Orient ! Et comme la politique mondiale a des surprises ! N'est-ce point un signe de ces profonds changements que la simple apparition d'un livre dû à la plume d'un auteur célèbre et qui avait pour titre : « Lâchons l'Asie, gardons l'Afrique ! » Sous une forme volontairement exagérée mais frappante dans leur concision, ces quelques mots ne traduisaient-ils pas les appréhensions de bien des Français après les désastres des armées et flottes russes ? Ne croyez point cependant, Messieurs, que je me rallie à un conseil si facile à donner, mais si difficile à suivre ; je ne l'ai cité que pour vous prouver combien, dans l'esprit de bien des gens, notre empire africain qui est à nos portes, et qui sera relativement facile à défendre si toutes les parties en sont reliées constamment les unes aux autres, a paru plus solidement assis que notre empire asiatique, et sa valeur s'en est accrue d'autant. On sent que là est l'avenir de la puissance politique de la France et là peut-être l'avenir de notre race. Aussi s'il fallait établir un ordre de préférence entre les travaux publics à entreprendre en Asie et en Afrique, ce sont les travaux africains qu'à notre humble avis on devrait mettre les premiers.

Enfin dans cette revue des raisons invoquées contre le Transsaharien, il est impossible de passer sous silence certaines allusions à la situation internationale de la France. Dans notre politique coloniale, longtemps nous nous sommes heurtés à l'avidité de l'Angleterre, et c'était une habitude d'argumentation un peu facile de jeter dans la discussion l'opinion présumée de l'Angleterre. On n'avait pas manqué de le faire en 1899 : « Un journal, avait-on dit, annonçait gravement, il y a quelques mois, que l'Angleterre ne verrait aucun inconvénient à ce que la France construisît un transsaharien. » Et on renchérissait là-dessus : « Je crois même, ajoutait le rapporteur, qu'elle y verrait de très grands avantages : celui notamment de nous atteler à une besogne indéfinie qui détournerait notre attention de contrées du globe bien autrement intéressantes et où elle nous devancerait. » Or, pareil argument dont on abuse, qu'on devrait s'interdire dans toute discussion sérieuse, se retourne maintenant contre ceux qui l'ont employé. A la politique séculaire d'opposition jalouse, s'est substituée de nos jours une politique d'entente cordiale, dont la durée et la solidité nous sont garanties beaucoup moins par les sentiments de sympathie qui existent entre les deux peuples, que par la concurrence dangereuse faite au commerce anglais par les négociants allemands. L'histoire ne nous apprend-elle pas qu'au dix-huitième siècle la lutte s'est engagée et

poursuivie entre les deux puissances coloniales rivales pour l'empire des Indes et le Canada, et qu'à cette époque l'Angleterre n'a pu triompher de la France qu'en s'appuyant sur des alliances européennes dont la meilleure fut celle de la Prusse? Ce qui se passe aujourd'hui n'est que la répétition du passé, mais les rôles sont intervertis ; car le monopole commercial de l'Angleterre n'est plus menacé par notre pays, il l'est par les industriels d'Outre-Rhin. Hostile, l'Angleterre nous encourageait à entreprendre le Transsaharien ; aussi, elle devrait ce nous semble nous en dissuader. Bien au contraire, les hommes d'Etat anglais les plus au courant des affaires africaines, comme sir Charles Metcalfe, estiment que le projet du Transsaharien n'a rien d'utopique, que nécessairement, fatalement, il se réalisera un jour. *La Dépêche algérienne* du 9 août 1906, rendant compte d'une interview prise à ce diplomate, rapportait ainsi ses paroles : « En ce concerne la construction des autres chemins de l'Afrique (il venait de parler de la grande voie anglaise du Cap au Caire), mon avis est que de Brooken-Hill une ligne devrait traverser l'Etat libre du Congo et ses riches plateaux, se diriger ensuite, après le lac Tchad, vers le Nord-Ouest et aboutir, après avoir traversé les territoires français, à Alger ou à quelque autre port de la Méditerranée. Ce serait les deux grandes artères de l'Afrique, l'une allant au Caire, l'autre à Alger, et de ces deux artères se détacheraient de nombreux embranchements de l'Afrique orientale et de l'Afrique occidentale. Je suis absolument certain que cela se réalisera et les gens qui en rient et considèrent ce projet comme un rêve, sont des gens qui ne se rendent pas compte des ressources énormes de l'Afrique. »

*
**

Oui, le Transsaharien est nécessaire et fatalement il se fera un jour. Puisque nous avons fait justice des objections dont on avait prétendu accabler les partisans de cette grande et nationale entreprise, il est temps de donner les raisons pour lesquelles nous croyons fermement à son exécution.

En Afrique, plus que dans n'importe quel autre continent, le chemin de fer est la voie de communication qui s'impose. C'est la seule par laquelle pénétrera la civilisation européenne, la seule qui assurera au commerce européen la régularité et la rapidité des transactions. Continent massif, sans large et profonde découpure, sans mer intérieure, bordé sur tout son pourtour d'un bourrelet montagneux dont les terrasses dominent de quelques lieues la mer voisine, il a été longtemps la terre inconnue et mystérieuse parce que ses abords en étaient difficiles, ses fleuves barrés par des rapides à proximité

de leur embouchure, ses habitants fanatiques ou craintifs. Mais une fois les difficultés du seuil surmontées, rien qui arrête à l'intérieur ; la forme générale du relief est le plateau, divisé par des ondulations plus que par des montagnes en immenses cuvettes ou dépressions, où l'on passe facilement de l'une à l'autre. Rien qui s'oppose par conséquent, si ce n'est la nature désertique de quelques régions, la présence de la forêt ou des marécages dans d'autres, au tracé d'une voie ferrée économique.

C'est de plus une hérésie géographique, quand on parle de l'Afrique, d'affirmer que les marchandises doivent prendre de préférence la voie fluviale toutes les fois que cela est possible. A vouloir étendre un principe économique, qui n'est point incontesté même en Europe, à une contrée africaine, on risque de développer des idées radicalement fausses et de condamner les colonies africaines à végéter. Tous les fleuves africains se prêtent mal à la navigation, j'entends la navigation commerciale, celle dont les frais de transport sont peu coûteux, et dont la régularité est la garantie de la continuité des relations entre les pays producteurs et consommateurs. Et cela vient des rapides infranchissables qui barrent leur cours, et aussi pour certains d'entre eux de l'irrégularité de leur débit. N'en a-t-on pas un exemple frappant dans le Nil, le long des rives duquel les Anglais ont jeté un chemin de fer.

L'exemple est plus topique pour le Sénégal et le Niger, les deux grands fleuves de notre Nord-Ouest Africain. Quelles espérances n'avait-on point conçues sur ces deux grandes voies navigables ? Ne se sont-elles pas évanouies lorsqu'on a mieux connu le régime de ces deux cours d'eau ? M. Leroy-Beaulieu, en s'appuyant sur les documents fournis par l'administration elle-même, montre bien quelle navigabilité imparfaite est celle du Sénégal. « Les chalands, dit-il, jaugeant quelques tonnes peuvent circuler en toute saison jusqu'à Kayes, mais ce ne sont pas ces chalands jaugeant quelques tonnes qui peuvent faire un transport économique. Les chalands ayant 50 centimètres de tirant d'eau ne peuvent remonter jusqu'à Kayes que sept mois de l'année, ceux de 1^m 20 que quatre mois et demi ; les embarcations calant 2 mètres n'y peuvent arriver que pendant trois mois et demi et celles de 3 mètres que pendant trois mois ; c'est la condamnation de tout très grand trafic régulier. Si, au lieu de Kayes, on prenait pour point d'attache de la ligne ferrée Bakel, situé à 123 kilomètres en aval, mais encore à 773 kilomètres de Saint-Louis, on n'aurait que des conditions à peine meilleures. Il faudrait pousser la ligne ferrée dite actuellement du Soudan tout au moins jusqu'à Diouldédiabé, à 576 kilomètres en aval de Kayes, mais encore à 320 kilomètres de Saint-Louis, pour avoir des conditions de navigabilité franchement meilleures, quoique encore insuffisantes. Les chalands de 50 centimètres peuvent, en effet,

remonter à Diouldédiabé toute l'année, ceux de 1^m 20 pendant neuf mois et ceux de 2 mètres pendant huit mois ; les navires de 3 à 5 mètres y peuvent accéder pendant 5 mois. » Le gouvernement général de l'Afrique occidentale l'a si bien compris, que tout en ne proposant pas d'affecter une partie du nouvel emprunt à la ligne projetée Kayes-Thiès, il n'a pas caché au Conseil supérieur de cette colonie que la construction de cette ligne s'imposerait tôt ou tard. Voilà donc un essai de voie mixte qui n'a pas réussi : le fleuve a failli même faire échouer le chemin de fer ; c'est pour avoir trop compté sur sa navigabilité que de désespérantes lenteurs se sont produites dans sa construction et qu'actuellement la voie ferrée est à peu près inutilisée.

Va-t-on recommencer la même expérience avec le Niger ? Tous les faits recueillis par le capitaine Lenfant dans son livre « Le Niger, voie ouverte à notre empire africain », loin de prouver la grande navigabilité de ce fleuve, démontrent combien elle est difficile, irrégulière, insuffisante pour un trafic commercial européen. Laissons, si l'on veut, le cours inférieur du fleuve au-dessous des chutes de Boussa ; il est tout entier en territoire anglais, et bien que la liberté de la navigation ait été expressément stipulée par les conventions internationales, il est fort peu probable que cette voie fluviale soit empruntée par le commerce du Soudan français. « Quant au Niger moyen, dit M. Leroy-Beaulieu, qui résume les dires du capitaine Lenfant, de Saï à Boussa, il est navigable neuf mois aux pirogues calant 35 centimètres au plus, six mois à six mois et demi à celles de 50 et 70 centimètres, et seulement de cinq à six mois aux chalands exigeant une plus forte profondeur. On rencontre ensuite, en remontant, les rapides de Labezenga, qui sont navigables pendant six à sept mois aux pirogues infimes ne calant pas plus de 35 centimètres et de six à quatre mois aux chalands calant 50 à 70 centimètres, un mois seulement à ceux de 1 mètre et jamais à des embarcations plus fortes. Dans les trois biefs supérieurs, ceux, en remontant le cours du fleuve, de Ansongo-Kabara, puis Mopti-Koulikoro et enfin Bamako-Siguiri, le cours du fleuve paraît mieux établi et la navigation est assurée pendant quatre, cinq, huit ou dix mois respectivement aux chalands calant 1^m 20, 1 mètre, 70 centimètres, 50 centimètres et aux pirogues de 20 à 35 centimètres ; mais, même pour ces dernières embarcations infimes, la navigation ne peut pas s'effectuer absolument toute l'année. Il y a toujours deux ou trois mois où elle doit être soit suspendue, soit assujettie à des irrégularités. »

Et ce sont là les deux grandes voies fluviales qu'on affirmait devoir servir à faciliter le commerce et à concurrencer le transsaharien en drainant toutes les marchandises de la boucle du Niger ! Je sais bien qu'il sera possible d'approfondir le lit du fleuve et de régulariser son débit ; mais je sais aussi et vous le savez tous, Messieurs, que ces tra-

vaux exigent des centaines de millions et que lorsqu'on les croit finis il faut les recommencer. On prétend endiguer le fleuve ; une crue survient et la digue est emportée. On construit un barrage de retenue et il cède sous la poussée des eaux. N'avons-nous pas en France un fleuve que l'on a prétendu dompter, où l'on a enfoui des millions et où la navigation languit et se meurt ? Je puis vous en parler avec quelque compétence puisqu'une partie de ma vie s'est passée sur les bords du Rhône. Au point de vue de la puissance utile des fleuves, il faut savoir distinguer entre les cours d'eau des pays tempérés ou même ceux de la zone équatoriale, dont le débit est régulier et qui traversent des pays aux chutes de pluie abondantes et régulières et partant suffisantes à la végétation, et les cours d'eau des pays tropicaux ou voisins des tropiques, aux eaux surabondantes pendant la saison des pluies et aux eaux pauvres et insuffisantes durant la saison sèche, par suite faisant défaut à la végétation pendant cette période. Que les premiers servent surtout au transport des marchandises ou à la production de la force motrice et qu'ils ne servent à peu près exclusivement qu'à cela, cela tient et à la régularité de leur cours et de leur débit, et aussi à la climature des régions qu'ils traversent et qui est assez humide pour qu'il ne soit pas nécessaire ou simplement avantageux d'apporter à la végétation un supplément à l'eau des pluies. Mais les autres fleuves ont un rôle plus complexe et plus utile à jouer. Ils sont non seulement des voies qui marchent et des forces qui agissent, mais encore des eaux qui fécondent et qui arrosent. Entre ces deux éléments de leur puissance utile — navigation et irrigation — il faut savoir choisir suivant les régions et, avant de sacrifier l'un d'eux au détriment de l'autre, se demander si ce sacrifice est conforme aux intérêts économiques du pays. Or, pour les fleuves africains de la zone subdésertique, la question se pose d'autant mieux que leur navigabilité est très contestable, que pour la rendre plus facile, il faudrait engager des dépenses hors de proportion avec les résultats à en attendre, tandis que les obstacles naturels auxquels ils se heurtent seraient des conditions favorables pour établir des barrages de retenue et décupler leur puissance d'irrigation ou de production de force motrice. Pour nous résumer en une formule, le Niger, le Sénégal, comme le Nil, comme les fleuves de la zone subdésertique, sont des fleuves d'irrigation plus que de navigation.

Ces idées ne sont pas absolument neuves puisque la politique hydraulique qui en est la conséquence a été appliquée déjà par les Anglais dans les Indes et en Egypte, mais elles découlent de principes géographiques dont les explorations nouvelles ont amené l'éclatante confirmation et qu'il est bon de rappeler à cette heure et en ce pays. Je reconnais toute la valeur de l'objection que les habiles d'entre nos modernes coloniaux ne manqueront pas de me faire.

Telle qu'elle est, la navigabilité du Niger suffit au pauvre commerce de ces régions et elle suffira longtemps. Qu'en sait-on cependant? La région du Niger est appelée, suivant les géographes et les économistes, à un brillant avenir comme pays de production de coton. Aujourd'hui surtout où l'on s'efforce de créer de grands centres cotonniers, aujourd'hui que l'on sait d'une manière indubitable que le coton a été autrefois cultivé en grand, que par conséquent la production économique de ce textile est possible, qui peut dire que le Niger restera une voie de transport suffisante! ou plutôt on peut avancer hautement qu'elle n'est pas, qu'elle ne sera jamais une voie assez régulière et assez rapide. Et puis, la culture du coton exigera d'abondantes irrigations, de profondes saignées seront pratiquées au fleuve et à ses affluents. Or, si l'on laisse se développer la batellerie, si on l'encourage, si on lui accorde des privilèges, plus tard on se heurtera à une coalition d'intérêts respectables qui lutteront pour qu'on ne touche pas au fleuve. Craintes chimériques, nous dira-t-on! Cependant, combien de progrès seraient réalisables dans certaines vallées de France et qui sont arrêtés uniquement par le souci de ne pas toucher aux positions acquises!

Entre la politique de navigation et la politique d'irrigation dans la vallée du Niger, — s'il fallait choisir et il le faudra un jour, — tout nous pousse à préférer la seconde: les intérêts agricoles de ces pays subdésertiques, et les intérêts économiques du commerce européen qui exige des voies de communication régulières et rapides, et les intérêts politiques de la France qui, pour la sauvegarde de son empire africain, a besoin d'une ligne terrestre et sûre.

*
* *

Ces quelques détails sur le Sénégal et le Niger paraîtront peut-être une digression dans une communication sur le Transsaharien. Là, pourtant, est le point essentiel du débat. S'il est prouvé que la voie mi-partie fluviale, mi-partie terrestre du Niger, de Kayes, de Sénégal ne saurait jamais être pour la région de Tombouctou et des grands lacs nigériens une ligne d'écoulement facile de ses produits, il est naturel de chercher si un chemin de fer lancé à travers le Sahara et reliant le Soudan nigérien à l'Algérie et à la Tunisie ne pourrait pas être cette voie désirable.

Mais avant de rechercher quel serait son tracé possible et aussi quel serait le modèle meilleur de construction et d'exploitation, nous tenons à faire une double déclaration afin d'en terminer avec les objections préliminaires. Nous faisons peu de cas, nous l'avouons, de l'appréhension montrée par quelques-uns de voir le Transsaharien

faire concurrence aux autres chemins de pénétration que l'Afrique occidentale construit à grands frais.

« Nous sommes d'ailleurs, dit-on, comme quelqu'un qui aspirerait aux deux bouts d'un siphon, puisque nous travaillons présentement, et avec raison, à créer à ces produits du Soudan un débouché vers Saint-Louis du Sénégal, vers Konakry, vers Grand-Bassam. Non seulement le Sahara est vide, mais il se videra de plus en plus à mesure que nous nous efforcerons de drainer le Soudan et le Sahara même par le Sénégal et le Niger ». L'image est jolie, mais est-elle exacte? Ce que le Transsaharien prétend drainer vers le Nord, ce ne sont pas les produits du Sahara, mais bien ceux des contrées voisines, limitrophes du désert et ceux même du Soudan. Parmi ces produits, et c'est ce que l'on ne voit pas ou l'on ne veut pas voir, il en est qui ne peuvent supporter une longue traversée et que l'on acheminerait vers l'Europe si les délais du transport étaient plus courts. D'autres n'ont quelque valeur que s'ils peuvent être livrés sur le marché de consommation à des époques régulières. Mettre certaines parties du Soudan à six ou sept jours des grandes capitales européennes, n'est-ce pas créer des échanges nouveaux plutôt que détourner de leur ancienne route les produits anciens. Et puis vraiment on se fait illusion; le Soudan est vaste, très vaste, il était autrefois assez peuplé et riche. Cette prospérité d'autrefois, la paix assurée par la domination française la fera renaître. Pourquoi dès lors ne pas admettre que le Soudan pourrait alimenter le trafic de plusieurs lignes de chemins de fer? Pourquoi surtout craindre que le Transsaharien nuira aux autres lignes ferrées qui traversent des régions riches? Et s'il leur fait concurrence, cela prouverait au moins qu'il a quelques avantages sur les autres lignes et qu'en somme ceux qui en réclament l'exécution ne sont pas simplement des utopistes.

On a, il est vrai, déclaré sur un ton dogmatique et tranchant que le débouché du Soudan n'était pas l'Algérie ou si l'on aime mieux l'Afrique mineure. « Il y a des colonies qui conduisent à quelque chose et d'autres qui ne conduisent à rien; ces dernières ne sont d'ailleurs pas forcément les moins belles.... Si nous avons pris possession de la Nouvelle-Calédonie, par exemple, et de Madagascar, c'est pour leur valeur propre et intrinsèque et non parce qu'elles ouvrent l'accès d'autres contrées. Au Congo, au Sénégal, au contraire, nous avons surtout recherché l'accès des magnifiques réseaux du Congo et du Niger. Au Tonkin, nous avons un pays riche par lui-même et qui nous ouvre, en outre, la voie vers le Yunnan et la Chine méridionale. Eh bien! Messieurs, je n'hésite pas à le dire, l'Algérie ne conduit à rien. En constatant le fait, je ne crois pas déprécier l'Algérie; elle a sa valeur propre et cette valeur est telle qu'elle reste le plus beau joyau de la parure coloniale de la France; mais l'Algérie n'est pas

du tout la porte de notre empire africain. Notre empire africain a plusieurs portes, qu'il nous faut tenir toutes grandes ouvertes; aucune ne donne sur l'Algérie ». Malgré la haute personnalité de l'auteur et la forme si catégorique qu'il a donnée à sa pensée, il est permis de trouver que son opinion est fautive, radicalement fautive. J'admets avec lui que l'argument tiré de la prospérité du commerce transsaharien au moyen âge ne signifie rien; car le principal objet d'échange était l'esclave. Mais il me concédera aussi qu'avec la science et l'industrie modernes, les facilités de locomotion par le chemin de fer ont singulièrement atténué les obstacles naturels qui séparaient si nettement et d'une façon presque absolue deux contrées du monde. Les Américains et les Russes ne se sont point laissés arrêter par de pareilles difficultés. Que notre empire soudanien ait plusieurs portes, que la plupart donnent sur la mer, cela est très vrai; que nous les maintenions toutes grandes ouvertes, passe encore quoiqu'à certains moments nous puissions être amenés à les fermer; mais dans ce cas, il y en a une autre qui restera ouverte et toujours ouverte, c'est celle qui donnera accès en Algérie, celle qui restera toujours en notre possession, celle par laquelle pourra s'organiser la défense de nos colonies attaquées. A cette heure, — et nous souhaitons que ce ne soit pas trop tard — on s'apercevra que le Soudan a bien une porte sur l'Algérie, et que l'Algérie conduit à quelque chose.

*
* *

Toutefois, pour le moment et afin de ne point lancer la France dans une double entreprise, il est prudent de limiter ses efforts à l'établissement d'une seule ligne. Parmi les divers projets de transsaharien, lequel choisir? car il y a plusieurs projets: autant que de départements algériens, sans oublier le projet tunisien. A vrai dire, il y a deux grands transsahariens possibles pour la France; l'un se dirigerait sur le Tchad en remontant la grande vallée de l'Igharghar, passant par Temassinin et la Sebkhâ d'Amadghor, puis franchissant le seuil montagneux du Tassili par un col à déterminer et gagnant l'Aïr et le Damergou pour aboutir à Zinder ou aux environs du lac Tchad. Ce Transsaharien aurait l'avantage d'aboutir à un pays riche, peuplé, de traverser des régions appelées, semble-t-il, à un bel avenir agricole comme le Damergou ou industriel comme l'Aïr; en outre, il pourrait être prolongé sur le Congo, et, par sa position au milieu de l'Afrique, deviendrait le grand central africain. Enfin, il permettrait à la France d'asseoir définitivement son influence autour du Tchad, de soumettre l'Ouadaï et de mettre un terme aux agissements de puissances rivales et concurrentes; il ne faut point avoir une grande expérience des

affaires africaines pour comprendre l'intérêt qu'attachait non la Turquie mais sa conseillère à l'occupation de Djanet et de Bilma ; dans l'esprit de grands entrepreneurs étrangers, c'étaient les stations futures d'un transsaharien tripolitain ou allemand. L'aventure n'ayant pas réussi à Tanger, on la renouvelle à Tripoli ; il ne serait point étonnant d'apprendre un jour, si nous ne faisons bonne garde, que sur notre frontière saharienne courra un long ruban d'acier et ce chemin ne sera pas à nous. Malgré cette concurrence menaçante possible, malgré la position centrale de ce Transsaharien, malgré la richesse des pays dont il drainerait les produits, ce n'est pas en faveur de ce projet que nous nous prononcerions si nous avions à faire un choix. Il y a, en effet, une autre voie qu'il est plus urgent de jeter à travers le désert, une voie moins longue, plus sûre, plus aisée à poser, et d'un intérêt politique plus immédiat pour la France ; je veux parler du Transsaharien orano-nigérien.

Notez, en effet, que cette voie ferrée mettra en relations les deux plus belles parties de notre empire africain, celles par conséquent dont la sauvegarde nous tient le plus à cœur et dont l'essor économique peut être le plus rémunérateur. Qui ne voit en effet que lorsque la boucle du Niger avec ses terrains d'alluvion et ses possibilités d'irrigation sera mise à cinq ou six jours de l'Europe, il se produira de profondes, d'incalculables modifications dans les conditions économiques de toutes ces contrées ? Qui peut dire aujourd'hui les résultats de cette pénétration européenne dans le cœur de l'ancien empire des Sonrays ? Ce que l'on sait cependant d'une façon certaine, c'est qu'en dehors des avantages économiques inappréciables que la France en retirera, elle aura du moins soudé indissolublement deux de ses colonies africaines et que par cette soudure elle en aura fait un tout compact, solide, résistant, capable de se défendre ou d'être défendu. Cette sûreté n'a-t-elle pas un prix inestimable, aujourd'hui que les nations jeunes et ambitieuses développent leurs flottes, multiplient leurs unités de combat, tandis que la flotte française se maintient difficilement au rang qu'elle a longtemps occupé ? Et puis ce que l'on sait aussi c'est qu'en temps de paix ce chemin de fer servira encore mieux nos intérêts politiques. « Le chemin de fer, a-t-on dit, est la marque la plus certaine d'une prise de possession effective, le signe indiscutable du fait accompli. » Assurément, il faut compter pour peu de chose la soumission des Touareg, Hoggar et Taïtoq, ces écumeurs du désert dont on avait fait à la France un épouvantail. Mais quelle répercussion pareille entreprise aura-t-elle sur l'esprit de nos sujets musulmans de Tunisie et d'Algérie ! Quel signe puissant et incontesté de notre force et de notre ferme volonté de rester les maîtres auprès des Marocains hésitants et hostiles ! Quel témoignage enfin plus palpable et plus visible de notre supériorité d'Européens

sur l'esprit crédule des populations nègres! Le désert vaincu et presque supprimé, le Maghreb et le Soudan rapprochés, les produits des tropiques échangés avec ceux des pays méditerranéens, voilà qui étonnera les musulmans et confondra les nègres! Et cet effet moral pèsera d'un poids immense sur les destinées de l'empire français africain.

Le transsaharien orano-nigérien sera plus sûr, plus facile à défendre que la ligne Ouargla-Tchad. Cette dernière, en effet, aurait longé durant plus de mille kilomètres la frontière de la Tripolitaine, et en cas de guerre avec une puissance étrangère qui aurait eu pour alliée cachée ou déclarée la Turquie, aurait été mise difficilement à l'abri d'un coup de main. Le premier, au contraire, traverse des régions soumises; il se tient généralement en plein territoire français; ce n'est que sur une faible portion de son parcours et par suite d'une déviation de la ligne vers l'Ouest qu'il se rapproche des oasis marocaines. Encore, le danger est-il à peu près inexistant; car, à cause du droit de suite qui nous est reconnu par les traités, avons-nous le pouvoir effectif d'exercer une étroite surveillance sur les populations marocaines voisines de cette frontière et de tirer au besoin une éclatante vengeance pour tous les méfaits commis.

Cette voie vers le Niger présenterait, en outre, cet avantage de desservir les oasis touatiennes, où vit le groupe le plus compact de population saharienne; elle descendrait la vallée de l'oued Saoura, desservirait Igli, Beni-Abbès, Kerzaz, peut-être Adrar, et aboutirait à Taourirt, l'oasis du Touat la plus méridionale. Le Tidikelt, qui ne serait pas traversé par la ligne parce qu'il est situé trop à l'Est, resterait sous la dépendance économique de cette voie ferrée. Au delà de Taourirt, il semble que deux tracés sont possibles suivant qu'on veut atteindre Tombouctou ou Bourroum; l'un, le plus à l'Est, par In-Zize, Timissao, Timiaouine a été reconnu par le commandant Laperrine, MM. Gautier et Villatte; à partir de Timiaouine, il entre dans l'Adrar, pays de steppes et de pâturages. L'autre se dirigerait directement vers Tombouctou, en empruntant la route suivie autrefois par les caravanes: Ouallen, Tadjenout, Mabrouk, ou, si l'on veut le faire appuyer plus à l'Ouest, Araouan et peut-être Taoudeni. Il est difficile de se prononcer entre ces deux tracés; on n'adopterait le meilleur qu'après étude faite sur les lieux par des missions scientifiques à la tête desquelles on placerait des ingénieurs de l'État. Le temps exigé par ces reconnaissances, pourvu qu'elles soient constituées immédiatement, ne retarderait en rien l'exécution du tronçon touatien, sur lequel on a toutes les données nécessaires.

Ajoutez aussi que des deux transsahariens celui de l'Ouest aurait une longueur moindre, attendu que le point d'aboutissement Tombouctou est situé plus au Nord que Zinder et, d'autre part, que le

point de départ Beni-Ounif ou Colomb est placé plus au Sud que Biskra. Entre ces deux points, la distance ne peut dépasser 2.000 kilomètres et se réduira probablement à 1.700 ou 1.800, même en tenant compte des déviations qu'on fera subir au tracé pour le faire passer à quelques points remarquables du désert comme Taoudeni. Et sur ces 1.800 kilomètres M. Leroy-Beaulieu fait très justement remarquer que plus de 1.000 se construiront nécessairement un jour ; si l'on veut éviter les dépenses militaires occasionnées par les convois de ravitaillement, et si l'on veut donner aux oasis touatiennes et à leurs habitants un peu plus de sécurité et de bien-être, il faudra prolonger la ligne Beni-Ounif - Béchar jusqu'à Adrar et Taourirt, et le chemin de fer s'avancera de 400 à 500 kilomètres dans le désert. Il s'avancera d'autant et même plus du côté de Tombouctou vers Taoudeni, où il trouvera un trafic important dans le sel que l'on extrait de ces salines et qui alimente une portion du Soudan. C'est donc à la pose de 700 à 800 kilomètres de rails que se réduirait la grande entreprise du transsaharien ; ramenée à ces proportions très modestes, l'œuvre de la jonction de l'Algérie et du Soudan mérite d'être accomplie.

D'autant que le tracé de cette ligne ne rencontrera, tout semble le prouver, aucun accident sérieux de terrain. La grande dorsale saharienne, les monts du Tassili, que l'on est obligé de traverser quand on va d'Ouargla dans l'Air, et que la mission Foureau a franchis à 1.300 mètres d'altitude, n'a plus ici la même hauteur régulière, si elle existe encore ; nous sommes sur une ligne de fracture de l'écorce terrestre, dans une série de dépressions le long desquelles, à un âge qu'il est impossible de déterminer, se sont produites d'importantes éruptions volcaniques. Le Hoggar et l'Ahnet sont d'origine volcanique ; le petit lac qui se trouve à In-Zize occupe l'emplacement d'un ancien cratère. Or, soit en profitant des parties plus basses qui séparent ces massifs volcaniques, soit en se tenant plus à l'Ouest, on ne sera pas obligé de donner à la ligne un profil très accidenté. Le Tanezrouft, que l'on rencontre ensuite, est une plaine caillouteuse, à peu près uniformément plate. Quant à l'Adrar, ses ondulations ne sont point assez marquées pour qu'elles ne puissent pas être franchies sans accroître sensiblement la longueur de la ligne et le coût de l'entreprise

Le coût de l'entreprise, voilà, en effet, ce qui fait hésiter. Il n'y a aucune difficulté politique, matérielle, ou technique qui soit insurmontable, pas même la question de l'eau. Avec les machines modernes, les points d'eau peuvent être éloignés d'une centaine de kilomètres, même de deux cents, sans que pour cela la marche des trains en soit gênée, et la distance serait-elle encore plus grande dans le désert qu'on n'aurait qu'à doubler sur un wagon spécial la quantité d'eau que contient la machine. Mais dans le désert, si l'eau de pluie et l'eau de

ruissellement sont rares, l'eau souterraine, au contraire, en des points bien choisis, se rencontre assez souvent et y forme des nappes parfois très puissantes. Ces nappes sont alimentées par les pluies d'orage qui tombent violentes sur les montagnes ou plateaux de la dorsale saharienne ou par les eaux qui s'infiltrent sur les terrains crétaçés de l'Atlas Saharien. Il est vraisemblable qu'en creusant à une certaine profondeur, — et la chose est facile avec les instruments de sondage actuellement en usage, — on obtiendrait des eaux jaillissantes comme au Tidikelt, comme à El Goléa, comme dans l'Oued-Rir. Un nombre de puits suffisant jalonnait donc la voie et déterminerait en même temps l'emplacement des gares.

La seule et réelle difficulté est donc la difficulté financière. On recule devant la dépense à engager, qui sera considérable pour beaucoup, et qu'exagèrent à plaisir et à l'envi tous les adversaires du projet. Ces exagérations et ces craintes sont vaines d'après M. Leroy-Beaulieu; il en donne des raisons fort plausibles. Il remarque d'abord que, pour évaluer la dépense, il faut tenir compte des expériences récentes de construction de chemin désertique. Une Compagnie française, celle des phosphates de Gafsa, a construit en dix-huit mois et moyennant moins de 60 000 francs par kilomètre, y compris un matériel des plus importants, destiné à pourvoir à un transport annuel de 400.000 tonnes de phosphates, les 245 kilomètres de Sfax à Gafsa et à Metlaoui. La ligne d'Aïn-Sefra-Duveyrier n'a coûté à l'État français que fr. 52.175 le kilomètre, et son prolongement Beni-Ounif-Ben-Zireg n'a certainement pas atteint ce chiffre. Il est vrai que ce sont des voies étroites à écartement de un mètre, mais les faits ont prouvé que ces voies comportaient un trafic tout aussi intense que nos grandes voies anciennes et que la dépense d'installation était beaucoup moindre; l'adoption de la voie de un mètre s'imposerait d'ailleurs par cette considération que la ligne oranaise (Oran-Aïn-Sefra) est faite d'après ce type. Si donc l'on adopte cette voie d'un mètre et si l'on tient compte et du petit nombre de gares à édifier sur le parcours, puisqu'elles seront distantes de 80 à 100 kilomètres, et du matériel beaucoup moins coûteux parce que proportionnellement à la longueur de la ligne il faudra moins d'installations, moins de machines et de wagons, si l'on substitue même à la télégraphie ordinaire la télégraphie sans fil, il y a toute probabilité que le kilomètre ne reviendra pas à plus de 40.000 francs. Ce bas prix n'a rien qui soit invraisemblable dans des pays où le prix du terrain ne coûte rien et où la main-d'œuvre marocaine ou soudanaise sera à bon marché. D'ailleurs, les Anglais, qui ont plus que nous l'expérience des chemins de fer désertiques, sont arrivés à réduire la dépense à 37.500 et même à 30.000 francs. Prenons pour base un chiffre fort, celui de 50.000 francs; nous obtenons pour le coût total des 1.700 kilo-

mètres entre Béchar et Tombouctou 85 millions; l'évaluation de la distance est-elle trop faible, portons-là à 2.000 kilomètres et nous avons 100 millions. Dans le cas fort improbable où, par suite du caractère accidenté du terrain ou pour toute autre cause matérielle ou humaine, la dépense s'accroîtrait, elle ne dépasserait pas certainement 100 millions. Prenons pour base un chiffre moyen, 40.000 francs, et nous aurons respectivement pour les 1.700 ou 2.000 kilomètres, 68 ou 80 millions. Enfin, prenons le chiffre le plus bas auquel soient arrivés les Anglais et nous tombons à 51 millions ou à 60. Le Transsaharien reviendrait donc à la France entre 60 et 100 millions. Cette évaluation ne pourra être précisée que lorsque des études auront été faites sur le terrain. En tout cas le chiffre de 100 millions est un maximum qui ne devrait pas être atteint, et on ne l'atteindra pas si, ayant décidé de construire le transsaharien, on pousse l'entreprise méthodiquement et rapidement, sans précipitation hasardeuse mais aussi sans atermoiement onéreux, et si l'on sait adapter au désert stérile le chemin de fer qui doit le traverser sans travaux dispendieux et inutiles.

*
* *

Je conclus donc en émettant le vœu que les pouvoirs publics, convaincus de l'utilité et de la nécessité du transsaharien oranonigérien, en décident la construction prochaine aux frais de l'État et fassent procéder le plus tôt possible aux études préparatoires dans les parties du Sahara incomplètement explorées qu'il doit traverser.

Mais en terminant je ne saurais oublier que je parle devant un Congrès de géographie et dans une ville comme Marseille. M. Aug. Bernard, que j'ai souvent cité dans cette conférence, disait au sujet du rôle des Sociétés de Géographie et de la responsabilité qui leur incombe : « Les Sociétés de Géographie, les réunions purement scientifiques comme la nôtre, ont parfois une très lourde responsabilité. Car de leurs discussions théoriques peuvent dériver des conséquences regrettables. Certains géographes n'ont-ils pas une part de responsabilité dans des événements tels que le massacre de la mission Flatters ou l'entreprise de percement du canal de Panama ? Il y a d'autant plus de raison de le croire que plusieurs d'entre eux en ont fait leur meâ-culpâ, soit en public, soit dans l'intimité. » Nous convenons parfaitement que grande est la responsabilité des Sociétés d'études comme la nôtre, mais pour si grande qu'elle soit, faut-il hésiter à formuler une opinion lorsqu'après étude et mûre réflexion on la croit bonne, à émettre un vœu quand on le croit profitable à l'intérêt bien entendu de la France et de ses possessions coloniales ? Sans doute le

massacre de la mission Flatters a eu partiellement pour cause originelle la discussion du Transsaharien, mais il a eu surtout pour cause effective l'insuffisance de l'effectif militaire de la mission, la trop grande confiance de son chef et la trahison d'un guide. D'autres ont réussi là où Flatters a échoué et cela seul ne prouve-t-il pas que la tentative n'était ni déraisonnable ni irréalisable ? Pour ce qui est du percement du canal de Panama, est-ce là aussi une entreprise utopique, puisque les Américains, gens cependant très pratiques, ont pris à tâche de l'achever ? Et puis tout semble prouver que l'établissement du Transsaharien est une œuvre relativement modeste, et sûrement bien moins coûteuse que le canal inter-océanique. La responsabilité, si responsabilité il y a, sera bien plus facile à supporter.

Je ne saurais oublier d'autre part que je parle dans une ville comme Marseille, c'est-à-dire dans la métropole commerciale et maritime de la France, dans le plus grand port méditerranéen. Si un port doit bénéficier un jour de cette jonction du Soudan et de l'Algérie, c'est Marseille. Elle bénéficiera d'autant plus sûrement de l'accroissement du commerce qui en résultera qu'elle monopolise aujourd'hui les échanges avec l'Algérie et la Tunisie, et que ce monopole lui sera conservé demain par la loi qui réserve au pavillon français ces échanges. Je ne sais si je me trompe, mais je vois dans le Transsaharien un moyen pour Marseille de lutter victorieusement contre la concurrence étrangère : elle peut devenir l'entrepôt des marchandises du Soudan, comme elle a été durant si longtemps l'entrepôt des marchandises du Levant. Le Transsaharien ne peut être qu'une œuvre éminemment utile à Marseille. (Voir aux Vœux, n° XIII.)

XVIII

DE LA NÉCESSITÉ D'ARRÊTER LE DÉBOISEMENT DANS L'AFRIQUE OCCIDENTALE

par M. F. BOHN,

Administrateur-directeur de la Compagnie française
de l'Afrique occidentale,
vice-président de la Société de Géographie de Marseille.

Les colonies africaines qui font partie du gouvernement général de l'Afrique occidentale française offrent, depuis quelques années, le spectacle reconfortant d'une féconde activité et d'une croissante prospérité.

Ces heureux résultats, que constatent avec une vive satisfaction tous ceux de nos compatriotes qui s'intéressent à nos possessions d'outre-mer, sont dus à la pacification générale qui a suivi la disparition des derniers grands chefs esclavagistes du Soudan, à la sage administration des gouverneurs qui, dans ces dernières années, ont dirigé les destinées de nos colonies dans l'Afrique occidentale, et aussi, il ne faut pas l'oublier, à l'esprit d'entreprise de nos commerçants coloniaux.

Nous avons la conviction que cette ère de succès et de prospérité n'est qu'à ses débuts, et nous pouvons fermement compter sur une mise en valeur beaucoup plus complète de nos possessions africaines, au fur et à mesure que se réalisera le vaste programme de travaux publics qui a été conçu par le gouverneur général de l'Afrique occidentale française, M. Roume, et qui comprend la construction d'un certain nombre de chemins de fer de pénétration, l'aménagement des ports et des fleuves et l'assainissement des principales villes habitées par les Européens.

Mais le tableau que nous venons d'esquisser n'est pas sans présenter quelques ombres inquiétantes, et la question dont nous avons à vous entretenir aujourd'hui est certainement une de celles qui sollicitent d'une manière toute spéciale l'attention de tous ceux qu'intéresse l'avenir de nos colonies africaines, car de sa solution dépend peut-être, plus qu'on ne le pense aujourd'hui, la prospérité définitive de ces colonies.

Tout le monde sait le rôle bienfaisant que remplissent les forêts comme réservoirs d'humidité et régulateurs de l'écoulement des eaux pluviales, tout le monde aussi connaît les méfaits des déboisements qui se sont pratiqués et se pratiquent encore d'une manière si regrettable en Europe et particulièrement en France, et la récente catastrophe qui a détruit le village de Fourneaux en Savoie est dans toutes les mémoires.

Quelles que soient les fâcheuses et parfois terribles conséquences du déboisement en Europe, il faut bien reconnaître que ses effets sont encore plus néfastes dans les contrées appartenant à la zone tropicale, où la saison des pluies est courte, mais se signale par des précipitations extrêmement abondantes. Si ces eaux, dont le volume accumulé est considérable, ne trouvent pas à s'emmagasiner dans ces réservoirs naturels que constituent les forêts, une grande partie s'évapore sans profit, ou bien, au moment où elles tombent avec la plus grande violence, elles s'écoulent toutes à la fois d'un seul bond, transformant les fleuves et cours d'eau en torrents impétueux et ne rendant que de très médiocres services à la culture et à la navigation, quand elles ne causent pas de grands désastres comme celui dont la ville de Kayes et les escales riveraines du Sénégal viennent d'être les victimes.

Nos gouverneurs, les administrateurs qui résident dans l'intérieur de notre Soudan, les explorateurs, les commerçants, sont unanimes à reconnaître que les dangers que nous venons d'indiquer existent réellement et que la zone forestière diminue régulièrement et partout dans l'ensemble de nos possessions africaines.

Les peuples pasteurs laissent leurs troupeaux saccager les jeunes plantes ; les cultivateurs, grâce à leurs feux de brousse annuels, empêchent la végétation arbustive de se développer et tarissent ainsi dans leur source de grandes richesses naturelles. Quant à ceux qui vivent à la lisière de la grande forêt dense, ils n'hésitent pas à défricher chaque année de grandes étendues de cette forêt pour assurer à leurs cultures un meilleur rendement, les terrains qu'ils acquièrent ainsi étant plus fertiles que ceux qu'ils abandonnent ou laissent en friche et qui n'ont jamais reçu d'autre fumure que celle provenant des herbes et des chaumes calcinés par les feux de brousse dont nous venons de parler.

Et tous ces arbres arrêtés dans leur croissance ou détruits par milliers chaque année ne sont pas par eux-mêmes d'une valeur négligeable ; loin de là, ce sont des karités, des acajous, des arbres et lianes à caoutchouc et bien d'autres essences précieuses dont la disparition représente, nous pouvons le dire, des pertes énormes et irréparables.

Enfin il se fait le long du Sénégal, du Niger, d'autres fleuves sans doute et d'une manière à peu près constante, des coupes de bois destiné à l'alimentation des chaudières des bateaux à vapeur et à d'autres emplois qui détériorent et déforment les berges, rendent les inondations plus fréquentes et gênent la navigation.

Le résultat de ce déplorable état de choses, dû à l'ignorance des uns, à l'impuissance actuelle des autres à enrayer le mal, c'est que la grande forêt s'éclaircit de plus en plus, que le régime des eaux, de fertilisant qu'il devrait être et pourrait être, devient malfaisant et dévastateur, que la couche superficielle du sol, la mieux appropriée aux cultures, est entraînée sans profit et que, sous l'empire de la chaleur torride de ce climat tropical, les immenses plaines de l'Afrique occidentale tendent de plus en plus à prendre le caractère et l'aspect d'un vaste désert saharien, d'où disparaissent peu à peu les cultures, les troupeaux et l'homme.

N'est-on pas en droit de craindre, en présence de cette menaçante situation, que les progrès considérables conçus et réalisés dans ces dernières années n'aboutissent à de pénibles déceptions ? Et ne serait-il pas regrettable que cet important réseau de voies ferrées, qui donne tant de légitimes espérances, ne fût appelé un jour à ne desservir que des régions infertiles et peu peuplées ?

Il est donc nécessaire d'agir sans plus de délai et d'apporter au

plus tôt, au mal que nous nous faisons un devoir de signaler, les remèdes qui donneront les meilleurs et les plus prompts résultats, tout en n'imposant aux indigènes que le minimum de contrainte et la moindre perturbation possible dans leurs coutumes et leurs procédés.

Il ne nous appartient pas d'indiquer quels sont les moyens à employer dans ce but; nous avouons notre incompetence à ce sujet et nous devons laisser à l'Administration supérieure, qui se préoccupe, elle aussi, certainement de cette grave question, le soin d'étudier, de rechercher et d'appliquer les méthodes qui seront reconnues les plus efficaces et les plus propres, d'une part, à mettre fin à la destruction systématique des forêts, d'autre part, à favoriser la reconstitution de notre domaine forestier et la régularisation de l'écoulement des eaux pluviales.

Aussi et dans ce but, nous nous permettons d'exprimer l'opinion qu'une enquête sérieuse et approfondie devrait être instituée au plus tôt par des hommes possédant les connaissances professionnelles requises et ayant, autant que possible, une expérience suffisante des hommes et des choses d'Afrique.

Cette enquête pourrait, à notre avis, porter sur les points suivants :

1. — Interdiction ou, tout au moins, stricte limitation de l'abatage des forêts.

2. — Reboisement progressif des diverses régions de l'Afrique occidentale française et constitution de grandes réserves forestières et domaniales.

3. — Réglementation ayant pour objet de restreindre les inconvénients et les dangers des feux de brousse.

4. — Et, en résumé, établissement d'un ensemble de mesures protectrices, d'une sorte de code forestier, ayant pour objet, dans l'intérêt général et surtout dans l'intérêt bien compris des indigènes eux-mêmes, d'enrayer les maux incalculables que ne saurait manquer de causer la déforestation continue de nos territoires.

Ce n'est qu'à ce prix, à l'aide des mesures de prudence et de sauvegarde dont nous réclamons l'étude et l'application, que nous pourrions éviter de voir dans la suite des temps se transformer en plaines arides et infécondes ces vastes contrées que le gouverneur général Roume, à la suite de son récent voyage au Soudan, nous signale comme pouvant, dans un avenir prochain, devenir de véritables greniers d'abondance et subvenir largement dans des conditions très satisfaisantes de bien-être et de prospérité aux besoins d'une population double et triple de celle qui y vit aujourd'hui.

Nous partageons ces espérances, mais nous en subordonnons en grande partie la réalisation aux mesures de prévoyance que nous préconisons en faveur du maintien des forêts. — (Voir aux Vœux, n° XI).

XIX

UN CHEMIN DE FER COLONIAL : LA LIGNE
DE LA GUINÉE FRANÇAISEPar le Commandant **ALMAND**,Sous-directeur du Chemin de fer, membre de la Société de Géographie
de Paris.

A titre d'exemple, le chemin de fer de la Guinée française peut se présenter hardiment devant le Congrès ; il y fera bonne figure.

Je ne dirai rien de son histoire, ni de ses débuts ; mais je dois rappeler à votre souvenir son éminent directeur, pour que vous saluiez avec moi, en la personne de M. le secrétaire général des colonies Salesses, l'esprit d'initiative et de méthode, la ténacité patiente et agissante, la foi jamais lassée dans l'œuvre entreprise, toutes qualités auxquelles la Guinée sera redevable de son développement économique et de sa marche rapide vers le progrès.

Vous savez que le chemin de fer de la Guinée doit assurer la communication avec la Mer de la haute vallée du Niger et des régions du Soudan, autrefois domaine de Samory ; il mettra à deux jours de Conakry, chef-lieu de la colonie, — port que des aménagements en cours ou projetés porteront au premier rang de ceux de l'Afrique Occidentale, — le centre de Kouroussa, sur le Niger, où commence, aux hautes eaux, la navigabilité du grand fleuve africain.

Il a été divisé en trois sections.

La première, achevée, en exploitation depuis l'année dernière, a 154 kilomètres de longueur ; elle va de Conakry à Kindia, village indigène de peu d'importance sur la ligne de faite séparant les bassins du Badi, affluent du Konkouré ou rivière de Bramaya au Nord, de celui de la Grande-Scarcié au Sud. La voie y est à 448 mètres d'altitude.

Je ne m'attarderai pas à vous faire une description de la ligne ; elle est cependant fort pittoresque et les touristes qui déjà viennent la visiter se chargeront de sa réputation. Ce qui vous intéressera beaucoup plus, c'est de savoir que l'exploitation de ce premier tronçon donne les meilleurs résultats et justifie pleinement toutes les espérances.

Je regrette vivement de ne pouvoir, dans cette communication improvisée, vous donner des chiffres qui vous auraient montré la progression des transports effectués, à mesure qu'on a mieux compris la valeur pratique du nouvel outil venant se substituer à des erre-

ments séculaires ; grâce à des tarifs ménageant à la fois les recettes du chemin de fer et la capacité du commerce en ce qui concerne les frais de transport, les caravanes ont cessé de fréquenter Conakry, et Kindia, terminus provisoire de la ligne, a pris sa place comme centre des transactions. A côté du village indigène primitif, une ville nouvelle s'est édifiée comme par enchantement, avec ses comptoirs, son marché animé d'une foule bariolée et bruyante, ses rues alignées et plantées d'arbres.

L'exploitation du chemin de fer a un budget spécial, annexe de celui de l'Afrique Occidentale française ; pour le début, en 1905, il était de 680.000 francs ; il est de 940.000 francs en 1906 ; il sera de 980.000 en 1907. Le règlement de l'exercice 1905 n'a donné aucun mécompte, les recettes de 1906 s'annoncent avec un excédent sur les prévisions, de sorte que du premier coup le chemin de fer a vécu de ses propres ressources sans avoir recours aux subsides de qui ce soit.

Ces résultats sont incontestablement dus à la méthode suivie pour l'exploitation ; elle est confiée à un personnel exclusivement civil, dont l'organisation a été réglée par des arrêtés de M. le Gouverneur général ; le personnel se recrute sur place par une sélection prudente, qui retient toutes les bonnes volontés ; il comprend des agents blancs et noirs. Ceux-ci remplissent dans les gares les fonctions secondaires ; quelques-uns sont chefs de stations. La traction les utilise dans ses ateliers, où ils constituent la grande masse des forgerons, menuisiers et charpentiers ; le service de la voie, en dehors des chefs de district, ne comprend que des indigènes.

Depuis deux ans que fonctionne l'exploitation, aucun accident n'a été relevé ; déférente à toutes les demandes du public, elle va son chemin, justement économe, vigilante, avisée, confiante dans son personnel, qui lui répond par le plus complet dévouement ; elle croit fermement que l'avenir est à elle et il semble bien que l'expérience lui donne déjà raison.

Le deuxième tronçon du chemin de fer, actuellement en construction, va de Kindia au col de Koumi, du kilomètre 154 au kilomètre 300 environ. En ce moment, le rail a atteint le kilomètre 221, au col de Songuéta, et les chantiers s'étendent au delà jusqu'au kilomètre 230.

Cette deuxième section a présenté dans son exécution de très sérieuses difficultés techniques, dont vous pourrez vous faire une idée en examinant à l'Exposition coloniale la carte de la vallée de la Santa, qui fait immédiatement suite au plateau de Kindia. Je vous ai dit que ce plateau séparait les bassins du Konkouré et de la Grande-Scarcie ; le chemin de fer traverse ce fleuve à la cote 60 mètres et au kilomètre 198, de telle sorte que de Kindia (cote 448 mètres), il a fallu, sur moins de 50 kilomètres, descendre de 388 mètres, et encore les 20 der-

niers kilomètres étant en pente relativement douce, c'est sur 30 kilomètres qu'ont porté les réelles difficultés.

Quand on arrive sur la berge droite de la vallée de la Santa et qu'en face de soi se déroule l'immense panorama de ce grandiose effondrement, constituant le bassin supérieur de la Grande-Scarcie, on est à la fois émerveillé du spectacle et effrayé du travail exécuté pour conduire une voie ferrée à travers ce moutonnement de croupes boisées, ces à-pics de grès surplombant de 200 mètres des éboulis semés de blocs gros comme des maisons.

La Grande-Scarcie a été vaincue et les éléphants qui prétendaient conserver intact leur domaine ont dû émigrer vers des régions que ne trouble point le sifflet des locomotives.

A la fin de 1907, les chantiers seront ouverts jusqu'au col de Koumi et tout permet d'espérer qu'en avril 1908, le point moyen de la ligne étant atteint, en plein massif du Fouta-Djallon, on pourra procéder en ce point aux études du sanatorium de la colonie, qui en deviendra, sans doute, la future capitale.

Le col de Koumi, dont l'altitude est de 719 mètres, est le point culminant de la ligne; il donne accès dans le bassin du Bafing et commence la troisième section des travaux. D'heureuses simplifications, résultant de récentes reconnaissances effectuées par M. le directeur Salesses, ramènent cette section à 300 kilomètres; les difficultés techniques étant bien réduites, surtout dans le bassin du Niger, on peut espérer, sans trop de présomption, l'achèvement du chemin de fer pour la fin de 1910.

Les travaux terminés, l'exploitation outillée, la dépense d'ensemble n'aura pas dépassé 60 millions, le prix kilométrique moyen restant au-dessous de 100.000 francs. Ce résultat, déjà atteint, puisque les travaux onéreux sont achevés, met le chemin de fer de la Guinée en belle posture vis-à-vis de ses concurrents africains, français et étrangers. Il sera un de ceux qui auront demandé la moindre dépense malgré les difficultés d'exécution que je vous ai fait entrevoir. Cette solution est due, sans doute, à l'impulsion primitive, à la décision résolue et à la prudence du gouverneur de la Guinée, à la haute sollicitude de M. le Gouverneur général; mais le facteur important, celui sans lequel rien n'aurait été fait, c'est la confiance absolue accordée dès le début à l'œuvre projetée par tout ce que la Guinée comptait d'intelligences; je n'ai garde d'oublier la coopération aussi complète que possible de la population indigène.

Le chemin de fer sera bien l'œuvre de la colonie tout entière et les noirs de la Guinée pourront dans quelques années se montrer fiers du travail accompli; ils en récoltent déjà par avance les fruits, en bénéficiant largement des multiples progrès si merveilleusement assurés par la construction même de la voie ferrée.

Grâce à elle, en effet, les diverses tribus, primitivement hostiles les unes aux autres, qu'il s'agisse de la Guinée côtière ou du Haut-Soudan, travaillant en commun sur les chantiers, ont fait plus ample connaissance et les inimitiés disparaissent ; indolents de nature plutôt que paresseux, les indigènes, en maniant activement la pelle et la pioche, apprennent à travailler, — et déjà les bons terrains de Kindia, hier incultes, sont défoncés pour la culture de l'arachide, des patates et même des légumes. Les Soussous ont compris que cinq mille travail'eurs réunis dans leur pays devaient être pour eux une source de profit et les Fou'lah du Fouta-Djallon semblent animés du même esprit, sinon pour la culture, du moins pour la vente de leur bétail.

Nos travail'eurs reçoivent un salaire moyen journalier d'un franc, nourriture comprise ; ils arrivent sans vêtements et quittent les chantiers habillés ; quant à leurs femmes, ils commencent à les couvrir d'écharpes de soie et de bijoux coûteux ; les millions distribués chaque année ont cet heureux résultat de revenir au commerce local, de développer l'activité des transactions, en même temps qu'ils alimentent l'évolution croissante des besoins de la population indigène.

J'en aurais encore long à dire sur ce sujet, mais je dois m'arrêter, heureux si j'ai pu vous intéresser, vous faire partager la confiance de ceux qui ont la bonne fortune de coopérer à la construction du chemin de fer de la Guinée, vous faire entrevoir à côté du but précis que poursuit la construction d'une voie ferrée les conséquences de son action morale et civilisatrice, sur des populations plus malléables qu'on ne le pense communément, pour qui la vie, si elle est exempte de grandes peines, n'est en réalité que misère morale et trop souvent déchéance physique.

XX

DE L'AMÉLIORATION DE LA NAVIGATION DANS LE BASSIN DU CONGO-OUBANGUI

Par M. A. BAUDON,

Administrateur des colonies, délégué du Congo à l'Exposition coloniale
de Marseille.

Le Congo, le plus grand fleuve de l'Afrique et un des plus grands du monde, qui par son énorme débit aurait pu devenir la voie de pénétration par excellence vers l'intérieur, se trouve malheureu-

sement, après avoir été sur trois cents kilomètres accessible aux navires de haute mer, brusquement obstrué par des rapides qui rendent toute navigation impossible, sur une longueur de trois cent cinquante kilomètres environ, pour ensuite être utilisable sur plus de douze cents kilomètres.

Au début de l'exploitation des riches contrées qui sont arrosées par le Congo, on se servit de porteurs pour envoyer au delà des rapides les marchandises venant d'Europe. Des bateaux, de petites dimensions (alors, il était difficile de faire parvenir des pièces lourdes à de pareilles distances), commencèrent à sillonner le fleuve et à apporter l'ivoire et le caoutchouc au point où cessait la navigation. Mais ces portages à dos d'hommes, très onéreux et très lents entravaient le développement commercial d'une contrée où s'imposait la construction d'un chemin de fer. Des études furent faites, par le Gouvernement français, pour l'établissement d'une ligne entre Loango et Brazzaville, et par l'État Indépendant, entre Matadi et Léopoldville. Ce dernier, grâce à l'appui du roi Léopold, fut prêt le premier et construisit la ligne reliant les deux points entre lesquels la navigation est impossible.

Cette ligne d'une longueur de trois cent quatre-vingt-dix kilomètres commence à Matadi pour se terminer à Léopoldville ou Kinchassa. Il est à voie de soixante-quinze centimètres, ce qui suffisait aux besoins du début, mais il fournit à l'heure actuelle son maximum de rendement avec un seul service de jour, le nombre de wagons de chaque train étant limité par le faible rayon des courbes; il deviendra insuffisant le jour où, les tarifs ayant encore diminué, on exploitera les produits de valeur moindre que l'ivoire et le caoutchouc et où les importations augmenteront.

L'objet de ce travail est d'étudier, pour la zone française, les conditions de la navigation dans le deuxième bief utilisable du Congo, des rapides qui font suite au Stanley-Pool jusqu'à l'embouchure de l'Oubangui, et cet affluent dans sa partie navigable.

Les premiers Européens qui remontèrent le Congo, il a une vingtaine d'années, rencontrèrent, au moment des basses eaux, beaucoup de difficultés pour naviguer, le fleuve étant à peine connu même des indigènes.

En effet, dans la partie appelée Stanley-Pool, où il a une vingtaine de kilomètres de large, les fonds sont faibles, la route difficile à trouver au milieu des bancs de sable et des roches; par contre, un peu plus haut, où il n'en a plus que deux ou trois, il y a beaucoup d'eau, mais les courants sont très forts; un peu plus haut encore, nouvel élargissement, nouvelles difficultés et ainsi sur tout le fleuve les parties bonnes et mauvaises se succèdent.

*
* *

Avant de commencer l'étude de la navigation sur le Congo et l'Oubangui, il est deux choses dont il nous paraît nécessaire de parler : 1^o des conditions que doit remplir un bateau pour faire cette navigation avec de bons résultats ; 2^o des renseignements sur le régime des crues du fleuve et sur les conditions météorologiques, et ensuite des améliorations à faire pour faciliter la navigation.

Les données pouvant servir à l'établissement des plans d'un bateau destiné à naviguer sur une rivière peuvent varier à l'infini, suivant les conditions qui se présentent. Sur le Congo, le type unique ou à peu près que l'on trouve est le bateau à roues arrière, ce genre de propulseur étant celui qui convient le mieux pour la navigation en rivière. Avec juste raison, on a renoncé aux roues latérales, car elles présentaient de graves inconvénients pour les accostages, qui ont toujours lieu dans des endroits où n'existe aucune installation à cet effet. Le moteur doit être actionné par un générateur d'une force suffisante pour imprimer au bateau une vitesse moyenne de huit nœuds. Les moteurs à essence, dit automobiles, semblent devoir être provisoirement laissés de côté. Ils ne remplissent pas les conditions de simplicité et de solidité nécessaires dans un pays où les communications avec l'Europe sont encore lentes, d'où difficultés pour avoir les rechanges en cas d'avarie, et où l'on peut être obligé de confier la conduite de la machinerie à un indigène.

La coque du bateau devra être en tôle d'acier la plus forte possible, rivée soigneusement. L'avant, jusqu'à deux mètres sur l'arrière de l'étrave, gagnera à être renforcé ; en effet, au cours de la navigation, c'est la partie la plus exposée aux chocs voulus ou accidentels, car il arrive fréquemment, dans les accostages, que pour faire « éviter » le bateau on est obligé de faire « épauler » l'avant ; de plus, comme il doit être muni d'un treuil (à vapeur autant que possible), la partie avant du pont, comme celle de la coque, doivent être fortement assemblées pour résister aux efforts, lors de la levée des ancres bien souvent engagées dans des troncs d'arbres.

La disposition de l'arrière devra permettre un accès facile des roues et des gouvernails (deux au moins) et de manière que ces parties délicates, surtout les roues articulées, sujettes à avaries, se trouvent protégées le mieux possible contre les chocs.

Le pont devra être en tôle striée, les tôles lisses ordinairement employées étant trop glissantes ; les panneaux des cales seront larges, pour que la manipulation des marchandises se fasse rapidement. Chaque cale sera munie d'une manche à air ; des appareils d'épui-

sement, éjecteur ou autres, suffisant pour parer à un accident, sont nécessaires. Dans ce but, les compartiments peuvent être répartis ainsi : coqueron avant, chaufferie et soute à bois, cale avant, cale arrière, compartiment de la machine ou coqueron arrière.

Les superstructures doivent être aussi légères que possible ; le pont supérieur en bois supportera des cabines à deux ou quatre couchettes, munies de moustiquaires, bien éclairées et bien aérées. La salle à manger pourra être à l'arrière du bateau et simplement fermée par des rideaux en toile.

L'appareil à gouverner, placé à l'extrême avant, sera accompagné d'un transmetteur d'ordres mécanique à la machine. La toiture servant à protéger le pont supérieur, en voliges légères, sera recouverte de zinc ou de cuivre, voire même de toile à voile, si la hauteur des cheminées est suffisante pour que les escarbilles tombent au large.

Le générateur de vapeur devra être d'un modèle simple, robuste et d'un entretien facile. Il faut tenir compte qu'il est confié à un indigène dans lequel on ne peut avoir qu'une confiance relative. Dans le but d'éviter des erreurs, il devra être employé une robinetterie aussi simple que possible, et placée de telle sorte que la surveillance en soit aisée. De plus, la chaudière étant alimentée avec l'eau du fleuve, chargée de matières organiques, les incrustations sont très rapides, il faut que le nettoyage soit rendu facile. Le bois étant employé pour le chauffage, il y a intérêt à ce que le « gueulard » soit assez grand pour brûler des bois ayant une surface de vingt à vingt-cinq centimètres de large et soixante centimètres de long.

Pour les mêmes raisons, le moteur devra avoir les mêmes qualités de robustesse et de simplicité que la chaudière. En faisant construire un bateau, on aura toujours avantage à demander en double les principales pièces de machine. Lors de commandes ultérieures, on ne les reçoit pas absolument identiques à celles qu'elles doivent remplacer, et il est difficile de les modifier à l'arrivée par suite de l'insuffisance de l'outillage.

En voyage, l'armement du bateau devra comprendre deux Européens, un commandant et un mécanicien. Sur les petits bateaux à machine très simple, le mécanicien blanc pourra être remplacé par un bon indigène, mais, dans ce cas, le commandant devra exercer une surveillance étroite, car lors de l'accostage dans les postes à bois, tout le monde s'empresse de descendre pour acheter des vivres ou faire des échanges, c'est seulement au moment du départ que l'on est prévenu d'une avarie quelconque de la machine.

Le personnel du pont doit se composer : 1° de deux barreaux connaissant bien le fleuve, le recrutement en est facile parmi les Bangalas et les Boubanguis ; mais il est nécessaire de les surveiller, surtout durant la période des basses eaux ; ils sont souvent

inattentifs et somnolents ; en outre, ils sont imprudents et veulent tenter le passage même si la hauteur d'eau est insuffisante ; 2^o de deux sondeurs, qui peuvent être pris parmi l'équipage, mais il est préférable d'avoir deux hommes spécialement affectés à ce service. Le sondeur, assis sur l'étrave, est muni d'un bâton de trois à quatre mètres de long ; par un moulinet continu il surveille la profondeur de l'eau. Lorsqu'il sent le fond, il prévient par le cri : *Kero-mouké*, un peu de terre, et il continue pendant tout le temps que l'on est sur le banc ; ce cri est remplacé par : *Kero Mingui*, beaucoup de terre, si le fond diminue encore. Si au lieu de sable c'est sur un fond de roche que l'on se trouve, c'est alors des : *Matari mouké*, *matari Mingui*, qui vous préviennent du danger. Malheureusement ces avertissements sont souvent tardifs, soit par suite de l'inattention des sondeurs, soit, surtout en remontant le fleuve, parce que l'on arrive sur un banc de sable à pic et dont la présence se révèle brusquement ; 3^o d'un nombre d'hommes qui peut varier dans de larges proportions suivant la façon dont on veut naviguer.

En effet, les chargements et déchargements de marchandises sont presque toujours effectués avec l'aide de manœuvres et ne sont, par conséquent, que d'une importance secondaire pour le personnel. La question du ravitaillement journalier en bois est de beaucoup la plus importante ; en effet, ou l'on peut en prendre dans les postes installés dans ce but, ou en couper. En prenant le bois tout coupé, ce qui est le plus pratique, plus on a de personnel, plus l'on va vite, mais lorsqu'on doit le couper il faut un personnel nombreux et cela entraîne néanmoins une perte de temps considérable ; aussi cette façon de procéder est-elle de moins en moins pratiquée ; outre les retards qui en résultent, elle est aussi très coûteuse.

Cette question du ravitaillement en bois est une de celles qui doivent le plus préoccuper capitaines et armateurs, car c'est d'elle que dépend la vitesse et la régularité des transports.

Dans le couloir du Congo, les postes à bois sont nombreux, le bois de bonne qualité, les stères ou plutôt les brasses de bonnes dimensions, les prix raisonnables variant, suivant les endroits, de 1 fr. 50 à 2 francs. De la Lefini aux environs de l'Alima, on ne trouve plus qu'un seul poste, inaccessible aux basses eaux, où les brasses, vendues deux francs, sont petites et composées de bois de mauvaise qualité. Il arrive que dans ce trajet l'on est fréquemment obligé d'en couper dans des conditions défavorables, la région étant peu boisée. Plus loin, on trouve du bois d'une façon très irrégulière, souvent de mauvaise qualité et toujours au prix de deux francs la brasse, laquelle ne mesure, dans certains postes, que soixante-dix centimètres au carré. Cette situation, très préjudiciable à la navigation, devra prendre

fin le jour où la création de services rapides et réguliers sera décidée et nécessitera des approvisionnements importants de bois ; il y aurait lieu alors de réglementer cette exploitation, qui est d'un assez bon rapport, et sur laquelle doit être attirée l'attention de l'administration.

Comme tous les fleuves ou rivières africains, le Congo et son affluent l'Oubangui sont soumis à des périodes alternantes de hautes et de basses eaux, conséquence du régime des saisons dans les pays équatoriaux.

Pour l'Oubangui le moment des basses eaux est en mai, celui des hautes eaux en novembre ; la différence de niveau entre ces deux périodes peut être évaluée, pour la partie navigable de cette rivière, c'est-à-dire entre Bangui et son embouchure, à 3^m 50 à 4 mètres. Aussi, alors qu'à partir du mois d'août on peut monter assez facilement à Bangui, en fin décembre il n'est plus possible de le faire, ce qui réduit la durée de la navigation entre Mongoumba et le point extrême à cinq mois.

Le seuil de Zinga, terminus de la navigation pendant les moyennes eaux, peut être franchi quelquefois en juin, généralement en juillet ; mais dans les années où la crue est très faible, il arrive que l'on ne peut passer qu'en fin août, ce qui est survenu en 1905, et aux très basses eaux les bateaux sont quelquefois obligés de s'arrêter à Bétou, voir même à Impfondo, qui est à 410 kilomètres de Bangui. La crue n'est pas régulière et, alors que l'on voit parfois les eaux monter de quarante centimètres en vingt-quatre heures, il arrive souvent qu'elles ne montent que de deux ou trois centimètres dans le même espace de temps. Les crues rapides sont souvent suivies d'une baisse égale, ce qui oblige les capitaines à une grande prudence pour naviguer dans ces parages.

Le régime du Congo est à peu près le même que celui de l'Oubangui et si nous avons parlé d'abord de ce dernier, c'est parce que cette rivière a un régime de crues très simple, tandis que pour le Congo il n'en est pas de même. Ce fleuve reçoit de nombreux affluents dont l'apport considérable influe beaucoup sur son débit ; comme ces affluents viennent de régions tout à fait différentes, où la saison des pluies ne se trouve pas aux mêmes époques, il en résulte que les eaux sont hautes dans l'Oubangui et la Sangha alors qu'elles sont basses dans le bassin du Kassaï, ce qui crée pour le Congo un régime de crues particulier. Il résulte de cela que ses plus hautes eaux arrivent au moment où certains de ses affluents ne lui apportent qu'un faible appoint.

A Brazzaville, les plus hautes eaux ont lieu durant la deuxième quinzaine de décembre et la crue est à peu près de 4 mètres en moyenne ; les basses eaux sont en août. Au moment des hautes eaux, c'est-à-dire fin décembre et commencement de janvier, le niveau reste

sensiblement le même pendant une dizaine de jours, puis les eaux baissent, mais lentement (3 ou 4 centimètres par vingt-quatre heures) et elles continuent ainsi d'une façon assez régulière jusqu'en mars. A cette époque les eaux remontent d'environ 1 mètre, par suite de l'apport important du Kassai qui atteint alors son maximum de débit, puis elles recommencent à baisser jusqu'en août où elles atteignent leur minimum. Malheureusement, le régime du fleuve n'a pas été étudié d'une façon méthodique et ce que nous en disons est le résultat d'observations superficielles, corroboré il est vrai par une étude de deux ans, ce qui ne suffit pas toutefois pour en assurer l'exactitude. Il serait à souhaiter que des études suivies, tant sur le régime des crues que sur la vitesse du courant, soient faites en différents points du Congo et de ses affluents.

Le niveau des basses eaux varie d'une année à l'autre et cela dans une large mesure (près d'un mètre), ce qui fait que des rochers ou des bancs de sable sont à découvert une année et non l'année suivante.

Il est inutile de signaler les différences d'aspect du fleuve suivant la saison où l'on y passe ; aux basses eaux, on ne voit partout que des bancs de sable au milieu desquels zigzaguent les bateaux, que des berges argileuses tout à fait à pic et de vastes prairies ; aux hautes eaux, on navigue sur un fleuve au courant rapide charriant des débris de toutes sortes et coulant au milieu des forêts, ce qui rend les points d'accostage difficiles à trouver, les rives étant inondées.

De même que pour le régime des crues il n'existe que peu de renseignements sur la climatologie de cette région, pourtant intéressante à étudier à ce point de vue.

Des quelques données que nous possédons, il résulte que la température minima serait de 12° et la maxima de 37°, celle du matin de 22° 5 à 23° 9, celle du soir de 26° 3 à 26° 9. La pression assez constante atteint son maximum vers 5 heures du soir. Nous avons pu observer la température de l'eau sur les 1 500 kilomètres qui séparent Brazzaville de Bangui et nous avons trouvé qu'elle varie de 27° à 28°, avec comme extrêmes 25° 8 (une seule observation) et 28° 1 sur tout le parcours. La quantité d'eau qui tombe annuellement varie d'un point à un autre dans une large mesure, mais nous ne possédons aucun chiffre s'y rapportant.

Les rives du fleuve généralement boisées offrent une végétation luxuriante ; les palmiers à huile abondent, ainsi que les arbres utilisables pour la charpente et l'ébénisterie ; les essences caoutchoutifères sont aussi nombreuses et l'exploitation de ces ressources serait avantageuse si, améliorant les conditions de la navigation, on augmentait le trafic en abaissant les prix de transport.

*
* *

Le but de cette étude est, tout en examinant les obstacles que rencontre la navigation sur le Congo-Oubangui, de rechercher les moyens pratiques et économiques d'y remédier. Jusqu'à ces derniers temps, c'est par cette voie que s'est opéré le ravitaillement de notre territoire militaire du Tchad et celui du Haut-Oubangui ; une voie nouvelle est à l'étude, que l'on dit être de beaucoup plus économique, mais elle emprunte sur une grande partie de son trajet des voies étrangères, ce qui, dans certains cas, peut être une gêne. Si elle est avantageuse, c'est parce que les transports peuvent s'effectuer par eau dans de bonnes conditions, et cela très loin dans l'intérieur. Il semble que par la voie française on pourrait arriver au même résultat.

Tout d'abord, certaines modifications dans la façon de procéder devraient être faites. Ainsi les marchandises débarquées à Matadi, qui sont montées à Kinshassa par le chemin de fer de l'État indépendant, devraient pouvoir se charger en ce point directement pour le haut fleuve. On éviterait ainsi un transbordement d'une rive à l'autre, des manipulations, une perte de temps et des dépenses inutiles. Une difficulté douanière se présente, il est vrai, car le service des douanes n'ayant pas d'agent dans les différentes escales du fleuve ne peut pas procéder à la vérification du chargement à l'arrivée, mais il serait peut-être possible que tout bateau devant charger à Kinshassa, directement pour le haut fleuve, embarque un préposé chargé du pointage et de la vérification des marchandises et qu'ensuite il revienne à Brazzaville simplement pour déposer ses manifestes, la maison faisant ensuite les déclarations et acquittant les droits.

D'un autre côté, une réglementation des postes à bois, obligeant ceux qui sont autorisés à les tenir à fournir le stère de un mètre de hauteur sur un mètre de largeur, la longueur des bûches ne pouvant être que de 50 à 60 centimètres en bois de bonne qualité provenant d'abatage, et à en avoir toujours un approvisionnement de 50 stères, assurerait la régularité de marche des bateaux.

En joignant à cela le balisage des passages difficiles qui rendrait plus sûre la navigation, on arriverait à augmenter la rapidité des voyages et à permettre le trafic à des bateaux d'un plus fort tonnage.

L'étude sérieuse de la partie de l'Oubangui comprise entre Mongomba et Fort de Possel permettrait probablement de créer un service de navigation entre ces deux points, au moins pendant la période des hautes eaux, avec des bateaux de faible tirant d'eau, remorquant un ou deux chalands, et de transporter ainsi rapidement de grandes quantités de marchandises.

Nous plaçant ensuite à un autre point de vue, nous montrerons

l'intérêt qu'il y aurait à créer des postes d'observations en différents points, pour étudier le régime du Congo et de ses affluents et vérifier s'il est exact que le maximum des crues a lieu tous les sept ans, ensuite que le débit du fleuve diminue.

Le point extrême de la navigation sur le moyen Congo étant Léopoldville, ce sera à partir de là que nous étudierons le fleuve ; d'abord, et d'une façon spéciale, dans cette partie parce que les relations entre les deux rives sont fréquentes, ensuite en suivant de préférence la rive française, qui nous intéresse plus particulièrement.

Le port de Léopoldville est situé dans une espèce de crique et ses quais se terminent à moins de cent mètres du premier rapide.

L'aménagement en est très bien compris : les quais sont vastes, il existe aussi plusieurs cales sèches, de vastes hangars pour les marchandises, un outillage assez complet. Une voie spéciale de chemin de fer qui les parcourt permet les chargements et déchargements directement des wagons dans les bateaux et vice-versa. On doit pourtant reconnaître que le choix de cet emplacement pour la construction d'un port n'est pas heureux ; il est trop près des rapides et un accident de machine peut très bien amener un bateau à y passer avant que l'on ait pu lui porter secours, ce qui s'est du reste déjà produit ; l'accès en est difficile, tant à cause du courant très fort que des nombreuses roches qui émergent sur toute cette rive, et, de plus, il y a peu de place pour y manœuvrer ; toutefois, un balisage assez complet permet d'y rentrer sans trop de danger.

Entre Léopoldville et N'Dola, une ligne presque continue d'îlots rocheux et de bancs de sable oblige à prendre des précautions pour l'accostage devant les magasins des maisons de commerce.

La rive française est de beaucoup la plus praticable et, hors un petit banc de roches qui découvre aux très basses eaux, la rive est saine jusqu'au Stanley-Pool ; toutefois, il y a lieu de signaler que, depuis quelques années, il s'est formé un grand banc de sable qui s'étend sur toute la longueur de Brazzaville et ne permet d'approcher la terre qu'aux deux extrémités, ce qui gêne peu, il est vrai, les maisons de commerce se trouvant seulement en ces points. La navigation entre la rive française et la rive belge ne rencontre pas d'obstacles en dehors de ceux qui ont été signalés et qui se trouvent près de terre ; en remontant à hauteur de la gare de Kinshassa, il existe un grand banc de sable facile à éviter et c'est tout. Brazzaville ne possède aucune installation pour faciliter les opérations des bateaux, ni quais, ni hangars, seulement quelques cales sèches pour bateaux d'un faible tonnage.

Tous les départs pour le service du Congo et de ses affluents se font de ces deux points. Après avoir navigué dans cette partie, où la largeur du fleuve n'excède pas trois à quatre kilomètres, les bateaux arrivent

au Stanley-Pool, au milieu duquel se trouve la grande île de M'Bamou. Là se trouvent deux routes, l'une qui suit la rive belge, de plus en plus abandonnée, car elle est obstruée par des roches et de nombreux bancs de sable; l'autre, la rive française, qui, sans être bien bonne, est pourtant meilleure, car l'on n'y trouve qu'un très petit banc de roches à l'entrée et près de terre, mais aux basses eaux il faut chercher la route au milieu de nombreux bancs de sable et une grande attention est alors nécessaire, car les passes changent fréquemment; cette diminution des fonds s'explique facilement par le brusque élargissement du fleuve qui, de trois kilomètres, passe à une vingtaine. Il n'y a aucun remède à cet état de choses.

Un peu en dessus de l'endroit appelé : Falaises de Douvres, commence le couloir où la largeur varie de deux à trois kilomètres sur un parcours de 250 kilomètres. Dans cette partie, il y a toujours beaucoup d'eau et un courant très fort; il y existe quelques bancs de roche de loin en loin qui, bien que connus, mériteraient d'être signalés par des balises, cela pouvant se faire sans grands frais puisqu'ils découvrent quelquefois et qu'il suffirait pour cela d'un fer à T et d'un petit voyant. Dans cette partie, la navigation est facile, les postes à bois sont fréquents et l'on trouve facilement des points d'accostage pour la nuit; quelques îles de peu d'étendue existent de loin en loin, mais étant inhabitées elles ne servent à rien. En remontant le couloir on rencontre le Kassaï, affluent important du Congo, navigable sur un long parcours, qui, au moment de sa crue, charrie de véritables îlots de verdure, si nombreux par moment qu'ils gênent la navigation et, de plus, il leur arrive d'arracher les balises de Léopoldville et Brazzaville lorsqu'ils s'y accrochent.

Un peu plus haut se trouve un autre affluent, la Léfini, barré à son embouchure par des rapides. Entre ces deux rivières, la rive française est très rocheuse, ce qui oblige en certains endroits à prendre beaucoup de précautions pour les accostages, ou même les rend impossibles. A l'embouchure de la Léfini, un banc de sable (sur lequel est installé aux basses eaux un poste à bois) et des cailloux d'un côté, une roche et un autre banc occupant le milieu du fleuve, ne laissent entre eux qu'un étroit passage dans lequel il faut naviguer avec prudence. Plus haut, la navigation commence à devenir assez délicate, car les fonds de roche et les bancs se succèdent; à la M'Pouïa, petite rivière, se trouve un banc de sable sur lequel M. de Brazza a perdu le *Courbet* et, dans ces passages, il y aurait lieu d'étudier puis d'indiquer la route par quelques balises. A partir de ce point, le fleuve s'élargit rapidement, on ne trouve plus de roches mais de nombreux bancs de sable au milieu desquels les bateaux sont obligés de chercher leur route, ce qui fait perdre souvent beaucoup de temps.

A Sandy beach il est souvent difficile de passer et il arrive, aux

basses eaux, que trois et quatre bateaux y sont échoués à la fois et, de plus, dans ces parages ils manquent de bois et sont obligés d'en couper dans une région où il est rare. Aussi serait-il bon de reconnaître un peu ces parages pour trouver un chenal, qui faciliterait beaucoup la navigation. Entre M'Pouïa et Bolobo, les îles sont nombreuses mais peu étendues et peu élevées. A Bolobo, sur la rive belge, se trouve une mission protestante et un grand village où les bateaux s'arrêtent souvent pour acheter des vivres, qui, pour la plupart, viennent de la rive française où les bateaux ne peuvent pas accoster. Un peu au-dessus de ce point, le fleuve s'élargit encore et l'on se trouve en présence de deux routes, l'une suivie par les bateaux belges qui vont directement à Loukolela et qui est de beaucoup plus courte, l'autre employée par les Français parce qu'ils doivent se fournir de bois et desservir les postes qui se trouvent dans cette région. Cette partie du fleuve, très basse, n'est en somme qu'un immense marécage ; un petit village, celui de Makatimpoko, où existe un poste à bois, se trouve dans un chenal inaccessible la moitié de l'année et l'on doit, en passant au milieu d'un véritable dédale d'îles, atteindre les environs de l'Alima pour en trouver.

Cette région basse et marécageuse est très insalubre, et, au moment de la baisse des eaux, une odeur nauséabonde qui se dégage de partout la rend fort malsaine. L'Alima, rivière de faible largeur, qui a une eau très claire, comparée à celle du Congo toujours boueuse, est navigable pour les petits bateaux et tous y font, en passant à son embouchure, leur provision d'eau potable, qui est rare sur le parcours. Tout près de là, N'ounda, village assez important, siège d'une factorerie et d'un poste à bois, ne présente rien de remarquable ; c'est là que se vend le tabac batéké. Continuant à remonter, on trouve la Mossaka, qui n'est navigable qu'une partie de l'année, puis, un peu plus loin, en dehors de la route des bateaux allant dans l'Oubangui, la Sangha.

Cette région, basse et marécageuse comme la précédente, est absolument infestée de moustiques. Lorsque l'on passe à Bonga et que l'on veut rejoindre le Congo, deux voies peuvent être employées, l'une qui est le canal de l'Ikenzi, chenal étroit et tortueux, praticable seulement pour les petits bateaux, qui aboutit un peu en dessous de Loukolela ; l'autre, plus facile, consiste à revenir en arrière et à reprendre sa route. Là encore le fleuve, très large, est peu profond ; aussi navigue-t-on au milieu de bancs de sable où l'on échoue fréquemment et où les routes varient suivant les saisons. On arrive ainsi à Loukolela, poste français, où le fleuve se rétrécit et, par suite, les fonds augmentent ; néanmoins, il y a quelques bancs. Bientôt après, le fleuve s'élargit à nouveau et à Irebou l'on ne voit pas les deux rives. Pour aller à ce village, où il existe un poste à bois et où

l'on trouve des vivres frais, tant pour les indigènes que pour les Européens, il y a un chenal très étroit qui raccourcit beaucoup le trajet ; un peu au-dessus et assez près de Liranga, quelques roches, facilement évitables, se rencontrent en divers endroits ; néanmoins il serait bon de les baliser. A Liranga, où se trouve une mission catholique, l'accostage est difficile, car près de la berge à pic constituée par la latérite de fer, se trouvent des blocs de même nature qui en rendent l'abord dangereux ; aussi les postes à bois ont-ils été transportés sur une île un peu en amont.

*
* *

C'est un peu au-dessus de Liranga que l'Oubangui se jette dans le Congo ; là le fleuve est à nouveau très large et si la navigation du côté français est assez facile, il n'en est pas de même du côté belge, où la route est très mauvaise pour atteindre Irebou, à l'entrée du lac Tumba Il est difficile, en montant, de reconnaître l'embouchure de l'Oubangui, au milieu des nombreuses îles qui se trouvent en ce point, et il est arrivé à des bateaux de s'engager dans une branche qui n'était pas la bonne. Jusqu'à Doundou, de nombreuses communications existent entre les deux rivières et ce n'est qu'à partir de là que commence en réalité l'Oubangui.

Il est moins large que le Congo, mais tout aussi encombré de bancs de sable ; les rives présentent la même végétation et, près d'elles, on trouve de nombreux arbres qui, déracinés par le courant, sont tombés en travers dans la rivière ; on y rencontre un grand nombre d'îles dans lesquelles il n'est pas rare d'apercevoir des éléphants ; les postes à bois sont assez espacés. Là encore, plus que dans le Congo, la route change suivant les saisons ; il n'y a pas de bancs de rochers, si ce n'est sur les rives, mais les arbres arrachés aux hautes eaux se trouvent parsemés, de ci de là, dans le lit du fleuve, ce qui est un danger pour la navigation. Aux Balois, groupement important de villages où l'on trouve quelques vivres et du bois, l'Oubangui s'élargit et, aux basses eaux, on doit passer par un chenal étroit, entre une île et la terre, car c'est le seul où il y ait suffisamment d'eau pour les bateaux. Les bancs de sable sont très fréquents et il faut faire de nombreux contours pour trouver un passage ; néanmoins on peut dire que, jusqu'à Impfondo, on ne rencontre aucune difficulté sérieuse pour remonter et cela pendant toute l'année. A partir de ce point, il n'en est plus de même, la navigation devient au contraire très difficile et il arrive même, aux très basses eaux, que l'on ne peut le dépasser, car à une heure environ de là se trouve un banc de sable alors presque à fleur d'eau qui barre entièrement la rivière et qui, souvent arrête le

passage. Si cette passe est praticable on est sûr d'atteindre Bétou, mais pour ne pas subir de retard il faut avoir soin de se munir d'une bonne provision de bois, car il n'y a pas de poste entre les deux et la distance est grande ; toutefois si l'on en manquait, il serait facile d'en couper sur les rives, du moins aux basses eaux, car ensuite elles sont inondées. Des précautions sont nécessaires pour naviguer dans cette région, où le fond est hérissé de roches isolées dont on ne peut soupçonner la présence ; une étude sérieuse, suivie d'un bon balisage, serait désirable principalement à partir de la rivière Ibenga. En effet, alors que les fonds sont faibles on doit passer entre une véritable ligne de rochers, et comme rien ne les indique exactement, la moindre inattention ou erreur, ou même un faux coup de barre peut entraîner de graves accidents. Le danger n'est pas le même partout, mais il existe néanmoins d'une façon presque continue et il est difficile de dire à l'avance la route que l'on pourra suivre, les passes praticables changeant fréquemment ; aussi arrive-t-il qu'après avoir marché sans difficultés on trouve la rivière barrée brusquement par un haut fond, qui oblige à revenir en arrière tenter un autre passage.

Bétou est le village le plus important que l'on trouve sur tout le parcours ; hors N'Coumda et Balois il n'en existe pas qui vaille la peine d'être signalé. Bétou peut être considéré comme le point extrême praticable toute l'année. S'il arrive que l'on puisse quelquefois monter jusqu'à Mongoumba, ce n'est qu'au prix de grosses difficultés et en s'exposant à des avaries graves ; partout les fonds sont faibles et comme le sable fait en partie place aux roches, les échouements deviennent alors dangereux et, à partir de là, le besoin de balises se fait impérieusement sentir. La perte d'un bateau dans ces parages serait suivie d'un pillage immédiat par les Bondjos, dont les villages sont nombreux dans la région. Si l'on veut tenter de monter plus loin on ne peut le faire que très lentement et avec les plus grandes précautions, la route serpentant entre des bancs de sable et de roche jusqu'au seuil de Zinga, terminus de la navigation pendant six mois de l'année au moins. A ce point existe un seuil rocheux de plusieurs kilomètres, où le courant est très fort et où, par suite, il est dangereux de s'engager lorsqu'il n'y a pas beaucoup d'eau ; toutefois nous estimons qu'une étude sérieuse de cette partie de la rivière permettrait, à l'aide de quelques travaux, de prolonger la période de navigabilité. Pour le moment c'est le point de transit des marchandises pour le haut fleuve ; lorsque le seuil n'est pas praticable, elles sont débarquées au commencement des roches, où des pirogues et des baleinières les prennent pour les transporter dans une île qui se trouve un peu plus haut et où des bateaux peuvent ensuite les charger pour les monter à Bangui, cela sans trop de difficultés ; la distance entre les deux points non navigables est de deux à trois kilomètres.

La partie de la rivière comprise entre ces deux points, sans être bonne est peut-être moins mauvaise que celle qui précède le seuil, malgré l'existence de nombreuses roches, et la navigation pourrait y être facilement améliorée.

Bangui a été considéré jusqu'ici comme le point extrême de la navigation à vapeur sur l'Oubangui, bien que quelques bateaux soient remontés plus loin. S'il en a été ainsi c'est que le besoin absolu de pousser plus avant ne s'est pas fait sentir et qu'un service de pirogues et baleinières suffisait pour assurer le transit. Dans un avenir prochain il n'en sera pas de même, et l'obligation de faire monter le matériel destiné à la construction du Decauville en projet, de Fort de Possel à Fort Crampel, entraînera l'étude de la partie du fleuve comprise entre Bangui et Fort de Possel et la création d'un service de bateaux qu'il serait peut-être avantageux de faire partir de Zinga.

Pour obtenir plus grandes rapidité et sûreté dans les voyages sur le Congo-Oubangui, les améliorations à faire sont peu importantes et nous estimons qu'au maximum une somme de 50.000 francs suffirait à la dépense de mise en place de soixante-quinze à cent balises environ, suivant l'importance que l'on voudrait donner à ce balisage, et à quelques dérochements. La répartition pourrait être ainsi faite : dix à quinze pour le Congo, de Léopoldville à l'embouchure de l'Oubangui, dont quatre ou cinq placées au-dessous de l'embouchure du Kassaï devraient être très solides pour pouvoir résister au cas où des débris charriés par cette rivière viendraient à s'y accrocher ; trente à quarante de l'embouchure de l'Oubangui à Zinga, le même nombre de Zinga à Bangui ; une étude ultérieure ferait connaître celles qui seraient nécessaires de Bangui à Fort de Possel.

Les matériaux à employer pour les plus solides seraient des fers à I, pour les autres des fers à T simples d'une longueur de six mètres, dans le genre des poteaux télégraphiques en usage aux colonies, percés de cinq trous à la partie supérieure pour fixer les voyants. Il faudrait, en outre, des voyants de trois modèles (coniques, cylindriques, en losanges) suivant les indications qu'ils devraient fournir aux navigateurs, en tôle d'acier assez forte, des boulons pour leur fixation et du ciment pour les scellements des fers à T dans les roches. Le matériel serait aussi simple que possible et des baleinières accouplées, avec un plancher les reliant, conviendraient parfaitement pour tous les travaux et les transports ; comme outillage, des barres à mines et des perforateurs, une petite forge avec des outils de forgeron pour les réparations suffiraient pour la mise en place des balises.

Les travaux devant se faire pendant la saison sèche, il serait bon d'échelonner à l'avance le matériel dans les postes. Il y aurait avantage à les commencer à Bangui en descendant ensuite, puisque les eaux sont basses dans cette région avant de l'être dans le Congo. Une

partie des rochers émergeant ou n'étant alors recouverts, que de peu d'eau, l'opération du forage des trous serait facile ; pour les premiers, il n'y aurait qu'à y déposer les hommes qui travailleraient à pied sec, pour les autres on mouillerait les baleinières au-dessus du point où devrait être placée la balise et le travail se ferait de la plateforme de celles-ci. Lorsque le personnel serait habitué, l'avancement des travaux serait rapide. Simultanément à la mise en place des balises, il serait avantageux de faire disparaître les rochers isolés que leur peu de volume permettrait de faire sauter sans trop de difficultés. Tout particulièrement, sur le seuil de Zinga, il serait bon, après avoir reconnu la meilleure passe et l'avoir balisée, d'en araser le fond à une cote déterminée en faisant sauter toutes les pointes qui la dépasseraient, de façon à permettre aux bateaux de s'y engager sans crainte aucune ; dans ce but, la mise en place d'une échelle d'étiage sur la première balise, indiquant d'une façon continue la profondeur exacte de l'eau dans la passe, serait une bonne mesure. Joignant à ces travaux la mise en place à terre de quelques repères pouvant donner des renseignements utiles, on arriverait à rendre la navigation beaucoup plus facile et en même temps à diminuer la durée du voyage.

* * *

De l'ensemble de ce qui précède il résulte que pour que la voie Congo-Oubangui devienne rapide et avantageuse pour les transports vers le centre de l'Afrique, il suffirait de baliser ces rivières, de régler les postes à bois et de permettre aux bateaux de charger et décharger directement à Kinshassa pour l'Oubangui ; on arriverait alors à pouvoir effectuer les transports dans les mêmes conditions de prise et de rapidité que par la voie étrangère Niger-Bénoué, surtout si l'on organisait, ce qui serait assez facile, un service de navigation à vapeur jusqu'à Fort de Possel. La question du portage sur le trajet Fort de Possel-Fort Crampel, qui est un des principaux inconvénients de cette voie, n'est pas absolument insoluble, et ne doit pas être considérée comme un obstacle à son emploi ; elle aurait le gros avantage d'être en grande partie une voie française et de faire bénéficier les commerçants français de ce mouvement.

Les frais résultant des travaux à effectuer, qui ont été estimés à 50.000 francs environ, pourraient être payés par moitié par la colonie du Congo et par l'État indépendant du Congo, puisqu'ils sont également intéressés et cela au même titre, les rivières à améliorer leur servant de frontière respective. Ils pourraient, du reste, rentrer dans leurs fonds par la perception d'un droit prévu par l'acte organique de Berlin, du 26 février 1885, et ils n'auraient alors fait qu'une

avance rapidement récupérée, l'entretien de ce matériel devant être peu coûteux dans la suite.

A côté de cette étude purement économique, celle du régime du Congo à un autre point de vue est tout aussi intéressante; en effet, il serait important de connaître le régime et la hauteur des crues du Congo et de ses affluents, leur débit et la vitesse du courant aux différentes saisons, la température de l'eau. Il serait non moins utile d'avoir des renseignements sur la quantité d'eau tombée par an, avec la répartition de ces chutes par saison; les variations de la température et de la pression atmosphérique, la force et la direction des vents sont autant d'intéressants sujets d'observations qui ont été négligés.

On dit que le régime des crues du Congo est soumis à une sorte de périodicité et que, tous les sept ans, elles atteignent un maximum, la hauteur d'eau variant d'une année à l'autre.

Ce fait n'est nullement prouvé. Ainsi qu'il a été dit, aucune observation n'a été faite : c'est d'après la hauteur de l'eau près des berges que l'on s'est basé pour cela, mais comme aucun repère n'existe et qu'il ne semble pas que l'on ait noté, chaque année, la hauteur de l'eau, on ne voit pas trop comment on a pu arriver à établir cette espèce de périodicité, qu'il serait néanmoins intéressant de vérifier. Mais, si ce fait ne peut pas être admis sans contrôle, il est certain qu'il y a de grandes variations de niveau tant au moment des hautes eaux que des basses eaux et cela à chaque saison. Il est du reste facile de le remarquer presque partout. Ainsi, dans la partie du Congo comprise entre le Stanley-Pool et les rapides, des rochers apparaissent, certaines années, que l'on ne voit pas les suivantes; de même, aux hautes eaux, des îlots sont recouverts ou ne le sont pas, suivant l'importance de la crue. C'est sur ces remarques que l'on s'est basé pour juger les différences de niveau du fleuve.

Si, au début, quand le Congo était presque inoccupé, ce genre d'observations suffisait pour des explorateurs, puisqu'il n'existait presque aucune installation sur les rives du fleuve, il n'en est plus de même à l'heure actuelle où, devenu une voie fluviale de premier ordre, il est sillonné, ainsi que ses affluents, par de nombreux vapeurs. Ces différences de niveau des hautes et des basses eaux sont dues évidemment à la variation de débit des rivières qui l'alimentent, lesquelles sont soumises aux mêmes fluctuations. Mais comme elles viennent de régions différentes les résultantes peuvent varier, la forte crue de l'une compensant le faible apport de l'autre; aussi serait-il très intéressant d'étudier le régime de chaque rivière en même temps que celui du Congo pour connaître les causes de ces différences, et dans ce but, s'impose la création de postes d'observations. Le grand nombre d'affluents du Congo serait un obstacle à l'installation de ces postes si on voulait en créer pour tous; il en résulterait une dépense trop

importante ; il ne semble pas d'ailleurs que cela soit nécessaire et il suffirait d'en mettre sur les principaux. Pour commencer on pourrait, par exemple, en placer :

- Sur le Congo : à Brazzaville ou Léopoldville.
- » à Kouamouth, à l'embouchure du Kassaï.
- » à Bonga, à l'embouchure de la Sangha.
- » à Liranga, à l'embouchure de l'Oubangui.
- » aux Stanley-Falls.
- » à Nyangoué.

Sur le Kassaï : deux au premier et au dernier tiers du cours, là où existerait un poste.

- Sur la Sangha : à Ouesso, près de la N'Goko.
- » à Nola, près de la Kadeï.

- Sur l'Oubangui : à Impfondo (poste pour faciliter la navigation).
- » à Zinga, près du seuil.
- » à Fort de Possel.
- » à Rafai.

Sur l'Ouellé : vers le milieu de son cours.

L'installation de ces postes serait évidemment aussi simple que possible et ne comprendrait que les instruments strictement nécessaires. Pour l'observation des crues, une échelle en bois ou en fer divisée par des graduations de cinq centimètres, serait suffisante. Pour la vitesse du courant, il faudrait un instrument robuste et d'un mécanisme très simple.

Pour les observations de température, on aurait des thermomètres à maxima et à minima, à boule sèche et mouillée, ainsi que pour l'observation de la température de l'eau. Enfin, un pluviomètre et un baromètre permettraient de faire toutes les observations principales et le prix de ces instruments pour chaque poste atteindrait environ 300 francs seulement.

Les observations de ces différents postes seraient faites toujours à la même heure et enregistrées sur des imprimés du même modèle, afin de faciliter le travail qui serait fait au point de centralisation de ces documents, où ils parviendraient tous les mois. Cela permettrait ainsi d'avoir des données exactes sur le régime du grand fleuve africain, trop peu connu à l'heure actuelle, malgré son importance. On pourrait aussi vérifier s'il est exact que le débit du fleuve diminue, ce qui paraît être, corroborant ainsi l'opinion du dessèchement du centre africain, qui est bien constaté dans la région du lac Tchad, où les eaux se sont déjà retirées de plusieurs kilomètres, transformant en marais de vastes étendues.

Cette étude devant se faire sur de vastes territoires, appartenant à

deux colonies différentes, il y aurait lieu, pour la mettre en œuvre, de faire appel à chacun des gouvernements intéressés. Étant donnée l'importance du sujet et le peu de dépenses à faire, ils n'hésiteraient certainement pas à favoriser la création des postes d'observations dont nous avons essayé de démontrer l'utilité. — (Voir aux Vœux, n° XVI).

XXI

LA SITUATION DE NOS COLONIES D'Océanie

par M. Eugène GALLOIS,

Chargé de missions, lauréat des Sociétés de Géographie, à Paris.

Il y a « situation et situation » et pour nous bien expliquer, il nous sera permis de l'envisager sous ses aspects différents, de jouer sur les mots même, si l'on veut. Nous considérerons la situation présente de ces colonies d'Océanie, et nous aurons la prétention de chercher à démontrer qu'elle pourrait être autre, en essayant de prouver une fois de plus l'intérêt de ces colonies en elles-mêmes. Et c'est encore un cri d'alarme que nous voulons pousser, quoique certains en disent.

La situation de nos lointaines colonies d'Océanie n'est certes pas prospère, il ne faut point se le dissimuler ; l'administration de leurs finances laisserait tellement à désirer que, par exemple, il serait question d'un emprunt d'un million, gagé naturellement sur des ressources locales, pour permettre à la Nouvelle-Calédonie de chercher à se tirer d'affaire. Des séances orageuses se sont produites au Conseil général et la plupart des membres ne veut pas voir la colonie se lancer davantage dans la voie des emprunts ; elle a des ressources, qui doivent lui suffire, et puis elle peut encore chercher à tirer profit de ses richesses naturelles. Personne n'ignore, par exemple, sa richesse incomparable en certains minerais ; ses gisements de chromé, de houille, de cobalt, et surtout de nickel, sont assez connus. Le régime minier a été étudié et revu, et on a cru pouvoir demander davantage aux bénéficiaires de ces exploitations pour concourir à la vie de la colonie, qui a forcément besoin d'argent pour l'outillage de son port de Nouméa, pour son chemin de fer, dont l'exécution embryonnaire laisse à désirer, et pour la poursuite duquel on a été trop heureux de trouver le concours de l'exploitation houillère de la vallée de la Dumbéa. La colonie n'arrive donc pas à

équilibrer son modeste budget et, par économie forcée, ne peut faire certains travaux destinés à améliorer les communications et à aider la mise en valeur de plus d'un coin intéressant de la grande île.

Il y aurait cependant à faire en cette terre privilégiée, mais où, malheureusement, il faut bien le reconnaître, la main-d'œuvre, indispensable à une exploitation quelconque, manque ou tout au moins est trop insuffisante.

Que de choses à dire sur la mise en valeur de ce pays, où l'élevage semble décliner alors qu'il a été très florissant, où les minès ne donnent pas ce qu'elles sont susceptibles de rendre, où, il faut bien le constater, des efforts étrangers sont venus lutter parfois contre ceux de colons timorés ou impuissants.

Nous n'aborderons pas la question de la transportation, de son degré d'utilité et même, a-t-on dit, du discrédit qu'elle a trop longtemps jeté sur le pays. On pourrait nous reprocher de traiter le sujet à un point de vue trop exclusivement colonial. Cependant nous ferons observer que, bien souvent, la géographie et la colonisation sont étroitement liées ; aussi nous ne pourrions pas non plus passer sous silence la question des Nouvelles-Hébrides. L'élément français y est si puissant que bien des coloniaux ne peuvent admettre que la prise de possession pure et simple ou le rattachement à la Nouvelle-Calédonie n'ait pas encore été fait.

Une autre portion de notre domaine dans le Pacifique, qui constitue avec la Calédonie notre empire colonial d'Océanie, ce sont ces archipels multiples que nous nous permettrons de rappeler. Là encore la question financière n'est pas brillante ; dans l'administration, le Gouvernement a même cru, à un moment donné, devoir prendre des mesures énergiques, puisqu'il a purement et simplement dissout le Conseil général siégeant à Papeete. Avouons que la situation, d'une façon générale laisse fort à désirer ; la colonisation ne va pas, le commerce souffre et, par surcroît de misère, ces pauvres îles ont été plus ou moins cruellement frappées, tout récemment encore, par de terribles cataclysmes.

Et cependant nous voulons plaider à nouveau la cause de ces îles, convoitées les unes par l'Angleterre et l'Australie, les autres par les États-Unis, à tel point que la question a été l'objet d'articles divers dans la presse étrangère, qu'il y a eu jusqu'à des manifestations extérieures ne laissant pas d'équivoque.

Le tort de ces colonies, et l'on pourrait ajouter le reproche que certaines personnes leur font, c'est leur peu d'importance — quantités négligeables vont jusqu'à dire quelques-unes — et ensuite leur dissémination et leur éloignement. Certes, elles sont éloignées de la métropole, puisqu'elles avoisinent nos antipodes ; mais elles n'en offrent pas moins d'intérêt, et peuvent affirmer la puissance maritime de la France,

On s'y intéresse si peu, en général, qu'on les ignore (je parle de la masse des Français), ou tout au moins elles n'évoquent que deux idées très vagues : la Calédonie est synonyme de baigne et Tahiti est enveloppée de rêves plus ou moins vaporeux, paradisiaques, si l'on veut. Et cependant, ces terres oubliées consistent en autre chose : elles ont leur valeur intrinsèque, avec un rôle à remplir. Elles sont surtout destinées à en jouer un beaucoup plus important avec le développement des relations maritimes, en présence des rivalités qui s'établissent sur la surface des mers et, en particulier, de ce vaste Océan Pacifique, qu'on a été jusqu'à surnommer à tort un lac américain, et, enfin, à la veille de l'ouverture du canal de Panama, dont on peut déjà se permettre de supputer plus ou moins les conséquences.

En Nouvelle-Calédonie cependant, la colonisation, la petite colonisation surtout, s'est développée. Aux Nouvelles-Hébrides, la majeure partie des colons sont des Français, et ce sont eux qui possèdent la plus grande surface territoriale. Aussi, peut-on se demander avec raison, comment il se fait que cet archipel ne soit pas encore annexé à la Nouvelle-Calédonie, alors surtout que la majorité elle-même des colons a, à divers reprises, adressé des pétitions au Parlement et au Gouvernement

Qu'on nous permette enfin de rappeler en quoi consiste géographiquement ce domaine colonial que possède la France dans le cinquième continent.

C'est d'abord la Nouvelle-Calédonie, cette grande et longue île de 400 kilomètres sur 40 kilomètres en moyenne, pays accidenté et pittoresque, sain, et d'une richesse minière tout à fait exceptionnelle, présentant de belles baies abritées, comme celle de Nouméa. Les îles Loyalty sont ses annexes, comme devraient l'être les Nouvelles-Hébrides, d'une surface considérable et d'une terre si riche qu'elles se prêtent très heureusement aux cultures les plus variées et les plus productives. L'archipel des Wallis semble oublié, mais il n'en est pas moins terre française.

Puis ce sont ces archipels de la Polynésie, qui sont les plus beaux bijoux de notre couronne coloniale océanienne tant par la valeur de leur sol, la richesse de leurs lagons, que par leur admirable situation. Ils s'échelonnent sur des centaines de lieues dans l'hémisphère sud, placés ou mieux égrenés dans une position oblique, allant du Sud-Est au Nord-Ouest, d'une façon générale. Telles sont, au Nord, les Iles Marquises, un beau groupe de terres hautes, dont les plateaux herbeux ont permis à des bestiaux importés de se reproduire à l'état sauvage. Grâce au climat et à l'eau, les vallées sont d'une luxuriante fertilité. Et tous ces territoires sont bien loin d'être mis en valeur, puisqu'on peut dire que la colonisation n'existe pas. Au-dessous sont les curieuses Tuamotou, chapelet de lagons, îles coralliennes, formées exclusi-

vement par les madrépores et dans les lacs salés desquelles viennent les superbes huîtres nacières et souvent perlières; à leur suite sont les Gambier, groupe annexe.

La partie principale, le noyau de nos archipels polynésiens, c'est Tahiti, l'île enchanteresse, aux bords découpés par ces beaux ports de Papeete et Phaëton, qu'il est toujours question d'utiliser, offrant un abri incomparable aux navires dans cette partie du Pacifique, sur la route d'Europe en Australie après l'ouverture du canal de Panama, leur permettant de faire de l'eau, de se ravitailler sous tous les rapports. A côté, ce sont encore les belles Iles Sous-le-Vent, comme Huahine, Raïatea-Tahaa, Bora-Bora, où les fruits abondent, où les navires trouvent des abris derrière les ceintures de corail, en eau profonde.

Au Sud ce sont encore les Tubuaï, Rimatara, et, plus bas, dans une région au climat tout à fait tempéré, Rapa, d'autant plus précieuse qu'elle est plus isolée dans cette zone du Pacifique.

Et voilà ces îles, si convoitées par les uns et par les autres, que l'on néglige, que l'on oublie, que l'on abandonne à leurs propres forces, et qu'un membre du Parlement a été jusqu'à proposer d'abandonner complètement, peu soucieux sans doute de l'extension française à la surface du globe et ne songeant pas à travailler, comme nous cherchons à le faire, pour la *plus grande France!* — (Voir aux Vœux, n° XVII).

XXII

L'ETHNOGRAPHIE DU TONKIN

Par le Chef de bataillon **BONIFACY**,
de l'Infanterie coloniale, correspondant de l'École Française d'Extrême-Orient.

Considérations générales. — A la fin de l'époque tertiaire, la Chine et l'Indo-Chine d'une part, les îles de l'Indonésie de l'autre, étaient reliées les unes aux autres; la mer de Chine n'existait pas. D'un côté de cette mer comme de l'autre, la faune et la flore sont identiques; identiques aussi devaient être les races d'hommes ou d'anthropoïdes qui les habitaient. Cependant on n'a trouvé, dans cette immense zone, aucun témoin de l'homme tertiaire, jusqu'ici même on n'a reconnu aucun gisement de l'époque paléolithique. Toutefois, dans les couches tertiaires de l'île de Java, on a trouvé des débris d'un être que les uns considèrent comme un homme primitif, d'autres comme un anthropoïde supérieur. Dans l'état actuel des choses, on peut consi-

dérer le continent asiatique prolongé par l'Indonésie comme le berceau, ou l'un des berceaux de la race humaine.

A l'époque quaternaire, la mer envahit l'espace que nous appelons aujourd'hui mer de Chine. Cette mer, dont le fond et les récifs sont de même structure géologique que l'Indo-Chine, pénétrait fort avant dans les terres; elle couvrait le delta actuel du Tonkin, qui n'était qu'à demi-formé à l'aurore des temps historiques.

Au fur et à mesure de sa formation, ce Delta fut peuplé par une race descendue des montagnes, la race annamite, venue probablement de la Chine méridionale. A mesure qu'elle quittait les montagnes du haut Tonkin pour descendre dans la plaine, cette race y était remplacée par d'autres qui lui sont étroitement apparentées. Ce mouvement de progression vers le Sud s'est continué et se continue encore; les Annamites, s'avançant le long des rivages, ont envahi le Tchampa, pris la moitié du Cambodge et n'ont été arrêtés que par notre intervention. Les Tày, puis les Mán, les Mèo, ont suivi une route parallèle, en longeant les hautes vallées et la crête des montagnes. Il est probable que dans des temps très reculés, la péninsule indo-chinoise, comme l'Indonésie, était habitée par les Négritos, que l'on retrouve aux Philippines, dans la presqu'île de Malacca, dans les Andaman; plus tard, elle le fut par des Indonésiens; cette dernière race dolicocephale ne paraît plus être représentée au Tonkin, à moins que les Mu'ông de la Rivière Noire ne soient des Indonésiens annamitisés, mais il n'a été fait chez ces indigènes aucune étude anthropologique qui permette de les classer parmi les Indonésiens ou parmi les peuples du Nord envahisseurs (1).

Caractères somatiques. — Actuellement les Tonkinois, quel que soit le groupe ethnique auquel ils appartiennent, présentent une homogénéité remarquable au point de vue somatique. Dans chaque groupe, les variations individuelles sont assez grandes, ce qui prouve un mélange de race. Les types extrêmes sont d'une part le type mongol, d'autre part un type à visage assez long, yeux non bridés, nez aquilin ou busqué, orthognatisme prononcé. La prédominance de l'un ou de l'autre de ces types extrêmes explique les changements de moyenne des mensurations que l'on trouve entre les différents groupes.

Voici le résultat des mensurations que nous avons faites au Tonkin. Nous plaçons les groupes ethniques d'après leur indice crânien, en commençant par les brachycéphales.

(1) On peut s'étonner de la totale disparition de ces races; on la comprendra si on considère comment les Tchâm, les Cambodgiens à une époque beaucoup plus récente, ont disparu devant les Annamites. Le Sud de la chaîne annamitique est encore peuplé d'Indonésiens (Moï).

Nom du Groupe	Indice céphalique	Indice nasal	Taille
La quá.....	83.9.	96.3	1 ^m 604
Annamite	82.5	87.9	1 ^m 593
Tày.....	81.1	94.9	1 ^m 572
Mèo.....	80.2	89.9	1 ^m 557
Lolo	78.7	87.1	1 ^m 556
Mán.....	78.4	90.9	1 ^m 592

Il en résulte que, d'après la classification de Deniker (*Peuples et races de la Terre*), tous ces indigènes sont de petite taille; que, à part les Lolos et les Mâns (sous-dolicocéphales), ils sont mésocéphales, et qu'enfin ils sont tous platyrhiniens.

Les caractères anthropologiques secondaires présentent une grande analogie.

Caractères ethniques. — Les caractères ethniques sont, de même, remarquablement homogènes. On retrouve dans tous les groupes, indépendamment des emprunts à la civilisation chinoise, mêmes coutumes, mêmes traditions. Mais le degré de civilisation n'est pas le même; les Annamites Kinh (1), installés dans la plaine, ont développé leurs intérêts sociaux. Obligés, à cause de leur grand nombre, d'entrer en concurrence dans la lutte pour la vie, leurs aptitudes se sont développées, leur industrie, leur initiative, leur activité sont plus grandes que celles des indigènes qui, à l'aise dans des vallées ou sur des montagnes qui ne présentent pas des communications faciles, ont gardé leur nonchalance et leur incurie natives. Il en est résulté d'assez grandes différences au point de vue intellectuel et moral. D'autre part, les Annamites montagnards, placés dans les mêmes conditions matérielles que les Tày, ne diffèrent guère de ces derniers au point de vue intellectuel et social.

*
* *

Tous les habitants du Tonkin parlent des langues monosyllabiques et variotones. Certaines de ces langues ont des explosions finales; ce sont les langues annamite, tày, mán, la quá; d'autres n'en possèdent pas, ce sont les langues lào, la ti, pateng, mèo et lolo. Ce caractère est de peu d'importance, mais au point de vue de la syntaxe, ces langues forment trois groupes, et c'est ce caractère qui nous permettra de

(1) Les indigènes auxquels on réserve le nom d'Annamites, se désignent eux-mêmes ou sont désignés le plus souvent sous le nom de Kinh. Les indigènes des autres groupes sont aussi des Annamites, puisqu'ils habitent l'Empire d'Annam.

classer les langues et les groupes qui les parlent en trois familles comme suit :

PREMIÈRE FAMILLE

Elle se compose : 1^o des *Annamites*, appelés par les autres groupes Kinh (hommes de la capitale) ou Kèo. Nous n'avons pas à nous étendre sur leurs caractères ethniques, ils sont connus ; nous dirons cependant qu'on a trop étudié leur civilisation, qui est la civilisation chinoise, et pas assez leurs coutumes et leurs tendances intimes, qui se séparent franchement de celles de leurs civilisateurs chinois. Ainsi les relations entre les sexes, qui, théoriquement, devraient être les mêmes qu'en Chine, sont effectivement presque aussi libres que chez les Mâns et les Tày. Les joutes de chant existent aussi bien chez les Annamites que chez les montagnards ; les jeunes gens ont le plus souvent le libre choix de leurs conjoints. Une étude approfondie des Annamites montagnards, qui ont le mieux gardé les coutumes primitives, serait très utile à ce point de vue.

2^o Des *Tày* — c'est ainsi que l'on prononce au Tonkin et en Chine (1), — qui sont divisés en plusieurs groupes. On a au Tonkin des Tày blancs et des Tày noirs (Tày khao, Tay dâm), parlant un idiome qui change plus suivant les lieux que suivant la tribu. Ce sont ceux qu'on appelle Thô au Tonkin, T'ou en Chine. Eux seuls reçoivent et se donnent la dénomination de Tày, que les autres groupes de même langue et de même race repoussent. Ces autres groupes sont les Nồng su'o'ng ou heu i (habits noirs), les Nồng an, les Nồng quây so'n, les Giây, les Trung chà. Tous ces indigènes se ressemblent fort, mais tandis que les Thô sont fixés depuis longtemps dans le pays, qu'ils sont absolument annamitisés, au point de se réclamer le plus souvent d'ancêtres annamites, les autres sont des nouveaux venus ; ils paraissent former l'arrière-garde de ce grand rameau tày qui, parti du Kouang-si, du Kouey-tcheou oriental, après s'être assimilé une partie de la civilisation chinoise, est descendu, en suivant les pentes ouest de la chaîne annamitique, jusque vers les bouches du Mékong et de la Ménam, emportant avec lui, comme un souvenir de son origine, de nombreux mots de consonnance chinoise, qui attestent encore quels furent ses premiers civilisateurs (2).

(1) Nous faisons usage, pour la transcription des noms annamites, du système dit *quóc-ngũ* ; pour les noms chinois, de la transcription des jésuites de Zi-ka-wei, qui nous paraît la plus simple.

(2) Ces mots sont tous empruntés au cantonnais ; d'autres considérations philologiques, et l'étude des légendes, des chansons tày, nous ont amené à penser que les savants, qui ont étudié les migrations des Tày, avaient placé trop à l'Ouest le berceau de ce groupe ethnique.

3° *La quá*. — L'étude que nous avons faite de cette intéressante peuplade nous a permis de séparer les La quá des Lolo, avec lesquels les auteurs chinois les ont confondus, bien que la distinction se soit toujours faite dans leur pays d'origine. Leurs caractères somatiques, ethniques et linguistiques sont aussi éloignés de ceux des Lolo que ceux des Annamites. Ils habitent au Tonkin la partie ouest du plateau du Đông quang, entre le cours du Haut-Sông-Gâm et celui de la haute Rivière Claire. C'est chez ces indigènes que nous avons trouvé les croyances religieuses les plus primitives. D'après eux et d'après leurs voisins, ils sont aborigènes. Cependant leurs caractères morphologiques les éloignent des Indonésiens plus que tous les autres groupes. En chinois, on prononce leur nom Lo kouo, ou Kouo lo, en inversant les caractères. On les appelle aussi Pen ti lolo, ou Lolo aborigènes.

4° *Lào*. — On trouve encore au Tonkin quelques familles de cette race, qui fut presque entièrement exterminée par les Chinois vers l'an mille. Nous regrettons fort de n'avoir pu fixer, vu la rareté des individus, leurs caractères somatiques, qui paraissent différer de ceux des autres groupes. Les Lào ont donné leur nom à un pays, à un certain nombre de défilés. Les Annamites les considéraient autrefois comme leurs voisins de l'Ouest. Les Chinois prétendent que les Thô, les Trung Chà, descendent des soldats qui les chassèrent et leur prirent leurs femmes. On a voulu les ranger parmi les Tày, mais leur langue, bien que de même famille, a une morphologie tellement différente, que cette proposition n'est guère soutenable. Encore aujourd'hui, sauf leurs voisins immédiats, qui connaissent leurs mœurs simples et paisibles, les Lào sont considérés comme des sorciers dangereux, sachant se métamorphoser en bêtes féroces. On les accuse même de cannibalisme.

5° *La ti*. — Cette tribu, qui seule parmi celles du Tonkin se désigne par le terme : les hommes (A Khu), est cantonnée sur les bords du haut Song Cháy, sur la frontière du Yun-nan. Elle ne comprend que 76 familles. Son vocabulaire est absolument particulier, et cependant ses membres se croient Annamites, et conservent avec soin, dans un pays où nous laissons malheureusement s'étendre l'influence chinoise, le costume et les traditions annamites. Parmi les coutumes ethniques, nous devons citer celles-ci : l'encens n'est jamais brûlé en l'honneur des mânes, il est réservé à la déesse Kotuan Yn (Avalokiteçvara); à sa naissance, l'enfant est reçu par son père ou par sa grand'mère dans le pan de leur habit, au lieu d'être laissé sur le sol ou sur la natte.

Dans tous les groupes que nous venons de citer, la syntaxe de la langue est la même que dans la langue annamite, c'est-à-dire que,

d'après nous, elle se déroule dans l'ordre logique. Voici une phrase construite suivant cette syntaxe : la femme jeune (de) Pierre vend la maison (d') elle à père (de) moi.

2^e FAMILLE

1^o *Máns* ou *Yao*. — Les hommes qui se donnent dans leur langue le nom de fils de la montagne, ou d'hommes de la montagne, sont nommés yao (gros chiens) en chinois. En Annam, on a fini par leur appliquer à peu près exclusivement le nom qui, en chinois ancien, désignait tous les barbares du Sud (Mán). Les tribus de ce groupe se font remarquer par leur esprit de solidarité ; tous les individus savent que les Máns sont frères, qu'ils descendent tous d'un commun ancêtre nommé, dans l'idiome de la tribu la plus puissante, Pien ming Hú (1). Chose remarquable pour un groupe primitif, ils ont une histoire, en partie fabuleuse, écrite en chinois ancien. D'après cette histoire, ils sont originaires du Tche Kiang. Actuellement leur aire de dispersion est très grande, on les trouve depuis le Hou nan en Chine, jusqu'au Laos et aux États Chans. Les Máns sont très industriels ; ils se suffisent à eux-mêmes, et fournissent souvent à leurs voisins des outils en fer ou en bois, des broderies, de la soie, des armes. Leurs prêtres, qui se rattachent principalement au culte taoïste, interviennent même dans les cérémonies religieuses des autres groupes. Dans tous les cas, on croit que leurs devins ou sorciers ont une grande puissance, et ils sont fort redoutés.

D'après la tradition la plus répandue, Pien ming Hú eut six fils qui, après leur mariage avec leurs six sœurs, engendrèrent les six tribus ou autres (tông) (2) suivants :

Pantalons courts ou yao des montagnes (3). — En contact avec les Annamites, sur la limite méridionale des montagnes, ces Máns ont abandonné leur langue, parlant un chinois archaïque. Ils sont très habiles agriculteurs, possèdent des outils agricoles de leur invention, et forment des sociétés calquées sur celles des Annamites.

(1) Les caractères qui forment ce nom, se prononcent en chinois : Koati hoa P'an ming Hôu, en sino-annamite : Bàn minto Hô. Ce personnage était un chien fabuleux, qui apporta à un Empereur de Chine la tête d'un rebelle fameux, et reçut pour récompense la fille de cet empereur en mariage. Ce récit est contenu dans la Charte des Máns, qui renferme, en outre, beaucoup d'autres documents intéressants.

(2) Tông signifie antre, cirque montagneux ; l'habitat primitif servit plus tard à désigner la tribu. En Annam, les chefs Máns se nomment souvent chef de dông (tông), inspecteur de dông, etc.

(3) Nous donnons la traduction des termes chinois, annamites, máns ou táy les plus employés pour désigner la tribu.

Cao lan ou Fils de la montagne. — Ceux-ci parlent un idiome de la langue tày. Ils sont un peu plus primitifs que les précédents, cultivent la montagne par le couteau et par le feu, mais deviennent très bons agriculteurs s'ils peuvent se procurer de la rizière inondée. Les femmes portent, sur leur habit de cérémonie, des marques particulières qui sont un souvenir des caresses du chien ancêtre. Chose curieuse, certains Kha du Bas-Laos, portent le même habit, orné des mêmes stigmates, et leur donnent la même origine. Les Cao lan habitent aussi le Sud de la zone montagneuse occupée par les Mâns; on les trouve en Chine, dans les Cent-mille-Monts, au Koang Tong.

Pantalons blancs, ou Famille blanche. — Ceux-ci, et les suivants parlent un dialecte mán, ou le mot homme se dit *mun*. Ils sont actuellement peu nombreux, cantonnés dans le Sud de la province de Tuyên Quang et le Nord-Est de celle de Húng Hóá. Il serait trop long de raconter les rites très curieux qu'ils pratiquent à la naissance, à l'initiation, au mariage, à la mort. Ils sont presque tous monogames, le mari entre souvent dans la famille de sa femme, ou doit au moins y faire un long stage.

Indigos, Petite famille ou Pantalons noirs. — Apparentés de très près aux précédents, dont ils diffèrent cependant beaucoup comme costume. On les trouve depuis les Cent-mille-Monts, en Chine, jusqu'aux États Chans, mais au Tonkin, ils ne se rapprochent pas des montagnes méridionales. Comme les précédents, dont ils ont la plupart des coutumes, ils brûlent les chefs de famille après leur mort. Leurs femmes ou filles sont particulièrement coquettes; elles portent comme coiffure une pièce d'argent en forme d'étoile à 7 branches, autour de laquelle courent des têtes d'épingles plates, du diamètre d'une pièce de dix sous.

Petites planches, Ornés de sapèques, Sapèques. — Ceux-ci, comme les suivants, disent *miên* pour homme. Comme les Pantalons courts et les Cao lan, les femmes portent la jupe. Comme les Pantalons blancs, les Pantalons courts, les Cao lan, ils habitent depuis longtemps la terre d'Annam, et les hommes ont conservé l'habit primitif à collet et à manches étroites, qui fut celui de toutes les races méridionales de la Chine, et qui est aujourd'hui la caractéristique des Annamites.

Comme dans les tribus précitées, les hommes portent tous les cheveux longs (1). Les Deo tiên (Ornés de sapèques) occupent en

(1) Les groupes ethniques du Sud de la Chine et du Tonkin portaient autrefois les cheveux à la Bressant, comme les Cambodgiens actuels; plus tard, (1415 pour les Annamites), ils gardèrent les cheveux longs à l'instar des anciens Chinois. Enfin les Mantchoux imposèrent à ceux d'entre eux qui vivaient dans leur Empire, la tresse actuelle. Les nouveaux venus en Annam, Nông, certains Mâns, Méo, etc., portent les cheveux à la mode chinoise actuelle, tandis que les anciens habitantes, Annamites, Lati, Thô, certains Mâns, etc., ont toujours la chevelure intacte.

Annam une aire assez restreinte, sur le moyen Song Gâm et le haut Song Câu. Ils émigrèrent de Chine avant l'avènement de la dynastie mantchoue actuelle, et une de leurs chansons, que nous avons traduite, célèbre encore la douceur de la terre des grands Ming, et reproche à l'Annam son ciel de feu.

Grandes Planches, Cornes. — Les autres tribus s'accordent pour reconnaître à cette tribu le titre d'aînée, mais un de mes camarades a fait erreur en traduisant Tà pàn (chinois) ou Dai bán (sino-annamite), par grands Mâns. Ces caractères veulent dire grande planche, et comme les expressions tày côé, et annamite su'ng qui signifient corne, ils désignent la grande coiffure en forme de corne des nouvelles mariées, et s'opposent à la petite planche de la tribu précédente.

La tribu des Tá pàn (Grandes Planches) occupe, mélangée aux autres tribus, toute l'aire des Mâns, mais elle se divise, du Nord au Sud en trois sous-tribus qui sont : les Courtes Cornes, les Longues Cornes, les Couteaux Ronds. Ces derniers, les plus méridionaux, sont en Annam depuis trois ou quatre générations seulement, mais placés près des centres annamites, ils ont dû adopter la coiffure et l'habit annamite.

Les Tá pàn sont très industriels, leurs costumes sont très riches, ils sont plus particulièrement les dépositaires de la Charte et des traditions. Ils méritent en un mot l'espèce de suprématie que leur reconnaissent leurs congénères.

2^o *Huit familles et Mangeurs de riz.* — On trouve dans la langue de ceux-ci quelques mots mân, d'autres mèò, lolo, mais la majeure partie du vocabulaire est absolument particulière. Les huit familles (Pa teng) habitent entre Bâc Quang et Yèn Binh Xâ. Ils sont très primitifs, ne connaissent que les cultures de montagne, appelées en tày « rây » et en annamite « nu'o'ng ». On ne trouve chez eux aucun lettré. Les femmes accouchent debout, les morts sont enterrés assis.

Les Na ê ou Nong ê (Mangeurs de riz) sont représentés au Tonkin par quelques familles qui occupent les environs de Bâo lac. Ils sont, paraît-il, fort nombreux autour de Kouang nan fou, au Yun-nan. Leur langue, leurs coutumes, leurs traditions, sont les mêmes que celles des Pa teng, mais leur costume, leur vie matérielle, beaucoup mieux organisée, différent. Avant notre arrivée à Bâo lac, on les prenait pour des Chinois du Kong tcheou et on leur donnait le nom de cette province ; ce n'est qu'après les avoir questionnés et après avoir reconnu qu'ils parlaient la même langue que les Pa teng que nous pûmes les identifier.

3^o *Mèò ou Miaotse.* — Ce groupe ethnique est fort important, tant au point de vue numérique qu'au point de vue historique et anthropologique.

Venus du Kouey-Tcheou, les Mèò ne sont entrés qu'à une époque récente en Annam, après avoir été forcés d'adopter la coiffure, le costume, le cérémonial de politesse imposés par la dynastie mantchoue. Ils vont du Nord au Sud, en suivant la chaîne annamitique, et leurs éclaireurs sont arrivés à la hauteur de Hué. Comme ils n'habitent guère que les trois hautes montagnes calcaires, ils ont pu introduire avec eux, car ils sont parfaits agriculteurs, des végétaux et des bestiaux de la région tempérée.

On a assimilé les Mèò aux San-Miao dont il est question dans le Chou-King, « Règles de Chucn et Conseils du grand Yu », documents qui remontent à l'aurore des temps historiques de la Chine. C'est possible, mais les populations du Midi de la Chine et du Tonkin ont traduit Miao par le mot Mèò qui veut dire chat, et non par celui qui veut dire *semis de riz* ou *jeunes pousses*. Le caractère que l'on emploie comprend le radical des animaux, et on ne peut en vouloir aux ethnologues indo-chinois s'ils rapportent les idées qui ont cours dans le pays qu'ils parcourent.

Quelques auteurs ont cru trouver chez les Mèò des Aryens ; ils ont été victimes des aberrations de certains voyageurs qui se comportent comme l'Anglais qui, voyant une Française rousse, en concluait que la nation française se composait de roux. Nous avons personnellement connu un officier général qui croyait avoir vu, dans ses premières campagnes au Tonkin, des Mèò grands et blonds aux yeux bleus, et qui s'étonnait dans son récent voyage, de ne plus voir que des Mèò petits, bruns et ressemblant étonnamment aux Annamites. En réalité, les Mèò, au point de vue somatique, ethnique et linguistique, sont absolument semblables aux autres « Jaunes » de leurs région. Si on leur trouve quelquefois un air « chinois » (1), cela tient simplement à leur coiffure et à leur costume.

Le pays de l'Indo-Chine où les Mèò sont en plus grand nombre est le le phû de Tu'o'ng Yèn, qui forme le cercle de Baó lac, et qui est la région la plus au nord du Tonkin. Les vieux Mèò ne naquirent cependant pas sur cette terre, ils y vinrent portés sur le dos de leur mère. Ils s'y sont si bien multipliés, que les La quá, les Lolo, les Tày disparaissent devant eux. Cette disparition ne s'est pas effectuée, d'ailleurs, sans effusion de sang, et l'invasion des Pavillons Blancs ne sera pas oubliée de sitôt dans le bassin de la Rivière Claire.

Il faut ajouter, d'ailleurs, que certains Mèò avaient pénétré en

(1) Au point de vue anthropologique, le mot *chinois* est dénué de valeur. Les hommes des Cent familles ont civilisé les Préchinoïses, mais ne les ont pas détruits. Tous les Chinois du Sud méritent le nom de « fils de Mán » que leur appliquent, en guise d'insulte, les Chinois du Nord, qui sont eux-mêmes des fils de Mongols ou de Mantchoux.

Annam avant la grande invasion de 1820 à 1840. Les Mèo noirs et Mèo à tête penchée paraissent être de ceux-là.

Les Mèo sont divisés en plusieurs tribus, dont les costumes diffèrent; au Tonkin, on trouve quatre de ces tribus : 1^o les Mèo blancs; 2^o les Mèo rouges ou brodés; 3^o les Mèo à tête penchée; 4^o les Mèo noirs ou à peigne. Ces derniers sont ceux qui s'avancent le plus dans l'intérieur du pays, mais ils sont parfois si bien cachés, ont si peu besoin des étrangers, qu'ils parviennent à rester ignorés. Les Mèo blancs sont de beaucoup les plus nombreux. Entr'autres croyances citons le métamorphisme. Les Mèo croient qu'après leur mort, ils se métamorphosent en tigres, et qu'ils deviennent surtout nuisibles à leur famille. Un des soucis de leur existence est de se préserver de ce malheur. Les groupes voisins connaissent ce phénomène, mais ils croient que les Mèo rouges seuls sont soumis à cette métamorphose.

Tous les groupes de cette famille parlent des langues dont la syntaxe est la même que la syntaxe de la langue chinoise, c'est-à-dire que les qualificatifs et compléments du substantif sont placés avant lui. Ainsi en reprenant la phrase que nous avons donnée comme type, nous écrirons : (de) Pierre (la) jeune femme vend (d') elle maison à (de) moi père.

3^e FAMILLE

Les *Lolo* sont peu nombreux au Tonkin. Sauf quelques familles Pu la et Hou ni stationnées dans le quatrième territoire et dans le cercle de Hà-Giang, on ne les trouve que dans le phù de Tuong-Yên (Cercle de Baó lac).

La famille linguistique à laquelle appartiennent les Lolo peuple le Thibet, la Birmanie, la Chine occidentale depuis le Kan-sou jusqu'au Yun-nan. Certains Kha du Laos, les Mosso, dont nous avons orthographié le nom : Mousseux, les Hou ni, les Pu la font aussi partie de cette famille.

La branche la plus orientale comprend les Lolo noirs de Baó lac, qu'on appelle aussi les Mâns à galons; les hommes de ce groupe ont adopté le costume annamite, les femmes portent le costume lolo, mais moins bariolé, sauf les jours de grande fête, que celui de leurs frères du Nord-Ouest.

Au Sud, vers Bâc-Mê, on trouve des Lolo appelés Mu'ng ou Mu'o'ng, qui ne se distinguent en rien, comme costume, des Thô de la région. Leur idiome lolo diffère sensiblement de celui des Lolo proprement dits.

Dans la région du Đông-Quang, on trouve des Lolo noirs, assez assez semblables à ceux de Baó lac, et des Lolo blancs, ou Lolo à longs

cheveux. Le costume de ces derniers est tout différent de celui des Lolo noirs, bien que leur idiome et leurs coutumes soient à peu près semblables.

Au nord de Hà Giang, on trouve quelques familles de Pu la à cornes, ainsi nommés de la coiffure des femmes.

Enfin, à l'ouest de Hoàng-thu-Bi, sur le Tông-Chây, et dans la haute vallée tonkinoise du Fleuve Rouge (4^e Territoire), se trouvent quelques familles Pu la se donnant le nom de Pu p'a, et au-dessous des Xá, clients des Thô, qui tiennent à peu près la place des Mu'ng de Bâc-Mê.

Les Lolo sont fort doux, se laissant évincer par leurs voisins plus entreprenants ; ils sont en voie de disparition. Bons agriculteurs, ils cultivent beaucoup d'arbres fruitiers et savent aménager la rizière de plaine.

Les Hou ni, que certains voyageurs ont considérés comme un débris des tribus négrites, parlent un idiome lolo ; ils paraissent relier les Lolo proprement dits aux Kha et aux Mousseux.

La langue lolo semble présenter des traces d'agglutination et de flexion, bien que sa formule soit surtout monosyllabique et variotone. La syntaxe diffère beaucoup de celle des langues que nous avons examinées. La phrase que nous avons prise comme exemple doit être ainsi construite en lolo : (de) Pierre (la) femme jeune (de) elle maison vend (de) moi père à.

Groupe non placé. — On trouve, dans les provinces de Hu'ng Hoá de Hòa Binh, de Ninh Binh, et dans le Nord-Ouest des provinces auxquelles nous avons improprement réservé le non d'Annam (1), des tribus *Mu'o'ng* ; ce nom désigne un district chez les peuples tày ; nous l'avons entendu appliquer, sous la forme mu'ng à des Lolo. Ces Mu'o'ng parlent l'annamite, mais avec l'accentuation que lui donneraient des Tày ou des Lolo. Dans les vocabulaires récemment donnés par M. Chéon et par le Père Cadière (*Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, juin-décembre 1905), j'ai relevé quelques mots tày.

D'autre part, les Mu'o'ng que j'ai interrogés m'ont donné, comme le nom de leur tribu, un mot lolo (tcheu), qui signifie homme. Les Mu'o'ng ont le même régime aristocratique que les Tày.

Les Indonésiens sont dolicocephales, les Lolo sous-dolicocephales, tandis que les Tày et les Annamites sont mésocephales ; il s'ensuit

(1) L'Annam comprend le Tonkin, ce que nous appelons l'Annam, et la Cochinchine ; il est assez curieux que nous n'employons plus ce terme pour désigner le berceau de l'Empire. Il est encore plus curieux de voir des écrivains opposer les Annamites aux Tonkinois. Ce que nous appelons l'Annam a été conquis sur les Tchâm ; la Cochinchine a été enlevée aux Cambodgiens au xvii^e siècle.

que des mensurations pourraient jeter quelques lueurs sur la filiation de ces indigènes, que l'on a considérés tantôt comme des Annamites primitifs, tantôt comme des Tày annamitisés (Deniker, *Peuples et Races de la Terre*), tantôt comme des Indonésiens. Les quelques rapprochements que nous avons faits nous ont amené à penser que ces Mu'ong pourraient tirer leur origine des envahisseurs du Nan tchao (1), qui, au ix^e siècle de notre ère, s'emparèrent plusieurs fois du pays des Giao chi, alors soumis aux Chinois.

*
* *

En résumé, les montagnes du Tonkin sont un vrai Caucase extrême-oriental, comme costumes, langues et idiomes ; cependant si l'on étudie avec soin les caractères anthropologiques et ethniques de ces peuplades, qui paraissent d'abord si divergentes, on est surpris de trouver en elles de telles analogies de structure et d'idées. On peut, sous le costume européen, distinguer un Gascon d'un Flamand, un Provençal d'un Alsacien ; si nous revêtons nos Annamites, Mâns, Thô, etc., d'un même costume, il n'est pas possible de les distinguer. Nous considérons donc tous ces groupes ethniques comme formés des mêmes éléments anthropologiques, dosés d'une façon différente suivant les groupes. Les coutumes ethniques sont également très étroitement apparentées. On peut s'étonner, dans ces conditions, de trouver chez eux non-seulement des idiomes, mais des langues différentes, mais on sait que chez les peuples primitifs, les langues varient de province à province, de village à village, de hameau à hameau. On ne doit pas s'étonner, comme l'a dit Renan dans « l'Origine du langage », de voir deux tribus également semblables au point de vue somatique, sises des deux côtés d'une même montagne, parler des langues différentes.

(1) Le Nan tchao était peuplé surtout de Lolo, de Lao, de La quà, etc. ; cependant les rois du pays étaient peut-être des Tày.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION	
Organisation du Congrès.....	7
Règlement du Congrès.....	13
Questionnaire du Congrès.....	15
Programme du Congrès.....	20
Liste des Membres du Congrès.....	23

SÉANCES DU CONGRÈS

Première Journée (10 septembre). — Séance d'ouverture.....	37
Conférence de M. Martel sur la spéléologie et le grand cañon du Verdon	49
Deuxième Journée (11 septembre). — Procès-verbaux des séances.....	56
Troisième Journée (12 septembre). — Procès-verbaux des séances.....	68
Quatrième Journée (13 septembre). — Procès-verbaux des séances.....	81
Vœux du Congrès.....	100
Cinquième Journée (14 septembre).— Conférences de l'amiral Wandel, du professeur Von Drygalski et du D ^r Charcot, sur les Explorations polaires.....	107
Bañquet du Congrès.....	108

MÉMOIRES

SECTION DE L'ALLIANCE FRANÇAISE

- I. — Le Rôle de l'Alliance Française, par M. Léon DUFOURMANTELLE, secrétaire général de l'Alliance Française à Paris.... 115
- II. — Encouragement au maintien de la pureté de la langue française : 1^o auteurs français ; 2^o auteurs étrangers écrivant en français, par M. Adrien ARTAUD, président du Comité marseillais de l'Alliance Française, membre de la Chambre de Commerce..... 120

	Pages
III. — La Propagation de la langue française et l'extension du commerce : utilité de relations entre adhérents français et étrangers de l'Alliance Française, par M. Adolphe FOUQUE, président du Syndicat d'Initiative de Provence, trésorier du Syndicat des Exportateurs de Marseille.....	139
IV. — Organisation de caravanes scolaires indigènes d'Algérie-Tunisie en France, par M. Gaston VALRAN, professeur au Lycée d'Aix en Provence.....	142
V. — L'influence française en Orient, par M. Gaston BORDAT, chargé de mission, publiciste à Paris.	145
VI. — L'influence française au Canada, par M. Émile SALONE, professeur de l'Université, secrétaire général adjoint de l'Alliance Française à Paris.....	152
VII. — La Fédération de l'Alliance Française aux États-Unis et au Canada, par M. L.-V. GOFFLOT, secrétaire général de la Fédération à New-York.	155
VIII. — La langue française en Australie, en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides, par M. Georges BOURGE, commandant aux Messageries Maritimes, membre du Comité Marseillais de l'Alliance Française... ..	158
IX. — La langue française au Tonkin, par M. Ernest SCHNEIDER, ancien président du Comité de l'Alliance Française à Hanoï.	166
X. — La langue française en Cochinchine, par le Huyen LE-QUANG-NHUT, délégué annamite à l'Exposition Coloniale de Marseille	169
XI. — La pénétration économique française en Chine, par M. E. IZARD, ancien officier, secrétaire général de l'Institut International de la Paix à Monaco.	173

SECTION DES SOCIÉTÉS DE GÉOGRAPHIE

XII. — La superficie de la Russie d'Asie et la méthode employée pour la mesurer, par M. le colonel de SCHOKALSKY, président de section à la Société Impériale Russe de Géographie à Saint-Pétersbourg	180
XIII. — Des réformes à introduire dans la Géographie administrative de la France, par M. Paul GAFFAREL, professeur de l'Université, président de section à la Société de Géographie de Marseille.	184
XIV. — De la réduction du nombre des circonscriptions administratives de la France, par M. Henri BARRÉ, bibliothécaire de la Ville et de la Société de Géographie de Marseille.....	203
XV. — La Provence et les irrigations, par M. Henri DE MONTRICHER, ingénieur civil, membre de la Société de Géographie de Marseille.....	214
XVI. — Étude rationnelle des courants du Golfe de Gascogne, par M. Charles BÉNARD, président de la Société d'Océanographie	

	Pages
à Bordeaux, commissaire spécial du Palais de la Mer à l'Exposition Coloniale de Marseille.....	222
XVII. — La question du Transsaharien, par M. Victor DEMONTÈS, professeur de l'Université, secrétaire général de la Société de Géographie d'Alger.....	225
XVIII. — De la nécessité d'arrêter le déboisement de l'Afrique occidentale, par M. F. BOHN, administrateur-directeur de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale, vice-président de la Société de Géographie de Marseille.....	243
XIX. — Un chemin de fer colonial : la ligne de la Guinée française, par M. le commandant ALMAND, sous-directeur du chemin de fer à Conakry.....	247
XX. — De l'amélioration de la navigation dans le bassin du Congo-Oubanghi, par M. A. BAUDON, administrateur colonial.....	250
XXI. — La situation de nos colonies d'Océanie, par M. Eugène GALLOIS, chargé de mission, publiciste à Paris.....	267
XXII. — L'ethnographie du Tonkin, par M. le commandant BONIFACY, de l'infanterie coloniale.....	270

